Quatre-vingt-deuxième année. — N° 104. Le Numéro : 10 francs. Lundi 1er et Mardi 2 Mai 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1 350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 28 avril 1950 portant cessation des fonctions de haut commissaire à l'énergie atomique et de membre du comité de l'énergie atomique (p. 4741).

Ministère d'Etat.

Arrêté portant détachement (radiodiffusion française) (p. 4742).

Ministère de la justice.

Arrêté du 20 mars 1950 portant ouverture d'un concours pour trois postes de magistrats à l'administration centrale (p. 4742).

Arrêtés portant nomination et détachements (administration pénitentiaire et commis greffiers) (p. 4742).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 50-469 du 22 avril 1950 portant application de la loi d'amnistie du 16 août 1947 aux condamnations prononcées par les juridictions militaires françaises dans les territoires du Levant (Liban et Syrie) (p. 4742).

Arrêtés du 15 avril 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 4743).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 24 avril 1950 relatif aux élections des représentants du personnel au sein de commissions administratives paritaires à l'administration centrale (p. 4770).

Arrêté portant détachement (sûreté nationale) (p. 4770).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 21 avril 1950 portant concession de la médaille militaire (p. 4743).

Décret n° 50-470 du 22 avril 1950 modifiant le décret n° 49-36 du 10 janvier 1949 relatif aux commandements régionaux et à l'inspection générale de la gendarmerie (p. 4744).

Décrets du 22 avril 1950 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre (p. 4744).

Décrets du 22 avril 1950 portant promotions et nominations (armée de mer, active et réserve) (p. 4767).

Décrets du 22 avril 1950 portant annulations de promotion et de nomination, acceptation de démission et radiation des cadres (armée de l'air, réserve) (p. 4769).

Décret portant promotions (gendarmerie nationale et justice militaire (additif) (p. 4769).

Arrêté portant détachement et mise en disponibilité (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 4769).

Arrêté portant modifications à des arrêtés antérieurs relatifs à l'homologation de grade au titre des forces françaises de l'intérieur (rectificatif) (p. 4769).

Liste concernant les véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires en application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947 et de l'instruction interministérielle du 27 décembre 1947 (p. 4769).

Liste, par arme et par ordre de mérite, des élèves officiers de réserve du contingent 49/2 admis en stage de formation dans les écoles militaires (rectificatif) (p. 4769).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 31 décembre 1949 portant prorogation du groupement national d'achat des tourteaux (p. 4770).

Arrêté du 24 avril 1950 fixant les nouveaux traitements, à compter du 1er janvier 1949, des chiffreurs du ministère des affaires étrangères (p. 4770).

Arrêté du 27 avril 1950 relatif aux emprunts émis par des communes et syndicats de communes pour le financement de travaux d'équipement rural (p. 4771).

Arrêté portant cessation de fonctions au cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (p. 4771).

Arrêté portant mise en service détaché d'un inspecteur principal du Trésor (p. 4771).

Arrêtés portant détachements (administration centrale des finances et services extérieurs du Trésor) (p. 4771).

Liste des candidats reçus à l'examen d'aptitude à l'emploi de secrétaire d'administration à l'office des changes et *arrêté* portant intégration (p. 4771).

Tableau d'avancement de classe, au titre de l'année 1949, des administrateurs civils détachés à l'administration centrale du gouvernement général de l'Algérie (p. 4772).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 21 avril 1950 portant nomination de professeurs d'enseignement supérieur (p. 4780).

Décret n° 50-471 du 22 avril 1950 relatif à la prorogation des pouvoirs des comités départementaux de l'enseignement technique (p. 4780).

Arrêté du 13 mars 1950 fixant la date du concours d'entrée en 1950 dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie (p. 4780).

Arrêtés du 7 avril 1950 portant création de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements (p. 4780).

Arrêtés du 17 avril 1950 portant création de commissions nationales professionnelles consultatives (p. 4780).

Arrêté conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 4782).

Arrêtés portant détachements:

Education physique (p. 4783).

Enseignement supérieur (p. 4783).

Enseignement du second degré (p. 4783).

Enseignement du premier degré (p. 4783).

Enseignement technique (p. 4781).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 22 avril 1950 autorisant la perception par les services des domaines d'une taxe sur les établissements de pêche maritime au profit du comité interprofessionnel de l'ostréiculture et des cultures marines (p. 4781).

Arrêté du 22 avril 1950 portant désignation d'un ordonnateur secondaire des dépenses relatives au fonctionnement du service de la navigation aérienne (p. 4784).

Arrêté relatif à la composition de la commission chargée d'étudier la plantation et l'amélioration des routes nationales (p. 4785).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des transports (p. 4785).

Arrêtés portant avancements d'échelon et détachements:

Administration centrale (p. 4785).

Ponts et chaussées (p. 4785).

Travaux météorologiques (p. 4785).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 7 avril 1950 portant ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires et de vérification des instruments de mesure (p. 4786).

Arrêtés des 20, 21 et 22 avril 1950 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 4786).

Arrêtés portant réintégration et admission à la retraite:

Administration centrale (p. 4787).

Services extérieurs (p. 4787).

Service des mines (p. 4787).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 50-472 du 21 avril 1950 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois des directions des services agricoles (p. 4772).

Décret n° 50-473 du 21 avril 1950 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois des services sanitaires vétérinaires (p. 4773).

Décret n° 50-474 du 21 avril 1950 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, des emplois supprimés du service des haras (p. 4773).

Décret n° 50-475 du 28 avril 1950 relatif au classement des salariés agricoles dans les catégories prévues par le décret n° 50-444 du 20 avril 1950 relatif au financement des assurances sociales agricoles (p. 4774).

Arrêté du 14 mars 1950 portant création de comités techniques d'importation (p. 4774).

Arrêté du 11 avril 1950 relatif à l'enquête agricole de l'année 1950 (p. 4779).

Arrêtés portant détachement et conférant l'honorariat (eaux et forêts et services vétérinaires) (p. 4779).

Décision du 14 mars 1950 fixant les modalités de fonctionnement des comités techniques d'importation relevant du ministère de l'agriculture (p. 4779).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 50-476 du 21 avril 1950 fixant la liste des produits originaires des territoires français d'outre-mer du deuxième groupe à régime non préférentiel, admissibles en franchise des droits de douane à l'importation dans la métropole, dans les départements français d'outre-mer et en Algérie (p. 4789).

Arrêté du 19 janvier 1950 portant ouverture de crédit (p. 4791).

Arrêté du 18 avril 1950 relatif aux bourses accordées pour la préparation au concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires (p. 4791).

Arrêté du 19 avril 1950 portant relèvement du taux de l'indemnité forfaitaire de veille allouée au personnel du service du chiffre de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer (p. 4791).

Arrêté du 28 avril 1950 relatif au concours pour le recrutement de chiffreurs stagiaires (p. 4791).

Arrêté portant mise en position de mission d'un professeur de la faculté de médecine de Paris (p. 4791).

Arrêtés portant réintégrations, reclassements, détachement, mises en disponibilité et en position de mission, admissions à la retraite, acceptation de démission, rectificatif et modifiant ou rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Administration centrale (p. 4792).

Administration générale (p. 4792).

Agriculture (p. 4792).

Chiffre (p. 4793).

Eaux et forêts (p. 4793).

Services civils (p. 4793).

Service des ports (p. 4793).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 50-477 du 28 avril 1950 portant relèvement du taux des allocations de chômage (p. 4787).

Arrêté du 13 avril 1950 désignant des banques agréées pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale et des caisses d'allocations vieillesse (p. 4788).

Arrêté du 18 avril 1950 relatif au taux annuel de l'allocation vieillesse des personnes non salariées des professions libérales (p. 4788).

Arrêtés du 20 avril 1950 autorisant des centres de prévoyance à fonctionner (p. 4788).

Arrêté du 27 avril 1950 relatif aux pièces que doivent présenter, au moment du vote, les électeurs aux conseils d'administration des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales (p. 4788).

Décisions portant annulation de décisions de conseils d'administration de caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales (p. 4789).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 22 avril 1950 portant création d'un office public d'habitations à bon marché (p. 4793).

Décret du 22 avril 1950 portant extension à diverses communes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 4793).

Arrêté du 1er avril 1950 concernant une commune sinistrée tenue d'avoir un projet de reconstruction (p. 4793).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant nomination et acceptation de démission (écoles de rééducation professionnelle) (p. 4789).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 3 avril 1950 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 4793).

Décret n° 50-131 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 2 août 1949 instituant une aide aux aveugles et grands infirmes (rectificatif) (p. 4794).

Arrêté du 28 avril 1950 modifiant l'arrêté du 18 janvier 1949 relatif à la création d'un conseil supérieur des hôpitaux (p. 4794).

Arrêtés portant promotions, nomination, titularisations et affectations:

Administration centrale (p. 4794).

Contrôle sanitaire (p. 4794).

Inspection de la santé (p. 4794).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination, titularisation, mutations et admissions à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 4794).

Caisse nationale de crédit agricole. — Rapport sur l'activité du crédit agricole mutuel pendant l'année 1948 (documents administratifs) (rectificatif) (p. 4794).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 4794).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 4799).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 4800).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 4801).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis n° 456 de l'office des changes relatif à l'exonération des taxes sur le chiffre d'affaires de certaines ventes réglées en dollars des Etats-Unis (p. 4801).

Avis relatif au tirage de la dix-septième tranche de la loterie nationale 1950 (p. 4802).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux acheteurs de céréales secondaires (p. 4802).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de vacance de deux postes de répétiteur du cours de mécanique rationnelle à l'école nationale des ponts et chaussées (p. 4802).

Avis de vacance de la chaire d'hydraulique générale et machines hydrauliques à l'école nationale des ponts et chaussées (p. 4802).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance des postes de directeur de l'hôpital de Saint-Omer et de l'hôpital-hospice de Laon (p. 4802).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population de la Charente-Maritime (p. 4802).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population de la Seine (p. 4802).

Restitutions anonymes au Trésor (p. 4802).

Annonces (p. 4803).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 17 au 30 avril 1950.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1949

Feuille 49.

Organisation et fonctionnement d'une mission d'études aux îles Kerguelen et Crozet. — Rapport par M. Burlot (*suite*).. p. 1537

Réforme des impôts perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes ou établissements publics ou privés et transferts à l'Etat de certaines dépenses — Projet de loi..... p. 1537

Modification en faveur des étudiants de l'Union française de l'âge limite fixé par la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants les assurances sociales. — Proposition de loi de M. Mamadou Dia..... p. 1551

Retraites des ouvriers mineurs. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 1551

Aménagement de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. — Avis..... p. 1552

Réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928 et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme. — Avis ..... p. 1552
Rapport par M. Le Coutaller..... p. 1552

Ouverture des crédits nécessaires pour assurer l'équipement des territoires d'outre-mer pendant la période du 1er juillet 1949 au 30 juin 1950. — Rapport par M. Juglas..... p. 1554

Interdiction de l'emploi des gaz toxiques dans la désinsectisation, la dératisation ou la désinfection de locaux. — Rapport par M. Barrot..... p. 1554

Aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes — Rapport par M. Cordonnier..... p. 1555

Institution d'une carte nationale dite « carte sociale des économiquement faibles ». — Rapport par M. Jean Cayeux. p. 1557

Modification du taux du salaire de base servant à calculer les prestations familiales des travailleurs indépendants — Rapport par M. Viatte..... p. 1558

Aide aux agriculteurs de Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes) victimes du sinistre météorologique du 24 juillet 1949 — Proposition de résolution de M. Virgile Barel..... p. 1559

Octroi d'une indemnité exceptionnelle de maintien des avantages acquis aux ouvriers de l'Imprimerie nationale — Proposition de résolution de M. Lamps..... p. 1559

Modification pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion de la législation des élections en ce qui concerne la désignation des bureaux de vote. — Proposition de loi de M. Minjoz. p. 1559

Modification de l'article 3 de la loi n° 48-1978 du 31 décembre 1948 prorogeant l'ordonnance du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 1560

Ouverture d'un crédit de 700 millions pour l'équipement de la télévision. — Rapport par M. Rivet..... p. 1561

Conditions dans lesquelles doit s'opérer le transfert des charges scolaires des houillères aux communes minières — Rapport par M. Deixonne..... p. 1561

Etablissement d'un plan de financement de la reconstruction. — Proposition de loi de M. René Schmitt..... p. 1561

Aménagement de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. — Rapport par M. Charles Barangé.... p. 1563

Accord d'une subvention de 1.500.000 F à l'Union internationale des avocats à l'occasion du prochain congrès à Paris de cette Union. — Rapport par M. Gaillard..... p. 1565

Ouverture de crédits pour le fonctionnement de la 6e session du conseil des ministres des affaires étrangères. — Rapport par M. Jacques Duclos..... p. 1565

Régime de vente de l'essence. — Rapport par M. Finet..... p. 1566

Législation sur les jardins ouvriers. — Avis..... p. 1566

Aménagements d'ordre fiscal. — Avis..... p. 1566

Désaffectation et cession de terrains et locaux militaires à Fort-de-France. — Proposition de loi de M. Césaire..... p. 1568

Accord d'une indemnité de frais funéraires aux pensionnés des assurances et bénéficiaires de l'allocation aux vieux salariés. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 1568

Adaptation aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 portant création d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer. — Projet de loi..... p. 1568

Feuille 50.

Adaptation aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 portant création d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer. — Projet de loi *(suite)*..... p. 1569

Ratification du décret du 19 avril 1949 approuvant une délibération prise par le grand conseil de l'Afrique occidentale française en date du 21 janvier 1949 demandant la prorogation pour une nouvelle période de six mois, à compter du 20 avril 1949, de la suspension des droits de douane. — Projet de loi..... p. 1569

Création d'une troisième justice de paix à Alger. — Projet de loi ..... p. 1570

Ratification du décret du 16 avril 1949 approuvant une délibération du 27 décembre 1948 du conseil privé de la Côte française des Somalis demandant à constituer ce territoire en zone franche et à supprimer le tarif douanier ainsi que la réglementation du service des douanes de ce territoire. — Projet de loi..... p. 1570

Ratification du décret du 28 février 1949 approuvant une délibération du 20 décembre 1948 du conseil général des Comores tendant à maintenir la réglementation douanière de ce territoire en harmonie avec celle de Madagascar, et rejetant une délibération du même conseil en date du 3 septembre 1948 ayant le même objet. — Projet de loi..... p. 1571

Production, livraison et répartition du vin. — Rapport par M. Gérard Vée..... p. 1571

Statut général des agents communaux. — Rapport supplémentaire par M. Waldeck-L'Huillier..... p. 1590

Abrogation des dispositions prévues par la loi du 3 avril 1942 en ce qui concerne le classement des stations uvales françaises. — Proposition de loi de M. Baylet..... p. 1591

Modification de la législation sur les habitations à bon marché. — Projet de loi..... p. 1591

Approbation du compte définitif du budget des fonds d'emprunt du protectorat français en Tunisie pour l'exercice 1941. — Projet de loi..... p. 1592

Approbation du compte définitif du budget des fonds d'emprunt du protectorat français en Tunisie pour l'exercice 1942. — Projet de loi..... p. 1592

Déclassement d'une partie du domaine de la fortification de la place de Bordj-Bou-Arreridj (Algérie). — Projet de loi ..... p. 1592

Ratification du décret du 3 avril 1949 approuvant une délibération du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon en date du 1er décembre 1948 relative à la réduction des formalités douanières pour les marchandises ayant transbordé dans les ports étrangers admis pour le transport en droiture. — Projet de loi..... p. 1592

Modification de l'article 9 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Degoutte..... p. 1593

Attribution aux instituteurs et institutrices de mairie d'un complément de pension de retraite basé sur le traitement reçu par eux comme secrétaires de mairie. — Proposition de loi de M. Léo Hamon..... p. 1593

Institution d'un laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population groupant en un laboratoire unique le laboratoire central du ministère de la santé publique et de la population, le laboratoire de contrôle des médicaments anticancéreux et l'Institut supérieur de vaccine. — Avis..... p. 1594

Coordination des transports publics de voyageurs. — Proposition de loi de M. Regandie..... p. 1595

Extension des dispositions de l'article 31 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 aux garages et aux remises qui ne sont pas loués accessoirement à un immeuble à usage d'habitation. — Proposition de loi de M. Minjoz.. p. 1597

Réalisation de la péréquation intégrale des retraites civiles et militaires. — Proposition de résolution de M. Jacques Gresa ..... p. 1597

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948. — Avis ..... p. 1597

Prise en charge par l'Etat et financement des services assurant la répartition des matières premières et des produits industriels. — Avis..... p. 1598

Etablissement d'une réglementation relative aux domaines fonciers des territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de Madagascar et garantie des droits fonciers des autochtones de ces territoires. — Proposition de loi de M. Ouezzin-Coulibaly..... p. 1598

Précision des droits des locataires des fonds de commerce. — Proposition de loi de M. Wolff..... p. 1599

Accord aux centres d'appareillages, des matières premières indispensables pour la fabrication d'appareils de prothèse, orthopédiques; et aménagement de ces centres d'une façon plus saine. — Proposition de résolution de M. Montagnier..... p. 1599

Modification des ordonnances des 19 octobre 1945 et 2 février 1945, modifiées par la loi du 23 août 1948 en vue de fixer le minimum garanti de la pension de réversion ou le secours viager des veuves sans qu'il soit tenu compte des bonifications pour enfants. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 1600

Modification des ordonnances des 19 octobre 1945 et 2 février 1945 en vue d'améliorer les droits des conjointes de pensionnés vieillesse ou bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés en cas de décès de ceux-ci. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 1600

Feuille 51.

Modification des ordonnances des 19 octobre 1945 et 2 février 1945 en vue d'améliorer les droits des conjointes des pensionnés vieillesse ou bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés en cas du décès de ceux-ci. — Proposition de loi de Mme Claeys ..... p. 1601

Renouvellement des accords avec la Tchécoslovaquie concernant l'importation des perdrix et faisans nécessaires au repeuplement du gibier sur le territoire français. — Proposition de résolution de M. Montagnier..... p. 1601

Aménagements d'ordre fiscal. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 1601

Codification et modification de la législation sur les jardins ouvriers. — Rapport par M. Moisan..... p. 1607

Prise en charge par l'Etat et financement des services assurant la répartition des matières premières et des produits industriels. — Rapport par M. Mauroux..... p. 1607

Modification de l'article 6 de la loi n° 46-2280 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Avis par M. Bloc-quaux ..... p. 1607

Création auprès du conservatoire national des arts et métiers du laboratoire normal de France. — Avis par M. Cogniot. p. 1607

Revision de certaines rentes viagères constituées par les compagnies d'assurances, par la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou par des particuliers moyennant l'aliénation de capitaux en espèces. — Rapport par M. Delahoutre..... p. 1607

Faculté pour les boulangers et pâtissiers de choisir librement leur meunier. — Proposition de résolution de M. Arthaud. p. 1608

Complément à l'article 10 de la loi du 1er septembre 1948 reglant les rapports entre bailleurs et locataires. — Proposition de loi de Mme Schell..... p. 1608

Accord d'un congé supplémentaire aux mères de famille qui exercent une activité salariée. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 1608

Modification de l'article 15 du décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Proposition de loi de M. Bacon..... p. 1608

Invitation au Gouvernement à proclamer «journée nationale» le dimanche qui suit la date du 18 juin. — Proposition de résolution de M. Emile-Louis Lambert..... p. 1609

Détentions préventives de résistants. — Rapport par M. Minjoz p. 1609

Suppression du privilège exorbitant que détiennent les trusts de l'électro-chimie et de l'électro-métallurgie en matière de fournitures d'électricité. — Proposition de loi de M. Mudry..... p. 1609

Refus d'homologation de la décision votée par l'Assemblée algérienne concernant l'application à l'Algérie de la loi n° 48-1360 du 25 août 1948 permettant la revision du prix de certains baux et tendant à l'extension à l'Algérie de ladite loi. — Avis..... p. 1611

Lettre de transmission de M. le ministre de la France d'outre-mer à M. le président de l'Assemblée nationale de l'arrêt de la cour de cassation du 7 juillet 1949 rejetant les pourvois, des extraits du jugement et de l'arrêt de la cour criminelle de Tananarive du 4 octobre 1948 qui a condamné MM. Ravoahangy et Raseta à la peine de mort et M. Rabemananjara à la peine des travaux forcés à perpétuité..... p. 1611

Restitution à certaines catégories d'anciens propriétaires expropriés pour des raisons d'urbanisme et d'aménagement de leurs immeubles lorsque ces derniers n'ont pas été démolis et ne le seront pas dans un délai d'un an — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier..... p. 1621

Accord de la remise de la majoration de 10 p. 100 appliquée aux impôts directs qui n'ont pas été réglés aux dates prévues lorsque les contribuables sont de bonne foi. — Proposition de résolution de M. Minjoz..... p. 1625

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1626

Conditions dans lesquelles peut être levée l'immunité d'un député, d'un conseiller de la République ou d'un conseiller de l'Union française. — Demande d'une nouvelle délibération..... p. 1626

Versement global par les entreprises de transport public de voyageurs du montant de la taxe locale au receveur central des finances du chef-lieu de chaque département. — Proposition de résolution de M. Theetten..... p. 1626

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1627

Attribution au syndicat des digues et dunes du Calaisis d'un crédit de 590.000 F au titre de secours aux victimes des calamités publiques. — Proposition de résolution de M. Vendroux ..... p. 1627

Refus partiel d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne instituant un régime particulier de retraites et de prévoyance du personnel des mines d'Algérie..... p. 1627

Renforcement de la réglementation des baignades collectives. — Proposition de loi de M. Vendroux..... p. 1627

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1628

Dispositions nécessaires en vue d'assurer la vente d'un pain blanc de bonne qualité. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David..... p. 1628

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1629

Modification de l'article 18 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Ramarony..... p. 1629

Dégrèvement d'office, total ou partiel, des cotes d'impôts fonciers (part du département et de la commune), du contribuable dont les cotes de taxe proportionnelle ne dépassent pas 43.200 F. — Proposition de résolution de M. Ramarony..... p. 1630

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1630

Attribution du bénéfice du salaire unique aux fils de l'exploitant assurés sociaux travaillant dans l'exploitation familiale agricole. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet ..... p. 1631

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 1632

Modification de l'article 105 du code de commerce (loi du 11 avril 1888). — Proposition de loi de M. Ramarony.... p. 1632

Feuille 52.

Modification de l'article 105 du code de commerce (loi du 11 avril 1888). — Proposition de loi de M. Ramarony (*suite*).... p. 1633

Répression des débarquements irréguliers et clandestins d'étrangers. — Projet de loi..... p. 1634

Règlementation des substances explosives dans les territoires du Togo et du Cameroun. — Projet de loi..... p. 1634

Modification en faveur des cadres chargés de famille de l'instruction n° 97-284 PM 4B du 23 juin 1949 du secrétaire d'Etat à la guerre qui règle le tour de départ aux territoires d'outre-mer. — Proposition de résolution de M. Edmond Michelet..... p. 1635

Regroupement des écoles primaires grâce à la collecte des écoliers par autocars. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais..... p. 1635

Modification de la loi du 20 septembre 1948 en ce qui concerne le cumul des pensions proportionnelles. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 1636

Aménagement du prélèvement sur les loyers. — Projet de loi ..... p. 1636

Enquête gouvernementale sur la position et l'état de la cité sanitaire de Clairvivre (Dordogne) et cessation de la situation scandaleuse qui y est créée. — Proposition de résolution de M. Yves Péron..... p. 1637

Attribution de subventions aux collectivités locales pour couvrir les frais occasionnés par le ravitaillement en eau en période de sécheresse. — Proposition de loi de M. Casléra ..... p. 1638

Accord du caractère vinger à la médaille d'honneur départementale et communale. — Proposition de résolution de M. Pierre Chevallier..... p. 1638

Mise à la charge de l'Etat des indemnités pour charges extra-contractuelles subies dans l'exploitation et la distribution du gaz réclamées aux villes et communes par les anciennes compagnies gazières. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier..... p. 1638

Protection légale des salariés et fonctionnaires anciens déportés résistants. — Proposition de loi de M. Serre..... p. 1639

Fixation des cadres et effectifs militaires. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 1639

Modification des articles 254 et 310 du code d'instruction criminelle et 217 du code pénal. — Projet de loi..... p. 1640

Complément au livre II, titre III, chapitre IV, du code d'instruction criminelle. — Projet de loi..... p. 1640

Modification de l'article 8 de la loi du 11 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive. — Projet de loi..... p. 1640

Modification de l'article 25 de la loi du 16 juin 1948 sur les associations syndicales et sociétés coopératives de reconstruction. — Projet de loi..... p. 1641

Renforcement de la lutte contre l'avortement. — Projet de loi ..... p. 1641

Ratification de la délibération du conseil d'administration du Cameroun du 9 avril 1948 demandant la modification du décret du 17 février 1921 portant réglementation du service des douanes au Cameroun. — Projet de loi..... p. 1642

Autorisation de la passation d'un bail par l'Etat à la ville de Châteauroux aux fins de location à cette dernière d'une partie de la caserne Ruby-Ouest affectée au ministère de l'intérieur. — Projet de loi..... p. 1643

Pouvoirs des juges d'instruction et procureurs de la République. — Projet de loi..... p. 1644

Modification de l'article 196 du code d'instruction criminelle. — Projet de loi..... p. 1645

Modification du mode d'assujettissement à la taxe proportionnelle. — Proposition de loi de M. Claude Mont..... p. 1645

Taux minimum des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. — Proposition de loi de M. Siefridt.. p. 1646

Etablissement d'une bibliographie complète de toutes les publications intéressant la période 1930-1945. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais..... p. 1646

Organisation de la publicité à l'égard des tiers des soumissions pour insuffisance de prix. — Rapport par M. Delahoutre ..... p. 1646

Bénéfice au profit des Français sinistrés à l'étranger de la législation actuelle des dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 1647

Reclassement social des diminués physiques. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 1647

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 28 avril 1950 portant cessation des fonctions de haut commissaire à l'énergie atomique et de membre du comité de l'énergie atomique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance du 18 octobre 1945 instituant un commissariat à l'énergie atomique;

Vu le décret du 18 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance;

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant nomination du haut commissaire à l'énergie atomique, de l'administrateur général délégué du Gouvernement et de membres du comité de l'énergie atomique;

Vu la loi du 22 avril 1905 en son article 65;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est mis fin aux fonctions de haut commissaire à l'énergie atomique et de membre du comité de l'énergie atomique exercées par M. Frédéric Joliot-Curie.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'éducation nationale,

YVON DELBOS.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE D'ETAT

Radiodiffusion française.

Par arrêté du 24 avril 1950, le détachement, auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'attaché d'administration de 2e classe, 3e échelon, de M. Paul Imbert, contrôleur à la radiodiffusion française, est prolongé jusqu'au 30 septembre 1949.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Ouverture d'un concours pour trois postes de magistrats à l'administration centrale.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 24 mars 1937 relatif à l'administration centrale du ministère de la justice, et notamment l'article 3 de ce décret,

Arrête:

Art. 1er. — Trois postes de magistrats à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de 2e classe sont mis au concours.

Art. 2. — Pourront seuls être admis à participer à ce concours les magistrats des tribunaux civils et les attachés titulaires au ministère de la justice, ayant accompli un an d'exercice effectif de leurs fonctions, ainsi que les juges de paix ayant accompli deux ans d'exercice effectif de leurs fonctions.

Art. 3. — Le concours aura lieu à Paris au ministère de la justice, les 27 et 28 juin 1950.

Art. 4. — Les candidats devront faire parvenir leur demande aux fins de subir les épreuves du concours, au ministère de la justice (direction du personnel) avant le 1er juin.

Les candidats ne seront admis à concourir qu'après avis du conseil d'administration et agrément du ministre. La liste de ceux qui auront obtenu cet agrément sera déposée cinq jours au moins avant l'ouverture du concours à la direction du personnel où toute personne pourra en prendre connaissance.

Art. 5. — Le jury du concours est ainsi composé:

1° Le directeur des affaires civiles et du sceau;

2° Le directeur des affaires criminelles et des grâces;

3° Le directeur du personnel et de la comptabilité;

4° Le directeur de l'administration pénitentiaire;

5° Le directeur de l'éducation surveillée.

Le directeur le plus ancien présidera. Un magistrat de la chancellerie remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 6. — Le concours comportera:

1° Deux compositions écrites: l'une sur des questions de droit civil (y compris la procédure civile) ou commercial, de droit administratif ou de droit international public et privé; l'autre sur des questions de droit pénal (y compris la procédure pénale).

2° La rédaction d'une circulaire, d'un rapport ou d'une note portant sur les matières ci-dessus énumérées.

Il est accordé quatre heures pour la composition de droit civil et trois heures pour chacune des deux autres.

Art. 7. — Les candidats ne pourront se servir que de codes non annotés — éditions usuelles — qu'ils apporteront; des recueils de jurisprudence seront, s'il y a lieu, mis à leur disposition. L'usage des notes ou de documents quelconques est formellement interdit.

Art. 8. — Le jour du concours, le sujet de chaque épreuve sera tiré au sort entre les trois sujets qui auront été choisis par le jury et mis sous enveloppes cachetées.

Le tirage au sort sera fait en présence des candidats par le président ou l'un des membres du jury, désigné par lui à cet effet. Les candidats seront installés de manière à ne pas communiquer entre eux, ni avec le dehors. La surveillance des épreuves sera confiée à l'un des membres ou au secrétaire du jury.

Art. 9. — Il sera attribué à chaque épreuve une valeur numérique exprimée par des chiffres variant de 0 à 20. Nul ne pourra être déclaré admis s'il n'a obtenu sur l'ensemble des épreuves 36 points.

Art. 10. — Le procès-verbal du concours sera transmis au ministre de la justice, avec une liste de classement des candidats suivant l'ordre de mérite que leur assigne le résultat du concours.

La liste d'admission sera arrêtée par le ministre.

Les candidats reçus au concours seront nommés, au fur et à mesure des vacances, substitut de 2e classe à l'administration centrale du ministère de la justice.

Ils y demeureront affectés pour une période qui ne pourra être inférieure à quatre années.

Fait à Paris, le 20 mars 1950.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation:

Le directeur du cabinet,

JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Olmeta (Bernard), surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux, est placé dans la position de service détaché, pour une période de trois ans, pour servir au Cameroun, en qualité de gardien de prison, à compter de la veille de son départ.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Monge (Jean), surveillant de 2e classe à la maison d'arrêt des Baumettes, est placé dans la position de service détaché, pour une période maxima de trois ans, pour servir dans les travaux publics d'Afrique équatoriale française, en qualité d'ouvrier d'art, mécanicien, à compter de la veille de son départ, à destination de cette fédération.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Vincent (Charles-Jean), surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux, est placé dans la position de service détaché, pour une période de trois ans, pour servir au Cameroun, en qualité de gardien de prison, à compter de la veille de son départ.

Commis greffiers.

Par arrêté en date du 22 avril 1950, M. Rémy (René-Hubert-Joseph-Marie), candidat commis greffier, est nommé commis greffier au tribunal cantonal de Wœrth-sur-Sauer, en remplacement de M. Schwetta, qui a été nommé greffier dudit tribunal.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 50-469 du 22 avril 1950 portant application de la loi d'amnistie du 16 août 1947 aux condamnations prononcées par les juridictions militaires françaises dans les territoires du Levant (Liban et Syrie).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des affaires étrangères, du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 16 août 1947 portant amnistie, et notamment son article 39 (dernier alinéa), ainsi conçu:

« A l'égard des territoires ressortissant au ministère des affaires étrangères et en ce qui concerne les condamnations prononcées dans ces territoires par des juridictions françaises, des décrets détermineront les modalités d'application de la présente loi »,

Décrète:

Art. 1er. — Sont applicables aux infractions poursuivies devant les juridictions françaises militaires et maritimes des territoires du Levant (Liban et Syrie), les dispositions des articles 1er à 4 inclus, 6 à 8 inclus, 10 à 18 inclus, 19 (alinéa 1er), 21, 23 (alinéas 1er, 3 et 4) et 24 de la loi susvisée du 16 août 1947 portant amnistie.

Art. 2. — Sont également amnistiés ou admis au bénéfice de l'amnistie dans les conditions prévues par les articles précités de la loi du 16 août 1947, quelle que soit la qualification qui leur était donnée au Levant par les dispositions législatives spéciales qui les prévoyaient et réprimaient, tous faits punis par les juridictions militaires et maritimes françaises du Levant qui, s'ils avaient été commis en France, se trouveraient couverts par les dispositions de ladite loi.

Art. 3. — Le délai d'un an ou trois ans prévu aux articles 15, 16, 17, 18 et 19 (alinéa 1er) de la loi du 16 août 1947 commence à courir le jour de la promulgation du présent décret.

Art. 4. — Sauf dans les cas prévus par les premiers alinéas des articles 21 et 23 de la loi du 16 août 1947, l'amnistie résultant du présent décret ne s'applique en aucun cas aux faits commis depuis le 16 juin 1940 qui ont révélé chez leurs auteurs l'intention de favoriser les entreprises de toute nature de l'ennemi, quels que soient les textes en vertu desquels ces actes ont été poursuivis et quelles que soient les juridictions qui en ont assuré la répression.

Art. 5. — Les effets de l'amnistie prévue au présent décret sont ceux définis par les dispositions des articles 26, 27 (alinéa 1er), 28 à 30 inclus, 32 à 37 inclus, 38 (alinéas 1er et 2) de la loi du 16 août 1947. En ce qui concerne les personnes admises au bénéfice des deux premiers alinéas de l'article 18 de la loi du 16 août 1947 ou de l'article 6 de la loi du 16 avril 1946, l'amnistie pourra produire les effets prévus par le dernier alinéa de l'article 18 de la loi du 16 août 1947.

Art. 6. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JEAN RAYMOND-LAURENT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 15 avril 1950, il est ouvert, à titre de fonds de concours, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 461.350 F, applicable aux chapitres ci-après du budget du ministère des affaires étrangères: « II. — Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes »:

Chap. 606. — Dépenses diverses:

Art. 6. — Service des personnes déplacées et réfugiées. — Traitements et indemnités..... 240.177 F.

Chap. 620. — Frais de fonctionnement d'organes liquidateurs:

Art. 3. — Traitements et indemnités diverses..... 221.173

461.350 F.

Par arrêté en date du 15 avril 1950, il est ouvert, à titre de fonds de concours, sur l'exercice 1950, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950 et par des textes spéciaux, un crédit de 42 millions de francs, applicable au chapitre ci-après du budget du ministère des affaires étrangères: « II. — Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes »:

Chap. 6070. — Dépenses diverses:

Art. 6. — Traitements et indemnités diverses..... 42.000.000 F.

Par arrêté en date du 15 avril 1950, il est ouvert, à titre de fonds de concours, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 8 millions de francs, applicable au chapitre ci-après du budget du ministère des affaires étrangères: « II. — Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes »:

Chap. 606. — Dépenses diverses:

Art. 6. — Traitements et indemnités diverses..... 8.000.000 F.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 21 avril 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 21 avril 1950, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

SERVICES EXCEPTIONNELS DE GUERRE EN INDOCHINE

Abdelkader ben Mohamed, sergent, mle 100, 2e régiment de tirailleurs marocains, 3e bataillon. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2 du 6 janvier 1950.

Arnaud (Max), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 149 du 5 avril 1949.

Baur (Ewald), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 70 du 3 avril 1948.

Begue (Pierre), maréchal des logis chef, 1re compagnie auto de garnison. Cette concession annule la citation n° 28 du 23 mars 1948.

Bomo Sano, 1re classe, section de recrutement indigène de Guinée. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 25 du 24 janvier 1948.

Bundi (Yves-Claude-Bernard), 2e classe, 71e compagnie de quartier général. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 310 du 28 juillet 1947.

Collomb (Jean-Emile), 2e canonnier, régiment d'artillerie coloniale du Maroc, 3e groupe.

El Mekki ben Ali ben Lebsir, mle 405, 2e classe, 2e bataillon de marche, 1er régiment de tirailleurs marocains.

Fleury (André), sergent-chef, B. M. T. S. n° 27. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 613 du 2 décembre 1949.

Grillot (Georges), sergent, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.

Guder (Jean), sergent-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.

Hasnaoui Boudia, mle 465, caporal, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

Jahnwitz (Hans), sergent, 3e demi-brigade de légion étrangère.

Hêt Nguyen Van, brigadier-chef, 4e régiment d'artillerie coloniale.

Hue (Robert-René), caporal-chef, C. A. R. n° 1. Cette concession annule la citation n° 61 du 10 avril 1947.

Jurys (Igor), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 117 du 21 novembre 1946.

Longin (Gabriel-Joseph-Léopold), adjudant-chef, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

Mohamed ben Mbarck, mle 240, sergent-chef, 7e régiment de tirailleurs marocains.

Ripolles (José), adjudant-chef, 2e régiment de tirailleurs marocains, 3e bataillon de marche. Cette concession annule la citation à l'ordre du 6 janvier 1950.

Sodoyer (Raymond), caporal, 1er régiment de chasseurs parachutistes, 2e bataillon.

Vicente (Etienne), adjudant, 6e groupe d'escadrons de spahis marocains à pied.

Voisin (Jean), 1re classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, 9e compagnie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 237 du 8 février 1948.

Xuan (Lé Van), brigadier-chef, 4e régiment d'artillerie coloniale.

Zschoche (Friedrich-Emile-Wolfgang), adjudant-chef, 3e régiment étranger d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 9 avril 1945.)

Delaune (Julien), du 19e R. M. I. C. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

(Pour prendre rang du 17 novembre 1949.)

Hoerth (Alphonse), brigadier-chef, 1er régiment de chasseurs.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1950.)

Bource (Roger), adjudant-chef, 41e régiment d'artillerie coloniale.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret n° 50-470 du 22 avril 1950 modifiant le décret n° 49-36 du 10 janvier 1949 relatif aux commandements régionaux et à l'inspection générale de la gendarmerie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 28 germinal an VI sur l'organisation de la gendarmerie;

Vu le décret du 10 septembre 1935 sur l'organisation de la gendarmerie;

Vu le décret du 18 février 1946 relatif à l'organisation territoriale militaire de la métropole et de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1134 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-36 du 10 janvier 1949 relatif aux commandements régionaux et à l'inspection générale de la gendarmerie,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 1er, 2 et 3 du titre Ier du décret n° 49-36 du 10 janvier 1949 sont abrogés et remplacés comme suit:

TITRE Ier

« *Art.* 1er. — La totalité des formations de gendarmerie nationale (gendarmerie départementale, garde républicaine de Paris, garde républicaine, unités aériennes et maritimes de gendarmerie, écoles préparatoires de gendarmerie) stationnée sur le territoire de chaque région militaire, en Tunisie et au Maroc, est placée sous l'autorité d'un commandant régional de la gendarmerie, choisi parmi les officiers généraux issus de la gendarmerie ou les colonels de gendarmerie.

« *Art.* 2. — Les commandants régionaux de la gendarmerie nationale, les commandants des forces de gendarmerie nationale en Tunisie et au Maroc sont assistés d'un état-major composé d'un officier supérieur chef d'état-major et de deux officiers subalternes.

« *Art.* 3. — Une instruction particulière fixera les attributions des commandants régionaux de la gendarmerie nationale et des commandants des forces de gendarmerie nationale en Tunisie et au Maroc ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Décret du 22 avril 1950 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 22 avril 1950, sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Corps du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

Les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

MM. Guillermet (Paul-Camille), 8e région militaire.
Landry (Emile-Gaston), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 5 décembre 1948.)

M. Arbey (Louis-Marie-Joseph), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 21 février 1949.)

M. Ollé (Roger), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 8 juin 1949.)

M. Meyraux (Robert-Marcel-Henri), Allemagne.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1949.)

M. Cliquet (Guy-André), 2e région militaire.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Bordais (Pierre-Jean-Alexandre), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

M. Ducamin (André-François), Autriche.

(Pour prendre rang du 19 mars 1948.)

M. Ramognino (Gilbert-Pierre), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1948.)

M. Bonnefoux (Jean-Marie), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er mai 1948.)

MM. Becus (Paul-Jean), 6e région militaire.
Gue (Paul-Eugène), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1948.)

M. Servat (Ernest), Allemagne.

(Pour prendre rang du 6 août 1948.)

M. Taillades (Paul), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 9 août 1948.)

M. Noë, dit Moreau (Gustave), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 10 août 1948.)

M. Theux (Jean), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 19 août 1948.)

M. Brisson (Robert-Jean-Rodolphe), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 28 août 1948.)

M. Pelletier (Max-Léon), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 31 août 1948.)

MM. Baudot (Pierre-Eugène), 6e région militaire.
Lortholary (Edouard), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1948.)

M. Piquet (Louis), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1948.)

M. Cremilleux (Roger-Maxime-Jean), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1948.)

M. Arnaud (Marcel-Léon), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 30 octobre 1948.)

M. Guerre (Charles-Louis-Léon), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1948.)

M. Victor (Pierre), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1948.)

MM. Deloges (Kléber-Hoche), 5e région militaire.
Didelot (René-Alix), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 15 novembre 1948.)

MM. Can (Raoul-Yvan), 9e région militaire.
Daniel (Charles), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1948.)

M. Mazuir (Adrien-Joseph), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 8 décembre 1948.)

M. Terrée (Jean-Marie), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1948.)

M. Baudement (Jean-Alexandre), Allemagne.

(Pour prendre rang du 18 décembre 1948.)

M. Casimir (Anselme), Maroc.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1948.)

MM. Bene (Frédéric), 9e région militaire.
Favier (Marie-Georges), 1re région militaire.
Godart-Cadarec (Paul-Albert), 3e région militaire.
Pharisien (Gabriel-Julien), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 18 février 1949.)

M. Daclin (Roger), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 13 mai 1949.)

M. Le Rohellec (Lucien), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 mai 1949.)

M. Bessodes (Henri-Louis), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1949.)

M. Augier (Auguste-Julien), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 16 août 1949.)

M. Rouff (Pierre-Louis), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 27 août 1949.)

M. Tanaff (Jean-André), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1949.)

MM. Carbenay (Marcel-Louis), 2e région militaire.
Saugier (René-Louis), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

M. Janic (Victor-Laurent), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 18 novembre 1949.)

M. Galea (Emilien-Camille-Antoine), Tunisie.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1949.)

MM. Anselin (Adrien-César), 2e région militaire.
Chaze (Fernand-Adolphe), 9e région militaire.
Palmerio (Fernand-Aimé), 8e région militaire.
Peyrie (Marius-Jean-Luzentié), 8e région militaire.
Roumieu (Raoul-François), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1949.)

MM. Amat (Yvan), 10e région militaire.
Beitz (André-Charles), 1re région militaire.
Bidart (Georges-David), 2e région militaire.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

MM. Bard (Léon-René-Armand), 8e région militaire.
Billy (Etienne-Michel), 1re région militaire.
Cuvier (Pierre), 1re région militaire.
Duquesnoy (Maurice-Victor-Georges), Tunisie.
Gehrlein (Paul-Charles), 6e région militaire.
Hotton (Jean-Edouard), 2e région militaire.
Legay (André-Emile), Allemagne.
Moineau (René-Louis), 1re région militaire.
Molland (Gaston-Honoré), 9e région militaire.
Noualhat (Achille-Jules-Victor), 8e région militaire.
Roussel (Lucien-Jules), 5e région militaire.
de Veyrac (Joseph-Gabriel), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Gerbe (Gabriel-Louis), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 14 avril 1947.)

M. Arpels (Pierre-Raoul), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Charpaux (André-Louis), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Chipaux (Gabriel-René-Théodule), 7e région militaire.
Luciani (Antoine), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 3 septembre 1947.)

M. Waysman (Jacques), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)

MM. Guiraud (Félix-Laurent-Auguste), 9e région militaire.
Lalane (Georges-Léon), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 28 septembre 1947.)

M. Poisson (Jacques-Charles), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 13 novembre 1947.)

M. Deroche (Gaston-Eugène-Antoine), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 7 décembre 1947.)

MM. Aubin (Robert-Paul), 6e région militaire.
Charton (Marcel), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 2 février 1946.)

M. Audebert (Jean), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 février 1948.)

M. Gervais (Michel-Gaston), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 17 mars 1948.)

M. Mignot (Prosper-Jean-Marie), 8e région militaire.

(Pour prenudre rang du 1er avril 1948.)

M. Roux (Léon-André), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 21 avril 1948.)

M. Ripouteau (Jean-André), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 11 mai 1948.)

M. Debeaux (Maurice-Louis), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 21 mai 1948.)

M. Poey (Robert-André), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 19 juin 1948.)

M. Roux (Léon-Abel-Raymond), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 24 juin 1948.)

M. Daoudal (Prosper-Jérôme), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 6 juillet 1948.)

M. Roy (Marcel-Louis), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 6 août 1948.)

M. Sivadier (Gaston-Pierre), Maroc.

(Pour prendre rang du 11 août 1948.)

M. Sauval (André-Louis), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 15 août 1948.)

M. Jeunesse (Maurice-Albert), Allemagne.

(Pour prendre rang du 16 août 1948.)

MM. Grunfeld (Emeric), 6e région.
Rouxel (Pierre-Eugène), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 17 août 1948.)

M. Liopis (Joseph-André), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 21 août 1948.)

M. Dubois (Max-Georges-Jules), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 26 août 1948.)

M. Aubrejac (Raymond-Louis), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 31 août 1948.)

M. Oudot (René-Henri), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 4 septembre 1948.)

M. Devisse (Alfred-Julien-Jules), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 6 septembre 1948.)

M. Maniglier (Jules-Lucien), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1948.)

M. Merme (Maxime), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1948.)

M. Contre (René-Philippe), Allemagne.

(Pour prendre rang du 12 septembre 1948.)

M. Moreau (Emile-Alphonse), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 16 septembre 1948.)

M. Barbet (Lucien), Allemagne.

(Pour prendre rang du 22 septembre 1948.)

M. Capoduro (François-Marie-Jacques), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1948.)

M. Pourtier (Alphonse-Célestin-Jean), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

MM. Legrand (Charles-Auguste-François), 2e région militaire.
Le Grill (Yves-Marie), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1948.)

M. Esbelin (Jean), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 3 octobre 1948.)

M. Pelat (Louis), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1948.)

M. Garin (Gilbert-Albert), Autriche.

(Pour prendre rang du 24 octobre 1948.)

M. Matteoli (Lucien), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1948.)

M. Beck (Maurice-Paul), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1948.)

MM. Gilles (Edouard-Joseph), 2e région militaire.
Lagalie (Pierre-Marc-Louis), 3e région militaire.
Moreau (Pierre-Antoine), 6e région militaire.
Pattin (Marie-Gabriel), 8e région militaire.
Roch (Louis-François), 9e région militaire.
Waterlot (André-Georges), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 11 novembre 1948.)

M. Cardinal (Noël-Charles), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1948.)

MM. Chevalier (Jean-Yves-Joseph), 3e région militaire.
Querandeau (Jacques-René), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 26 novembre 1948.)

M. Rimonteil (André-Pierre), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1948.)

M. Foix (Marcel-Joseph-Emile), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1948.)

M. Pierre (Raymond-Joseph), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1948.)

M. Schneider (Victor-Gaston), Maroc.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1948.)

M. Jordery (Robert-Flavien), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1948.)

M. Zoreinger (Albert), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 23 décembre 1948.)

M. Colas (Georges-Auguste-Raymond), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1948.)

MM. Joly (Julien), 6e région militaire.
Monge (Albert-Auguste), 9e région militaire.
Pellan (René-Célestin-Julien), 7e région militaire.
Talmot (Azari-Albert-Charles), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1949.)

MM. Bouet (Christian-Louis-Roger), 1re région militaire.
Clerc (André-Roger), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1949.)

M. Carlier (Henri-Michel), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1949.)

M. Balestra (Gabriel), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1949.)

M. Breton (Gustave), 3e région militaire

(Pour prendre rang du 7 février 1949.)

M. Gros (Roger-Raymond), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 9 février 1949.)

MM. Chassin (Louis-Marius), 8e région militaire.
Parmentier (Aimé-Alphonse), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 26 février 1949.)

M. Planche (Marceau-Aimable-Léon), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 27 février 1949.)

M. Lauvergnat (Frédéric), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 4 mars 1949.)

M. Montandon (Olivier-Georges), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 15 mars 1949.)

M. Jupillat (René), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 16 mars 1949.)

M. Galais (René-Raoul), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 18 mars 1949.)

M. Dupont (François-Eugène-Jean), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 20 mars 1949.)

M. Baron (Jacques-Lucien), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1949.)

MM. Audon (Robert-Eugène), 10e région militaire.
Leclerc (René), 5e région militaire.
Peretti (Paul-Joseph-Xavier), 10e région militaire.
Pianelli (Roger-Charles-Gaston), 10e région militaire.
Prat (Paul-Désiré), 10e région militaire.
Satragno (Jacques), 10e région militaire.
Veilleux (Robert-Eugène), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 27 mars 1949.)

M. Guichard (René), 4e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er avril 1949.)

M. Ghys (Auguste-Louis), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 13 mai 1949.)

M. Brunel (Georges), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 19 mai 1949.)

M. Palau (François), 2e région militaire.

(Pour prendre rang du 29 mai 1949.)

M. Mey (Jean-Roger-Félicien), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er juin 1949.)

M. Sinc (René-Pierre-Albert), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 9 juin 1949.)

M. Maman (Marcel-Louis), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 19 juin 1949.)

MM. Boudrant (Jean), Tunisie.
Degrenne (André-Gervais-Constant), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 21 juin 1949.)

M. Ruffler (André-Emile), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1949.)

MM. Daram (Pierre), Tunisie.
Gély (Robert), 3e région militaire.
Rochais (Yves-René), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 2 juillet 1949.)

M. Delmas (Roger-André-Camille), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 juillet 1949.)

M. Duprat (Roger), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 31 juillet 1949.)

M. Doat (Pierre-Marie-Bernard), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 23 août 1949.)

M. Taille (Jean-Henri-Joseph), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 5 septembre 1949.)

M. Riquin (Raymond-Jacques), 8e région militaire

(Pour prendre rang du 19 septembre 1949.)

M. Chevreau (Marcel), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1949.)

M. Sigrist (Georges-René), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1949.)

MM. Alexandre (Pierre), 5e région militaire.
Bosch (Michel-Jean), 5e région militaire.
Couespel (Lucien-Gaston), 1re région militaire.
Ducher (Jean), 10e région militaire.
Foulon (Bernard-Jules), 5e région militaire.
Guis (Raymond-Antoine-Jules), 9e région militaire.
de Luca (Yvon-César), 10e région militaire.
Luccantoni (Robert), Tunisie.
Marcowich (Maxime), 10e région militaire.
Sauvannet (François), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 9 octobre 1949.)

M. Plessis (Daniel-Auguste-Emile), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1949.)

M. Bodard (Louis-Georges-Marie), Maroc.

(Pour prendre rang du 17 octobre 1949.)

M. Besnard (André-Louis-Marie), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1949.)

M. Le Pallec (Robert-Eugène-Joseph), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1949.)

M. Lépine (Maurice-Joseph), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1949.)

M. Montant (Ferdinand-René), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1949.)

M. Cornu (Jean-Emile), 7e région militaire.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1949.)

MM. Couzard (Gaston), 3e région militaire.
Lequeux (Robert), 3e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1949.)

MM. Fabre des Essarts (Louis-Marie-Melchior), 8e région militaire.
Perrier (Daniel-Louis), 8e région militaire.
Villefranche (Maurice-Yvon-Germain), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 10 décembre 1949.)

M. Jacquet (Lucien-François), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1949.)

MM. Decocq (Georges-Joseph), 2e région militaire.
Dinouard (Urbain-Marcel-Constant), 2e région militaire.
Gardeil (Jacques), 6e région militaire.
Guyot (Jean-Marcel), 3e région militaire.
Hauss (Georges-Emile), 6e région militaire.

Les présentes promotions ne donneront pas lieu à rappel de solde.

Décret du 22 avril 1950 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 22 avril 1950, sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates indiquées ci-après;

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Les sous-lieutenants:

1re RÉGION MILITAIRE

M. Combe (Claude-Albert-Nicolas-Raymond), 19 mars 1948.

Subdivision de Chartres.

MM. Cauchy (Jean-Bernard), 1er décembre 1949.
Herpin (Paul-Emile-Vincent), 15 août 1948.
Hirel (René-Gaston), 22 mars 1949.
Lebourdais (Pierre-Henri-Gaston), 30 septembre 1948.
Mathieu (Albert Octave-Fernand), 20 février 1949.
Prieux (Jacques-Marius-Léon-Henri), 30 août 1948.
Soulie (Jean-René), 28 novembre 1948.

Subdivision d'Orléans.

MM. Gentil (Maurice-Léon), 1er juillet 1948.
Joly (Pierre-Charles-François), 3 janvier 1948
Larent (Henri-Barthélemy), 1er décembre 1949.
Lefebvre (Pierre-François-Marie), 25 septembre 1949.
Sabatier (Jean-Louis), 25 septembre 1949.
Taesch (Serge-Louis), 18 décembre 1948.
Tardiveau (Roger-Alfred-René), 10 septembre 1949.

Subdivision de Paris.

MM. Accio (Marcel-Charles-Clément), 1er juin 1946.
Achille (Jean-Claude-François), 1er octobre 1949.
d'Allens (Pierre-Henri), 24 janvier 1949
Allinne (Jean-Louis-Ernest), 16 août 1948.
d'Anchald (Hubert-Charles-Ludovic-Jean), 20 juillet 1948.
Armanville (Lucien-Gaston), 1er novembre 1948.
Austry (Georges-Auguste), 2 décembre 1948.
Avot (Jean-Edmond-Emile-Léon), 16 avril 1948
Bacholle (Jean-Georges-Marie), 27 novembre 1949.
de Baillencourt (Emmanuel-Joseph-Edouard-Max), 7 mai 1948
Bailly (Philippe), 5 septembre 1948.
Balleux (Gaston-Henri-Lucien), 1er août 1948.
Bealu (Jean-Paul-Emile), 1er août 1948.
Becard (Pierre-Marie), 24 août 1949.
Beguin (Georges-Paul), 27 novembre 1949.
Behard (Jean), 16 mai 1949.
Benezech (Jean-François), 11 août 1948.
Bertrand (Georges-Etienne-Marius), 21 mars 1949.
Bichet (Jean-Emile), 2 septembre 1948.
Bidet (Jean-Louis-Charles), 1er juin 1946.
Billet (Christian-Jacques-Fortuné), 19 juin 1948.
Bon (Serge-Alfred-Alphonse), 3 juillet 1948.
Boudoux d'Hautefeuille (Marie-Joseph-Hubert), 15 octobre 1949.
Bougrain (Yves-Marie-Louis-Patrice), 1er juin 1946.
Bouillot (Joseph), 1er juin 1947.
Bounoure (Jean-Albert-Lucien-Gabriel), 1er avril 1949.
Bourguignon d'Herbigny (Pierre-Louis-Marie-Joseph), 25 décembre 1949.
Brizard (Georges-Emile), 6 mai 1948.
Brossette (Henri), 1er juin 1946.
Cabe (Pierre-Jean-Etienne), 14 juin 1949.
Candet (Jean-Lucien-Antoine), 25 mars 1949.
Carmine (Laurent-Marie-Jean-Paul), 6 octobre 1948.
Cassagnes (Georges), 19 novembre 1948.
Cataliotti Valdina del Grano (Jean-Moriel-André-Ferdinand-Pierre-Gaëtan-Gattilusio), 1er juillet 1949.
Cauchy (Jacques-Henri-Emmanuel-Marie), 11 août 1948.
Cazenave (Pierre-Alexandre-Dominique), 17 mai 1948.
Challet (Maurice-Paul), 16 août 1948.
Chapel (Yves), 5 février 1949.
Chapuy (Joseph-Eugène), 1er octobre 1949.
Chresteil (Georges-Antoine-Aimé), 21 avril 1949.
Clauzel (Hubert-Jean-Paul), 25 mars 1947.
Clavel (Bertrand-Marie-Guillaume), 19 avril 1949.
Cloquet (Pierre-Ghislain), 21 janvier 1949.
MM. Conquere de Monbrison (Gilles-Emmanuel-Georges), 5 mai 1949.
Conreaux (André-Camille), 25 septembre 1949.
Cossery (Yves-Jean-Louis), 29 septembre 1948
Courmont (Pierre-Emile-Edouard), 11 mai 1949
Crotti de Costigliole (Guy-Albert-Jean-Michel-Marie), 14 juin 1949.
Crouigneau (Georges-Henri), 1er juin 1946.
Crucifix (Jacques-Albert-Marie), 19 août 1948.
Cruse (Frédéric-Roger-Pierre), 27 juin 1948.
Cruse (Hubert-Charles), 27 août 1948
Delaunay (Christian-Louis-André-Jean), 1er octobre 1949.
Delpiroux (Pierre-Armand), 19 juin 1948.
Dellombe (Michel-Albert-Georges-Nicolas), 1er décembre 1948.
Delvigne (Jean-Marie-Louis-Ghislain), 27 août 1948.
Desforge (Jean-Etienne-Marie-Julien), 1er avril 1948.
Després (Maurice-Louis), 25 octobre 1948.
Deslarac (Aimé-Robert), 24 mai 1948.
Didier (Philippe-Albert-Eugène), 19 avril 1949.
Diribarne (Joseph), 1er juin 1946.
Dockes (Jacques-Joseph), 1er avril 1948.
Dolle (François-Alfred-Gaston), 1er octobre 1949.
Domagalski (Bernard-Edouard), 25 mars 1947.
Dommanget (Paul-François), 31 juillet 1948.
Dudon (Georges-Fernand-Joseph), 16 mars 1949.
Dumont-Guillemet (René-Alexandre-Alfred), 1er juin 1949.
Dumoulin (Guy-Gontran), 8 juin 1948.
Duval (Amédée-Antoine), 1er juin 1947.
Elissalde (Pierre-Marcel), 1er juin 1946.
Fabry (Hubert), 25 avril 1949.
de Fabry-Fabrègues (Jacques-Henri-Georges-Marie), 25 septembre 1949.
Faure (Félix-Marie-Emilien), 1er avril 1949.
Favière (André-Robert), 19 novembre 1949.
Fichet (Charles-Antoine), 9 décembre 1948.
Gaborit de Montjou (Jean-Marie), 25 mars 1949.
Gal (Robert-Emile), 1er juin 1948.
Gallois (Jacques-Emile), 1er octobre 1949.
Gaultier (Pierre-Henry-Maurice-Marie-Fortunat), 15 mai 1949.
Gérard-Marchand (Jacques-André), 1er avril 1949.
Gilles (Camille), 19 décembre 1948.
Girault (Roger-Gustave-Gaston), 15 juillet 1948.
Giscard d'Estaing (Valéry-René-Marie-Georges), 1er octobre 1949.
Gobert (Jacques), 1er juin 1946.
Gotschaux (Jean-Oscar), 3 décembre 1948.
Grenouillet Godeau d'Entraigues (François-Amédée-Gabriel), 5 juillet 1948.
Guichard (Jacques-Paul-Alexandre), 15 mars 1948.
Guy (André-Georges-Paul), 8 février 1949.
Haeffner (Jean-Jacques-Charles), 3 septembre 1948.
Hannotin (Maurice-Jean-Marc), 25 juin 1949.
Hecht (Bernard-Paul-André), 25 septembre 1949.
Hepp (Jean-Michel-Marcel-François), 19 septembre 1948.
Hillaire-Darrigrand (François-Henri-Pierre-Rémi), 8 janvier 1948.
Hombron (Georges-Marcel-Gabriel), 27 février 1949.
Huet (François-Paul-Georges), 4 avril 1949.
Hulot (Philippe-Marie-Joseph-Pierre), 1er juin 1949.
de Hulster (Philippe-Albert-Louis-Jean), 20 février 1949.
d'Humières (Elie), 5 février 1949.
Isch-Wall (Maxime-Serge), 4 février 1949.
Jacqmin (André-Maurice-Marie), 1er octobre 1949.
Jacquier (Jean), 17 juillet 1948.
Jacquin de Margerie (Hubert-Antonin-Marie-Joseph), 20 décembre 1948.
Jodelet (Roger-Edmond), 1er juin 1946.
Kauffer (Pierre-Jean-Yves), 20 mars 1948.
Knall-Demars (Yvan), 19 juin 1948.
de La Berrurière de Saint-Laon (Philippe-André-Joseph), 7 janvier 1948.
Laboulle (René-Albert), 3 février 1949.
de Labriffe (Arnault-Joseph-Pierre), 29 avril 1949.
de La Haye-Jousselin (Georges-Urbain-Marie-Joseph-Bertrand), 19 juin 1948.
de La Révelière (Ernest-Gilles-Marie-Jacques-Marc), 15 juillet 1948.
de La Rochefoucauld (Alexandre-Louis-Marie-François), 25 septembre 1949.
de La Selle (Marie-Joseph-Augustin-Patrice), 15 juin 1949.
Latreille (Yves-Jean), 1er juin 1946.
Laurent-Atthalin (Claude-André-Marie), 19 novembre 1948.
Le Barbe (Serge-Antoine-Emile), 1er octobre 1948.
Le Bel (Robert), 1er juin 1946.
Le Bel de Penguilly (Jacques-Louis-Marie-Auguste), 25 mars 1947.
Lecam (René-Auguste), 17 septembre 1948
Le Faurichon (Pascal-Lucien), 12 octobre 1948.
Lefranc (Pierre-Abel-Georges-Augustin), 10 septembre 1949.
Le Maître (André-Emmanuel-Joseph-Prosper), 14 janvier 1948.
Lemaitre (Jean-Marie), 25 décembre 1949.
Le Quellec (Alexandre-Casimir-Yan), 19 juin 1949.
Lescure (Jean-Paul), 12 mai 1949.
Le Soufache (Michel-Charles-Noël), 25 septembre 1949.
Levy (Jean-Hubert-Laurent), 17 septembre 1948.
de Lingua de Saint-Blanquat (Marie-Joseph-Edmond-Henri), 1er janvier 1947.
Lohse (Rémy-Antoine-Edouard-Charles-Marie), 25 juin 1948.
Maire (Marcel-Gérard-Emile), 1er juin 1946.
Marbot (René-Marie-André), 1er mars 1949.
Marlin (Jean-Amédée-Marie), 1er mars 1949.
Marrane (Jean-René-Georges), 10 juin 1949.
Marx (Jean-Paul), 16 mars 1949.
Mayer (Jean-Pierre), 24 octobre 1948.
Mercier (Guy-Louis-Léo), 1er octobre 1949.

MM. Michaud (Gaston-Gilbert), 15 septembre 1948.
Michel d'Annoville (Xavier-Charles-Marie-Paul), 12 avril 1948.
Monet (Georges-Lucien), 1er juin 1949.
Monniot (Pierre-Paul), 18 décembre 1948.
de Montely (Henri-Marie-Louis), 1er octobre 1949.
Moscet (Paul-Henri), 5 février 1948.
Moscherosch (Gérard-Pierre), 10 octobre 1948.
Moutard-Martin (Maurice-René), 1er juin 1946.
Obriot (Gilbert), 9 février 1949.
Ollier (Pierre-Georges-Louis), 19 novembre 1948.
Pardieu (Jean-Jacques-Jérôme), 25 décembre 1949.
Pelleray (Pierre), 1er juin 1946.
Pelletier de Chambure (Auguste-Gabriel-Charles-Marie-Hubert), 1er juin 1946.
Pelouze (Jean-Lucien), 25 décembre 1949.
Petit (Jean-Robert), 24 février 1949.
Petitjean (René-Lucien-Albert), 1er juin 1946.
Philipidhis (Constant-Robert), 19 janvier 1948.
Pierre (Jacques-Eugène), 25 mars 1949.
de Pierre de Bernis de Marsac (Albéric-Guy-Joseph-Marie-Albert), 27 décembre 1948.
Piquée (Maurice-Hippolyte), 1er juin 1946.
Poinsinet de Sivry (Renaud-Jean-Marie), 12 octobre 1947.
Pretelat (Jean-Eric-Gustave), 8 février 1949.
Prigent (Tanguy-François-Marie), 1er juin 1946.
Purson (Pierre-Edmond-Jean), 23 janvier 1949.
Quenardel (Xavier-Louis-Elie), 6 mars 1948.
Recope de Tilly-Blaru (Guy-Marie-Joseph-Louis), 23 juillet 1948
René-Bazin (Georges-Jacques-Nicolas), 24 septembre 1948.
Ricour (Georges-Augustin), 7 avril 1949.
Rollin (Yves-Edouard-Alexandre), 1er avril 1948.
Rougier (Robert-Pierre), 1er juin 1947.
Rouzieres (André-Albert-Gustave), 13 janvier 1949.
de Rudelle (Albert-Henri-Joseph), 18 février 1949.
Sabouret (Pierre-Marie-Joseph-Jean), 21 janvier 1949.
Saint-Pierre (Robert-Jean-Jacques), 4 janvier 1949.
Sarazin (Robert-Gaston), 1er juin 1946.
Sarrebourse de La Guillonière (Alain-Hilaire-Jacques), 25 décembre 1949.
Schoiler (Marcel-Auguste), 29 octobre 1948.
Schopin (Pierre-Adrien-Frédéric), 6 avril 1949.
Silva Coronel Isacco (Paul), 31 décembre 1948.
Simon (Pierre-Henri), 21 février 1949.
Sokolov (Rostislas), 1er juin 1946.
Souchard de Lavoreille (Maurice-Serge-Christian), 15 novembre 1948.
Stein (Georges-Lucien-Charles), 19 avril 1949.
Texier (Jean-Pierre-Edmond), 1er juin 1946.
Teyssonnières (Henri-Charles-Marie-Joseph-Jean), 11 décembre 1949.
Thiery (Roger-Henri), 1er octobre 1948.
Tonneau (Roland-Victor), 16 septembre 1948.
Tourriol (Louis-Henri-René), 9 décembre 1948.
Valette (Jean-José), 15 septembre 1948.
Verdez (Lionel-Alfred-Salomé), 21 mai 1949.
Vernos (Jean-Jacques), 1er octobre 1949.
Vuitton (Henry-Louis-Désiré), 10 décembre 1949.
Walon (Edouard-Louis-Marie-Joseph), 8 janvier 1949.
Weber (Jean-Marie-Roger), 1er juin 1946.
Weiss (Roger-Louis-Edgard), 23 janvier 1949.
Winther (Marie-François-Christian), 19 décembre 1948.
Ysos (Alain-François-Pierre), 22 septembre 1948.
Zimberlin (Philippe-Georges-Marie), 21 février 1948.

Subdivision de Versailles.

MM. Allinne (François-André), 1er avril 1949.
Barbe (Jean-Lux-Christian), 28 octobre 1948.
Becq de Fouquières (Patrice), 16 décembre 1948.
Boule (René-Henri), 16 juillet 1948.
Boulon (Albert-Numa), 1er avril 1949.
Cartil (Marcel-Paul-Michel), 8 janvier 1949.
Comte (Pierre), 26 août 1948.
Despreaux (Jean-Luc), 22 novembre 1948.
Devaivre (Jean-Justin-Michel), 1er juin 1946.
Devarenne (Henri-Georges-Joseph), 5 septembre 1948.
Duplessy (Bernard-André), 7 septembre 1948.
Durand (Pierre), 1er octobre 1949.
Fustec (André-Alain-Antoine), 22 novembre 1948.
Halphen (Charles-Gérald-Jacques-Serge), 25 mars 1949.
Janot (Jacques-Pierre-Emeri), 9 décembre 1948.
Join-Lambert (Michel), 4 mai 1949.
Lallement (Jules-André-Paul), 1er août 1948.
Laune (André-Edmond-Antoine), 25 décembre 1948.
Loy (Joseph-Marie), 1er novembre 1948.
Mahu (Maurice-Roger), 1er octobre 1948.
Martin (Jean-Pierre-Joseph-Marie), 25 décembre 1949.
Perez (Guillaume), 13 mai 1948.
Pommier (Marcel-Joseph), 1er août 1948.
Pons (Jean-Claude-Marius), 1er octobre 1948.
Prudhomme (André-Paul), 1er août 1948.
Rabdeau (Albert-Marcel), 19 septembre 1947.
Thomas (Roger-Alphonse-Marie-Louis), 19 juin 1949.
Vallet (Fernand), 1er juin 1946.
Voreux (Jean-Pierre-Maurice), 23 janvier 1949.
Waltremez des Loges (Claude-Marie-Emile), 19 janvier 1948.

2e RÉGION MILITAIRE

Service militaire des chemins de fer.

MM. Alloo (Georges-Lucien-Théophile-Joseph), 8 janvier 1949.
Bocquillon (Désiré-Evremont), 16 août 1948.

Subdivision d'Amiens.

MM. Bavard (Guy-Félix), 23 septembre 1949.
Deseyne (Gaston-Léonard), 11 novembre 1948.
Dessenne (Maurice-Fernand), 18 février 1949.
Goudard (Louis), 26 décembre 1947.
Hembert (Guy-Henri-Adolphe-Maurice), 5 décembre 1948.
Huet (Jean-Francis), 11 octobre 1948.

Subdivision d'Arras.

MM Bouthors (Alexandre-Benoit-Auguste), 20 juillet 1948.
Doye (Raymond-Lucien), 1er janvier 1949.
Evrard (André-Marcel-Léon), 1er juin 1946.
Ghier (Robert-Victor), 17 avril 1949.

Subdivision de Laon.

MM. Clement (Charles-Gustave-Henri), 30 septembre 1948.
Dauger (Marie-Joseph-Gabriel-Jacques), 28 mars 1949.
Lamotte (Charles-Henri-Marie-Pascal), 25 décembre 1948.
Lamotte (Louis-Léon-René), 1er décembre 1949.
Martin (Marie-Emile-Pierre), 1er août 1948.
Petit (Raoul-Louis-Aimé), 23 août 1948.
Simon (Marius-Joseph-Michel), 6 mars 1949.

Subdivision de Lille

MM. Adam (Jean-Valentin), 11 août 1948.
Bar (Emile-René-Fernand), 14 juin 1948.
Blouwes (Gilbert-Henri), 30 décembre 1948
Bocquet (Louis-Lucien-Robert), 25 septembre 1949.
Bourgeois (Jacques-André-Paul), 17 juin 1948.
Ceugniet (Roger-Victor), 25 mars 1947.
Danloux (Emile-Georges), 20 novembre 1948.
Devemy (Louis-Albert), 10 décembre 1948.
Fremaux (André-Charles-Henri-Paul), 19 juillet 1948.
Hirigoyen (Michel-Jean-Martin), 25 septembre 1949.
Lagache (Maxime), 20 décembre 1948.
Pittaco (Démétrius-Parros), 10 novembre 1948
Roeland (Robert-Adolphe), 21 octobre 1948
Roquette (Jacques-Pierre-Marie-Joseph), 3 décembre 1948.
Segond (Michel-Léon-François), 25 décembre 1949.
Thiriez (Gérard-Pierre-Joseph), 25 septembre 1949.

Subdivision de Rouen.

MM. Blin (Albert-Maurice-Henri), 11 septembre 1949.
Morisot (Jean-Paul-Roger), 1er juin 1946.
de Riverieulx de Varax (Joseph-Marie-Pierre), 1er octobre 1948.

3e RÉGION MILITAIRE

Service militaire des chemins de fer.

M. Chaudourne (Jean-Henri-Marie), 24 juillet 1948.

Subdivision de Caen.

MM. Chatard (Pierre-Maurice-Marie), 25 février 1949
Henryon (Robert-Marcel), 25 mars 1949
de La Bourdonnaye-Blossac (François-Henri-Louis-Esprit-Marie), 19 septembre 1949.
Lechartier (Jean-Marie-Auguste), 26 décembre 1947.
Lemouland (Jacques-François-Claude-Marie), 14 juillet 1948.
Rouyer (Paul-Marie), 10 juillet 1946.
Soulinhac (Henri), 30 mai 1949.

Subdivision du Mans.

MM. Benard (Pierre-Jacques-Marie), 9 mai 1949.
Celerier (Claude), 25 décembre 1949.
Comte (Edmond), 1er juillet 1948.
Deboude (Rémi), 29 janvier 1949.
Pellevoisin (Albert-Louis), 1er décembre 1949.
Toutain (Jacques-Maurice), 29 janvier 1948.

Subdivision de Nantes.

MM. Boiron (Lucien-André-Emile), 1er juin 1949.
Boucard (Henri-Elie-Marc), 3 novembre 1948.
Cesbron-Lavau (René-Raymond-Joseph-Marie), 4 août 1948.
Dumoulin (Henri-Jean-Marie-Charles), 12 juin 1949.
de Farcy de La Ville du Bois (HenriMarie-Paul-Annibal), 15 mars 1949.
Gergaud (Maurice-Marie), 3 août 1948.
Grelier (Albert-Jules-Emile-Marie), 25 mai 1948.
Hervouet (André-Joseph), 1er avril 1949.
Huguet (Jean-Ernest-Louis), 1er mars 1949.
Juigner (Louis-Marcel), 20 novembre 1948.

MM. Lecomte (Valentin-Clément), 14 juillet 1948.
Lenglart (Pierre-Adolphe-Marcel), 1er juin 1946.
de Lespinay (Jacques-Zénobe-Marie-Michel-Bonabes), 21 avril 1949.
Rochard (Robert-Gustave-Armand), 1er décembre 1949.

Subdivision de Rennes.

MM. Balaine (Léon), 19 décembre 1949.
Mabille de La Paumelière (Gérard-Maurice-Guillaume-Marie), 11 mars 1949.

Subdivision de Vannes.

MM. Briand (Maurice-Louis), 8 septembre 1949.
Canet (André-Paul-Louis), 28 mars 1949.
Dufilhol (Gilles-Raymond-Jean), 1er mai 1949.
Guyodo (François-Louis-Marie), 20 mai 1949.
Hergouarch (François-Albert), 4 décembre 1948.
Huet (Camille-Roger), 1er mars 1949.
de Poulpiquet de Brescanvel (Jean-Henri-Marie-Noël), 1er juin 1948.

4e RÉGION MILITAIRE

MM. Brizon (Jacques-Jean-Charles), 25 décembre 1949.
Combescot (Jacques-Louis-Marc), 9 avril 1948.
Denoux (François-Jean-Frédéric-Amédée), 4 octobre 1947.
Deschars (Christian-Marie), 6 mai 1949.
Doligez (Marcel-Marie-Georges), 1er octobre 1947.
Haussmann (Philippe), 19 avril 1948.
Hinnen (Pierre-Erwin), 18 avril 1947.
Listre (Pierre-Louis), 18 mai 1949.
Mame (Roger-Paul-Marie-Martin), 1er mars 1949.
de Masin (Alain-Marie-Fernand), 14 juin 1949.
de Nunez (Albert), 25 juin 1947.
de La Roche du Ronzet (Joseph-Armand-Guy), 1er mars 1949.
Roos (Jacques-René), 25 septembre 1949.

Subdivision d'Angoulême.

MM. Hostier (Franck-Robert), 24 juillet 1948
Marjollet (Rolland-Edgard), 1er octobre 1948.
Pasquier du Bousquet de Laurière (Jean-Aymery-Gustave-Marie-Michel), 25 septembre 1948.
Sabouraud (Jean-Louis-Pierre), 27 février 1949.
Tamisier (Claude-François), 15 décembre 1948.

Subdivision de Bordeaux.

MM. Bacque (Francis-François de Salle-Louis), 25 décembre 1947.
Baquie (Georges-Gustave), 1er juin 1947.
Barret (Guy-Louis), 30 septembre 1947.
Bellair (Fernand), 1er décembre 1949.
Bernard (Maurice-Jean), 4 mars 1949.
Beylard (Abel-Joseph-René), 23 septembre 1948.
Broqua (Louis-Jean-Marie), 5 janvier 1949.
Capdaspe-Couchet (Roland-Marie-Louis-Paul-Edmond), 11 novembre 1949.
Croizet (Nicolas-Jean-Marc), 13 décembre 1948.
Delegue (Claude-Charles-Antoine), 25 décembre 1946.
Deygard (Bernard-Alban), 25 septembre 1947.
Dupin de Saint-Cyr (Louis-Marie-Charles), 25 décembre 1948.
Esquissand (François), 1er juin 1946.
Gianello (Charles-Jean), 16 juillet 1948.
Lasbareilles (Louis-Edouard), 1er octobre 1948.
Lignat (Pierre), 27 novembre 1947.
Maurel (Pierre-Honoré), 23 décembre 1948.
Moulin (Jacques-Eugène-Joseph), 1er décembre 1948.
de Roquemaurel (Aymar-François), 15 juillet 1948.
Trausch (Raymond-Roger), 22 avril 1948.
du Vivier de Fay Solignac (Bertrand-Hugues-Philippe-Marc), 6 février 1949.

Subdivision de Limoges.

MM. Brionnaud (Michel-André), 25 décembre 1949.
Magadoux (Pierre), 1er avril 1949.
Mathieu (Maurice-Pierre), 25 septembre 1949.
Rivière (Georges-Jean), 1er février 1949.
Sol (Albert), 25 septembre 1949.

Subdivision de Poitiers.

M. Delaye (Jacques-Xavier-Jean), 18 novembre 1947.

Subdivision de Tours.

MM. de Bonneval (Jean-Marie-Maurice), 20 mars 1949.
Farjat (Jean-Louis), 25 mars 1948.
Grillault-Laroche (Henri-Marie-François), 16 novembre 1948.
Jaunay (Louis-Sylvain-Athanase), 16 juillet 1948.
Martineau (Gaston-Léon-Georges), 12 août 1948.
Souchard de Lavoreille (Marc-Armand-Arnauld), 25 octobre 1948.

5e RÉGION MILITAIRE

Service militaire des chemins de fer.

M. Dabat (François-Célestin-René), 1er juin 1949.

Subdivision d'Albi.

MM. Allot (Raymond-Adrien-André-Léon), 25 septembre 1947.
Barbey (Jacques-André), 22 août 1948.
Chabbal (Pierre-Joseph-André), 20 juin 1948.
Sintive (André-Joseph), 25 mars 1947.
Tremoulet (Georges-Joseph), 30 mars 1949.

Subdivision de Montauban.

MM. Guyonnaud (Jean-Paul), 18 novembre 1948.
Suzzoni (François-Antoine), 30 décembre 1948.

Subdivision de Pau.

MM. Bidault (René-Pierre), 27 avril 1949.
Bonte (Maurice-Julien), 3 avril 1948.
Guenet (Pierre-André), 1er décembre 1949.
Heches (Gaston-Gabriel), 13 août 1948.
Jouille (Gaston-Lucien-Jean), 1er septembre 1947.
Léger (Jean-Edmond), 19 août 1948.
Mariaut (Edmond), 25 septembre 1948.
Merle de La Brugière de Laveaucoupet (Louis-Marie-François-Jean), 21 mars 1948.
Ortet (Pierre-Léon-Justin), 19 mai 1949.
Petit (Robert-Paul-André), 11 août 1948.
Plantier (Jean-Joseph-Léon), 19 mars 1949.

Subdivision de Perpignan.

MM. Esposito (Joseph), 1er août 1948.
Tulfrau (Jean-Pierre), 19 mars 1948.

Subdivision de Toulouse.

MM. Bernard (Pierre-Lucien-Paul), 1er avril 1949.
Bonzom (Louis-Robert), 5 août 1947.
Couret (Raymond-Jean-Albert), 25 juillet 1948.
Forgeot d'Arc (Bernard-Marie-André), 1er janvier 1949.
Monier (Henri-Alexandre-Jean), 25 décembre 1949.
Pruneyrac (Jacques-Jean-Joseph-Etienne), 17 août 1948.
Ponsolle (Henri-Michel), 19 mars 1949.
Senlex (Gaston), 5 octobre 1948.
de Vanel de Lisleroy (Henri-Georges-Marie), 6 novembre 1947.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

MM. Ballu (Henri-Louis-Denys-Marie), 17 mars 1949.
Clément (Michel-Edmond-François), 15 septembre 1948.
Derrien (Jean-Charles), 11 février 1949.
Dupire (Jacques-Arthur), 1er juin 1947.
Gautier (Robert-Joseph), 1er juin 1949.
Jaillet (Claude-Marie), 10 septembre 1949.
Merle (Paul-Marie-Charles), 1er juin 1949.
Paris (René-Albert), 21 octobre 1948.
Rodemacq (André), 1er août 1948.
Simon (Maurice), 6 mars 1949.
Zlora (Alois-Wilhelm), 1er juin 1947.

Subdivision de Nancy.

MM. Baier (Maurice-Auguste), 1er juin 1946.
Brunner (Jean-Georges), 26 février 1948.
Hufschmitt (Georges-Henri), 1er octobre 1949.
Laurent (Raymond), 1er décembre 1949.
Leroy (Hugues-Ernest), 1er mars 1949.
Maigre de La Motte (Guy-Noël-Abel), 12 avril 1949.
Mielle (Jacques), 12 février 1949.
Rabaud (Claude-Camille-Albert), 1er octobre 1949.
Racfot (Michel-Marie-Constantin), 20 février 1948.
Streiff (Gabriel), 19 juillet 1948.
Vincent (Marcel-Henri), 1er octobre 1948.

Subdivision de Metz.

MM. Bollinger (Christian-Marie-Gustave), 25 septembre 1949.
Bugnet (Pierre), 19 décembre 1948.
Couspeyre (Eugène), 1er décembre 1949.
Destour (Robert), 1er novembre 1948.
Halluitte (Marie-Jacques), 1er juin 1947.
Laurent (Jean-Jacques-Théodore-Henri-Marie), 25 décembre 1948.
Martin (Charles), 1er août 1948.
Pasquet (Jean), 16 novembre 1948.
Werner (Gabriel-Anatole), 1er juin 1949.

Subdivision de la Sarre.

M. Goy (Georges), 9 novembre 1948.

Subdivision de Strasbourg.

MM. Bauer (André-Marie-Joseph), 1er juin 1946.
Bœnisch (Jean-Jacques), 28 juillet 1948.
Bon (Xavier-Victor-Marie-Joseph), 11 octobre 1948.
Daehn (Charles-Albert-Eugène), 1er juin 1949.
Deplante (René-Louis), 1er décembre 1949.
Desforges (Marcel-Henri), 1er décembre 1949.
Ehret (Charles-Aloise), 25 décembre 1949.
Jeune (Simon-Gabriel), 14 juin 1949.
Kienzler (Albert-Eugène), 1er mars 1949.
de La Haye Saint-Hilaire (Jean-Augustin), 9 octobre 1948.
Martin (Camille), 1er octobre 1948.
Meichel (Eugène), 30 décembre 1948.
Morere (René-Gabriel-Jean), 15 décembre 1948.
Niss (René-Gustave), 13 août 1948.
Wasser (Fernand-Emmanuel), 1er août 1948.
Weiss (Albert), 11 février 1949.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

MM. Donzelot (Jean-Henri), 1er décembre 1949.
Dupre (Jean-Félix-Marcel), 11 février 1949.
Gorce (Louis-Jean-Edouard), 15 novembre 1948.
Laethier (Max-Maurice-Albert), 1er décembre 1949.
Maffezzoli (Robert-Eugène), 30 décembre 1948.
Saccard (Roger-Paul-Marius), 16 juillet 1948.
Simon (Jacques-Francis-Marcel), 1er octobre 1948.
Vuillemin (Auguste-Germain), 1er août 1948.

Subdivision de Dijon.

MM. Bassot (Pierre-Marie), 4 août 1949.
Caire (Maurice-Georges-Michel-Augustin), 12 octobre 1947.
de Charette de La Contrie (Joseph-Marie-Gérard-Armand-Bertrand), 24 janvier 1949.
Collet-Emard (Jean-Michel), 20 novembre 1948.
Monin (Marcel), 24 novembre 1948.
Mourier (Charles-Honoré-Jean-Marie-Valentin), 1er août 1948.
Thorin (Georges), 30 août 1949.
Troncy (Henri), 29 août 1948.

Subdivision de Nevers.

MM. Barbe (Paul-Gérard), 8 mai 1949.
Foussard (Henri-Didier), 1er janvier 1949.
de Ganay (Elie-Marie-Hubert), 4 septembre 1948.
Jacquemin (Maurice-Robert-Auguste), 1er décembre 1949.
Lancelot (Claude-Raoul), 24 février 1949.
Sabourcau (Robert-Louis-Jean-François), 19 avril 1949.
Tardy (Pierre-René-Marie), 24 décembre 1949.

8e RÉGION MILITAIRE

MM. Bellet (Emmanuel-Edouard), 8 mars 1948.
Chapelle (Jean-José-Marie), 10 juin 1949.
Grand (Georges-Irénée), 1er juillet 1948.
Vincent (Etienne-Henry), 21 février 1948.

Subdivision de Chambéry.

MM. Gentes (Louis), 22 janvier 1949.
Liabœuf (Jean-Louis-Aristide), 1er juin 1947.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM. Berlan (Charles-Gervais-Pierre-Ferdinand), 1er juin 1949.
Condat (Jacques-Marie-Joseph), 1er décembre 1948.
Gratacap (Emile-Théophile-Marie-Adolphe), 19 août 1949.
Grise (Maurice-Albert-Robert), 17 septembre 1948.
Le Guen (Raymond-Albert), 1er avril 1949.
Mignon (Alphonse-Emile), 18 février 1949.
Morel (Albert-Camille), 1er décembre 1949.

Subdivision de Grenoble.

MM. Bocquentin (Jacques-Louis-Marcel), 1er avril 1948.
Ceci (Isidore), 1er août 1948.
Clergue (Robert-Pierre-Marie-Jean), 28 novembre 1949.
Derville (Armand-Lucien), 29 mai 1949.
de Haro (Ramon), 15 décembre 1948.
Liscot (Jean-Louis), 25 mai 1949.
Mercier (Antoine-Pierre-Roger), 21 novembre 1948.
Raymond (Paul-Marcel), 21 juillet 1948.
Richaud (Lucien-Antoine-Jean), 1er août 1948.
Rupage (Robert-Rubin), 30 juin 1948.
Satre-Tabouret (Albert-Marie-Joseph), 17 août 1948.

Subdivision de Lyon.

MM. Arnaud (Paul), 9 février 1949.
Bruneau (Louis-Georges), 27 avril 1949.
Chaine (Louis-Charles-Alain), 1er juin 1946.
Chatelain (Jean-Marie-Léon), 19 février 1949.
Demaret (Marcel-François), 8 juillet 1948.
MM. Dubost (Philippe-Marie-André), 1er juin 1946.
Gagneur (Daniel), 30 septembre 1948.
Gérard (Eugène-Charles-François), 23 août 1948.
Juliany (Robert-Emile-Henri-Joseph), 20 octobre 1948.
Massenet Royer de Maranjour (Bernard-Maurice), 11 mai 1948.
Mieusset (Roger), 31 décembre 1948.
Morel-Journel (Bertrand-Marie-Jacques), 5 mars 1948.
Morrier (Maurice-Joseph), 1er juin 1949.
Nizet (Jean), 8 avril 1949.
Ogier (Henri-Marie-Eugène), 19 août 1948.
Péillon (Paul-Marie-Georges), 1er octobre 1949.
Perra (Henri-François-Marie-Antoine), 25 décembre 1949.
Rose (Raymond-Lucien), 25 octobre 1948.
Thibault (René-Jean-Marie-Paul-Ernest), 30 décembre 1948.
Villelongue (Jean-Hippolyte), 10 mars 1949.

Subdivision de Saint-Etienne.

MM. Bernard-Deust (Pierre-Jean-François-Joseph), 2 février 1949.
Bouvier (Henri), 1er juin 1947.
Calamand (Moïse-François-Célestin), 1er août 1948.
Debeaud (Jean-Marie-Robert), 23 juin 1948.
Epstein (Claude-Jean-Paul), 4 août 1949.
Lempereur (Jean), 30 décembre 1948.
Rey (Jean-Philippe), 16 mars 1949.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

MM. Arnaud (Henri-Albert-Clair-Louis), 20 mai 1948.
Baldacci (Pierre), 8 septembre 1948.
Barrau (Henri-Gabriel-James), 1er janvier 1949.
Blanc (Louis-Pierre), 10 mai 1949.
Chambert (Maurice-Henri), 1er août 1948.
Dubern (Fernand-Guy-Charles-Marie), 16 janvier 1949.
Fournier (Jean-Désiré), 1er juin 1946.
Neri (Alfred-Paul), 27 février 1949.
Samson (Roger-Léon-Victor), 6 novembre 1948.
Tinarage (Georges-Louis), 1er octobre 1948.
Van Gerdinge (Adrien-Léon), 3 octobre 1948.

Subdivision de Montpellier.

MM. Bonnet (Albert-Louis), 28 août 1948.
Bonnet (René-Georges), 25 juin 1949.
de Chalup (Marie-Joseph-François-Hugues), 25 mars 1949.
Courtiol (Gérard-Pierre-Samuel), 14 mars 1949.
Durand (André-Marcel), 25 décembre 1947.
Gauch (Michel), 13 mai 1949.
de Gonet (Charles-Eugène-Romée-Louis-Etienne-Jean), 9 juin 1946.
Lantenois (Pierre-Aimé), 3 mai 1949.
Ousset (Jean-Louis-Lucien), 1er octobre 1949.
Torres (Louis-Gilles-Joseph), 19 novembre 1948.
Tristani (Jean-Henri-Antoine), 1er juin 1947.

Subdivision de Toulon.

MM. Barjou (Roger-Félix-Marie), 1er juin 1946.
Bellissent (Paul), 13 novembre 1948.
Castan (Henri-Fernand), 1er novembre 1948.
Gillette (Georges-Alfred-Henri), 25 mars 1947.
Lanzenberg (Léon-Alexandre-Marcel), 1er juin 1946.
Martin Gallevier de Mierry (Alain-Marie-Eugène), 27 février 1949.
Mauduech (René-Fernand), 5 novembre 1949.
Roth (René-Charles), 8 décembre 1948.
Straboni (François-Marie), 16 août 1948.
Veux (Jean-Louis), 12 décembre 1948.

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

MM. Agostini (Jean-Antoine), 1er juin 1946.
Blasselle (René-Jean), 5 mai 1948.
Boby (Lucien-Auguste-Arsène), 7 juin 1948.
Boche (Georges-Gustave), 25 mars 1947.
Brochard (Hubert-Paul), 30 septembre 1946.
Cantin (André-René), 31 juillet 1948.
Carrafancg (Jules-Félix), 3 mars 1948.
Chaudière (Charles-Jacques), 25 avril 1949.
de Cerner (Philippe-Emile-Guy), 18 juillet 1948.
Comte (Philippe-Roger-Emile), 5 mai 1948.
Didier (Adrien-Julien-Charles), 1er juin 1946.
Dieudonne (Guy-Robert), 18 juin 1947.
Durand (Raymond-Claude), 29 mars 1949.
Forillière (Claude-Edmond-Michel), 30 septembre 1948.
Gabet (André-Georges), 28 octobre 1948.
Grenoilleau (Marcel-Maurice-Jean-Gaston), 18 octobre 1948.
Houbé (Paulin-André-Victor), 25 septembre 1949.
Marcotte de Sainte-Marie (Etienne-Marie-Gonzague), 25 décembre 1946.
Roy (Marie-Marcel-René), 1er août 1948.
Sorensen (Jean-Pierre-Marie), 18 février 1948.
Surin (Raymond-François-Joseph), 20 juin 1949.
Tabuteau (Michel-Henri-Edmond-Marie-Joseph), 1er juin 1946.
Tine (Jean-Claude-Henry), 30 mars 1949.
Vives (Albert), 20 janvier 1948.
Voisin (Max-Arthur-Laurent), 30 novembre 1947.

A TITRE NORD-AFRICAIN

M. Boudouani Ali ben Abdelkader, 25 septembre 1948.

Division de Constantine.

MM. Aubry (Robert-Adrien), 19 juin 1949.
Farenc (Maurice-Louis), 25 août 1948.
de Laborde-Lassale (André-Marie-Jean-Joseph), 23 septembre 1948.
Perruche (Lucien-Maurice-René-Gaston), 30 septembre 1948
Schiano (Jean-Sauveur), 1er août 1948.
Servier (Pierre-André-Emmanuel), 20 mai 1948.
Tavel (Gaston-Alfred), 1er juin 1946.

DIVISION D'ORAN

Subdivision de Mascara.

MM. Beltz (Jean), 1er décembre 1949.
Nucci (Louis-Joseph), 25 juin 1946.
Saletes (René-Valentin), 8 février 1948.
Vessiot (Aristide-Eugène), 1er décembre 1949.

Subdivision de Tlemcen.

MM. Blanc (Louis-Pierre), 9 mai 1949.
Cajia (Pierre), 25 janvier 1948.
Dejean (Gilbert-Adrien), 6 mai 1949.
Fouques-Duparc (Noël-Marie-Xavier), 17 juin 1948.
Garapon (Robert-François-Georges), 1er mars 1949
Moissenet (Eugène-André-Denis-Louis), 11 octobre 1948.
Perrot (Louis-Camille), 22 septembre 1947.
Prallet (Raymond-Eugène), 2 septembre 1947.
Schubert (Jean), 1er juin 1946.
Triaire (Georges-Pierre), 1er avril 1949.

A TITRE NORD-AFRICAIN

M. Talbi Ahmed ould Belaïd, 25 mars 1949.

TROUPES DU MAROC

Commandement supérieur.

a) Service d'état-major.

M. Goyhenetx (Marcel-Roger), 25 décembre 1948.

b) Administré par l'état-major du commandement supérieur.

M. Thillaye du Boullay (Michel), 15 juillet 1948.

b) Commandement de l'arme blindée et de la cavalerie du Maroc.

MM. Alline (Augustin-Jean-Alfred), 19 juin 1949.
Baillon (Hoche), 1er août 1948.
Berlioz (Fernand-Georges-Jean), 18 avril 1948.
Boudy (André-François-Charles), 18 septembre 1948.
Carle (André), 25 septembre 1949.
Casanova (Pascal), 25 septembre 1947.
Cau (Georges-Gabriel), 30 octobre 1948.
Chaillat (James-Clément-René), 15 octobre 1948.
Chantelauze (Jacques-Pierre-Georges), 13 novembre 1948.
Chevallier (Pierre-Marie), 18 mars 1948.
Claverie (Max-Guy), 11 novembre 1948.
Cornu (Paul-Julien), 14 avril 1949.
Delamir (Léon-Edouard-Emile-Philippe), 7 février 1949.
Flandrin (Jean-Joseph-Charles), 14 juillet 1949.
Galvez (Eugène), 1er décembre 1948.
Guena (Yves-René-Henri), 15 février 1948.
Ille (Gilbert), 18 décembre 1948.
Lamy (Pierre-Benoit-Marie-Michel), 18 mars 1949.
Le Landais (Jacques-Edmond-Denis), 26 janvier 1949.
Le Mau de Talence (François-Jacques), 4 janvier 1948.
Le Yavanc (Henri), 30 décembre 1948.
Marc (Fred-Jean-Charles-Marie), 1er décembre 1949.
Marlier (René-Jean), 25 septembre 1947.
Menager (Jean-Honoré), 24 mars 1949.
Meurisse (André-Marie-Robert), 13 mai 1949
Monier (Maurice-Emile), 27 octobre 1948.
Pacaud (Gilbert-Charles-Octave), 18 septembre 1948.
Papillon (Maurice-Auguste), 21 août 1948.
Perrettin (André-Raymond), 31 août 1948.
Plaut (Antoine-Albert), 18 avril 1948.
Poux (Henri-Joseph), 18 août 1948.
Quesnel (René-Marie-François), 12 mars 1948.
Roger (Robert-Raymond), 1er août 1948.
Serret (François-Louis-Gaston), 8 mai 1948.
Tregan (Pierre-Charles), 15 novembre 1948.
Villeneuve (Robert-Jean), 7 janvier 1949.
Wahl (Pierre), 5 avril 1949.
Watrigant (Louis-Gérard-Marie-Joseph), 5 août 1949.

A TITRE NORD-AFRICAIN

MM. Hamou N'Hassan N'Moha ou Hamou, 1er octobre 1948.
Mohamed ben Kacem, 1er juin 1946.
Sidi ben Naceur ben Hadj Mohamed, 1er juin 1946.
Si El Houssaïne ben El Caïd Ayachi, 1er juin 1946.

TROUPES DE TUNISIE

Etat-major commandement supérieur.

MM. Bellet (Emmanuel-Edouard), 9 mars 1948.
de Freissard de Broissia (Marie-Jean-Gaston-Edouard-Pierre), 7 septembre 1949.
Polya (Ladislas), 1er juin 1949.

Subdivision de Bizerte.

M. Noël (Georges), 25 septembre 1949.

Subdivision de Gabès.

M. Jullien (Telmant-Ismaël-Maxence), 28 février 1949.

Subdivision de Sousse.

MM. Bartolo (Sauveur), 16 janvier 1948.
Saintsorny (Antoine-Clément-Emile), 1er novembre 1948.

Subdivision de Tunis.

MM. Antomori (André-Paul), 25 septembre 1949.
Courtois (Jean-Marie-Joseph), 11 février 1949.
Daniel (Jean-Emile), 1er décembre 1949.
Dercoles (Georges), 14 mars 1948.
Domergue (Charles-Antoine), 1er février 1949.
Mabel (Georges-Louis-Maurice), 28 mars 1948.
Kluki de Kluguenau (Alexandre-Michel-Noël), 27 février 1948.
Roullier (André-Camille-Germain), 8 février 1949.

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Zone d'armée.

MM. Battini (Ange-Baptiste-Louis), 30 juillet 1948.
Lafont (Charles-Louis-André), 18 mars 1948.
Raimpault (Charles-Paul), 24 avril 1948.
Reeb (Joseph), 20 décembre 1948.

Zone Nord.

MM. Barrat (Marcellin-Emile-Louis-Pierre), 13 juillet 1948.
Chailfre (Paul-Marcellin), 20 juillet 1948.
Munster (André), 21 août 1948.

Zone Sud.

MM. Genin (Albert-Henri), 25 mars 1947.
de Scorbiac (Louis-Garcias-Maria-René), 26 septembre 1948.

TROUPES D'OCCUPATION EN AUTRICHE

M. Malavoy (Marie-Georges-André), 1er juin 1946.

EXTREME-ORIENT

Bureau de recrutement de Saigon.

MM. Cohendet (Yves-Henri), 22 juillet 1949.
Wieme (Réginald-Gabriel-André), 23 juin 1949.

Groupe Afrique équatoriale française (Cameroun).

M. Lavoye (Marcel-Auguste), 1er juin 1946.

Les présentes promotions ne donneront pas lieu à rappel de solde.

Décret du 22 avril 1950 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 22 avril 1950, sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

Les sous-lieutenants:

1re RÉGION MILITAIRE

M. Jaulmes (Yves-André), 12 octobre 1948.

Service militaire des chemins de fer.

MM. Carrique (Marie-Georges-Marc-Robert), 23 août 1949.
de Lapisse (Jean-Albert-Paul), 11 mars 1949.

Subdivision de Chartres.

M. Berger (Adolphe-Marcel-Michel-Mathias), 21 juillet 1948.

Subdivision d'Orléans.

MM. Dupré (Pierre-Gustave), 13 février 1949.
Fresneau (Gabriel-Thierri-Augustin), 1er décembre 1949.
Gontard (Raymond-Philippe-Francis), 1er octobre 1949.
Javouhey (André-Henri), 1er août 1949.
Laugier (Auguste-Charles), 25 décembre 1947.
Lerude (André-Roger), 21 décembre 1948.
Robin (Gabriel-François), 1er décembre 1949.
Taupin (Francis-Gilbert), 1er mai 1948.

Subdivision de Paris.

MM. Achard (Claude-Robert), 23 octobre 1948.
Adamian (Channès-Jean-Daniel), 28 mars 1949.
Adriansen (Pierre-Etienne-Louis), 1er juin 1946.
Alcher (Raymond-Auguste-Jules), 20 février 1948.
Alberitiere (Jacques-Jules-Adolphe), 1er octobre 1949.
Alicot (Michel-Georges-Etienne), 1er juin 1946.
Allard (Maurice-Saint-Ange), 1er juin 1946.
Amblard (Justin-Yvon), 6 septembre 1948.
Amedeo (Jean-Gaston), 1er juin 1946.
Ameil (Xavier-Marie-Charles), 2 octobre 1947.
Ancelin (Georges-Julien), 1er juin 1946.
d'Andurain de Maytie (Arnaud-Edouard-Marie-Joseph), 1er juin 1946.
Angiolini (Charles-Marie), 25 septembre 1949.
Ansaldi (Dominique), 1er décembre 1949.
Apiou (Lucien-Marie-Louis), 1er juin 1949.
Auberge (Jean-Paul-Firmin), 16 septembre 1948.
Aymard (Léon-Philippe), 16 juillet 1948.
Babin (Maurice-Lucien), 1er juin 1946.
Baillet (Jean-René-Emile), 9 décembre 1948.
Barba (Michel-Jean-Christian), 1er octobre 1949.
Bardonnet (Claude-Elie-Marie-Joseph), 1er octobre 1949.
Bardoux (Jacques-Fernand-Joseph-Emile), 1er juin 1946.
Barma (Claude-Jacques-Jules-Maurice), 24 février 1949.
Barrandon (Jean-Pierre), 1er octobre 1948.
Barth (Henry-André-Marie), 26 septembre 1949.
Begat (Jacques-Bernard), 10 décembre 1949.
Benas (Jacques-Marcel-Jean), 1er juin 1946.
Bergaire (Julien-Henri), 30 décembre 1948.
Biver (André-Jean-Léon), 1er juin 1946.
Blanc (André-Roger-Antony), 22 septembre 1949.
Boelle (Emmanuel-Marie-Georges), 16 septembre 1949.
Boissinot (Georges-Robert-Lucien), 1er octobre 1949.
Boiteau (Maxime-Daniel-André), 1er juin 1946.
Bontemps (Marcel-Claude), 1er juin 1946.
Borenstein (Fred), 30 mars 1949.
Boulanger (Jacques-Georges-Eugène), 1er octobre 1948.
Boulin (Philippe-Pierre-Stéphane), 1er octobre 1949.
Boulord (Pierre-Elie-Maurice), 23 janvier 1948.
Bourgeois (Jean), 1er octobre 1949.
Bournisien (André-Gabriel-François), 25 septembre 1949.
Boux de Casson (François-Olivier-Marie), 1er juin 1946.
Brisson (Jean-François), 23 septembre 1948.
Brusset (Henry-Eugène-Jean), 1er juin 1946.
Burnier (Georges-Gaston), 7 janvier 1949.
Cailleau (Jean-Georges-Baptiste), 25 décembre 1949.
Cailleaud (René-François), 2 mars 1949.
Calmettes (Guy-Robert-Georges-Germain), 25 décembre 1949.
Cambau (Vincent-Jacques), 1er octobre 1949.
Camus (Jean-Maurice-Georges), 1er juin 1946.
Canon (Raymond-Louis-Adolphe), 1er juin 1946.
Caput (Guy-Emmanuel), 1er juin 1946.
Caradec (Michel-Octave-Edouard-Marie), 25 décembre 1949.
Carbonneaux (Norbert-Jean), 17 novembre 1948.
Carous (Léonard), 16 septembre 1949.
Carré (Philippe-Jacques), 16 septembre 1949.
Castel (Gérard-Alfred-Antoine-Louis), 16 septembre 1949.
Castres Saint-Martin (Michel-Pierre-Fernand), 1er octobre 1949.
Cayatte (Paul-René), 25 décembre 1946.
Celis (Auguste-Félix-Victor), 1er août 1948.
Chaigneau (Joseph-Fernand-Henri-Louis), 25 décembre 1947.
Chaile (Jean-Marie-Paul), 1er juin 1949.
Chapelle (Jean-Pierre-François), 1er juin 1946.
Charbit (Roger-Edmond-Yaya), 14 avril 1947.
Charrière (Jacques-Marie-François), 1er juin 1946.
Chauliat (Jacques-Eugène-Marie), 1er juin 1946.
Chauvet (Lucien-Emile), 1er octobre 1949.
Chazelas (Georges-Louis), 25 avril 1948.
Chirat (Gilbert-Paul), 1er octobre 1949.
Claudel (Pierre-Charles-Marie), 1er juin 1946.
Collard (Pierre), 27 novembre 1948.
Collet (Robert), 22 juillet 1948.
Collin (Jean-Marie-André), 1er octobre 1949.
Colombatto (Henri-Michel), 11 août 1948.
Combes (Jean-Marie-Auguste), 11 janvier 1949.
Cordesse (Claude), 16 septembre 1949.
Costa (Alexandre Albert), 1er novembre 1947.
Counil (Albert-Georges-Raymond-Robert), 1er juin 1946.
Coutant (Bernard-Marie-René), 1er octobre 1949.
Creton (Daniel-Adolphe-Arsène), 16 septembre 1949.
Croiset (Maurice-Marie-Etienne), 1er octobre 1949.
Cunin (Maxime-Alfred), 24 novembre 1948.
Danier (Raymond-Charles), 1er mars 1949.
Dauphin (Marius-Roger), 7 avril 1949.
MM. David (Marcel-Pierre), 1er février 1949.
Dayde (Gérard-Jacques-Henri), 4 février 1949.
Debayles (Pierre Raymond), 1er octobre 1949.
Debois (André-Henri-Léon), 1er juin 1946.
Debreu (Gérard-Lucien-Victor), 1er juin 1946.
Delalande (Jacques-Robert), 11 décembre 1947.
Delgado (Félix), 29 septembre 1949.
Deloire (Pierre-Georges-Eugène), 1er juin 1946.
Demeule (Paul-Marie-Joseph), 1er juin 1946.
Dentan (Gérard-Arnold-Charles), 1er octobre 1949.
Dequeker (André-Louis-Auguste), 1er juin 1946.
Desable (Jacques-Paul-Marie-René), 1er octobre 1949.
Deudon (Lucien-Pierre-Séraphin), 1er mai 1948.
Dillon (Jacques-Arthur-Marie), 15 janvier 1948.
Dubois (Jacques-Louis-Emile-Théodore), 25 décembre 1949.
Dubois dit Dubois de Montreynaud (Bernard-Pierre-François), 16 septembre 1949.
Duchêne (Jean-Yves), 25 mai 1948.
Duchene (Jean-Yves), 25 mai 1948.
Duchêne (Jean-Armand), 1er janvier 1949.
Duhamel (Henri-Jean-Baptiste), 1er octobre 1949.
Dulau (Jean-Paul-Yvon), 1er octobre 1948.
Dunaigre (Jacques-Emile-Louis), 1er juin 1946.
Duplaquet (Roger-Alfred), 18 décembre 1948.
Durègne (Louis-Marie-Gabriel-Raymond), 20 mars 1948.
Duval-Laguierce (Guy-Léon-Georges), 25 septembre 1949.
Duvillard (Gustave-Antoine), 1er juin 1946.
Elie (Raymond), 10 juillet 1948.
Favier de Lachomette (Prosper-Henri-Jean), 1er juin 1946.
Felut (Jean-Pierre), 1er août 1948.
Fernique Nadaud des Islets (François-Jean-Georges), 1er juin 1946.
Feval (Serge-Victor-Léon-Adrien), 25 septembre 1947.
Fontaine (Emile), 15 janvier 1949.
Fossier (André-Alexandre), 1er octobre 1949.
Fougère (Serge-Alix-Jacques), 1er juin 1946.
Foulc (Maurice-Louis-Georges), 1er juin 1946.
Gabriel (Claude-Eugène), 1er octobre 1949.
Gabrielle (Gérard), 1er octobre 1949.
Gallet (Anthime), 1er mai 1948.
Garnier (Henri-Louis), 1er juin 1946.
Gatineau (Jacques-Gustave-André), 16 novembre 1948.
Gaudeaux (Jean-René-Léonce), 1er janvier 1949.
Gaudillat (Claude-Marcel), 25 décembre 1947.
Gazal (Jean-Albert), 1er juin 1946.
Ginsburger (Roger), 2 janvier 1949.
Giorgetti (Georges), 1er octobre 1949.
Giraud (André-Louis-Yves), 1er octobre 1949.
Giraudon (Jean-René), 1er juin 1946.
Girouard (Albert-Jean-Baptiste), 1er octobre 1949.
Gorre (Philippe-Louis-Antoine), 1er janvier 1949.
Gozzi (Jean Marie-Emile), 1er octobre 1949.
Granger (Marcel-Marie), 1er juin 1946.
Grelin (Louis), 17 juillet 1948.
Griveau (Pierre-Roger), 1er octobre 1949.
Grynberg (Simon-Israël), 14 avril 1948.
Guillet (Frédéric-Henri), 1er octobre 1949.
Guillot (Maxime), 13 juin 1949.
Hahn (Guy-Paul-Henri), 9 novembre 1948.
Hartmann (Jean-Jacques), 21 janvier 1949.
Harlog (Claude-Gaston-René-Jude), 6 décembre 1948.
Hecker (François-Edmond), 2 mai 1949.
Herisson (Jacques-Marcel), 25 février 1949.
Hocquard (Charles-Louis-Gaston), 28 février 1949.
Jacqmart (Pierre-Paul-Henri), 1er juin 1946.
Jalenques (Marie-Michel), 1er juin 1946.
Josse (Maurice-Frédéric), 27 mars 1949.
Juge (Louis), 4 septembre 1948.
Julien (André-Yvan), 1er octobre 1949.
Kapferer (Olivier-Emile-Louis), 7 juillet 1948.
Koch (Roland-André-Julien), 1er juin 1946.
Kunetz (Geza), 1er juin 1946.
Ladouas (Henry-Marius), 12 mars 1949
de Ladoucette (Bertrand-Victor-Hervé), 5 mai 1949.
Larive (Henri-Edmé), 1er juin 1946.
Latour (Jean-Marie-Camille), 1er juin 1946.
Lebrec (Jean-Paul-Robert), 1er juin 1946.
Le Foll (Jean), 1er octobre 1949.
Lefoulon (Auguste), 1er juillet 1948.
Legrand (Jean-Michel), 1er juin 1946.
Lemoine (René), 1er juin 1947.
Levrey (Jean-Henri-Eugène), 17 février 1948.
Liandier (François-Fernand), 1er juin 1946.
Lingaud (Germain-Martial), 19 mai 1949.
Loisel (René-Pierre-Vincent), 1er juin 1946.
Lucas (Robert-Charles-Louis), 1er octobre 1948.
Lucy (Jacques-Dominique-Adolphe), 1er juin 1946.
Lukacs (Pierre-André), 1er mars 1949.
Malet (Philippe-Raymond), 1er octobre 1949.
Marie (Georges-Robert-Pierre), 1er juin 1946.
Marie (Roger), 1er juin 1946.
Mathieu (Henri), 1er juin 1947.
Matti (Jean-Gustave-René), 1er juin 1946.
Maunoury (François-Marie-Louis), 1er octobre 1949.
Menard (Henri), 1er juin 1946.
Meunier (Georges-Louis-Maurice), 25 septembre 1949.
Meyer (Eugène-Emile), 1er juin 1946.
Meyran (Emile), 25 février 1949.
Michel (Jacques-Charles-Jules), 1er octobre 1949.
Montagné (Jacques-Jules-Charles), 1er octobre 1949.

MM. Montias (Joseph-Henri), 16 février 1949.
Morel (Jacques), 1er octobre 1949.
Morel (André-Auguste), 14 mars 1949.
Morel (Marcel-Alphonse), 1er octobre 1949.
Nataf (Moïse-André), 1er juin 1946.
Nespoulous (Pierre-André-Georges), 1er juin 1946.
Nivet (Paul-Honoré), 1er décembre 1948.
Nordheim (Ruper-Egon), 1er novembre 1948.
Nouguier (Pierre-Louis-Roger), 1er octobre 1949.
Nublat (Henri-Florentin-Albert), 21 septembre 1949.
Panier (Raymond-Maurice), 12 janvier 1949.
Partiot (Paul-Marie-Léon), 1er juin 1946.
Patou (Jean-Léon-Désiré), 1er juin 1946.
Pavot (Pierre-Albert-Henri), 1er octobre 1949.
Pebarthe (André-Jean), 16 juin 1948.
Pelegri (Jean-Michel), 15 février 1948.
Pelletier (Gérard-Philippe-Stéphane), 10 avril 1949.
Pietrement (Roger-Marcel), 1er mars 1949.
Pion (Roger), 1er juin 1946.
Poggi (Jean-Jacques), 1er octobre 1948.
Prevaudeau (Victor-Georges), 1er juin 1946.
Prevost (Roger-Jean), 1er juin 1949.
Prud'homme (Jean-Marcel), 25 décembre 1949.
Rain (Jean-Paul-Christophe-Pierre), 1er juin 1949.
Rantz (Jean-Sylvain), 2 octobre 1947.
Ravier (Gabriel-Nicolas-Gustave), 1er juin 1946.
Redon (Paul-Charles-Albert), 25 mai 1949.
Remondet (André), 1er septembre 1947.
Revelly (Louis-Ambroise-Antoine-Joseph), 19 juillet 1948.
Reverdy (Georges-Bernard-René-Jean), 1er octobre 1949.
Ridet (Claude-Henri), 10 novembre 1948.
Riety (Paul-Louis-Arthur), 1er octobre 1949.
Rigal (Jacques-Jean), 16 septembre 1949.
Rivière (Pierre), 1er juin 1946.
Robert (Roger-Jacques), 1er juin 1946.
Rock (Antoine-Jean), 1er juin 1946.
Roederer (Georges-Emile-David), 1er juin 1946.
Rolland de Chambaudoin d'Erceville (Daniel-Louis-Henri-Stanislas), 2 avril 1948.
Romanet (René-Henri-Georges), 1er octobre 1949.
Rossigneux (Alexandre), 1er juin 1946.
Roth-Meyer (Georges), 1er juin 1946.
Russo (René-Alphonse-Gaston-Albert-Dominique), 1er juin 1946.
Salas (Guy-Adrien), 1er octobre 1949.
Salelles (Jean-René), 1er juin 1946.
Salesse (Pierre-Louis-Vital), 1er juin 1946.
Salmon (Benjamin-Jean-Marcel), 1er mars 1949.
Saltelet (Alfred-Marie), 4 mai 1949.
Sautter (Didier-Robert-Henri), 1er octobre 1949.
Sauvalle (Michel-Robert), 19 juin 1948.
Schacher (Henry-Charles-Armand-Ulrich), 1er juin 1946.
Schwab (Jean-Pierre-Paul), 1er octobre 1949.
Sciou (Jean-Alexandre-Marie), 1er février 1949.
Seigneur (André-Robert-Louis), 29 juin 1948.
Serpette (Maurice-Albert-Jean), 1er octobre 1949.
Simon (Jean-Claude-André-Jules), 1er octobre 1949.
Soule (Jean-Louis-Claude), 2 octobre 1946.
Spinninger (Jacques), 1er juin 1946.
Suzor (Francis-Henri-Léon), 1er juin 1946.
Tardiveau (Albert-Henri), 1er juin 1946.
Terestchenko (Pierre), 1er juin 1946.
Thévenin (Pierre-Paul-Joseph), 1er juin 1946.
Thibaut (Jean), 26 mars 1949.
Thierry (Michel-Marie), 12 septembre 1949.
Thiolon (Jean-Victor), 16 septembre 1949.
Tilly (Armand-Joseph-Marie), 16 avril 1949.
Tirbonod (René-Marius-Alfred), 1er juin 1946.
Tirel (Fernand-Raymond), 20 juin 1948.
Toupet (Jacques-Gaston-Florent), 1er octobre 1949.
Traub (Jean-Marie-Maurice), 28 novembre 1948.
Trouche (Georges-Etienne-Emile), 1er mai 1948.
Turcey (Thierry), 20 septembre 1949.
D'Ussel (Hélie-Henri-Marie-Fidèle), 1er juin 1946.
Van Dyk (Jean-Arie-François), 19 septembre 1948.
Variot (Michel-Claude-Auguste), 1er juin 1946.
Vergon (Marcel-Eugène-Frédéric), 7 avril 1949.
Vertuel (René-Gaston), 1er octobre 1948.
Vexiau (André-Paul-Augustin), 1er juin 1946.
Vialet (François), 1er juin 1946.
Vignard (Valentin-Jean-Henri), 18 novembre 1948.
Weill (Jean-Jacques), 1er juillet 1948.
Weydenmeyer (André-Marie-Joseph-Théophile), 1er juin 1946.
Woog (Paul), 1er juin 1946.
Zeig (François-Jean-Albert), 14 janvier 1949.

Subdivision de Versailles.

MM. Arenilla (Louis-Paul-Henri), 8 mars 1949.
Boissier (Pierre-Jean-Marie), 1er octobre 1949.
Bonnaud (Pierre-Eugène), 1er octobre 1948.
Busquet (Léopold-Gilbert), 14 juin 1948.
Carrasse (Marie-Jean-Pierre), 1er octobre 1948.
Couteaux (Bernard-Pierre-Marcel), 1er octobre 1949.
Deléglise (Raymond-André), 1er octobre 1948.
Deschamps (Jacques), 1er octobre 1949.
Fouchier (Pierre-Eugène), 1er octobre 1949.
Gimonay (Robert-Louis-Gustave-Etienne), 25 mars 1949.
Grillet (Georges-Charles), 1er décembre 1948.
Grimonprez (Grégoire), 1er juin 1946.
Hotelin (Georges), 1er août 1948.

(1er *Supplément.*)

MM. Jannin (Bernard-Georges), 1er octobre 1948.
Larbre (Jean-Baptiste-Léonard), 1er octobre 1949.
Marchand (Georges-René), 1er mars 1949.
Mehl (Lucien-René), 19 mars 1948.
Noé (Robert), 1er avril 1949.
de Parseval (Jacques), 25 septembre 1949.
Peronnet (Marcel-Michel), 1er mai 1948.
Perrot (Raoul-Aimé), 25 août 1949.
Pethe (Henri-Charles), 1er juin 1949.
Ponchon (Jean-Etienne-Charles), 18 avril 1949.
Quetand (Roger-Georges-Marie), 1er juin 1946.
Rollin (Lucien-Paul-Antoine), 1er juin 1946.
Schock (André-Louis), 1er juin 1946.
Thierry de Ville d'Avray (Jean-André), 1er juin 1946.
Tordeux (Jean), 1er octobre 1948.
Tortey (Jean), 27 mai 1949.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

MM. Amiaud (Pierre), 1er juin 1946.
Corda (Pierre-Emile), 1er juin 1946.
Giroux (Jean-Marie-Henri), 1er octobre 1949.
Kerleau (Jean-Joseph), 1er juin 1946.
Machy (Daniel-Paul-Albert), 1er décembre 1949.
Neveux (André-Fernand-Alphonse), 10 août 1948.
Pernot (Olivier-Henri), 1er juin 1946.

Subdivision d'Arras.

MM. Beauvais (Adolphe-Marcel), 2 octobre 1946.
Beauvillain (Marcel-Jules-Auguste), 1er juin 1946.
Deneux (Eugène-François), 1er mai 1948.
Duquenne (Jean-Joseph), 1er juin 1947.
Duros (Marcel-Elie-Charles), 1er juin 1946.
Fleury (Didier), 1er octobre 1949.
Florent (Albert-Louis-Joseph), 1er avril 1949.
Girard (Paul-Jacques), 1er juin 1946.
Laniesse (Elie-Joseph-Alfred), 1er juin 1947.
Legrand (Charles-Joseph), 1er juin 1947.
Lesage (Michel-Joseph-Emile), 1er octobre 1949.
Michel (Camille-Germain), 1er juin 1946.
Perret (René-Eugène), 1er août 1948.
Pinte (Michel-Arthur), 30 décembre 1948.
Thelu (Jacques-François-Augustin), 1er juin 1946.
Travers (Georges-Louis), 1er octobre 1948.
Vanderputten (Pierre-Marcel-Henri), 1er juin 1947.

Subdivision de Laon.

MM. Andrez (Albert-Auguste), 1er mai 1948.
Beaudeux (Fernand), 30 décembre 1948.
Bruyant (Jacques-Robert), 1er juin 1946.
Debieuvre (André-René), 1er juin 1946.
Hugot (Louis), 15 décembre 1948.
Leclercq (Marcel-François-Jean-Baptiste), 1er mai 1948.
Lejeune (André-Henri-Jacques), 1er juin 1946.
Lemoine (Maurice), 1er juin 1946.
Loeillot (André-Marie-Ernest), 19 octobre 1947.
Louis (Marcel-Jean), 1er juin 1946.
Migraine (Germain-Auguste), 1er mars 1949.
Mulette (Lucien-Victor), 1er mai 1948.
Proumen (Robert-Gustave-Charles), 18 mars 1947.
Quesnot (Louis-Arthur), 20 mars 1949.
Rueff (Jean-Aron), 21 mars 1949.
Senizergues (Pierre-Maximin-Albert), 1er juin 1946.
Tailler (Albert), 4 mars 1949.
Tisnes (François-René), 1er juin 1946.
Vitu (Kléber-Edouard), 1er juin 1947.
Yvetot (Jean), 26 juin 1948.

Subdivision de Lille.

MM. Bollack (Raymond), 1er octobre 1948.
Bouquillon (Charles-Romain), 1er novembre 1948.
Bourdillon (Francis-Gérald-Henri), 1er octobre 1949.
Breynaert (Jacques-François-Louis-Marie), 1er juin 1946.
Caffers (Alcibiade-Eugène), 1er décembre 1948.
Capelle (André-Victor), 16 avril 1948.
Delforge (Jacques-Georges-Léon), 1er octobre 1948.
Destailleurs (André), 1er novembre 1948.
Devilez (Armand-Jean-Paul), 1er juin 1946.
Dewez (Marcel-Gaston), 1er juin 1946.
Dubar (Albert-Henri-Alexandre), 1er octobre 1948.
Fache (Maurice-Jules-Louis-Auguste), 1er septembre 1948.
Fierard (Jean-Aimé), 15 octobre 1948.
François (Jean-Marie-Victor-Maurice), 25 septembre 1949.
Gardent (Paul-Ernest), 1er juin 1946.
Gourdin (Daniel-Bérenger-Edmond), 13 mars 1949.
Gourdin (Jacques-Michel-Gabriel), 22 janvier 1949.
Hannart (Maurice-Georges-Louis-Jean), 1er juin 1946.
Lambert (Jacques-Joseph-Dieudonné), 15 février 1949.
Lavie (Fernand-Marcel), 1er juin 1946.
Lemant (Pierre-Joseph), 21 septembre 1948.
Masson (Jacques-Lucien-Yves), 1er octobre 1949.
Matthys (Gaston-Henri-Eugène), 1er juin 1946.
Paix (Michel-Marie-Jean), 20 mars 1947.
Reghem (Charlemagne), 15 septembre 1948.

MM. Renaut (Henry-Charles-Marie), 1er juin 1946.
Tondeur (François-Gérard), 15 janvier 1948.
Trepant (Yves-Joseph-Louis), 17 mai 1949.
Vancovemberghe (Paul-Alfred), 22 juin 1948.
Wilbois (Michel-Maurice-Joseph), 1er juin 1946.
Wocquier (Raymond), 22 décembre 1948.

Subdivision de Rouen.

MM. Borée (Robert-André-Jean), 20 février 1949.
Bourbin (Pierre-Jean), 1er avril 1948.
Cisterne (Robert-Joseph), 1er juin 1946.
Folie (Robert-Emile-Alphonse), 1er mars 1949.
Gibeaud (Léonce), 31 juillet 1948.
Joly (Henri-Albert), 1er juin 1949.
Lanctuit (Jean), 23 février 1949.
Lardans (Yves), 20 février 1949.
Motton (Etienne-Jean-Paul), 30 décembre 1948.
Perdrier (Pierre-Louis-Julien), 1er juin 1946.
Pinel (François-Henri-Marie), 13 janvier 1949.
Risler (Jean-Jacques), 1er juin 1946.
Testart (Antoine-Achille-Alexis), 1er juin 1946.
Viard (Charles-Auguste-Henri), 25 septembre 1949.

3e RÉGION MILITAIRE

Service militaire des chemins de fer.

M. Jan (Joachim-Joseph-Marie), 7 janvier 1949.

Subdivision de Caen.

MM. Gouet (Roger-Maurice-André), 2 octobre 1947.
Marie (Gérard-René-Paul), 25 mai 1949.

Subdivision du Mans.

MM. Delatouche (Raymond-Hippolyte-Marie), 16 octobre 1948.
Dhuin (Jean-Fernand), 1er juin 1946.
Druet (René-Delphin), 1er août 1948.
Porphire (Pierre), 19 avril 1949.
Rheims (Christian-Léon), 1er octobre 1947.

Subdivision de Nantes.

MM. Aubert (France-Arthur), 1er juin 1946.
Bernier (Paul-Gustave-Ernest-Marie), 13 août 1949.
Bonicard (Pierre-Anselme), 1er août 1948.
Chêne (Pierre-Raoul-Louis), 20 juillet 1948.
Dhersigny (Robert-Aimé-Arthur), 10 décembre 1949.
Ergand (Yves-Marie-André), 25 décembre 1949.
Fillaud (Jean-Auguste-Marie), 15 octobre 1948.
Gaboriaud (Michel), 1er juin 1949.
Herbert (Charles-Jean-Marcel), 20 mai 1949.
Jacquin (Albert-Jean-Marie), 25 mars 1947.
Lapierre (Marcel-Désiré), 25 avril 1949.
Louvet (Alfred-Paul-François-Constant), 1er mai 1948.
Robert (Elie-Yves-Marie), 16 septembre 1948.
Thirion (Jean-Paul-Edouard), 1er juin 1946.
de la Tullaye (René-Marie-Joseph), 1er juin 1949.

Subdivision de Rennes.

MM. Boit (René-Arthur-Emile), 1er juin 1946.
Bougeard (Michel-Eugène-Marie-Jean), 9 mai 1949.
Galliou (Alain-Yves-Marie), 1er juin 1947.
Hennebicque (Jean-Marie-René), 1er octobre 1949.
Jan (François-Marie-Célestin), 9 février 1949.
Le Batard (Pierre-Joseph), 21 mai 1948.

Subdivision de Vannes.

MM. Auffray de l'Etang (Claude-Marie-Charles), 25 décembre 1948.
Coleanap (Jean-Louis), 10 décembre 1949.
Elies (Marcel-Guillaume-Marie), 17 février 1949.
Gayraud (André-Jean-Julien), 10 septembre 1949.
Grall (Auguste), 1er mai 1949.
Gueho (Roger-Joseph), 26 juin 1948.
Jouanjean (Georges-Charles-Edouard), 27 novembre 1949.
Le Berre (Louis-Jean-Marie), 27 août 1949.
Le Saout (Jean-Charles-Marie-Emmanuel), 19 décembre 1948.
Le Signe (Henri-Albert), 1er décembre 1948.
Le Vagueresse (Pierre-Henri), 16 avril 1948.
Mercie (Léonce-Alcide), 4 avril 1948.
Mercier (Pierre), 4 février 1949.
Perrin (Charles-André), 1er février 1949.
Pouliquen (Maurice-Jacques-Marie), 1er juin 1946.
Waquet (Pierre-Marie), 1er juin 1946.

4e RÉGION MILITAIRE

MM. Barthalon (Maurice-Eugène-Marie), 1er octobre 1948.
Caillaux (Gabriel-Jules-Marcel), 1er juin 1946.
Chauchet (Gérard-Gabriel-Marie), 1er juin 1946.
Coudeu (Robert), 18 décembre 1947.
Dandurand (Paul-Maurice-Henri), 1er octobre 1948.
Delarue (Edouard-Alfred-Ferdinand), 1er octobre 1948.
MM. Desvallées (Jean-Lucien-Louis), 1er octobre 1948.
Foy (Louis-André), 20 septembre 1947.
Gaymard (Robert-Georges-Louis), 1er octobre 1948.
Grousset (Philippe-Louis-Jean-Arsène), 1er juin 1946.
Lang (Jacques-Abraham), 1er juin 1946.
Lassauzet (René-Lucien), 1er juin 1946.
Lepoutre (Francis-Marc-Maurice-Joseph), 4 mai 1948.
Lezan (Jean-Yves-Victor), 1er juin 1946.
Lhorents (Joseph), 19 mars 1948.
Meaudre-Desgouttes (Marie-Charles-Yves-Augustin), 1er juin 1946.
Menetrier (Claude-Fernand), 1er octobre 1948.
De Michaelis (Georges-Henri), 1er juin 1946.
Noël (Charles-Etienne), 1er juin 1946.
Rey (Paul-Jean-Alexandre), 1er juin 1946.
Rolland (Jean-Léon-Pierre), 25 décembre 1949.
Schlumberger (Pierre), 1er juin 1946.
Stakovitch (Alexandre), 1er juin 1946.
Villefroy (Jacques-André-Gaston), 1er juin 1946.

A TITRE NORD-AFRICAIN

M. Lakdari (Abdelmalek), 25 mars 1948.

Subdivision d'Angoulême.

MM. Brunel (Paul-Gabriel-Victor), 17 juin 1948.
Bucherie (Anatole-Gustave), 1er mai 1948.
Doré (Marcel-Léon), 1er mai 1948.
Garandeau (Pierre-René-Paul), 23 janvier 1949.
Giraud (Henri), 1er décembre 1949.
Lapouyade (Louis-Guy-Charles), 23 avril 1948.
Larroque (Pierre), 5 février 1949.
Moruchon (Pierre-Raymond-Jean), 1er juin 1946.
Poinot (Jean-Samuel), 16 février 1949.
Postis (Jean-Pierre-Paul-André), 1er juin 1946.
Poullain (Lucien-Jean-Ernest-Clément), 1er juin 1949.
Roy (René-Gabriel-Vivien), 28 mars 1949.
Soules (Marcel), 3 octobre 1948.
Teillaud (Paul), 1er août 1948.

Subdivision de Bordeaux.

MM. Andrillon (Louis-Jean), 11 novembre 1948.
Benoit (Pierre-Adolphe-Henri-Eugène), 1er juin 1947.
Bersars (René-Jean), 1er juin 1949.
Blancheton (Georges), 27 juillet 1948.
Brossier (André-Louis), 30 décembre 1948.
Buisson (Pierre-Robert), 4 décembre 1948.
Coste (Jean-François), 10 avril 1949.
Dalier (Marcel-Bernard), 1er décembre 1949.
Deleau (Louis-Raymond), 1er août 1948.
Destrais (Henri-Ernest), 10 juin 1948.
Deyres (Pierre), 31 octobre 1948.
Dion (Robert-Maurice), 1er mai 1949.
Dumon (Edgar-André), 10 décembre 1948.
Duran (Georges-Léo), 1er août 1948.
Faget (Georges), 1er juin 1948.
Gardrat (André-Emile), 1er juin 1948.
Juliard (Roland-Jean), 13 juillet 1949.
Labenne (Jean-Etienne), 1er mars 1949.
Lacour (Alexandre), 15 août 1948.
Lavenier (Pierre-Charles), 26 décembre 1948.
Lecuyer (Lucien), 1er juin 1946.
Levy (Paul), 8 février 1947.
Marquette (Pierre-Maurice), 1er juin 1946.
Masmontet (Henri-Roger), 1er février 1949.
Naulet (Lucien-Jean), 13 janvier 1949.
Pillant (Marcel-Guy-Francis), 1er juin 1946.
Rivière (Pierre-Jean), 21 décembre 1948.
Sainte-Cluque (Jean-André), 15 mai 1949.
Surget (Robert-Henri), 8 mars 1949.
Thevenet (Jean-Marie), 1er mars 1949.
Ventoze (Raymond-Roger), 25 février 1949.

Subdivision de Limoges.

MM. Andrieux (Pierre-Simon-François), 1er février 1949.
Brandy (André), 13 mars 1949.
Breilllout (Roger-Léonard), 25 mai 1949.
Chastanet (Henri-Eugène), 1er avril 1949.
Chauvirat (André-François-Pierre-Marie), 7 mai 1948.
Desport (Charles-Léon-Marcel), 15 mars 1949.
Garrigue (Henri), 1er juin 1947.
Jeanne (André-Paul), 1er juin 1948.
Laplaud (Pierre-André), 18 février 1949.
Monnerot (Marie-Joseph-André), 25 septembre 1947.
Pollet (Jean-Baptiste), 1er juin 1947.
Touraton (Norbert-Gaston), 1er juin 1946.
Vareille (René-Henri), 6 septembre 1948.

Subdivision de Poitiers.

MM. Audoin (André-Henri), 30 décembre 1948.
Brisson (Maurice), 25 mars 1947.
Brunet (Marcel-Roger), 30 décembre 1948.
Cordeau (Raymond-Bernard), 1er décembre 1949.
Delineau (Henri-André-René), 1er mai 1948.
Frappier (Jacques-André-Louis), 1er octobre 1949.

MM. Gouzes (Marcel-Fernand), 1er juin 1946.
Poirier (Félix), 1er mai 1948.
Reboux (Paul-Louis-Roger), 1er octobre 1949.
Reder (Maurice), 1er octobre 1948.
Salle (André-Jacques-Pierre), 18 octobre 1948.
Vigner (André-Léon-Marie), 30 décembre 1948.

Subdivision de Tours.

MM. Avril (Paul-Louis-Charles), 5 septembre 1949.
Bechameille (Maurice-Louis-Joseph), 15 février 1949.
Bouzy (Paul-Louis-Jules), 1er juin 1946.
Félix (Robert-René-Marcel), 1er juin 1946.
L'Hôpital (Jacques-Emile), 12 mars 1949.
Yvernault (Théophile), 1er juin 1946.

5e RÉGION MILITAIRE

MM. Iche (Jean-François-Victor), 25 novembre 1946.
Waline (Pierre-Etienne-Philippe), 1er octobre 1949.

Subdivision d'Albi.

MM. Barasc (Pierre-André), 16 mars 1949.
Canac (Louis-Alfred), 3 mars 1949.
Cazottes (Pierre-Maurice-Urbain), 1er juin 1946.
Clerc-Renaud (René-Antoine), 28 février 1949.
Gonthier (Jean-Pierre), 1er novembre 1948.
Julia-Roca (Antoine-Pierre-Raymond), 1er décembre 1948.
Perie (Marcel-André), 11 avril 1949.
Perrault (André-Jean), 1er juin 1947.
Sablayrolles (Louis-Emile), 1er mai 1948).
Simonnet (Guy-Roger), 2 octobre 1946.
Vaquier (Edmond), 1er juin 1946.

Subdivision de Montauban.

MM. Brisson (Roland-Pierre), 18 septembre 1948.
Delbary (Roger-Prosper), 1er juillet 1948.
Pomie (Armand), 14 janvier 1949.

Subdivision de Pau.

MM. Ansoborlo (Lucien-Louis), 25 décembre 1949.
Baudon (Pierre-Léon-Auguste), 8 décembre 1948.
Capdeville (Jean-Jules), 30 avril 1948.
Cassaing (Maurice-Albert), 1er décembre 1949.
Cauchois (Antonin-Marie-Louis), 1er juin 1946.
Caut (Auguste-Joseph-Marie-Ange), 1er mai 1948.
Duffourc (Albert-Henri), 25 décembre 1947.
Fabas (Georges-André), 6 janvier 1949.
Guichou (Paul), 5 août 1948.
Meytadier (Jean), 17 novembre 1948.
Rouglan (Pierre-Charles-Joseph), 1er juin 1949.
Saint-Jean (Gaston), 25 mars 1947.
Sicre (Roger-Joseph), 1er novembre 1948.
Veyret (Valentin-Emmanuel), 18 juillet 1949.

Subdivision de Perpignan.

MM. Alcais (Pierre-Emile-Marie), 19 septembre 1949.
Blanchon (Gustave-Emile-Pascal), 20 juillet 1948.
Dillies (Hubert-Henri-Fernand-Anatole), 1er juin 1946.
Hyvert (Pierre-François-Daniel-Georges), 1er juillet 1949.
Sancelme (Marcel-Jean-Baptiste), 1er juin 1946.
Senyarich (Jacques), 1er décembre 1949.
Tixador (François-Joseph-Laurent), 1er septembre 1948.

Subdivision de Toulouse.

MM. Barrau (Georges-René), 1er septembre 1948.
Bernhard (Jean-Paul-Joseph), 1er juin 1946.
Billères (Roger-Marcel), 1er juin 1949.
Bottin (François-Henri), 1er mai 1948.
Cavalerie (Paul-Maurice-Lucien), 13 octobre 1948.
Gelis (André-Louis), 22 février 1949.
Huron (Roger-Jules), 25 juin 1949.
Lacroix (Jean-Louis), 1er juin 1946.
Lagarde (Jean), 1er juin 1946.
Martin (Edouard), 1er juin 1946.
Pinguet (Jacques-Charles-Camille), 1er juin 1946.
Ratouit (Robert-Louis-Félix), 1er mai 1948.
de Rippert d'Alauzier (François-Louis-Joseph), 1er juin 1946.
Vuillot (Jean-Alfred), 1er juin 1946.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

MM. Allemann (Eugène-Ernest), 3 septembre 1947.
Auzemery (Henri-Jean), 1er décembre 1949.
Baudoin (Camille-Emile-Ferdinand), 1er juin 1946.
Bernard (Lucien-Louis), 1er juin 1946.
Braconnier (Maurice-Aimé), 1er juin 1947.
Bret (Paul-Léon-Jean), 1er juin 1946.
Crespin (Roger-Adalbert-Marie), 13 janvier 1948.
Delaveau (Henri-Emile), 9 juillet 1948.
MM. Dufour (Pierre-Athanase), 1er novembre 1948.
Favre (Jules-Antoine), 18 décembre 1948.
Guiot (Robert-Joseph), 1er juin 1949.
Humbert (Georges-Marcel), 4 août 1947.
Jouasset (Daniel), 10 septembre 1949.
Lamy (Louis-Eugène), 1er mars 1949.
Lequin (Roger-Alfred-Maurice), 23 juillet 1948.
Martin (Raymond-Paul-Ernest), 13 janvier 1949.
Petitprêtre (Julien-Emile), 1er juin 1947.
Pfanner (Jean-Marcel), 15 août 1949.
Rollin (René-Alfred-Emile), 1er juin 1946.

Subdivision de Metz.

MM. Bettembourg (Henri-Jean), 1er juin 1946.
Bichler (Jacques), 1er mai 1948.
Caye (Gaston-Eugène-Henri), 30 décembre 1948.
Collery (Pierre-Jean-Ernest), 25 mars 1947.
Entringer (Jean-Léon-Victor), 29 janvier 1949.
Guidez (Raymond), 1er août 1948.
Hirtz (Robert-Dominique-Léon), 30 juillet 1949.
Houzelle (Auguste-Gabriel), 15 décembre 1948.
Kaas (Armand-Ernest-Marie), 1er juin 1946.
Le Douarin (Jean-Célestin-Georges), 15 septembre 1948.
Longatte (Louis), 1er juin 1947.
Maillou (André-Louis-Joseph-Jules), 1er août 1948.
Merle (Fernand-Clément), 1er décembre 1949.
Piblinger (Joseph), 3 mai 1949.
Roux (Maurice-Louis-Alphonse-Marie), 1er juin 1947.
Steinmetz (François-Emile), 1er août 1948.
Theismann (Pierre-Adam-Louis), 21 mars 1949.

Subdivision de Nancy.

MM. Aubert (Lucien-Louis-Adrien), 26 décembre 1947.
Balquet (Henri-Germain), 1er décembre 1949.
Bodson (Marc-Lucien), 27 mars 1949.
Boucher (Jean-Paul-Pierre), 13 juillet 1949.
Bonneville (Lucien-Jean-Marie), 30 avril 1949.
Brucker (Paul-Lucien), 14 janvier 1949.
Compagnie (Alexandre), 1er octobre 1948.
Crinon (Albert-Charles-Germain-Alfred), 5 février 1949.
Delisse (Lucien-André-Adrien), 1er décembre 1949.
Dulibine (André-René), 1er octobre 1949.
Escal (Jacques-Paul-Marcel), 1er octobre 1949.
Ferry (René-Marie-Léon-Armand), 25 décembre 1948.
Mailliard (Robert-Lucien), 1er juin 1949.
Ménétrier (André-Louis), 21 novembre 1948.
Miollany (René-Louis-Eugène-Marie), 1er juin 1946.
Nau (André-Lucien), 1er octobre 1949.
Petitgenet (Paul-Pierre-Louis), 1er novembre 1948.
Pezerat (Michel-Jean-Marie-François), 17 février 1949.
Pierrot (Jean-Arthur-Alfred), 6 novembre 1948.
Ravia (Raymond-Alfred-Marie), 8 août 1948.
Sauer (Pierre-Emile-Lucien), 20 août 1949.
Schlosser (Roland-Raymond-Robert), 25 décembre 1948.
Schmit (André-Camille-Louis), 1er octobre 1949.
Toupot (Pierre-Louis), 31 décembre 1948.
Tournoux (Paul-Michel), 29 septembre 1948.

Subdivision de la Sarre.

MM. Conrad (Auguste-Aloyse), 1er octobre 1948.
Giros (René-Maurice-Marie), 1er juin 1946.
Marescaux (François-Pierre-Joseph-Marie-Emile), 27 décembre 1948.
Rose (Rodolphe-Jules), 16 mars 1948.

Subdivision de Strasbourg.

MM. Adam (Albert-Xavier), 1er avril 1949.
Bittendiebel (Henri-Emile), 28 décembre 1948.
Fichter (Charles-Frédéric), 27 novembre 1949.
Glasser (Charles-Georges), 1er juin 1946.
Harnist (André-Albert), 17 janvier 1949.
Kittler (Marcel-Charles), 27 septembre 1948.
Koszul (Jean-Louis), 19 septembre 1948.
Reibel (Antoine-Marcel), 3 décembre 1948.
Reyl (André-Charles-René), 18 mai 1949.
Schmitt (Henri-Alyse), 29 septembre 1948.
Sitterle (René), 1er août 1948.
Turc (Maurice), 18 février 1948.
Weissert (Jean-Henri), 20 mars 1948.
Welschinger (André-Charles), 1er juin 1949.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

MM. Amiot (Louis-Joseph-Marcel), 15 septembre 1948.
Annould (Pierre-Gaston-Albert), 19 février 1949.
Arnold (Célestin-Alphonse), 10 novembre 1948.
Avalle (Henri-Charles-Marie-Louis), 1er mai 1948.
Balon (Henri-Auguste), 1er janvier 1948.
Billon-Lanfray (Antoine-Claude), 1er mai 1948.
de Brunier (Sixte-Marie), 19 juin 1949.
Bulle (Henri-Stéphane-Marie), 1er décembre 1949.
Clame (Roger-Marie-Joseph), 1er novembre 1948.

MM. Degret (Raymond-Valentin), 30 décembre 1948.
Delattre (Henri-Paul-Joseph), 1er juin 1946.
Etchegaray (Claude-Maurice), 16 septembre 1949.
Gaut (Gilbert-Alexandre-Louis), 16 mars 1949.
Haegel (Claude-Louis-Eugène), 23 mars 1949.
Levant (René-Jean-Louis), 1er mai 1948.
Motteler (Arthur-Auguste), 30 décembre 1948.
Mouhat (René-Emile-Florentin), 2 avril 1948.
Poix (Georges-Jean), 23 novembre 1948.
Prud'homme (André-Jean-Louis), 1er juin 1946.
Richard (Albert-Henri), 30 décembre 1948.
Thiard (Pierre-Jules), 1er juin 1946.
Tognol (Jules-Louis), 12 décembre 1948.
Vienot (René-Jacques-Eugène), 1er mai 1948.
Voisin (Louis-Lucien-Alphonse), 30 juillet 1948.

Subdivision de Dijon.

MM. Baron (Marcel-Casimir), 1er décembre 1949.
Bernier (Jacques-Eugène-Lucien), 22 septembre 1949.
Berthillier (Maxime), 18 décembre 1948.
Deon (Jean-Auguste-Alphonse), 1er avril 1949.
Desmurs (Gustave), 10 mars 1949.
Despatin (Claude-Henri), 16 février 1949.
Euvrard (Maurice-Frédéric), 1er juin 1946.
de Gardebose (Roger-Albert-Léon), 15 août 1948.
Grosset (Emile-Alphonse), 1er mai 1948.
Lemasson (Marcel-Georges), 30 décembre 1949.
Pelèse (Robert-Alphonse), 1er août 1948.
Rouvray (Lucien-Jacques), 26 avril 1948.
Roy (Ernest-Alfred-Camille), 26 août 1948.
Veillat (Henri-Emile-Pierre-Léon), 1er juin 1946.

Subdivision de Nevers.

MM. Barbou des Places (Jean-Marie-Guy), 1er juin 1946.
Blanchet (Jean-André-Marcel), 17 septembre 1948.
Dupont (Joseph-Marcel-Marie), 21 avril 1948.
Gaudry (Robert), 1er juin 1949.
Krakowka (Gilbert), 20 juillet 1948.
Larive (André-Louis), 1er juin 1946.
Loffroy (Robert), 6 octobre 1948.
Pillu (Maurice-Marcel), 25 mars 1947.

8e RÉGION MILITAIRE

MM. Heckel (Xavier), 1er mai 1948.
Lewin (Léon), 1er avril 1949.
Vaney (Marcel-Lucien), 22 juillet 1949.

Subdivision de Chambéry.

MM. Callies (Michel-Jacques-Joseph-Marie), 27 mai 1949.
Deville (Jean-Joseph), 19 février 1949.
Gervex (Rodolphe-Régis), 25 septembre 1948.
Nant (Robert-Pierre-Joseph-Georges), 1er juin 1948.
Pescreminoz (Pierre-Marius), 12 mars 1948.
Sert (Marc-Raymond), 25 février 1949.
Tixador (Abdon-André-François), 2 janvier 1949.
Vial (Paul-René-Augustin), 21 avril 1949.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM. Bayart (Charles-François-Marius), 25 mars 1947.
Boulez (Pierre-Léonard-Gilbert), 30 décembre 1948.
Carrel (André-Georges), 1er avril 1947.
Chaumet (René-Jean Marie), 16 septembre 1949.
Dages (Jean-Etienne), 27 décembre 1948.
Danthez (Ernest), 17 mai 1949.
Delooz (Paul-Charles-Elie-Marie-Joseph), 2 octobre 1946.
Duzan (Robert-Jean-Georges), 1er juin 1946.
Escarguel (Louis-Antoine), 30 décembre 1948.
Kretz (René-Ernest-Albert), 4 septembre 1948.
de La Rochelambert (Guy-Antoine-Michel-André), 6 décembre 1948.
des Ligneries (Xavier-Michel-Charles-Marie-Gustave), 25 novembre 1947.
de Mareschal (Jean-Marie-Léon), 1er octobre 1948.
Mosnier (Jean), 5 septembre 1949.
Pradat (Paul-Antoine), 1er décembre 1949.
Ulmer (Gaston-Charles-Théodore), 1er juin 1946.

Subdivision de Grenoble.

MM. Dazan (Charles-Louis-Alexandre), 1er juin 1946.
Experton (Marie-Jean-Pierre), 19 novembre 1948.
Félici (Noël-Jean-Olivier-Joseph), 1er juin 1946.
Finiels (Maurice-Fernand-Emile), 19 novembre 1948.
Guerry (Hervé-Georges), 21 mars 1949.
Jacolot (Pierre-Jean-Julien), 2 octobre 1947.
Karcher (Pierre), 1er juin 1946.
Leydier (Paul-Marie), 4 septembre 1949.
Mehr (Auguste), 1er août 1948.
Michel (René-Gaston-Fernand), 1er octobre 1949.
Peirolo (Henri-Marius), 20 décembre 1948.
Picard (Pierre-Marcel-Albert-François), 1er juin 1946.
Quelennec (Michel-Marie-Pierre), 1er juin 1947.
Raspail (André-Jean-Paul), 1er décembre 1949.
Revol (René-André), 6 janvier 1949.
Rousseau (Max-Jean), 1er août 1948.
Santène (Jean-Julien), 4 août 1948.
Sauvage de Saint-Marc (Marie-Jean-Henri-Gaston), 9 janvier 1949.
Sevin (Albert-Antoine), 1er juin 1947.
Vincendet (René-Jean-Baptiste-Léopold), 1er août 1948.

Subdivision de Lyon.

MM. Bideau (Pierre-Antoine), 1er juin 1947.
Billard (Guy-Charles-Louis-Joannès), 26 août 1948.
Binachon (Paul-Claude-Jean), 1er juin 1946.
Bissuel (Marc-Antoine-Marie), 1er juin 1946.
Bœuf (Robert-Marius-Flavien), 1er juin 1946.
Carrière (Henri-Roger), 1er juin 1948.
Chaudouet (Jean), 15 février 1948.
Combrichon (Etienne-Claudius-André), 23 janvier 1949.
Dardalhon (Marcel-Louis-Joseph), 1er août 1948.
Domergue (Jean-Marie-Marcel), 1er août 1948.
Drouard (Joseph-Jean-Louis), 25 septembre 1947.
Duperray (Henri-Hugues-Marie), 25 octobre 1947.
Escoffier (Justin-Auguste), 1er août 1948.
Farjas (Joseph-Louis-Désiré), 26 septembre 1948.
Favre (Henri-Léon), 1er juin 1947.
Foullioux (Roger), 1er juin 1947.
Friess (Marius-Philippe), 5 mars 1949.
Geremy (Jean-André), 1er juin 1946.
Gilles (Edmond-Edouard-Charles), 1er juin 1946.
Ilie (Camille-Roger), 7 avril 1949.
Jacquet (Henri), 1er décembre 1948.
Léger (Jean-Victor), 1er juin 1946.
Lelourneau (Pierre-Louis), 1er août 1948.
Lorendeau (Raymond-Maurice-René), 25 décembre 1949.
Peillon (Jacques-Jules), 1er juin 1946.
Petit (Léon-Auguste), 1er juin 1946.
Poncet (Jacques-Antoine), 1er juin 1947.
Ramel (Jean-Marcel-Marie), 7 avril 1949.
Ruiz (Francis-Antoine), 14 octobre 1948.
Schock (Georges-Victor), 15 décembre 1948.
Sousi (Charles-André), 4 octobre 1948.
Thomas (Edmond-Marcel-Jules), 1er juin 1946.
Tourasse (Max-Emile-Louis), 1er juin 1946.

Subdivision de Saint-Etienne.

MM. Constant (Louis-René), 25 septembre 1949.
Ferrière (Jean-Léon), 25 décembre 1947.
Maritan (Gabriel), 14 octobre 1948.
Meney (Bernard-Julien-Jules), 1er mai 1948.
Molle (Robert), 1er octobre 1948.

9e RÉGION MILITAIRE

M. Patte (Roger-Marius), 4 octobre 1946.

Subdivision de la Corse.

M. Sorba (François-Marie), 1er décembre 1949.

Subdivision de Marseille.

MM. Biet (Joseph-Louis-Henri-Jean), 1er juin 1946.
Bire (Jean-Marie), 1er juin 1946.
Bodon (Léon-Aimé), 16 mai 1949.
Bonnaud (Jean-Joseph-Louis), 1er juin 1949.
Bonvallet (Max-Pierre-Maurice), 19 février 1948.
Coudre (Jean-Marie-Emile), 19 mars 1948.
Croisy (Marcel-Henri-Maurice), 25 décembre 1946.
Escudier (Pierre-Antoine-Léon-Marie), 19 août 1948.
Galloy (Philippe), 1er juin 1946.
Grésillon (Roger-Victor), 1er juin 1946.
Hartmann (Georges-Adolphe-Jean), 4 février 1949.
Israelian (Jacques-Vahak), 1er juin 1946.
Labry (Jean-Marie-Louis), 1er juin 1946.
Leporati (Edouard-Ferdinand), 16 février 1949.
Lozet (André-Baptiste-Léopold), 1er juin 1946.
Mougey (Marcel-Louis-Joseph), 1er juin 1947.
Moulliot (Joseph-André-Marie-Régis), 25 mars 1949.
Mourgues (Jean-Pierre-Honoré), 11 octobre 1948.
Parodi (Maurice-Jean-Marius), 21 juin 1949.
Plana (Yves-Lucien-Edouard), 1er juin 1946.
Reynoard (Marcel-Amédée-Louis), 1er juin 1946.
Roqueplo (Jean-Ernest-Joseph), 1er juin 1948.
Scotto-di-Carlo (François), 28 février 1949.
Vignon (Pierre-Louis), 1er juin 1946.
Vimont (Jacques-Maurice-Edouard-Michel), 19 août 1947.

Subdivision de Montpellier.

MM. Belot (Jean-Albert), 1er juin 1946.
Dussol (Paul-Marie-René), 1er juin 1946.
Hours (Marcel-Eugène), 26 juillet 1948.
Labadie (René-Joseph), 1er juin 1946.
Reboul (Jean-Louis-Marius), 28 août 1949.

Subdivision de Toulon.

MM. Agid (André-Jacques), 1er juin 1946.
Ami (Eugène-Elie-René), 1er juillet 1947.
Andrin (Edouard-Eugène-Pierre), 14 février 1949.
Archer (Georges-Eugène), 1er septembre 1947.
Armengaud (Alain), 28 février 1949.
Bacchi (René-Louis-de-Gonzague), 1er juin 1946.
Bongiovanni (Raymond-Georges-Jacques), 1er octobre 1949.
Brunat (Jean-Louis), 11 décembre 1948.
Campam (Henri-Joseph-Jean), 1er juin 1946.
Carli (Georges-Albert-Simon), 1er juin 1946.
Carlin (Jean-Marie-François), 1er juin 1946.
De Chassepot de Pissy (Bernard-Marie-Antoine), 1er décembre 1946.
Chiotli (Gabriel-Guillaume), 1er juin 1946.
Eysseric (Albert-Pierre-Gaston-Henri), 1er juin 1946.
Fantino (Antoine), 1er juin 1946.
Faverio (Jean), 1er août 1946.
Ferien (Louis), 1er mai 1948.
Fulconis (Noël-Félix-Auguste), 1er juin 1946.
Garimbay (André-Jean), 26 décembre 1948.
Issaurat (Louis-Jules), 1er juin 1946.
Kislik (Léon), 1er juin 1946.
Lambelin (Georges), 22 février 1949.
Le Nouvel (Léon-Pierre-François), 19 mai 1948.
Liautaud (André-César-Max-Gabriel), 2 octobre 1949.
Maigre (René-Pierre), 1er juin 1946.
Marchioni (Albert-Victor-Pierre), 1er décembre 1949.
Martelly (Claude-Emile-Maurice-Marcel), 25 décembre 1949.
Norest (René-Paul), 1er juin 1946.
Orjubin (Julien-Pierre), 1er juin 1947.
Perret (Henri-Eugène-Adrien), 10 juillet 1948.
Planta (Paulin-Elie), 1er juin 1947.
Randoin (Marius-Joseph), 1er juin 1946.
Renaud (Georges-Jean-Marie), 1er octobre 1949.
Riausset (Roger-Aimé-Antonin), 16 février 1948.
Theuriet (Jean-Albert-André), 1er avril 1949.
Toche (Albert-Clément), 15 août 1948.
Valilzki (Albert), 1er juin 1946.

10e Région militaire

Division d'Alger.

MM. Abitboul (Louis-Etienne), 28 mars 1948.
Arbona (Vincent-Paul), 25 décembre 1949.
Aug (Georges-Eugène), 1er octobre 1949.
Balmelle (André-Marcel-Auguste), 1er juin 1946.
Baracassa (Isaac-Gaston), 1er mai 1948.
Belgodère (Paul-René), 20 juillet 1949.
Bille (Christian-Henri-Lucien), 1er juin 1946.
Blanc-Lapierre (André-Joseph-Lucien), 1er juin 1946.
Borgeaud (Jean-Pierre), 25 juin 1949.
Boyer (Paul), 25 décembre 1949.
Chambon (Pierre-Etienne), 21 mars 1948.
Chastan (Robert-Joseph), 31 août 1949.
Doumergue (Jean), 25 septembre 1949.
Edard de Laplante (Jean-Etienne), 10 septembre 1949.
Eyme (Maurice-André-Gabriel), 24 mars 1948.
Famin (Daniel-Antony), 24 mars 1948.
Farny (Albert-Charles), 22 décembre 1947.
Fénouillet (Marcel-Adrien-Théodore), 20 avril 1948.
Geiger (René-Jules-Marie), 10 septembre 1949.
Guidoux (Jean-Yves), 15 mars 1948.
Legeas (Denis-Louis-Victor), 20 avril 1948.
Legris (Marcel-Louis-Nestor), 1er juin 1946.
Loubignac (Henri), 19 avril 1948.
Massonnat (Georges-Jean-Honoré), 16 mars 1948.
Milliot (Pierre-Emile), 11 octobre 1949.
de Mouzon (Jean), 25 août 1949.
Nalis (Georges), 25 décembre 1949.
Negri (Paul-Marie), 11 février 1948.
Mondedeo (Joanès-Philippe), 25 février 1948.
Piot (René), 1er juin 1946.
Rappet (Roger-Amédée), 18 mars 1948.
Rollin (Raymond-Jules-Charles), 1er décembre 1949.
Roques (Jacques-Alexandre-Léon), 17 octobre 1947.
Roux (Daniel), 16 mars 1949.
Terre (Yves), 4 mars 1948.
Thibaut (Jean-Pierre-Emile), 26 août 1949.
Van de Velde (André), 1er juin 1946.
Veinsiber (Maurice), 3 avril 1948.
Vendevelle (François-Marc-Lucien), 25 septembre 1949.

Division de Constantine.

MM. Bonifacy (Raymond), 1er novembre 1948.
Brisson (Jules-Henri), 22 février 1948.
Contursi (Ernest-Camille), 19 février 1948.
Di-Amore (François-Raphaël), 21 avril 1948.
Ferrand (Henri-Alphonse), 20 avril 1948.
Gadel (Georges-Eugène-Anatole), 19 juillet 1948.
Gaubert (Yves-René), 6 juin 1948.
Lirola (René-Albert), 14 mars 1948.
Roederer (Michel-Marie-Jean-Joseph), 14 janvier 1949.
Sereis (Robert-Jules), 25 septembre 1949.
Tranchat (Ernest-Rolland), 25 septembre 1949.
Zammut (Jean-Marie-Xavier), 24 février 1948.

Division d'Oran.

Subdivision de Mascara.

M. Heintzmann (Paul-Victor-Joseph), 25 avril 1948.

Subdivision de Tlemcen.

MM. Beauchamps (Ulysse), 19 juin 1949.
Belda (Lucien-Emilien-François), 19 septembre 1946.
Blanc (Amédée-Marius), 22 février 1949.
Bruggeman (Jean-Pierre-Fernand), 19 février 1948.
Ducros (Maurice-Firmin-Léon), 2 avril 1948.
Godart (Georges-Joseph-Léon), 19 avril 1948.
Hurteau (Pierre), 1er juin 1948.
Lagier (Marcel-Abel-Victor), 2 mars 1948.
Lopez (Lucien-Bastien), 15 mars 1948.
Maldonado (Gabriel), 21 avril 1948.
Mirallez (Antoine-Louis), 26 décembre 1947.
Ousset (Joseph), 25 mars 1948.
Reaud (Gabriel-Louis), 1er juin 1946.
Villems (Marcel-Joseph), 12 décembre 1948.

Territoire militaire d'Aïn Sefra.

M. Cruciani (Charles-Baptiste), 1er juin 1946.

TROUPES DU MAROC

Etat-major du commandement supérieur.

MM. Heurtaux (Jean-Fernand-Marius), 1er juin 1946.
de Montaudoin (Jacques), 1er juin 1946.
Pelofi (François), 28 mars 1947.
Thobie (Jean-Henri-Marie), 1er juin 1946.

Commandement de l'artillerie.

MM. Brisepierre (Léon-Charles-François), 27 février 1948.
Brissac (Xavier-Jean), 1er août 1948.
Clergues (Georges-Victor-Marcel-Auguste), 25 septembre 1949.
Colin (Georges-Henri), 19 avril 1948.
Court (Michel-Georges-Marie), 2 octobre 1948.
Dupanloup (Charles-Maurice), 15 mars 1948.
Dury (André-Marie), 9 décembre 1949.
Faraggi (Maurice), 17 janvier 1948.
Gardey (Georges-Jean-Etienne), 23 février 1948.
Groslière (Pierre-Georges-Alexandre), 26 avril 1948.
Hillion (Jean-Joseph-Charles), 17 mai 1948.
Isnard (Roland-Jean-Benoît), 4 janvier 1948.
Jessel Jacques-Jean-Baptiste), 20 avril 1949.
Lagier (Marcel-Auguste), 19 mars 1948.
Landaboure (Arnaud-Philibert-Jean), 1er décembre 1948.
Le Bas (Max-Léon-Paul-Gaston), 21 mars 1949.
Le Bras (Jacques-Allain), 19 mars 1948.
Leroy (Paul-Jean), 25 décembre 1948.
Manière (Henry-Jean-Gaston-François-Hippolyte), 25 septembre 1949.
Mathieu (Georges), 13 mars 1948.
Noël (Régis-Victor), 1er novembre 1948.
Parisot (René-Charles), 1er novembre 1948.
Petitjean (Fernand-Emile), 25 juin 1948.
Pillant (André-Adrien-Antoine), 19 mai 1948.
Ravoux (Marcel-Justin-André), 15 décembre 1948.
Sabatier (Gilbert-Emile), 4 janvier 1948.
Soldini (Jean-Paul-André), 8 septembre 1949.

TROUPES DE TUNISIE

MM. Lefebvre (Jean-Emile), 1er juin 1946.
Rahil (Gaston-Emmanuel), 2 février 1948.

Subdivision de Bizerte.

MM. Gervais de Rouville (Maurice-Amédée), 1er juin 1946.
Luquet (Jacques-Pierre-Gaston), 19 février 1948.

Subdivision de Tunis.

MM. Astruc (Robert-Georges-David), 20 mars 1948.
Aubert (Lucien-Numa-Marcel), 18 avril 1948.
Beaune (Maurice-Charles), 6 janvier 1948.
Cassan (Robert), 1er juin 1946.
Conesa (Joseph-Barthélemy), 25 mars 1948.
Crete (Jean-Maurice-Julien-Marie), 7 février 1948.
Escard (Lucien-Henri-Fernand), 15 septembre 1949.
Mazeas (Roger-Jacques-Hervé-Emmanuel-Marie), 15 décembre 1947.

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Zone d'armée.

MM. Chevresson (Robert), 1er août 1948.
Crozat (Georges), 1er octobre 1948.
Michaux (Maurice-Julien), 1er décembre 1949.
Zuk (Serge), 24 juillet 1948.

Zone Nord.

MM. Delval (Pierre-Armand), 6 septembre 1949.
Desclaux (Jean), 30 décembre 1948.
Fremont (Georges), 1er mai 1948.
Hubschwerlen (Georges-Jean), 20 mars 1949.
Kremer (Bernard-Max), 2 septembre 1949.
Maréchal (Roger-Gaston), 27 juin 1948
Martini (Henri-Albert-André-Félicien), 19 août 1948.
Miocque (André-Simon), 1er août 1948.
Parcelier (Marcel-Joseph), 30 décembre 1948.
Renouf (Charles-Ferdinand), 31 juillet 1948.

Zone Sud.

MM. Bausch (René-Pierre), 1er août 1948.
Blum (Jean-Marx), 1er juin 1948.
Guedon (Kléber-Clément-Louis), 17 mai 1949.
Labergerie (André-Paul-Laurent), 18 juin 1948.
Siellez (Roger-François), 18 juin 1949.
Skrzypczak (César-Stanislas), 15 décembre 1948.
Thomas (Pierre-Félix-Alexandre), 25 février 1948.

TROUPES D'OCCUPATION EN AUTRICHE

MM. Castillon (Raymond-Fernand), 12 avril 1949.
Tisseau (Rolf-Léopold-Henri), 19 juin 1946.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE (CAMEROUN)

MM. Le Guen (André-Yves-Marie), 26 décembre 1947.
Roselier (Joseph-Mathurin), 3 mai 1949.

Décret du 22 avril 1950 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 22 avril 1950, sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Train.

MM. les sous-lieutenants:

1re RÉGION MILITAIRE

MM. Chevallier (Maurice-Georges, 1er juin 1949.
Le Boulch (Pierre-Julien-Adolphe), 27 août 1949.

Services militaires des chemins de fer.

MM. Delpech (André-Jean), 8 décembre 1949.
Vasseur (Robert-Raymond-Simon), 15 août 1948.

Subdivision de Chartres.

MM. Andreoli (Claude-Léon-Antoine), 28 janvier 1948.
Gaillard (André-Georges-Eugène), 25 juin 1947.
Ribault (André-Marcel-Eugène), 4 novembre 1948.

Subdivision d'Orléans.

MM. Alliot (Michel-Georges), 2 octobre 1949.
Dupuy (Jean-Paul-Henri), 17 février 1948.
Flamery (Pierre-Henri-Adelmar), 3 janvier 1949.
Gahery (Edmond-Arsène), 15 octobre 1948.
Gitton (Pierre-René), 18 mai 1949.
Sevin (Edgard-Camille-Henri), 5 décembre 1948.

Subdivision de Paris.

MM. Adam (Jean-Auguste-René), 25 décembre 1949.
Allen-Juilla (André-William-Edgar), 1er juin 1946.
Aoustin (Pierre-Marc-Joseph-Marie), 9 octobre 1948.
Arago (Jacques-Alfred-Albert), 1er juin 1946.
Ardouin (Gabriel-Pierre-Adrien), 25 juin 1949.
Ardouin (Henri), 1er juin 1946.
Barthe (André-Ernest-Frédéric), 1er juin 1946.
Bastien (Charles), 1er juin 1946.
Baubaut (Pierre-Albert-François-Eugène-Lucien-Henri), 10 septembre 1949.
Beroyer (Pierre-Albert-Louis), 1er juin 1946.
Berthault (Etienne-Cyprien-Eugène), 1er octobre 1948.
Bertrand (Jean-Henri), 15 janvier 1949.
Bez (Pierre-Philippe), 4 avril 1949.
Biney (Alexandre), 1er juin 1946.
Blum (Claude-Gilbert), 13 février 1947.
Boureau (Jacques-Pierre-Robert), 7 octobre 1947.
Bonis (Pierre-Louis), 25 décembre 1949.
Boisserie (Pierre), 20 février 1949.
MM. Bonnerre (Pierre-Albert), 28 février 1948.
Bordier (Georges-Raoul-Jean), 25 septembre 1949.
Bourdais (René), 1er août 1948.
Bres (Raymond-Marcel), 26 décembre 1949.
Brocandel (Robert-Louis-Gaston), 19 septembre 1949.
Brown (James), 23 avril 1949.
Carnot (Lazare-Hippolyte-Pierre), 1er juin 1946.
Chapotot (Henri), 10 décembre 1949.
Charron (Pierre-Robert-Marie-Joseph), 23 mars 1949.
Chene (Bernard-Michel-Victor-Marie), 1er juin 1946.
Cheuret (Henri-Albert), 25 septembre 1949.
Chevallier (Joseph-Denis-René), 1er juin 1946.
Chiappini (Paul-André-Toussaint-Antoine), 1er juin 1946.
Choffel (Jacques-Pierre), 25 septembre 1948.
Cincet (Georges-André), 25 décembre 1948.
Cintrat (Gaston-Paul-Edmond), 1er juin 1946.
Combes (Jean-Pierre), 21 avril 1949.
Coriat (Fabrien-Chao), 29 juillet 1949.
Cotte (Hippolyte-Marie), 1er juin 1946.
Coudeyre (Marcel-Camille), 1er juin 1946.
Coupat (Louis-Charles), 10 novembre 1948.
Cressent (Roger-Narcisse), 25 décembre 1949.
Dagommer (Jacques-Henri-Félix), 1er juin 1946.
Daudin (Emile-Ernest), 1er octobre 1948.
Dreyfus (Yves-Gaston-Robert), 21 juillet 1949.
Eliot (Ernest-Louis-Léopold), 1er août 1949.
El Kouby (Joseph-Sauveur), 1er décembre 1949.
Fadt (Henri), 19 mars 1949.
Fargues (Georges-Paul-Etienne), 25 juin 1949.
Farineau (Raoul-André), 1er mars 1949.
Faulque de Jonquières (Guy - Maurice - Amédée - Félix - Henry), 25 décembre 1949.
Favier (Albert-Edmond-Louis-Marie), 20 juin 1949.
Favre (Maurice-Pierre-Jacques), 25 mars 1949.
Fievet (Daniel), 1er décembre 1948.
Figeac (Louis-Firmin-Martin), 18 février 1948.
Filippi (Jean), 1er juin 1946.
Fillion (René-Louis), 25 décembre 1947.
Fischof (Raymond), 25 juin 1949.
Fisscer (Maurice-Ernest-Henri), 13 novembre 1949.
Fontana (William-Robert), 25 septembre 1949.
Fortin (Bernard-Joseph-Jean-Marie), 25 septembre 1949.
Foucaud (Julien-Théophile), 1er septembre 1948.
Fournier (Marcel-Léon-Pierre), 19 août 1948.
Frank (André-Albert), 17 juin 1947.
Gautheron (Paul-Louis-Emile), 1er janvier 1949.
Genest (Jacques), 19 juillet 1949.
Giraud (Pierre), 1er avril 1949.
Girault (Marcel-Paul), 1er juin 1946.
Giuliani (Evandro-Jean), 10 mai 1949.
Gouvernaire (Louis-André-Edmé), 1er juin 1946.
Grad (Louis-Aimé), 1er avril 1949.
Gueydan (Max-Alix-André-Gérard), 1er juin 1946.
Guilbert (Jean-Emile-Georges), 25 décembre 1949.
Guitton (Jean-Auguste-Pierre), 25 septembre 1949.
Guyon des Digulères (Jean-Alfred-Marie-Joseph), 25 septembre 1949.
Haddad (André-Lucien), 25 septembre 1949.
Hanau (Roger-René), 16 mai 1949.
Haussegy (Jean-Isidore), 29 juin 1949.
Hostater (Claude-Robert), 26 novembre 1949.
Hubert (René-Emile), 19 mars 1949
Imbert (Charles-Jean-Armand), 17 décembre 1947.
Jacquet (Robert-Louis), 23 septembre 1948.
Jean (Pierre-Georges), 1er novembre 1948.
Jean (Pierre-Marie-Antoine-Charles), 18 mars 1949.
Johann (André-Marcel), 26 mars 1949.
Klein (Léopold-Raymond), 7 décembre 1948.
Kuntz (Jean-Eugène-Henri), 20 mars 1949.
Laforest (Auguste-Théodore), 11 juillet 1948.
Lanote (Armand-Camille), 1er juin 1946.
Lavoyer (Lucien), 25 décembre 1949.
Legrand (Louis-Pierre), 25 décembre 1947.
Lennon (Jean), 19 avril 1948.
Leroy (Jacques-Henri), 1er août 1948.
Lhoste (Gabriel-Ernest), 1er juin 1946.
Loverini (Sauveur), 1er décembre 1949.
Machavoine (Guy), 11 septembre 1949.
Maisonneuve (Albert-Paul-Jean-Marie), 6 juillet 1948.
Malvy (Charles-Louis-Martin-François), 20 mai 1947.
Manaut (Roger-Frédéric-Victor), 19 avril 1949.
Mandon (Gabriel-René), 27 septembre 1948.
Mangepan (Edmond-Louis-Joseph-Albert), 1er juin 1946.
Marie (Robert-Charles-Edouard), 21 mai 1949.
Maroger (Maurice-René-Henri-Jean), 14 mai 1949.
Masse (Roger-Alphonse), 22 mars 1948.
Mathenet (Gaston-André), 1er octobre 1948.
Matras (Georges-Henri-Charles), 1er juin 1948.
Maurines (Pierre-Jean-Antoine), 3 mars 1949.
Menin (Pierre-Edmond-Robert), 4 décembre 1948.
Merck (André-Gustave), 1er juin 1946.
Meyer (Michel-Emile), 25 mars 1949.
Millerand (Jean), 1er avril 1949.
Mogenet (Pierre-Emile), 1er juin 1946.
Molliner (Marcel-Antoine-Alexandre), 26 décembre 1949.
Mon (Roger-Jean), 30 décembre 1948.
Mourier (Guy-Edmond), 19 mai 1949.
Moutet (Jacques-Marius), 1er juin 1946.
Mudes (Francis-Vincent-Julien), 1er juin 1949.
Nanteuil (Pierre-Louis), 10 août 1948.

MM. Olivier (Paul-Achille-Léon), 1er juin 1946.
Pages (Jean-François), 4 novembre 1948.
Panhard (André-Joseph-François), 1er juin 1946.
Pepin (Marcel), 13 mai 1948.
Perthuis (Roger-Pierre), 12 mars 1948.
Picq (Bernard-Jacques), 10 septembre 1949.
Pinaud (Marcel), 20 novembre 1948.
Pontier (Emile-Léon), 16 avril 1949.
Rebeyrat (Jean-Albert-Louis), 25 décembre 1949.
Rein (Maurice-Georges), 1er juin 1946.
Renaux (Edgard-Louis-Martial), 6 mai 1949.
Revault (Raymond-Lucien), 10 septembre 1949.
Roberteix (Emile-Jean), 23 juillet 1948.
Robin (Marcel-Louis), 7 octobre 1948.
Roch (Maurice-Jacques), 1er juin 1946.
Rolet (André-Marcel-Lucien), 19 avril 1949.
Romeuf (Georges-Marie-Jean-René), 25 décembre 1948.
Rousseau (Georges-Louis), 26 octobre 1948.
Sagne (Maurice-Louis), 2 janvier 1949.
de Saint-Victor de Saint-Blancard (Hervé), 27 août 1948.
Saridaki (Guy-Paul-Antoine), 19 avril 1949.
Sauvage (Robert-Marie), 1er juin 1946.
Sauvestre (Pierre-Jean), 24 janvier 1949.
Savignac (Jacques-Antoine-Théodore), 25 décembre 1949.
Schumacher (Alphonse), 5 septembre 1949.
Schwal (Roger-Konzian), 14 décembre 1948.
Seegmann (Max-Georges-Maurice), 11 décembre 1948.
Seguin (Jean-Kléber), 15 février 1949.
Slemin (Vladimir), 1er novembre 1948.
Soudet (Pierre-Emile), 17 décembre 1948.
de Thierry de Fuletans (Marie-Wilhelm-Kader-Yes), 1er juin 1946.
Thirion (Marc), 26 octobre 1948.
Trehet (Raoul-Henri), 11 juillet 1948.
Tromelin (François-Jérôme-Joseph), 29 septembre 1948.
Truchet (Jacques), 1er janvier 1949.
Valette (Emile-Louis-Charles), 1er juin 1946.
Vanier (Joseph-Eugène-Maurice), 25 décembre 1949.
Verchère (Raymond), 25 septembre 1949.
Villaret (Roland-Pierre-Edmond), 25 septembre 1949.
Visinet (Claude-Robert), 1er juin 1949.
Vollhardt (Yves), 19 avril 1949.

Subdivision de Versailles.

MM. Arnstein (Charles), 13 avril 1949.
Boulanger (Norbert-Gustave-Victor-Georges), 10 février 1949.
Bournelle (Raymond-Henri-Alfred), 29 avril 1948.
Bretones (Guy-José), 20 septembre 1949.
Dehau (Félix), 1er juin 1946.
Dumoulin (Gilbert), 1er janvier 1949.
Fusade (Pierre-Emile), 7 octobre 1948.
Jego (Pierre-Jean-Marie), 16 août 1948.
Keravec (Henri), 1er juin 1946.
Marmand (André-Claude-Joseph-Léon), 25 mars 1949.
Ménard (Fernand-Clément-Alexandre), 23 janvier 1947.
Meynier (Jean-Robert), 5 mai 1949.
Place (Jacques-Emile-René), 27 août 1949.
Vanhove (Marcel-Gustave-Auguste), 25 septembre 1949.

2e RÉGION MILITAIRE

Service militaire des chemins de fer.

M. Josse (Louis), 18 janvier 1949.

Subdivision d'Amiens.

MM. Calippe (Arthur-Octave-Albert), 1er février 1949.
Cayrol (Pierre-Léon-Louis-Roger), 28 février 1949.
Dubois (Michel-Léon-Joseph), 1er juin 1949.
Dubois (Pierre-Fernand-Yvon), 10 août 1948.
Kehren (Joseph-Paul), 1er juin 1946.
Lemaire (Joffre-Aimale), 18 mai 1948.
Lenne (Georges-Charles-Gaston), 18 mai 1949.
Narconti (Jean), 1er mai 1949.

Subdivision d'Arras.

MM. Dodu (André-Jean-François), 1er décembre 1949.
Duquesne (Prosper-Edmond-Guislain), 13 août 1948.
Gavelle (François-Frédéric-Auguste), 1er juin 1946.
Lewalle (Gilbert-Achille-Louis-Joseph), 1er juin 1946.
Pecqueur (Albert-Henri), 18 janvier 1949.

Subdivision de Laon.

MM. Beuvelet (André-Auguste), 10 août 1948.
Henon (Jean-Jacques), 22 février 1949.
Rémy (Pierre-Paul), 1er octobre 1948.
Schoutteten (Carlos-Jean-Ghislain), 25 juin 1949.
Tile (Xavier-Arthur-Emile), 1er juin 1946.

Subdivision de Lille.

MM. Bauduin (Paul-Marceau-Achille-Martin), 25 décembre 1949.
Beaumont (Pierre-Edouard), 1er juin 1947.
Boutry (Jean-Etienne), 8 avril 1949.
Castelain (Henri-Joseph), 12 mai 1948.
MM. Christiaens (Géry), 25 décembre 1949.
Dancoisne (Noël-Auguste), 2 juin 1948.
Delaoutre (Jean-Eugène-Marie-Joseph), 13 février 1949.
Devianne (Pierre-Achille-Marie-Joseph), 18 avril 1949.
Haliss (Nedjib-Mekmed-Mehmed), 1er juin 1946.
Leroy (Jean-Alexandre-Gabriel), 1er juin 1946.
Leclercq (Georges-Camille-Constant), 12 mai 1948.
Leurent (François-Xavier-René-Marie-Joseph), 25 décembre 1949.
Nalpas (Raoul-Louis-Albert-Marcel), 6 mars 1949.
Rouzaud (Pierre-Benjamin-Eucher-François), 24 février 1949.
Saint-Pol (Henri-Roger-Joseph), 16 mai 1948.
Schodet (Ernest-Paul-Charles), 1er juin 1949.
Vaillant (Pierre-Maurice-Marie), 11 août 1949.
Verbrugge (Maurice-Charles), 1er juillet 1948.

Subdivision de Rouen.

MM. Hatet (Paul-Gabriel-Georges), 16 avril 1949.
Legros (Fernand-Joseph), 19 mai 1949.
Mercier (André-Hyacinthe), 8 octobre 1948.
Robert (Noël-Albert-Eugène), 1er juin 1946.
Steinmetz (René-Eugène-Georges), 24 mars 1949.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

MM. Duflot (Paul-Marie), 1er juin 1946.
Mayolle (Jules-Edmond-Maurice), 5 mars 1949.
Massé (André-Henri-Marie), 10 décembre 1949.

Subdivision du Mans.

MM. D'Ales (François-Xavier-Marie), 25 novembre 1948.
Blondet (Robert-Paul), 25 septembre 1949.
Collot (Robert), 25 septembre 1949.
Coupleux (André-Marie-Joseph), 19 mai 1949.
Delhommeau (Jean-Jules-Joseph), 21 janvier 1949.
Fournier (Louis-Auguste-Jean), 1er novembre 1948.
Labrande (Albert-Sylvain), 5 septembre 1948.
Marquet (Joseph-Auguste-Isidore), 8 janvier 1949.
Riet (Emile-Henri-Pierre), 21 janvier 1949.
Sebillot (Pierre-Jean-Baptiste), 9 décembre 1948.

Subdivision de Nantes.

MM. Aubertin (Maurice-Emile-Georges), 25 juin 1947.
Aubron (Pierre-Eugène-Auguste-Marie), 20 mai 1949.
Beauche (Bernard), 1er janvier 1949.
Blouin (Bernard-Marcel-Marie-Joseph), 20 décembre 1948.
Carayol (Antoine-Julien-Henri-Marcel), 3 avril 1949.
Denolle (Marcel-François-Pierre-Edouard), 25 septembre 1949.
Deslandes (Henri-Louis-Pierre), 16 mai 1949.
Diebolt (Jean-Joseph-Alfred), 1er novembre 1948.
Dubot (Clément-François-Félix), 2 août 1948.
Evellin (Auguste-Emile-Adolphe-Léo), 4 avril 1949.
Galivel (Jean-Charles-Emile), 25 décembre 1949.
Garcelon (Bernard-Claude-Albert), 1er janvier 1949.
Graindorge (Maurice-Paul), 1er juin 1946.
Guyot (Francis-Louis-Eugène), 25 septembre 1949.
Heimery (Emile-François-Marie), 5 août 1948.
Koenig (Philippe-Henri-Joseph-Ernest), 27 février 1948.
Lecoent (Joseph), 10 décembre 1948.
Rio (Charles-Henri-Jules), 28 avril 1949.
Rio (Marcel-Pierre-Léon), 21 septembre 1948.
Senchou (Albert-Louis-Julien), 10 octobre 1948.

Subdivision de Rennes.

MM. Blanchard (Désiré-Jean), 4 avril 1949.
Bonnot (André-François-Valentin), 1er octobre 1948.
Bouloum (Jean-Joseph-Marie), 5 avril 1949.
Briand (Lucien-Auguste), 25 septembre 1947.
Caracataznis (Georges), 17 septembre 1948.
Costes (Paul-Raoul), 11 février 1949.
Geffroy (Yves-Marcel-Marie), 4 février 1949.
Guichard (Marcel-Louis-Marie), 1er juin 1948.
Jegou (Robert-Félix), 1er septembre 1948.
Le Chapelier (Hyppolyte-Alain-Marie), 1er juin 1947.
Legrand (Joseph-Marie), 15 mars 1949.
Le Pannetier de Roissay (Guy-Jean-Charles), 19 février 1949.
Leroy (Roger), 25 mars 1949.
Met (Henri-Joseph), 25 juin 1949.
Morvan (Yves-Marie), 27 février 1949.
Pele (Roger-Louis-François), 10 mai 1949.
Rayer (Joseph-André-Maurice), 20 juillet 1949.
Tregaro (Julien-René-Dominique), 20 février 1949.
Tremel (Paul-Auguste-Joseph), 22 septembre 1949.

Subdivision de Vannes.

MM. Furic (Yves-Henri-Joseph), 28 février 1948.
Plat (Gérard-Marc-René), 2 juillet 1948.
Robin (Albert-Marie), 21 février 1949.
Ruault (Jean-Baptiste-Fernand), 28 février 1949.

4e Région militaire

MM. Albert (Jean-Lucien), 1er juin 1946.
Colomb de Daunant (Elie-Marc-Antoine-Gilbert), 18 novembre 1948.
Comin (Marcel), 26 décembre 1947.
Franquebalme (Georges), 23 décembre 1948.
Gerschel (Claude), 11 décembre 1948.
Lasseron (Gilbert), 18 novembre 1948.
de Pianelli (Adolphe-Edward-Laurent), 22 novembre 1948.
Samuel (Jean-René), 21 mai 1949.
Vaslin (Pierre), 3 décembre 1947.

Subdivision d'Angoulême.

MM. Chapt (Roger), 16 avril 1949.
Durand (André-Jules-Louis-Henri), 25 septembre 1947.
Marion (Louis-Edouard-Alfred), 25 septembre 1949.
Régnier (Michel-Maurice-Alfred-Louis), 2 janvier 1949.
Thaumiaux (René-Jean), 13 février 1949.
Thuaud (Emile-Georges-André), 25 juin 1947.
Salignac (Noël-François-Louis-André), 25 septembre 1949.

Subdivision de Bordeaux.

MM. Alessandri (Jean-Sébastien-Georges), 1er janvier 1949.
Arnaudin (Roger-Louis), 19 novembre 1948
Bartholomé (Edgar-Gaëtan), 25 décembre 1949.
Bernard (Georges-Roger), 1er novembre 1948.
Boyer (Yves-Antoine), 26 août 1948.
Campuzan (Etienne-Marcel), 1er juin 1946.
Charrie (Pierre-Henri), 19 février 1949.
Chiramberro (Georges-Victor), 11 août 1948.
Delamare (Pierre-Emile-Marcel), 14 novembre 1948.
Gérard (Marcel-Eugène-Marie-François), 1er juin 1946.
Godineau (Jean), 21 mars 1948.
Hourcade (Jean-Pierre-Barnabé), 15 mars 1949.
Jahan (André-Emile-Alphonse), 16 août 1948.
Lafon (Jérôme), 25 décembre 1949.
de Lary de Latour (Christian), 25 décembre 1949.
Louvezy (Robert), 25 décembre 1948.
Maderay (François-Augustin-Robert), 25 mars 1949.
Parouty (Elie-Jacques), 10 avril 1949.
Roby (Gérard), 9 juin 1948.
Roy (Guy), 21 décembre 1948.
Sarraute (André-Pierre), 15 septembre 1948.

Subdivision de Limoges.

MM. Clauzade (Roger-René), 16 juillet 1948.
Gaillard (Jean-Raoul), 28 août 1947.
Heyraud (Michel-Jean-Philippe), 25 juin 1949.
Lagueny (André-Edouard-Antoine), 11 janvier 1949.
Pelletan (Bernard-Guy-Raymond), 4 juillet 1948.
Teillet (Charles-André-Jean), 3 février 1949.
Touzeau (Albert-Paul), 25 juin 1949.

Subdivision de Poitiers.

MM. Auriau (Albert-Joseph-Jean), 2 novembre 1948.
Bleuze (Henri-Albert), 25 septembre 1948.
Cailiat (Georges), 10 mars 1949.
Ramblière (Georges), 1er décembre 1949.
Touraine (Armand-Edouard), 19 août 1948.

Subdivision de Tours.

MM. Ballon (Jacques-Auguste-Gaston), 10 septembre 1949.
Bellaigue de Bughas (Marie-Ernest-Henry-Gabriel-Guy), 1er juin 1946.
Bourdais (Maurice-Marie-Robert), 20 septembre 1949.
Collet (Jacques-Jean-Adrien-Antoine), 25 septembre 1949.
Cousin (Michel-Jacques), 26 juillet 1949.
Dutreix (Jean-Martial-Marie), 10 mai 1949.
Hostein (Robert-Louis-William), 19 juin 1948.
Perrigault (Claude-Constant-Emile), 26 juin 1949.

5e Région militaire

M. Hébrard (Jean-Félicien-Robert), 1er juin 1946.

Service militaire des chemins de fer.

M. Vezin (Raoul-Jean-Ernest), 1er juin 1949.

Subdivision d'Albi.

MM. Angles (Marcel-Henri-Louis-Etienne), 24 mars 1949.
Barande (Maurice-Christian-Bernard), 25 décembre 1949.
Carles (Paul-Eugène-Jean-Baptiste), 1er juin 1949.
Cunin (Jean), 1er juin 1946.
Dardier (Achille-Léon), 28 avril 1949.
Escande (Maurice-Jean), 25 décembre 1949.
Gely (Léopold-Joseph-Adrien), 19 juin 1948.
Giacoletto (Laure-Léon-Marius), 30 mai 1948.

Subdivision de Montauban.

MM. Corneille (Jean-Victor-André), 18 mai 1949.
Cros (Glibert-Léon-Auguste-Louis), 21 avril 1949.
Dubor (Paul-Marius), 19 mars 1949.
Larnaudie (Pierre-Marcel), 25 décembre 1949.
Lavergne (Pierre-Andér), 16 avril 1948.
Meric (Gaston-Germain-François), 1er juin 1946.
Saint-Chamant (André-Antoine), 1er février 1949.
Sans (Aimé-Raymond), 28 février 1949.

Subdivision de Pau.

MM. Belloc (Jean-Henri-Marie), 15 février 1949
Doriac (Lucien-Emile), 23 avril 1949.
Dupin (Jean), 25 mars 1947.
Giger-Magnus (Pierre-Jacques-Léon-René-Edmond-Maximilien), 9 janvier 1949.
Joanblanq (Gaston-Bertrand), 25 juin 1947.
Lacoste (Armand-Jean-René), 1er février 1949.
Nunez (Louis-Frédéric-Claude), 4 février 1949.
Piault (Jacques-Rémy-Léon-Mario), 19 mars 1949.
Senac (André-Norbert-Georges), 18 décembre 1948.

Subdivision de Perpignan.

MM. Sancio (Marius), 1er novembre 1948.
Sarrat (Marceau-Marc-Marcellin), 13 avril 1949.

Subdivision de Toulouse.

MM. Basart (Marius-Louis), 30 juillet 1949.
Bastide (Paul-Numa), 1er novembre 1948.
Brouste (Paul-Marc), 21 février 1949.
Clermont (Philippe-Louis), 16 janvier 1949.
Daubian-Delisle (Yves-Charles-Joseph-Jean-Marie), 10 mars 1949.
Duporte (Georges), 27 décembre 1948.
Durand (Aristide-Philémon), 1er octobre 1946.
Garaudet (Jean-Charles-René), 3 novembre 1948.
Grand (Louis-Jean-Blaise), 4 juin 1949.
Lombard (Henri-François), 19 mars 1949.
Mc Gachie (Thomas-Robert), 29 mars 1949.
Parisot (Louis Charles-Edouard-Alphonse), 23 mars 1949.
Polak (Alexandre-Louis-Roger), 29 novembre 1948.
Raynaud (Yves-Jacques-Prosper-Louis), 27 juillet 1949.
Roux (Léon-André-Louis), 20 mars 1948.
Rebouil (Jules), 25 décembre 1949.
Thuller (Jean-Paul-Bertrand), 11 décembre 1949.

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

MM. Dege (Louis-Marcel), 1er juin 1949.
Dupont (Louis-Jules-Charles), 20 janvier 1949.
Kieffer (Robert), 25 septembre 1947.
Marc (Gilbert-Maurice), 1er avril 1949.
Mauro (Sébastien-Jean), 27 novembre 1948.
Petry (Georges-Henri), 1er mars 1949.
Wepierre (Roger-René-Adolphe), 25 mars 1947.

Subdivision de Metz.

MM. Brandner (Jean-René-Félix), 25 septembre 1949.
Chrétien (Roger-Charles-Emile), 10 avril 1949.
Le Balch (Arthur-Jean-Albert-Marie), 1er juin 1949.

Subdivision de Nancy.

MM. Cayotte (Bernard-Paul-Victor), 1er septembre 1948.
Eguether (Charles-Didier-Pierre), 1er février 1949.
Guth (Jean-Charles), 1er mars 1949.
Herbelin (Gaston-Jules-Albert), 1er décembre 1949.
Houberdon (Del-Charles-Georges), 25 octobre 1948.
Husson (Gilbert-Roland), 19 mai 1949.
Lorrain (Roger-Louis-Nicolas), 29 juillet 1948.
Mattioli (Jean-Louis-Albert), 15 septembre 1948.
Marchand-Arvier (Albert-Octave-Amédée), 25 décembre 1949.
Moinet (Maurice), 9 avril 1949.
Noël (Robert-Paul-Auguste), 8 septembre 1948.
Panard (Numa-Louis-Emile), 12 août 1948.
Pautot (Robert-Aimé), 27 mai 1949.
Pierre (Yvonnic-Paul), 8 février 1949.
Retgen (Alexandre-Bertrand-Georges), 16 février 1948.

Subdivision de Strasbourg.

MM. Corvée (Paul-Albert-Léon), 20 novembre 1946.
Fischer (Jean-Lucien), 31 décembre 1948.
Menzer (Eugène-Alphonse), 1er juin 1949.
Ourbak (Michel-Frédéric-Marie), 22 janvier 1949.
Ranoux (Paul-Antoine), 7 janvier 1949.
Rebstock (Paul), 1er janvier 1949.
De Ridder (Cyril) 23 mars 1949.
Schleef (Camille-Georges-Frédéric), 18 août 1949
Weilbacher (Jean-Ernest), 23 octobre 1948.
Werner (Emile), 1er juin 1946.

7e Région militaire

Subdivision de Besançon.

MM. Banet (Michel-Léon-Marie), 1er avril 1949.
Brian (Georges-Henri), 19 avril 1949.
Grosperrin (Léon), 31 décembre 1948.
Haas (Edmond), 1er décembre 1948.
Lamboley (André-Charles), 1er décembre 1949.
Marie Saint-Germain (Gérard-Marcel), 12 novembre 1948.
Mignot (Marie-Joseph), 11 mars 1949.
Reboul (Henri-Jean), 14 février 1949.
Reiniche (Léon-Edouard), 1er novembre 1948.
Ruelle (Pierre-Victor-Antoine), 19 février 1948.
Sahler (Michel-Marc-Pierre), 8 mars 1949.
Satin (Laurent-Marie-Louis), 24 avril 1949.
Sirot (Marc-Joseph), 18 mai 1948.

Subdivision de Dijon.

MM Damien (Pierre-Claude), 13 avril 1949.
Girault (Gustave-Emile), 1er juin 1947.
Goutorbe (Pierre-Claudius), 1er octobre 1948.
Grivot (Louis), 1er juin 1949.
Humbertjean (Robert-Joseph-Régis), 1er juin 1946.
Richard (Arthur-Ernest), 1er décembre 1949.
Rousselet (Roger-Claude), 21 avril 1949.
Vincent (Marius-Jules-Henri), 1er juin 1946.

Subdivision de Nevers.

MM. Guyot (François-Armel-Marie), 8 août 1948.
Mercier (Louis-Lionel-Gabriel), 10 septembre 1949.

8e Région militaire

MM. Bordeaux-Montrieux (Marie-Jean-Guy), 25 septembre 1949.
Girche (René), 1er juin 1946.
Gris (René-Raymond), 19 septembre 1949.
Schydlowsky (Edouard), 1er juin 1946.

Service militaire des chemins de fer.

M. Pascal (Joseph-Marie-Gabriel), 12 décembre 1948.

Subdivision de Chambéry.

MM. Nadal (Pierre-Roger), 12 février 1949.
Pariat (Maurice-Alfred), 21 décembre 1948.
Renaudot (Max), 1er juin 1946.
Salazard (Pierre-Louis), 21 décembre 1948.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM. Beaune (René-Maurice-Félix), 25 décembre 1949.
Boulignat (Jean-Roger), 29 octobre 1948.
Dobinet (Pierre-Gérard), 22 avril 1949.
Hom (Jean-Baptiste-Marie), 25 septembre 1949.
Le Mandat (Joseph-Justin), 1er mai 1948.
Lepe (Robert-Louis), 4 mars 1949.
de Valon (Jean), 9 décembre 1949.

Subdivision de Grenoble.

MM. Bernard (Paul-Henri-Joseph), 1er février 1949.
du Castel (Pierre-Marie-Paul-Eugène-Rieul), 1er juin 1946.
Comien (Georges-Marie-Benoît), 7 septembre 1948.
David-Grignot (Pierre-Antoine), 13 septembre 1948.
Degueurce (Gilbert-Jean-Louis), 11 juin 1948.
Goffin (Adolphe-Eloi), 25 décembre 1949.
Karosi (Ladislas), 1er juin 1948.
Lecher (Georges-François-Marie), 1er mars 1949.
Noël (Armand-Olivier-Eugène), 25 mars 1947.
Savoyat (Raymond-Eugène-Claudius), 8 septembre 1948.
Vialette (Georges-Henri), 4 avril 1948.

Subdivision de Lyon.

MM. Babezieux (Jean-Eugène-Alexandre), 21 avril 1949.
Bauer (Jacques), 6 juin 1949.
Bourit (Pierre-Jean-Albert), 19 février 1948.
Bouteau (Antoine-Yves), 1er septembre 1947.
Broissiat (Marie-Joseph), 21 octobre 1948.
Chevallier (Joseph-Charles), 1er juin 1949.
Commette (André-Gabriel), 19 novembre 1948.
Coutin (Charles-Etienne), 6 septembre 1948.
Cusin (Marcel-Emile-Paul), 1er juin 1946.
Dreyfus (Jacques-Charles), 1er juin 1946.
Garrivier (Georges), 22 janvier 1948.
Guichard (Pierre-Germain), 7 août 1949.
Guisner (Joseph-Auguste), 1er juin 1946.
Le Grand (Georges-Adrien), 24 mars 1948.
Lenoir (Léonce-Gustave), 25 décembre 1946.
Longuet (Robert-Marie-Louis-André), 27 août 1949.
Malavallon (Antonin-Eugène), 11 avril 1949.
Moreau (Louis-René-Auguste), 14 février 1948.
MM. Mouyon (Louis-Claude), 20 janvier 1949.
Pautrat (Michel-Ferdinand-Marie), 1er juin 1946.
Philouze (Louis-Jules-Aristide-Marie), 1er juin 1949.
Schmitt (François), 18 novembre 1948.
Tarpin-Bernard (Frédéric-Joannès), 1er juin 1946.
Tillier (Pierre), 1er juin 1946.
Valery (Augustin-Jacques-Antoine), 20 mars 1949.
Vuillermoz (Raymond-Léon-Antoine), 20 février 1949.

Subdivision de Saint-Etienne.

MM. Actorie (André-Jean-Marie), 18 mai 1949.
Chapeland (Georges-Marius), 16 mai 1949.
Charobert (Jean-Pierre), 23 juin 1947.
Cornu (Guy-Henri-Louis), 1er janvier 1949.
Lardet (François-Emile-Marie), 1er avril 1949.
Mariani (Jacques-Philippe), 28 décembre 1948.
Pahin (Henri), 25 septembre 1948.
Thevel (Pierre-Alix-Ghislain), 4 mai 1949.

9e Région militaire

Subdivision de Marseille.

MM. Bach (Louis-Charles), 1er juin 1946.
Bartoli (André-Louis-Célestin), 11 septembre 1948.
Bertaudon (Augustin-Jean-Joseph), 25 janvier 1949.
Bonfils (Adrien-Auguste), 1er avril 1949.
Bonnasse (Guillaume-Marie-André), 5 avril 1948.
Brachelet (Prudent-Aimé-Henri-Ulysse), 25 décembre 1949.
Cabanie (Antoine-Marc-Etienne), 20 août 1949.
Danon (Jean), 19 mai 1948.
Demichellis (Joseph-Louis-Marius), 1er juin 1946.
Fieschi (Pierre-Paul), 25 septembre 1947.
Hugues de Valaurie (André-Louis-Auguste), 15 août 1949.
Larrieu (Pierre-Henri), 25 septembre 1949.
Laugier (Xavier-Louis-Henri), 15 avril 1948.
Liautard (Fernand-Paul), 25 décembre 1949.
Maggi (Francis-César-Roch), 1er juin 1946.
Maisier (Jean-Claude), 1er juin 1946.
Malaval (Maurice-Jean), 1er novembre 1948.
Marchis-Mouren (Jean-Louis-Achille), 25 mai 1949.
Mercier (René-Georges), 16 novembre 1948.
Morel (Guillaume-Charles-François), 20 juin 1949.
Mouls (André-Marius), 25 septembre 1949.
Pinet (Pierre-Albert), 25 juin 1947.
Robert (Paul-Marie-Joseph), 1er juin 1946.
Semaille (Jules-François), 1er juin 1946.
Toche (Louis), 22 décembre 1948.
Vernier (Albert-Charles-François), 6 juin 1948.

Subdivision de Montpellier.

MM. Bernard (André-Louis), 27 août 1948.
Bertuel (Eugène-Germain-Louis), 25 décembre 1947.
Foulquier-Gazagnes (Pierre-Etienne-Louis-Marie), 25 décembre 1949.
Hoffman (Marcel-Léon-Jules), 7 septembre 1948.
Marzelle (Guy), 23 septembre 1949.
Pascal (Pierre-Marcel-Fernand), 24 mai 1949.
de Roux (François-Marie-Etienne-Jean), 2 mai 1949.
Vielzeuf (Aimé-Elie), 22 octobre 1948.
Viste (Jean-Joseph-Jacques), 1er novembre 1948.

Subdivision de Toulon.

MM. Belneix (Jean-Vital), 19 septembre 1948.
Bon (Gérard), 25 décembre 1949.
Bonnevialle (André-René-Alphonse), 1er juin 1946.
Chabert (Jean-Marius-Joseph), 6 octobre 1948.
Clauzon (René-Etienne), 1er juin 1946.
Farjon (Edmond-Ernest-Gustave), 1er juin 1946.
Garnier (Pierre), 6 décembre 1947.
Guignard (Francis-Etienne-Joseph-Louis-Jean), 25 février 1949.
Lainé (Léonce-Léandre-Joseph), 1er juin 1946.
Pelloux (Yves-Marie-Ernest), 12 avril 1948.
Robini (Pierre-Auguste-Jean), 1er juin 1946.
Seyrat (Maurice-Louis-Gabriel), 1er juin 1946.
Spitalier (Charles-Félix), 1er juin 1946.
Sussat (Jean-Pierre), 6 août 1948.

10e Région militaire

Division d'Alger.

MM. Alberti (Jean-Pierre-Emile), 12 février 1949.
Amer (Barthélémy), 19 décembre 1948.
Ayache (Emile), 25 décembre 1949.
Benard (Louis-Eugène-Marcel), 29 novembre 1948.
Berenguer (Etienne), 25 août 1949.
Boulmier (Fernand), 9 février 1948.
Brossette (Lucien), 5 juillet 1948.
Busaall (Louis-Adrien), 29 juin 1949.
Cames (Bernard-Vincent), 12 octobre 1949.
Caporossi (François), 6 septembre 1948.
Caricchio (Marcel-Sauveur), 20 juin 1949.
Damofli (Georges-Joseph), 5 mai 1948.
El Hadad (Georges-Moïse), 8 août 1949.

MM. Fabiani (Rolland), 19 décembre 1949.
Guedj (Norbert-Benhas), 29 mars 1949.
Humblot (Pierre-Jean-Marie-Fernand), 19 octobre 1948.
Jocasse (Robert), 25 décembre 1947.
Kalifa (Charles), 4 mars 1948.
Léoni (Georges-Robert-Paul), 5 juillet 1948
Malaussena (Pierre-Antoine), 28 septembre 1948.
Maréchal (Henri-Emile), 25 décembre 1949.
Martin (Alexis-Jacques), 1er août 1948.
Metge (Fernand-Aimé-Pierre), 17 décembre 1948.
Pimienta (Louis-Joseph), 8 janvier 1949.
Salama (Pierre-Albert), 2 juillet 1948.
Schmidt (Auguste-Roger), 1er septembre 1949.
Studer (Lucien-François-Victor), 1er décembre 1949.

A TITRE NORD-AFRICAIN

M. Nouar (Smail), 20 juin 1949.

Division de Constantine.

MM. Atal (Gilbert-Benjamin), 9 août 1949.
Bouchara (Charles-Salomon), 18 février 1949.
Carol (Julien-Louis), 19 novembre 1948.
Doukhan (Gilbert-Benoun), 16 septembre 1949.
Girard (Jean-Baptiste-Joseph), 19 novembre 1949.
Magnol (Adolphe-André), 3 juillet 1949.

Division d'Oran.

Subdivision de Mascara.

MM. Ferrenq (Roland-René), 25 décembre 1949.
Salgues de Genies (Pierre-Jean), 1er mars 1949.
de Sulauze (Albert-Jules-Marie-Jean), 19 mai 1949.

Subdivision de Tlemcen.

MM. Benfredj (Claude), 25 septembre 1949.
Bethenod (Michel-Thomas-Emile-Gabriel), 25 décembre 1949.
Carrega (Charles-André-Honoré), 19 novembre 1949.
Cohen (Maurice-Roger), 15 avril 1949.
Ferrer (Pierre-Antoine-Emmanuel), 18 mai 1948.
Hombert (Fernand), 17 mai 1949.
Mérard (Aimé-Georges-Léopold), 17 novembre 1947.
Pajot (Edouard-Auguste-Alexandre), 1er juin 1946.
Raynon (André-Louis-Jean), 1er septembre 1948.
Vansteenberghe (Louis-Jules-Célestin-Paul), 1er janvier 1949.

TROUPES DU MAROC

Commandement du train.

MM. Bontemps (Jean-Auguste), 18 novembre 1948.
Costa (Pierre-Paul), 1er janvier 1949.
Ferdon (Pierre-Raymond-Etienne-Eugène), 25 avril 1949.
Gerbaud (Henri-Pierre), 5 janvier 1949.
Goossens (Robert-Charles-Dominique), 5 septembre 1949.
Kalifa (Salomon-Mardoche-Désiré), 25 septembre 1949.
Lesage (Hervé), 20 juin 1949.
Marnas (Jean-Aimé-Francisque-Antonin-Marie), 25 décembre 1948.
Maupas (Jean-Antoine-Justin), 25 décembre 1949.
Montigny (Gabriel), 1er juin 1946.
Palenc (René-Georges), 22 avril 1948.
Penel (Edmond-Roger), 1er novembre 1948.
Peronnet (André-Paul-Edmond-Louis), 23 avril 1949.
Remiens (Albéric-Gaston), 3 mai 1949.
Requin (Armand-Gaston), 25 juin 1949.
Rossignol de Fargues (Yvon-Jean-Georges), 25 août 1948.
Salas (Alfred-Emile-Paul-Michel), 23 octobre 1949.
Tissier (Jean-Prosper), 20 novembre 1947.

TROUPES DE TUNISIE

MM. Barguet (Paul-Pierre), 25 septembre 1949.
Libermann (Isidore), 12 juillet 1949.

Subdivision de Sousse.

MM. Mayer (Henri-Jules), 24 février 1947.
Venturino (Guy-Gaston), 19 janvier 1949.

Subdivision de Tunis.

MM. Bertrand (Jacques-André), 8 novembre 1948.
Poisson (Flavien-Marie-Augustin), 1er août 1948.
Smadja (Emile-Victor-Samuel), 4 juin 1949.
Zentar (Julien), 24 mai 1948.

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Zone d'armée.

MM. Antien (Louis-Eugène-Marie), 10 mars 1948.
Armanet (Pierre-Auguste-François), 29 mai 1949.
Javaud (Albert-Joseph), 1er août 1948.
Ripert (Maurice-Henri-Barthélemy), 25 décembre 1948.

Zone Nord.

MM. Bouille (André-Léon), 19 novembre 1948.
Duplant (Aimé-Sylvain-Auguste-Alexandre), 28 avril 1948.
Jolly (André-Jean-Henri), 25 février 1948.
Kassel (Henri-Kurt), 1er juin 1949.
Reviron (Robert-Eugène), 1er juin 1949.

Zone Sud.

MM. Candau (Albert), 18 mars 1948.
Piedfort (Bernard-Henri), 3 mai 1949.
Setier (Jean-Henri), 13 janvier 1948.

Commandement des troupes et services de Berlin.

MM. Laurent (Lucien), 1er novembre 1948.
Saint-Saens (Georges-Henri), 24 mars 1948.

TROUPES D'OCCUPATION EN AUTRICHE

MM. Boisecq (Salomon-Alfred-Joseph-Marie), 1er août 1948.
Lion (René-Maurice), 10 octobre 1948.
Petit (René-Jean), 25 mai 1949.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE (CAMEROUN)

M. Deleule (Raoul-Michel), 19 janvier 1949.

Les présentes promotions ne donneront pas lieu à rappel de solde.

Décret du 22 avril 1950 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 22 avril 1950, sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Transmissions.

Les sous-lieutenants:

A. — Arme.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

M. Cheriez (Hubert-Paul), 14 mars 1949.

Subdivision de Paris.

MM. Agromson (Gilles), 13 décembre 1948.
Amstutz (Pierre-François-James), 1er octobre 1949.
Angousset (Michel-François-Marcel), 8 octobre 1949.
Arbon (Jacques-Alfred-Sylvain), 1er octobre 1949.
Bagniol (Jean-Damien), 1er novembre 1948.
Basseville (Albert-Marie), 22 août 1949.
Bataille (Maurice-Camille-Eugène), 2 octobre 1947.
Berard (Jean-Pierre), 3 septembre 1948.
Berenguier (Pierre-Henri-Antoine-Clément), 1er octobre 1948.
Berguin (Pierre), 19 août 1948.
Berthault (Guy), 1er octobre 1949.
Biay (Lionel-Edouard-Clément), 1er octobre 1949.
Bordet (Pierre), 25 septembre 1949.
Bouhou (André), 6 novembre 1948.
Bouju (André-Louis-Maurice), 1er octobre 1949.
Boulanger (Robert-Gabriel-Emile), 1er février 1949.
Bouty (Joseph-Marius-Gabriel), 23 décembre 1948.
Brezillon (Jean-Eugène-Pierre), 1er octobre 1949.
Brisset (René-Hippolyte-Théophile), 14 septembre 1949.
Buser (Pierre-Albert), 7 mars 1949.
Carteron (Jean-Marie-Alfred), 1er octobre 1949.
Celier (André-Léonce-Marie-Pierre), 25 septembre 1949
Chardonnieras (André-Paul), 18 octobre 1948.
Charnier (Jacques-Edmond-Ernest), 14 avril 1949.
Chenevez (André-Emmanuel-Marie), 2 octobre 1947.
Chougnet (Pierre-Georges-Henri), 1er octobre 1949.
Colson (Jean-Henri-René), 15 juillet 1949.
Daviau (Gustave-Hippolyte-Joseph), 1er octobre 1949.
Delavie (Jean-Henri), 20 octobre 1948.
Deschamps (Jacques-Désiré), 1er juin 1947.
Deshayes (Henry-Ermond-Emile), 25 septembre 1949.
Dodement (Georges-Eugène-Joseph), 1er décembre 1948.
Doret (Lucien-Régis-Jean-Marcel), 1er décembre 1949.
Droz-Bartholet (Jean-Marie-Marcel), 27 février 1949.
Francoz (Paul-François), 1er juin 1946.
Gaches (Pierre), 23 juillet 1949.
Gachy (Justin-Claude), 25 septembre 1949.
Gallet (François-Charles-Joseph), 1er avril 1948.
Garrigues (Pierre-Sylvestre), 1er janvier 1949.
Gentin (Michel-Georges-Emmanuel), 15 novembre 1948.
Gnaegy (Georges-Gustave-Joseph), 11 mai 1949.
Gruppo (Robert-Quinto), 25 septembre 1949.

MM. Haas (Robert-Marcel), 14 septembre 1949.
Hesling (Henri-Charles), 25 septembre 1949.
Jannard (Robert-Henri-Jules), 1er juin 1947.
Josse (Philippe-Georges-Lucien), 6 septembre 1948.
Jourda (Jacques), 1er juin 1949.
Lacout (Marcel-André), 1er octobre 1949.
Lakatos (Attila-Antoine-André), 25 décembre 1949.
Lalanne (Pierre-Marcel), 4 janvier 1949.
Lambert (Guy-Lucien-Gaston), 4 juin 1948.
Lamotte (Maxime-Georges), 1er février 1949.
Lassalle (Georges-André), 18 août 1948.
Laterrade (Gilbert-Romain-Gabriel), 20 août 1948.
Leboullenger (André-Marcel-Jean), 1er juin 1946.
Lebrun (Roger-René), 1er juin 1946.
Lefebvre de Plinval-Salgues (Louis-Marie-Jean-Gabriel), 1er octobre 1949.
Leiffien (René-Louis-Jules), 1er octobre 1948.
Lepinay (Robert-André), 25 novembre 1948.
Loubet (Marcel), 1er janvier 1949.
Louis (Roger-Charles-Jean), 18 novembre 1949.
Masson de Blaize (Jacques-Léon), 25 mars 1948.
Mercier (Henri-Charles-Alfred), 1er juin 1947.
Milliand (Georges-François-Léon), 1er novembre 1948.
Moulon (Jean-Marie-Pierre-Léo), 1er octobre 1949.
Negrier (Jean-Paul), 1er juin 1949.
Noye (Pierre-Jules-Maurice), 1er juin 1946.
Pacault (Adolphe), 23 mai 1949.
Payen (Robert-Maurice), 16 août 1948.
Pigelet (Jean-Marie-Ernest), 20 juin 1949.
Pinson (Emile-Pierre), 24 août 1948.
Pintart (Michel-Henri-Pierre), 1er octobre 1949.
Pommereau (Jacques-Lucien), 9 novembre 1948.
Quellet (Pierre-Ari-Charles), 26 juillet 1948.
Revelli (Robert-André), 3 décembre 1949.
Rodrigues (Robert), 25 septembre 1949
Rogue (Jean-Philippe-Adelin), 3 février 1949.
Rozo (Jean-Louis-Marie), 18 juillet 1948.
Sauty (Marcel-Jacques), 25 août 1949
Schaan (Joseph-Louis), 26 septembre 1949.
Slabodsky (Francis-Boris-Aaron), 1er octobre 1949.
Thevenin (Robert-André-Lucien), 18 octobre 1948.
Toulemonde (Jacques-Joseph), 1er octobre 1949.
Toussaint (Maurice-Auguste), 1er juin 1946.
Toutan (Michel-Jean), 24 juin 1948.
Vacher (Jacques-Louis-Laurent), 1er octobre 1949.
Vouillon (René-Paul), 25 août 1949.
Vouilloux (Georges), 3 novembre 1948.

Subdivision de Versailles.

MM. de Bazelaire de Ruppierre (Olivier-Marie-Joseph), 19 juin 1949.
Boiteux (Henri-Jean), 1er septembre 1949.
Chopin (Henri-Octave), 5 mai 1949.
Clause (Robert-Pierre), 10 juin 1949.
Delfosse (Léandre-Jean), 10 février 1949.
Leclaire (Robert), 17 août 1949.
Maquenhem (Jules-Emile-Jacques), 7 septembre 1948.
Matagne (André-Julen), 25 octobre 1948.
de Montaigne de Poncins (Xavier-Georges-Joseph-Marie), 1er octobre 1949.
Renaud (Yves-Henri-Marcel), 10 septembre 1949.
Saramito (Jean-Emile-Eugène), 25 mai 1949.
Wolf (Claude-Kort), 4 février 1949.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Laon.

M. Osselet (Armand-Edmond-Olivier), 1er octobre 1949.

Subdivision de Lille.

MM. Ayrault (André-Jean-Marie), 25 septembre 1949.
Defossez (Albert-Edouard), 1er mars 1949.
Delylle (Pierre-Paul-Cornil), 15 avril 1948.
Dulongpont (Georges), 1er juin 1947
Hure (Michel-Georges-Lucien), 1er octobre 1949.
Innocent (Eugène-Louis-Joseph), 8 octobre 1946.
Lestienne (Michel-André-Paul-Joseph), 1er juin 1946.
Mailly (Jean-Baptiste), 25 mars 1947.
Pacou (Jean-Robert-Joseph), 19 mai 1948.
Pere (Henri-Marie-Charles), 3 juin 1948.

Subdivision de Rouen.

MM. Bruyère (Jean-Ludovic-Eugène), 2 octobre 1947.
Jousseaume (Gérard-Pierre-Robert), 1er octobre 1949.
Leroux (Marcel-Félix), 19 février 1948.
Scherpercel (Joseph-Edouard-Jules), 19 août 1948.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

MM. Basalo (Claude-Louis-Marie), 2 octobre 1948.
Crespin (Robert (Alfred), 21 septembre 1948.
Lecanu (Louis-Georges-Pierre), 1er novembre 1948.
Wicker (Jean), 1er juin 1946.

Subdivision du Mans.

MM. Dupart (Jean-Louis), 25 septembre 1949.
Normand (André-Edouard-Vital), 5 septembre 1949.

Subdivision de Nantes.

MM. Bosse (Philippe-Louis-Marie), 1er juin 1947.
Cantin (Henri-Gaston-Emile-Marie), 1er octobre 1948.
Desmas (Guy-Emile-Jules), 1er mars 1949.
Egonneau (Maurice-Joseph-Henri), 4 avril 1949.
Rouaud (Marcel-Georges), 1er avril 1949.

Subdivision de Vannes.

M. Le Grill (Pierre-Marie), 1er juillet 1948.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

MM. Marguery (Jean-Zénobe-Louis), 1er mars 1949.
Porcheron (Jules-Gaston), 1er juin 1947.

Subdivision de Bordeaux.

MM. Angelaud (Robert-Joseph), 1er février 1949.
Bergeron (René-Marie-Pierre-André), 19 juin 1949.
Bourbon (Jean-Pierre), 16 janvier 1949.
Dupuy (Jean-François-Armand), 1er mars 1949.
Frelat (Jean-Maurice), 6 mars 1949.
Leroy (Maxime-Hilaire), 1er avril 1949.
Martigne (Pierre-François-Louis), 16 septembre 1949.
Meredieu (Abel-Henri), 1er mai 1949.
Rouquillaud (Robert-Jacques), 4 octobre 1948.
Tisne (Paul-David-Léon), 1er février 1949.
Teyssonneau (René-Marie-Etienne-Hubert), 21 janvier 1949.

Subdivision de Limoges.

MM. Cacaly (Auguste), 1er mars 1949.
Conchon (Fernand), 24 août 1948.
Grenlounaud (Louis-André), 1er juin 1940.
Paschel (Gaston-Joseph-Octave), 1er mars 1948.
Petit (Rémy-Pierre), 1er mars 1948.
Tribolles (Georges-Louis-Charles), 1er décembre 1948.
Valladon (Paul-Jean-Lucien), 25 septembre 1949.

Subdivision de Poitiers.

M. Tazerout (Henri-Robert), 2 octobre 1947.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Montauban.

MM. Attie (Jean), 28 décembre 1948.
Duplessis (Pierre), 23 octobre 1948.

Subdivision de Pau.

MM. Dufour (Pierre-Jean), 25 septembre 1949.
Lopez (Louis-Ignaccio-Elisée), 3 mars 1949.
Magnan (André-Jean), 14 mars 1948.

Subdivision de Perpignan.

M. Pacull (Gabriel-Marcel), 1er juin 1949.

Subdivision de Toulouse.

MM. Bourgeat (Jean-Marie-Antoine-Maurice), 24 février 1949.
Crable (Lucien-Bertrand), 23 octobre 1948.
Delon (Elie-Emile), 1er juin 1949.
Henault (Pierer-Louis-Emile-Léon), 18 août 1949.
Lévy (Charles-Henri-Félix), 22 décembre 1947.
Penent (Jean-Joseph-Louis), 17 novembre 1948.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

MM. Guerry (Roger-Jean), 25 décembre 1948.
Marchal (Robert), 20 mars 1949.

Subdivision de Metz.

M. Stock (Pierre-Albert-Eugène), 25 décembre 1949.

Subdivision de Nancy.

M. Belot (Casimir), 1er juin 1946.

Subdivision de Strasbourg.

MM. Aubry (André-Frédéric-Georges), 10 mars 1949.
Guillope (Jean-René-Eugène), 18 février 1949.
Pornet (Roger), 10 décembre 1949.
Pouillaude (Lucien-Louis-Georges), 11 septembre 1949.

7e RÉGION MILITAIRE

Service d'état-major.

M. Renault (Henri-André-Hubert), 25 décembre 1948.

Subdivision de Besançon.

M. Demesy (Jean-Henri-Abel), 21 avril 1949.

Subdivision de Dijon.

MM. Flinlaux (Jean-André-René), 1er juin 1946.
Hacquart (René-Henri-Pol), 7 avril 1948.

Subdivision de Nevers.

M. Perrier (Paul-Léon-Emile), 1er décembre 1948.

8e RÉGION MILITAIRE

M. Lecordonnier (Jean-Francis-Pierre), 2 octobre 1946.

Subdivision de Chambéry.

M. Milliat (Jean), 19 octobre 1948.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM. Etienne (Marcel-Jean-Marius), 1er janvier 1949.
Lamoine (Fernand-Paul), 20 octobre 1949.
Roullet (Raymond-Eugène), 23 juillet 1948.

Subdivision de Grenoble.

MM. Bazin (Roger-Jean), 25 décembre 1948.
Ducruy (Jean-Marie), 19 décembre 1948.
Laplace (Emile-Joseph), 9 février 1949.
Lecole (Jean-Albert-René), 19 juin 1948.

Subdivision de Lyon.

MM. Fouquet (Charles-Marie-Henri-Claude), 1er juin 1946.
Guichard (Robert-Jean), 14 mai 1948.
Guirouvet (Aimé-Marie-Henri), 25 décembre 1949.
Pré (Pierre-Claude), 1er juin 1947.

Subdivision de Saint-Etienne.

MM. Dupuys (Marcel), 5 décembre 1948.
Fraisse (André-Louis), 1er novembre 1948.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

MM. Chave (Marcel-Louis), 27 novembre 1949.
Chichet (René-Joseph-Louis), 25 mars 1949.
Combe (Joseph-Elie-Roger), 28 juillet 1947.
Garaudée (Adrien-Désiré), 3 mars 1948.
Gauthey (Jacques-François-Marie-Paul), 1er juin 1946.
Mauduit (Louis-Pierre), 1er juin 1946.
Prévost (Jacques-Amédée), 21 janvier 1949.

Subdivision de Montpellier.

MM. Guiraud (André-Auguste-Marius), 10 janvier 1949.
Leclercq (Fernand-Amand), 29 janvier 1949.
Royer (Marie-Jacques-René), 1er octobre 1948.

Subdivision de Toulon.

MM. Augier (Paul-Félix-Marie), 1er juin 1946.
Michaud (Maurice-Jules-Aimé), 25 décembre 1946.
Pagès (Georges-Amédée-Emile), 24 septembre 1949.

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

MM. Augeai (Jean-Louis-Robert), 23 avril 1948.
Barbolosi (Félix), 13 janvier 1948.
Barle (Maurice), 17 mars 1948.
Bastianetto (André-Joseph-Ange), 24 juillet 1949.
Bortolotti (Gilbert-Camille-Jules), 18 mai 1948.
Bourras (Jean-Marie-Amédée-Aziz), 25 décembre 1949.
Buthigieg (Marcel), 24 mars 1949.
MM. Cachon (Jean-Louis-Gustave), 19 janvier 1948.
Conte (Henri-Joseph), 30 avril 1948.
Devèze (Roger-Victor-Elie), 9 mai 1948.
de la Chapelle (Roger-Marie-Gilbert), 17 mai 1948.
Mouchez (Georges-Valentin-Marie), 9 novembre 1948.
Vaille (René-Clément-Léon), 5 septembre 1948.
Werner (Robert-Benoit), 24 mars 1948.
Zurcher (René-Paul-Théodore), 26 mars 1947.

A TITRE NORD-AFRICAIN

M. Bouzar (Mostefa), 25 mars 1949.

Division de Constantine

MM. Henry (Pierre-Rodolphe), 27 octobre 1947.
Simon (Georges-Albert-François), 19 novembre 1949.

Division d'Oran.

Subdivision de Mascara.

MM. Fradet (Serge-André-Aimé), 10 décembre 1946.
Marty (André-Dominique), 17 janvier 1948.
Planques (Robert-Pierre), 27 mars 1948.

Subdivision de Tlemcen.

MM. Celdran (Henri-Raphaël), 19 octobre 1948.
Gonzalès (Marcel-Jean), 11 décembre 1949.
Pulzillout (Etienne-Henri-Edmond), 18 décembre 1949.

A TITRE NORD-AFRICAIN

M. Hireche (Mohamed), 25 juin 1948.

TROUPES DU MAROC

Commandement des transmissions.

MM. Beaupère (André-Charles-Joseph), 19 mai 1948.
Beaurin-Gressier (Louis-Guillaume), 19 juin 1948.
Belet (Pierre), 1er juin 1947.
Blanchy (Maurice-Marie-Raoul), 24 mai 1949.
Fouilhe (Yves-Pierre-Henri), 13 août 1948.
Hiriz (Jean-Emile-Louis), 24 mai 1948.
Ravaux (Jean), 13 septembre 1948.
Tichanne (René), 13 septembre 1948.

TROUPES DE TUNISIE

MM. Chabert (Emile-Paul-René), 15 mai 1947.
Prévot (François-Henri), 25 septembre 1949.
Sagnier (Roger-Claude), 25 septembre 1948.

Subdivision de Tunis.

MM. Dinardo (Marcel), 11 novembre 1948.
Dumas (Gabriel-Emile), 13 novembre 1947.
Fourcade (Léon-Denis), 30 décembre 1948.

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Zone d'armée.

MM. Gagnebien (Georges-Lucien), 27 août 1949.
Laurin (Robert-Jules-Jean), 18 septembre 1949.

Zone Nord.

MM. Daloyau (Jean-André), 16 février 1948.
Gueydan (Ernest), 1er mai 1948.
Malard (Jean-Claude), 4 mars 1949.
Marguier (Roger-Armand-Léon), 5 août 1949.
Soulan (Marie-Jean-Joseph-Louis), 1er novembre 1948.

Zone Sud.

M. Whitechurch (Philip-Antoine-Charles), 16 janvier 1949.

Commandement des troupes et services de Berlin.

M. Chenciner (Jacques), 19 mars 1949.

EXTREME-ORIENT

Bureau de recrutement de Saigon.

MM. Barré (René-Pierre), 12 mai 1949.
Carrasset (Jean-Aristide), 5 décembre 1948.
Cart (François-Bernard), 15 décembre 1949.

B. — Service du matériel des transmissions.

1re RÉGION MILITAIRE

MM. Lambert (Sigismond), 25 décembre 1949.
Marx (Gilbert), 25 octobre 1948.
Wattez (Désiré), 19 juin 1948.

2e RÉGION MILITAIRE

M. Leclercq (Pierre-Henri), 14 juin 1949.

3e RÉGION MILITAIRE

M. Valade (René-Louis), 1er novembre 1948.

4e RÉGION MILITAIRE

MM. Legeron (François-Alphonse-Henri), 25 mars 1947.
Lespoux (Jean), 25 mars 1947
Mogue (Jean-André), 25 mars 1947.
Palis (Edouard-Léon), 19 mars 1949.
Tascher (Georges), 1er juin 1947.

5e RÉGION MILITAIRE

M. Moriseaux (Emile), 1er septembre 1948.

6e RÉGION MILITAIRE

MM. Crambes (Christian-Jean-Louis-Raphaël-Antonin-Léon), 25 juin 1947.
Lescroart (Maurice-Charles), 1er juin 1947.
Levrault (Robert-Maurice-Léon), 30 septembre 1948.
Moitrot (André-Albert-Louis), 25 mars 1949.

9e RÉGION MILITAIRE

M. Loudet (Jean-Pierre), 1er septembre 1948.

10e RÉGION MILITAIRE

MM. Faugier (Ferdinand), 19 octobre 1948.
Lempereur (René), 19 juin 1948.

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Zone d'armée.

M. Accoceberry (Jean), 1er décembre 1949.

TROUPES DE LA COTE FRANÇAISE DES SOMALIS
(Recrutement de Djibouti).

M. Cornuat (Robert), 25 mars 1947.

Adjoints de chancellerie.

1re RÉGION MILITAIRE

MM. Bechennec (Félix), 31 juillet 1948.
Cannet (Paul), 1er août 1948.
Dumont (Edmond-Léon-André), 1er décembre 1949.
Herbaut (Victor-Antoine-Joseph), 30 décembre 1948.
Hubert (Marcel-Henri), 3 juillet 1948.
Marchet (André-Marcel), 1er juin 1946.
Perrot (Louis-Henri), 31 juillet 1948.

2e RÉGION MILITAIRE

MM. Cantrelle (André-Victor-Julien), 23 février 1949.
Dion (Lucien-Henri), 18 août 1948.
Gervais (René-Achille), 17 août 1948.
Harle (Jules-Henri-François), 1er novembre 1948.
Mesplede (Amédée), 1er août 1948.

3e RÉGION MILITAIRE

M. Blanchard (Robert-Jules), 25 juillet 1948.

4e RÉGION MILITAIRE

MM. Authier (Marcel), 1er décembre 1949.
Fargeas (Jean-Marie), 30 décembre 1948.
Nodenot (Jean-Marie-Eloi), 1er août 1948.

5e RÉGION MILITAIRE

M. Amen (Louis-Flavien-Auguste), 1er décembre 1949.

6e RÉGION MILITAIRE

MM. Joly (Hervé-Emile), 1er août 1948.
Marquay (Georges-Ernest-Alfred), 10 septembre 1948.
Minard (Pierre-Emmanuel), 1er décembre 1949.

7e RÉGION MILITAIRE

M. Cirier (Marcel), 1er septembre 1949.

8e RÉGION MILITAIRE

MM. Lantheaume (Maurice-Emile-Jean), 1er août 1948.
Magaud (Jean-Marie), 1er juin 1949.

9e RÉGION MILITAIRE

MM. Barrère (Lucien-Frédéric-Georges), 23 janvier 1949.
Féraud (Paul-Emile), 16 août 1948.
Gibello (Laurent), 30 décembre 1948.
Massoni (Dominique-Ambroise-Mathieu), 14 octobre 1948.

TROUPES DU MAROC

M. Giacobbi (Toussaint), 31 décembre 1948.

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Zone d'armée.

M. Néant (François-Henri-Charles), 1er décembre 1949.

Zone Nord.

M. Carcel (Francis-Georges-Eugène), 1er décembre 1949.

TROUPES DE TUNISIE

M. Brocq (Marcelin-Edgard), 19 avril 1948.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

1re RÉGION MILITAIRE

MM. Chenier (René-Raymond), 17 août 1948.
Colot (Gaston-Narcisse), 1er novembre 1948.
Gaucher (Georges-Raoul), 15 septembre 1948.
Gelin (Fernand), 1er décembre 1949.
Joel (André-Aimable-Albert), 15 décembre 1948.
Reure (Albert-Georges), 26 août 1948.

2e RÉGION MILITAIRE

M. Jésus (Alexandre-Joseph), 31 juillet 1948.

3e RÉGION MILITAIRE

MM. Balta (André), 10 septembre 1948.
Louail (René-Ferdinand-Lucien), 15 octobre 1948.

4e RÉGION MILITAIRE

MM. Frechet (Albert-Arthur), 22 août 1948.
Grelot (Paul-André), 1er septembre 1948.
Javerliat (Martial), 16 décembre 1948.
Piquet (René-Joseph-Achille-Victor), 30 décembre 1948.
Sainte-Marie (Henri), 16 septembre 1948.
Viault (Pierre), 26 décembre 1948.

5e RÉGION MILITAIRE

MM. Destandau (Alexandre), 19 septembre 1948.
Durand (Henri), 10 novembre 1948.
Lenglart (Auguste-Victor-Joseph), 1er décembre 1949.
Mathieu (Marcel), 21 août 1948.
Sarda (Charles-Auguste-Ferdinand-Bernard), 23 août 1948.
Sompayrac (Alphonse-Jean-Marie), 1er décembre 1949.

6e RÉGION MILITAIRE

MM. Bataille (Albert-Pierre-Louis-François), 30 décembre 1948.
Beaucourt (Maurice-Auguste), 30 décembre 1948.
Buguel (Louis-Auguste-Léon), 1er septembre 1948.
Descac (Léopold), 30 août 1948.
Gardelle (André), 25 mars 1947.
Guillemin (Marcel-Stanislas), 1er août 1948.
Launoy (Adrien-Eugène), 1er juin 1947.

7e RÉGION MILITAIRE

MM. Chenillet (Paul-Georges-Louis), 15 juin 1949.
Moron (Jean-Baptiste-Claude), 1er septembre 1948.
Schirmer (Edouard-Louis-Léon), 10 novembre 1948.

8e RÉGION MILITAIRE

MM. Backes (Roger-Xavier), 30 décembre 1948.
Durut (Gaston-André-Désiré), 28 août 1948.
Hebant (Vincent), 30 décembre 1948.
Lechiez (Marcel-Pierre), 1er août 1948.

9e RÉGION MILITAIRE

MM. Bereni (Antoine-Marc), 20 août 1948.
Cavalin (Raymond-Joseph), 30 décembre 1948.
Chaptal (Germain-André), 1er décembre 1949.
Lopez (Isidore), 26 août 1948.
Maisonnave (Roger-Mathieu-Léopold), 1er décembre 1949.
Nourigat (Augustin-Joseph-Marius), 1er septembre 1948.
Oms (Pierre-Damien-Joseph), 25 août 1948.
Roux (Raymond-Pierre), 26 août 1948.
Ruys (Georges), 30 décembre 1948.

10e RÉGION MILITAIRE

MM. Bazerque (Jean-Pierre-Bernard), 1er septembre 1948.
Boule (François-Constantin), 16 février 1949.
Ferise (Camille-Charles), 29 août 1948.
Gandon (Paul Jean-Ernest), 5 août 1948.
Renard (Hermasse-René-Charles), 28 novembre 1948.

TROUPES DU MAROC

MM. Defilippi (Alexandre-Constant-Marcel), 25 juin 1948.
Donsimoni (Charles-Louis), 10 septembre 1948.
Larrecot (Jean-Paul-Emile), 4 mars 1949.
Pecheloche (Julien-Hubert), 16 novembre 1948.
Prevost (Léon-Marcel), 20 septembre 1948.
Roblin (Alexandre), 30 décembre 1948.
Tujague (Germain-Jean-Marie), 31 août 1948.

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Zone d'armée.

M. Chocq (Marcel), 1er décembre 1949.

Zone Sud.

M. Maury (Bernard), 30 décembre 1948.

Interprètes militaires.

1re RÉGION MILITAIRE

MM. Adam (Maurice-Roger), 12 août 1947.
Adler (Raymond-Léon), 11 octobre 1947.
Allain-Launay (Claude-Armand-Pierre-Jean-Marie), 19 août 1947.
Basilevitch (Ygor), 11 septembre 1948.
Blanchot (Emile-André), 25 juillet 1948.
Blondel (Paul-Jean-Marie), 16 octobre 1946.
Boetsch (Robert-Emile), 18 novembre 1948.
Botto (Charles-René-Paul), 25 septembre 1949.
Bru (Charles-Jean-Marie), 25 décembre 1949.
Buhagiar (Antoine-Georges-Benoît), 11 mars 1949.
Chapelle (Jacques), 18 juin 1949.
Chaulet (Robert-Charles-Joseph-Frédéric), 25 mars 1948.
Chemla (Claude-Jacques), 2 août 1949.
Clere (Jacques-Richard-Paul), 25 décembre 1949.
Colin (Marcel-Emile), 18 mars 1948.
de Dadelsen (Jean-Paul), 18 décembre 1947.
Dalamel de Bournet (Jacques-Marie-Pierre-Louis), 28 décembre 1948.
Danner (Jean), 13 décembre 1946.
Delanoë (Georges), 1er février 1949.
Desaulnay (Claude-Albert), 19 janvier 1947.
Dhavernas (Henri-Adrien-Victor-Emile), 13 janvier 1949.
Etienne (Gérald-Louis), 25 septembre 1949.
Giboury (Jacques-Julien-Philippe), 18 mars 1949.
Gontier de Biran (Guy-Albert-Louis-Maine), 7 septembre 1946.
Hermet (Georges-Ferdinand), 18 novembre 1946.
Hosotte (Jean-Marie-René-Pierre-Guy), 2 mai 1948.
Huisman (Jean-Claude), 11 juin 1949.
Kauffmann (Edgard), 25 septembre 1949.
Le Bec (Dominique-Bernard), 8 octobre 1949.
Lebel (Maurice-Jean), 29 août 1948.
Le Maire (Roger-Paul-Louis), 6 juillet 1949.
Lombard (Artus-André), 25 décembre 1949.
Loubaton (Marcel-Ernest), 17 septembre 1949.
Lucchi (Alphonse-Marcel), 18 août 1949.
Maillard (Henri-Marcel), 19 juillet 1946.
Marcadet (Jean-Julien-Adolphe), 4 avril 1947.
Marshall (Henri-Jack), 25 janvier 1948.
Marx (Serge-Henri), 19 octobre 1948.
Merlin (Jean), 18 décembre 1949.
Mornand (Roland), 12 novembre 1948.
de Nicolay (Christian-Marie-Roger), 1er juin 1946.
Pavil (Edouard-Alexandre), 3 juillet 1946.
Pillois (Raymond-Charles), 13 novembre 1946.
Planchon (Michel-Auguste), 10 juin 1947.
Quidet (Jean-Jacques-Marie), 9 septembre 1946.
Rauchverger (Léo-Eugène), 18 juin 1948.
Retbi (Sylvain), 13 mars 1948.
Rodrigues-Pereire (François-Gustave-Jacques), 12 juin 1949.
Romans (Alain-Albin), 7 février 1948.
Schaeffer (Georges-Guillaume), 22 mai 1948.
Smadja (Pierre-Aron), 16 août 1948.
Stamp (Ruben-Henry), 25 décembre 1949.
MM. Stevenin (Roger-Hippolyte-Guy), 29 décembre 1947.
Strauss (André-Isidore), 18 mai 1949.
Sutter (Alfred-Joseph), 9 décembre 1947.
Trell (Claude), 4 novembre 1949.
Trocme (Jules-Robert), 13 septembre 1947.
Truchot (Raoul-Augustin), 15 septembre 1949.
Vedel (Henri-Joseph-Alphonse), 19 juillet 1946.
Vignes (Kenneth-Sauveur-Marcel), 18 mars 1947.
Winckler (Marc-Philippe-Charles), 25 septembre 1949.
Yulzari (Gérard), 12 mai 1948.
Zakovitch (Robert-Marie-Léon), 16 février 1949.

3e RÉGION MILITAIRE

M. Morice (Emile-Yves-Marie), 25 février 1949.

4e RÉGION MILITAIRE

MM. Dupeux (Marcel-Jean-Marie), 19 juin 1948.
Grun (Christian-Mathias), 19 septembre 1948.
Maxwell (Jacques-Joseph), 18 janvier 1948.
Wolff (Guy-Marc), 10 mai 1949.

5e RÉGION MILITAIRE

M. Hérisseau (Pierre-Henri-Edmond), 27 mai 1948.

6e RÉGION MILITAIRE

MM. Beer (Edmond), 10 octobre 1947.
Gladel (Gustave), 3 mars 1949.
Gress (René-Edouard-Joseph), 25 septembre 1949.
Hertel (Albert-Adolphe), 15 août 1949.
Kueny (Louis-Achille), 21 janvier 1948.
Luttenauer (René-Armand), 4 août 1948.
Remi (Marcel-Charles-Albert), 25 décembre 1949.
Scheuer (Joseph-Paul), 19 juillet 1948.

7e RÉGION MILITAIRE

M. Ansel (Jacques-Germain), 25 septembre 1949.

8e RÉGION MILITAIRE

MM. Achard (Robert), 10 juin 1948.
Bruhl (Adrien-David), 19 avril 1948.
Grimaud (Maurice-Albert-Marie), 19 juin 1948.
Leconte (Robert-Henri), 25 octobre 1949.
Sokolsky (Roman), 3 juin 1949.
de Vial (Marie-Yves-Augustine-Jean), 25 novembre 1948.
Weill (Paul), 20 avril 1949.
Weishaupt (Joseph-Désiré-Jean), 19 mai 1949.

9e RÉGION MILITAIRE

MM. Galula (Roger-Mardochée), 15 septembre 1948.
Maier (Léon-Raphaël), 28 mai 1949.
Peroni (René), 18 octobre 1946.
Stauder (Pierre-Edmond-Victor), 25 juin 1949.
Vachier (Emmanuel-Jean-Marie), 23 mars 1949.

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

MM. Albert-Leandri (Jean-Pierre-Gaston), 10 mai 1949.
Auriol (Gaston), 28 août 1948.
Beaufrère (Marcel-René), 14 mars 1949.
Belhomme (Richard-Lionel), 2 octobre 1948.
Berriaud (Lucien-André), 9 juin 1949.
Bornand (Pierre-Félix-Emile), 17 août 1949.
Campana (Charles-César), 29 mars 1949.
Chevallier (Jacques), 19 mai 1948.
Constantini (Guy-Vincent), 15 avril 1949.
Da-Ru (Pierre), 11 juin 1948.
Duc (Edgard-Alfred-Jean), 7 septembre 1949.
Ferrero (Gilbert-Louis-Joseph), 23 septembre 1948.
de Gonzague de Cianelli (Pierre-Alfred-Louis), 25 juin 1949.
Guntz (Charles-Antoine), 1er juin 1946.
Heli (Richard-Ludovic-Hubert), 27 février 1949.
Hoffart (Guy-Albert-Gaston), 22 septembre 1949.
Iltis (Achille-Arsène), 20 août 1948.
Intartaglia (Jean), 20 juin 1949.
Isner (Henri-Jean-Louis), 25 septembre 1949.
Le Baude (Etienne-Maurice-Marie), 27 décembre 1948.
Mangold (André-René-Georges), 27 mars 1949.
Marengo (Marc-Louis-Félix), 2 février 1948.
de Marion Gaja (Marc-Joseph), 17 juin 1949.
Mascarello (André-Joseph), 9 mars 1949.
Moal (Paul-René), 19 mars 1949.
Morichère (Maurice-Jean-Raymond), 10 février 1948.
Nenouchi (Fernand), 19 mai 1948.
Nikolayowitz (Charles), 27 février 1949.
Pons (Georges-Michel), 19 février 1949.
Raynal (Maurice-Jacques), 9 avril 1949.
Rogestvensky (Pierre), 1er juin 1946.
Scotto di Vettimo (Sauveur-Nicolas), 25 décembre 1949.
Trouche (Yves-Jean), 15 août 1948.

Division de Constantine.

M. Ley (Albert), 12 janvier 1949.

Division d'Oran.

Subdivision de Mascara.

M. Desmarest (Georges-René-Pierre), 14 juin 1949.

Subdivision de Tlemcen.

MM. Alengry (Pierre-Marie-Georges), 15 janvier 1949.
Barlemont (Georges), 16 novembre 1948.
Calmein (Robert-Ernest-Louis), 25 décembre 1949.
Campos (Lucien-Antoine), 1er octobre 1946.
Dentes (Edouard), 19 décembre 1948.
Orsini (Paul-Pierre), 17 janvier 1949.
Rous (Elie-Guillaume), 19 avril 1948.
Soule-Tholy (Paul), 9 avril 1948.
Violard (Lucien-Georges), 25 septembre 1949.

TROUPES DU MAROC

MM. Adam (François-Xavier), 28 octobre 1946.
Alberola (François-Joseph), 25 juin 1949.
Amar (Léon-Jacques-Marcel), 18 avril 1949.
Aubin de La Messuzière (Louis-Michel-René-Marie), 14 novembre 1949.
Baessa (André-François), 1er mai 1949.
Bézière (Bernard-Gustave), 16 août 1948.
Bibasse (Martin), 18 octobre 1948.
Binet (Alain-René-Serge), 20 juin 1949
Bourgoin (Emile-Paul-Jean), 3 décembre 1948.
Casalta (Ange-Louis), 21 avril 1948.
Couteux (Georges-André-Jules), 9 décembre 1947.
Couturas (Pierre-Jean-André), 14 août 1949.
Degremont (André-Aurélien), 18 mars 1949.
Delbruck (Edouard-Frédéric-Robert), 5 juin 1949.
Guillon (Claude-Pierre), 9 août 1949
Jolly (Patrick-Robert-Charles-Henri), 28 octobre 1948.
Lesne (Jean-Eugène-Charles), 23 décembre 1948.
Maral (Harold), 18 mai 1948.
Pinzuti (Jean-Paul), 10 juin 1949
Porges (Michel-Théodore-Robert-Edmond), 30 décembre 1946.
Rey (Noël-Bernard-Louis), 17 juin 1948.
Ripoll (Louis-Joseph), 25 décembre 1949.
Scrivener (René-Edouard), 9 juin 1949.
Selitrennikoff (Vladimir), 22 avril 1949.
Serra (Paul-Jacques), 19 juin 1949.
Sorgues (Adrien-Léonard), 29 mai 1948.
Tixier (Paul-Jean-Franc), 18 mai 1949.
Veyssière (Joseph-Fernand-André), 21 mai 1949.
Vilarem (Laurent-Jean-Léon), 4 mai 1948.

TROUPES DE TUNISIE

MM. Borg (Annonce-Vincent-Louis), 4 avril 1949.
Danjoie (Antoine-Frédéric-Joseph), 19 décembre 1948.
Decorvet (Marcel-Daniel), 14 juillet 1948.
Firmin (Jean-Joseph), 13 mai 1949.
Leca (François-Marie), 25 septembre 1949.
Massignac (Jean-Pierre-Antoine), 20 janvier 1949.
Montfort (Paul-François), 25 mars 1948.
Pagano (Antoine), 7 avril 1949.
Peretti (Joseph), 19 mai 1949.
Popoff (Michel), 18 mai 1948.
Tibi (Armand), 25 septembre 1949.

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Zone d'armée.

M. Fabre (Robert-Jean-Joseph), 18 avril 1948.

Zone Nord.

M. Maria (René-Octave-Elisée), 20 septembre 1948.

Troupes et services de Berlin.

M. Pilleboue (Marcel-Amédée-Louis-Robert), 18 décembre 1947.

TROUPES D'OCCUPATION EN AUTRICHE

MM. Grandjean (Louis-Richard), 19 mars 1948.
Kohler (Antoine-Ernest-André), 16 septembre 1948.

EXTREME-ORIENT

Bureau de recrutement de Saigon.

MM. Bader (Daniel-Etienne-Emile), 25 septembre 1949.
Gassier (Adrien-Jean), 5 novembre 1948.
Teslard (Jacques-Georges-Emile), 19 août 1948.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE (CAMEROUN)

MM. de Curzon (François-Marie-Joseph-Henri), 29 mai 1949.
Renucci (Jean), 18 décembre 1948.

Affaires militaires musulmanes.

1re RÉGION MILITAIRE

MM. Adad (Maurice-Moïse), 19 août 1948.
Le Goff (Gaston-Maurice), 27 décembre 1946.

10e RÉGION MILITAIRE

MM. Couka (Messaoud-Prosper), 4 décembre 1947.
Marquet (Yves-Léon-Charles-Albert), 19 octobre 1948.
Gourgue (Adolphe), 1er juillet 1947.

Les présentes promotions ne donneront pas lieu à rappel de solde.

Décret du 22 avril 1950 portant promotion et nomination dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale d'officiers rayés des cadres de l'armée active.

Par décret en date du 22 avril 1950:

Est nommé et promu dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, à la date ci-après:

Avec le grade de chef d'escadron.

M. le capitaine Chipaux (Charles), rang du 30 mars 1950.

Sont nommés dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, aux dates ci-après, les officiers rayés des cadres de l'armée active dont les noms suivent:

Avec le grade de colonel.

Les colonels:

MM. Vasseur (Louis-Célestin), le 10 janvier 1950.
Moser (Eugène-Jean-Louis), le 24 janvier 1950.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. le lieutenant-colonel Leauble (Henri), le 5 janvier 1950.

Avec le grade de chef d'escadron.

Les chefs d'escadron.

MM. Julien (Henri-Louis-Eugène), le 2 janvier 1950.
Vetu (Paul-Louis-Martin), le 4 janvier 1950.
Chaumet (Eugène-Léon), le 28 janvier 1950.
Walle (Georges-Julien), le 11 mars 1950.
Mercier (Albert-Edouard), le 12 mars 1950.

Avec le grade de capitaine.

Les capitaines.

MM. Ribaud (Henri-Antoine-Albert), le 18 janvier 1950.
Rouveure (Gaston-Paul-Léon), le 1er mars 1950.
Savoye (Patrice-Félix-Desiré), le 21 mars 1950.
Fontugne (Sylvain-Joseph), le 23 mars 1950.
Fontaine (André-Marie-Joseph), le 25 mars 1950.

NOTA. — Les présentes nominations seront notifiées aux intéressés par les soins de la direction de la gendarmerie et de la justice militaire.

Décret du 22 avril 1950 portant promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 22 avril 1950, sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — Corps des officiers de marine.

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 1er septembre 1949.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Terrin (Maurice-Augustin-Mario), du port de Toulon.

(Pour compter du 12 mars 1950.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Sayaret (Michel-Marie), du port de Cherbourg.

(Pour compter du 15 mai 1950.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

MM. Bricout (Jean-Léon-Fernand), du port de Toulon.
Sermier (Bernard-Joseph-François), du port de Toulon.
Grunenwald (Jean-Pierre-Georges), du port de Toulon.
Lefèvre (Albert-François-André), du port de Bizerte.

MM. Dufour (Jean-André-Fernand), du port de Toulon.
Donnart (Paul-Pierre), du port de Brest.
Le Goff (Paul-Yves-Marie), du port de Rochefort.
Masson (Henri-Georges), du port de Toulon.
Jacquemin (Maurice-Fernand-Lucien), du port de Toulon.
Desvallées (Michel-Edmond-Pierre), du port de Toulon.
Guittard (Jean-Paul-Marie), du port de Toulon.
Kerverdo (Raymond-Louis-Emile), du port de Lorient.
Riou (François-Georges-Barthélémy), du port de Brest.
Andro (Jean-Guillaume-Alain), du port de Brest.
Fortin (Maurice-Marcel-Etienne), du port de Brest.
Prat (Pierre-Tudy-Marie), du port de Brest.
Faure (Marcel-Eugène-René), du port de Rochefort.
Delhumeau (René-Marcel), du port de Toulon.
Dessales-Quentin (Francis-Jean-Marie), du port de Rochefort.
Piat (André-Henri), du port de Cherbourg.
Colin (Alexis-Yves-Marie), du port de Brest.
Ciret (Henri-Georges-Antoine), du port de Brest.
Martinie (Pierre-André-Edouard), du port de Lorient.
Le Pape (Jean-Michel-Corentin-Marie), du port de Brest.
Thomas (Jean-Francis), du port de Toulon.
Le Bœuf (Yves-Edouard), du port de Lorient.
Daure (Marcel), du port de Bizerte.
Kerloch (Jean-Joseph), du port de Brest.

(Pour compter du 20 mai 1950.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

MM. Florimont (Jean-André-Maurice), du port de Bizerte.
Meyer (François-Fernand), du port de Toulon.

(Pour compter du 25 mai 1950.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

MM. Le Noan (François-Joseph), du port de Brest.
Bimar (Maurice-Léo-Jean-Marie), du port de Toulon.
Gueguen (Jean-François), du port de Brest.
Uguen (Henri-Jean-Louis), du port de Rochefort.
Perrin (Marius-Elie), du port de Toulon.
Grenier (Roger-Joseph), du port de Bizerte.

(Pour compter du 30 mai 1950.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Lartigue (Henri), du port de Rochefort.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er octobre 1948.)

Les ingénieurs mécaniciens de 3e classe de réserve:

MM. Jamin (Daniel-Raymond-Lucien), du port de Cherbourg.
Cesne (Jean-Louis-Ernest), du port de Toulon.

(Pour compter du 1er mai 1950.)

Les ingénieurs mécaniciens de 3e classe de réserve:

MM. Le Moigne (Jean-Victor-Michel-Jules), du port de Toulon.
Magnier (André-Pierre-Jacques), du port de Toulon.
Bellon (Jean-Edmond), du port de Toulon.
Glemot (André-Marius), du port de Toulon.
Mahéo (Marcel-Alexis-Gustave), du port de Cherbourg.
de Bilbao (Louis-Roger), du port de Toulon.
Davenas (Etienne-Ferdinand), du port de Toulon.
Grimaldi (Christian-Victor-Nazareth), du port de Brest.
Persac (Fernand-Eugène-Léopold), du port de Cherbourg.
Bonnet (Pierre-Francis-Auguste), du port de Lorient.
Boitel (Maurice-Jacques), du port de Toulon.
Ricouard (Gilbert-Emile-Robert), du port de Toulon.
Burdet (Bernard-Lucien), du port de Toulon.
Riegel (Lucien-Georges-Marcel), du port de Toulon.
Gouin (Robert-Raymond-Fernand), du port de Toulon.
Baillet (Raymond-Edmond), du port de Lorient.
Triboulin (Fernand-René), du port de Toulon.
Castaings (Yvon), du port de Rochefort.
Catala (Bernard-Albert-Paul), du port de Rochefort.
Loison (Georges-Paul), du port de Toulon.
Lagoutte (Raymond), du port de Toulon.
Lognone (Jean-Théophile-Eugène), du port de Brest.
Begiovanni (Raymond-Auguste), du port de Toulon.
Dupon (Michel-Daniel-Marie-François), du port de Toulon.
Moulin (Pierre-Elie), du port de Toulon.
Dugue (Jacques-François), du port de Brest.

C. — Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe.

(Pour compter du 25 mai 1950.)

Les officiers de réserve interprètes et du chiffre de 3e classe:

MM. Mouchot (Jean-Marie-Ernest-Jules), du port de Toulon.
Leclant (Jean), du port de Toulon.
David (Michel-André), du port de Toulon.
Souchet (Pierre-Julien-Eugène), du port de Cherbourg.
Le Men (Albert-Etienne-Denis), du port de Toulon.
de Casablanca (Pierre-Charles-Joseph), du port de Toulon.
Morand (Jean-Claude-Marie-Victor), du port de Toulon.
MM. de Saint-Rémy (Didier-Albert-André), du port de Cherbourg.
Brisson (Gérard-Georges), du port de Rochefort.
Richard (Jean-Barthélémy), du port de Toulon.
Rousseau (Henri-Paul-Eugène), du port de Lorient.
Choel (Adrien-Jean-Baptiste), du port de Toulon.
Crespel (Jacques-Victor-Emile), du port de Cherbourg.
Faure (Jean-Raymond-Claude), du port de Rochefort.
du Boisbaudry (Alain-Amédée-Marie), du port de Lorient.
Meunier (Laurent), du port de Toulon.
Daveau (René-Raoul), du port de Toulon.
Noël (Georges-Alfred), du port de Toulon.
Le Pechoux (Maurice-Etienne), du port de Brest.
Martin (Jacques-Adolphe), du port de Toulon.
Mazaud (Henri-Pierre), du port de Toulon.
de Langle (Jean-Yves-Marie-Anne), du port de Brest.

(Pour compter du 31 mai 1950.)

M. l'officier de réserve interprète et du chiffre de 3e classe Dalido (Pierre-Léon).

Décret du 22 avril 1950 portant promotions dans le corps des officiers d'administration de la marine « Comptables des matières ».

Par décret en date du 22 avril 1950:

Sont promus dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières »:

(Pour compter du 9 mai 1950.)

Au grade d'officier d'administration principal.

M. Jacq (André), officier d'administration de 1re classe, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Alduc, retraité.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

1er tour (ancienneté). M. Chapalain (Félicien-François-Rolland-Marie), officier d'administration de 2e classe, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Jacq, promu.

Est nommé dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptable des matières »:

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

(Pour compter du 9 mai 1950.)

L'élève sortant de l'école d'administration de la marine (session 1948-1949), Delaune (Bertrand-Yves-Pierre-Marie), stagiaire d'administration, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Chapalain, promu.

Décret du 22 avril 1950 portant nomination d'ingénieurs du génie maritime, d'ingénieurs de l'artillerie navale, d'officiers d'administration des directions de travaux et d'ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales, dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 22 avril 1950, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer (corps des ingénieurs du génie maritime, des ingénieurs de l'artillerie navale, des officiers d'administration des directions de travaux et des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales), pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

I. — Ingénieurs du génie maritime.

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de réserve du génie maritime.

MM. Drye (M.-G.), port matriculaire: Toulon, 1er octobre 1949.
Pons (M.-P.-A.-L.), port matriculaire: Toulon, 1er novembre 1949.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de réserve du génie maritime.

MM. Colin (R.-E.-A.), port matriculaire: Toulon, 1er janvier 1949.
Ollagnier (P.-P.-S.), port matriculaire: Toulon, 1er juin 1949.
Sartre (P.-E.-F.), port matriculaire: Toulon, 31 décembre 1948.

Au grade d'ingénieur principal de réserve du génie maritime.

MM. Aragou (L.-F.-M.), port matriculaire: Brest, 31 décembre 1948.
Bastide (P.-F.), port matriculaire: Toulon, 1er juin 1949.
Peillon (L.-G.), port matriculaire: Toulon, 1er juin 1949.
Dechaux (G.-G.), port matriculaire: Toulon, 1er juin 1949.
Barçon (P.-A.-A.), port matriculaire: Toulon, 1er décembre 1949.
Pintard (M.-J.-P.), port matriculaire: Cherbourg, 1er octobre 1949.

II. — **Ingénieurs de l'artillerie navale.**

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de réserve de l'artillerie navale.

MM. Piot (J.-E.-M.), port matriculaire: Brest, 30 mai 1949.
Comtet (A.-J.-B.), port matriculaire: Brest, 10 décembre 1949.
Chambionnat (A.-O.), port matriculaire: Toulon, 5 août 1949.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de réserve de l'artillerie navale.

M. Petit (M.-A.), port matriculaire: Cherbourg, 16 janvier 1949.

Au grade d'ingénieur principal de réserve de l'artillerie navale.

M. Helmer (A.-E.-M.), port matriculaire: Cherbourg, 1er décembre 1949

III. — **Officiers d'administration des directions de travaux.**

Au grade d'officier d'administration principal de réserve des directions de travaux.

M. Cloitre (A.), port matriculaire: Brest, 30 mars 1949.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe des directions de travaux.

M. Leconte (J.-F.), port matriculaire: Cherbourg, 4 décembre 1949.

IV. — **Ingénieurs des directions de travaux (constructions navales).**

Au grade d'ingénieur en chef de réserve des directions de travaux.

MM. Castellan (F.-M. J.), port matriculaire: Toulon, 19 mai 1949.
Luard (Y.-P.), port matriculaire: Brest, 19 octobre 1949.
Goarant (F.-L.), port matriculaire: Brest, 1er juillet 1949
Hamel (R.-J.), port matriculaire: Cherbourg, 15 septembre 1949.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de réserve.

MM. Orengo (A.-V.), port matriculaire: Toulon, 20 novembre 1949.
Perros (H.-G.), port matriculaire: Brest, 5 juillet 1949.
Ledouarin (J.-M.-P.), port matriculaire: Brest, 4 juillet 1949.
Flejo (A.), port matriculaire: Brest, 8 septembre 1949.
Géraud (L.-R.), port matriculaire: Brest, 5 juillet 1949.
Charles (G.-L.), port matriculaire: Toulon, 26 août 1949.
Cudennec (E.-F.), port matriculaire: Brest, 7 novembre 1949.

Au grade d'ingénieur de directions de travaux de 1re classe de réserve.

MM. Premptroit (L.-L.), port matriculaire: Brest, 2 septembre 1949
Le Garrec (P.-M.-J.), port matriculaire: Brest, 7 décembre 1949.
Bellot (R.-S.-F.), port matriculaire: Cherbourg, 22 février 1949.
Bonjean (H.-M.), port matriculaire: Toulon, 1er décembre 1949.
Moulin (J.-M.), port matriculaire: Brest, 19 septembre 1949.

V. — **Ingénieurs des directions de travaux (artillerie navale).**

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de réserve.

MM. Bordas (G.), port matriculaire: Cherbourg, 16 mai 1949.
Briere (P.), port matriculaire: Cherbourg, 19 juillet 1949.

Décret du 22 avril 1950 portant annulation de nomination au grade de sous-lieutenant et annulation de promotion au grade de lieutenant de réserve.

Par décret en date du 22 avril 1950, est annulée, la nomination au grade de sous-lieutenant (rang du 25 décembre 1943) et la promotion au grade de lieutenant (rang du 25 décembre 1944) prononcée en faveur de M. Romagne (Marcel-Jules), par décret du 16 janvier 1947, dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air, cadre sédentaire, l'intéressé ayant déjà été nommé au grade de sous-lieutenant (rang du 1er juin 1944) et promu au grade de lieutenant (rang du 1er juin 1945) dans le cadre des officiers de réserve de l'armée de terre (train).

Décret du 22 avril 1950 portant radiation des cadres d'un officier du corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 avril 1950, est sur sa demande, et en application des articles 25 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, et 58 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée, rayé des cadres de la réserve à compter de la date du présent décret, le lieutenant du corps des officiers de réserve de l'armée de l'air (cadre sédentaire) Mertzweiller (Ferdinand-Charles), né le 12 février 1907.

Décret du 22 avril 1950 portant démission conditionnelle d'un officier de réserve de l'armée de l'air ayant contracté un engagement comme sous-officier.

Par décret en date du 22 avril 1950, en application de l'article 21 (§ 2) de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, l'offre de démission conditionnelle présentée par M. le sous-lieutenant du corps des officiers mécaniciens de réserve de l'armée de l'air Puel (Georges-Gabriel-Paul), né le 21 juin 1917, est acceptée à compter du 1er septembre 1949, date de prise d'effet du contrat de rengagement souscrit en qualité de sergent-chef.

Décret portant promotions (gendarmerie nationale et justice militaire).

Addilif au *Journal officiel* du 1er avril 1950, page 3495, 2e colonne:

Service des justices militaires.

Ajouter « Mainteau » à chacune des promotions objet du présent décret.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 31 mars 1950, Mme Chabert, née Maurin (Eugénie), agent de bureau de 1re classe du département de la guerre (direction du service de santé des troupes du Maroc), est mise en disponibilité, sur sa demande, pour une période de quatre mois, à compter du 1er mai 1950 (maladie grave de son fils).

Par arrêté en date du 24 avril 1950, Mme Hardouin (Jeanne), née Lebœuf, aide-commis administratif du département de la défense nationale (guerre), est détachée pour la période du 1er avril 1946 au 30 juin 1948, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Maine-et-Loire, à Angers. (Régularisation).

Modifications à des arrêtés antérieurs relatifs à l'homologation de grade au titre des forces françaises de l'intérieur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1950, page 3669, colonne 2, article 10, au lieu de: « Page 7116, 1re colonne, 7e région militaire, dans le grade de sergent-chef, rayer: pour prendre rang du 1er juin 1944, Sirguey (Charles), né le 5 août 1911 », lire: « Page 7116, 1re colonne, 7e région militaire, dans le grade de sergent-chef, rayer: pour prendre rang du 1er juin 1944, Sirguey (Charles), né le 5 août 1911 ».

Liste concernant les véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires en application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947 et de l'instruction interministerielle du 27 décembre 1947.

SERVICE DES POUDRES

LISTE N° 6

GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis.
En compte à la poudrerie nationale de Bergerac.				
Camionnette	Citroën..	11 C.V. U. 23, 1.200 kg.	E. 423576.	245712
Camionnette	Citroën..	11 C.V. U. 23, 1.200 kg.	E. 423577.	I.T.M. 12700

Liste, par arme et par ordre de mérite, des élèves officiers de réserve du contingent 49/2 admis en stage de formation dans les écoles militaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mars 1950, page 3412: 9e transmissions (métropole et T.O.A.), école d'application des transmissions de Montargis, au lieu de: « 1 Sabatier (Marceau) », lire: « 1 Widmer René) ». Le classement des seize premiers élèves de la liste de Sabatier (Marceau) n° 1 à Morand (Pierre) n° 11, est reculé d'un rang.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Elections des représentants du personnel au sein de commissions administratives paritaires à l'administration centrale.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée, modifiée par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, et par le décret n° 50-30 du 1er janvier 1950;

Vu l'arrêté du 24 octobre 1949 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — La date des élections pour la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires compétentes pour les chefs de groupe, adjoints administratifs, commis, secrétaires sténodactylographes, sténodactylographes et employés de bureau, est fixée au mercredi 31 mai 1950.

Art. 2. — Les listes des candidats, établies conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 modifiées, devront être remises à la direction du personnel et des affaires politiques (bureau central du personnel), le mercredi 10 mai dernier délai.

Art. 3. — Les chefs de groupe, adjoints administratifs, commis, secrétaires, sténodactylographes, sténodactylographes et employés de bureau détachés, en fonctions en dehors du département de la Seine, ainsi que les agents en congé, pourront voter par correspondance.

Des bulletins de vote seront envoyés aux intéressés avant le 16 mai 1950. Ces derniers devront ensuite adresser leurs bulletins sous double enveloppe et en recommandé, à la direction du personnel et des affaires politiques (bureau central du personnel).

Les bulletins de vote devront parvenir au service précité au plus tard le jour du scrutin.

Art. 4. — Le directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1950.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Pour le ministre d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Sûreté nationale.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. le secrétaire Poupart (Henri), de la police d'Etat de la Marne, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement pour une période maximum de trois ans auprès du haut commissaire de France en Afrique équatoriale française.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er novembre 1948.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Prorogation du groupement national d'achat des tourteaux.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 11 juillet 1938, portant organisation générale de la nation pour le temps de guerre, et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu les articles 2 et 3 de la loi du 28 février 1947 maintenant en vigueur au delà du 1er mars 1947 certaines dispositions prorogées par la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu l'article 2 de la loi du 28 février 1948 maintenant provisoirement en vigueur au delà du 1er mars 1948 certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre prorogées par la loi du 28 février 1947 et la loi du 30 août 1947;

Vu les arrêtés des 28 février, 31 juillet et 30 septembre 1949 portant prorogation du groupement national d'achat des tourteaux,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le groupement national d'achat des tourteaux est prorogé jusqu'au 31 décembre 1950.

Art. 2. — Le délai de prorogation fixé par l'article précédent pourra être modifié par arrêtés conjoints des ministres intéressés, dans les limites fixées par l'article 2 (alinéa 1er) de la loi du 28 février 1948.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1949.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN FILIPPI.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
JEAN VACHER DESVERNAIS.

Nouveaux traitements, à compter du 1er janvier 1949, des chiffreurs du ministère des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères, le ministre d'Etat et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement;

Vu l'arrêté du 25 août 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du ministère des affaires étrangères;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement;

Vu le décret n° 50-449 du 21 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes au corps des chiffreurs du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n° 50-450 du 21 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires particulières applicables au corps des chiffreurs du ministère des affaires étrangères,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux traitements alloués aux chiffreurs du ministère des affaires étrangères, compte tenu des deux premières tranches de reclassement, sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1949:

EMPLOIS	CLASSES et échelons.	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949.
		francs.		francs.	francs.
Chiffreur en chef....	1re classe....	210.000	500	63.750	638.000
	2e classe:				
	3e échelon.	195.000	480	60.475	605.000
	2e échelon.	180.000	460	60.525	568.000
	1er échelon.	165.000	440	59.300	536.000
Chiffreur principal...	4e échelon...	150.000	360	40.300	442.000
	3e échelon...	140.000	345	43.400	418.000
	2e échelon...	130.000	330	41.925	390.000
	1er échelon..	120.000	315	40.775	368.000
Chiffreur de classe exceptionnelle	4e échelon...	105.000	325	52.650	361.000
	3e échelon...		315	48.525	353.000
	2e échelon...		305	44.400	343.000
	1er échelon..		295	40.275	335.000
Chiffreur de 1re classe	3e échelon...	96.000	285	41.650	317.000
	2e échelon...	90.000	273	40.950	298.000
	1er échelon..	84.000	260	38.050	282.000
Chiffreur de 2e classe	3e échelon...	78.000	245	35.400	262.000
	2e échelon...	69.000	225	31.050	229.000
	1er échelon..	60.000	205	26.575	216.000
Chiffreur stagiaire...	Echelon unique	54.000	185	21.975	195.000

Art. 2. — Les nouvelles rémunérations fixées par le présent arrêté sont exclusives de toute gratification. Aucune indemnité ou avantage, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux personnels énumérés au présent arrêté que dans les conditions prévues aux articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1950.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le secrétaire général,
ALEXANDRE PARODI.

Le ministre d'Etat:
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Emprunts émis par des communes et syndicats de communes pour le financement de travaux d'équipement rural.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 5 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Conformément à l'article 5 de la loi du 8 avril 1949 et dans la limite prévue à l'article 2 ci-dessous, les souscriptions aux emprunts émis dans le public par des communes et syndicats de communes pour le financement de travaux d'équipement rural non subventionnés par l'Etat pourront être libérées à concurrence de 50 p. 100 de leur montant par remise de certificats de l'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. Lesdits certificats seront repris pour leur valeur nominale, les coupons échus à la date de jouissance de l'emprunt souscrit étant détachés.

Art. 2. — Le montant total des emprunts susceptibles de bénéficier en 1950 des dispositions résultant de l'article 1er ne pourra dépasser 1 milliard 100 millions de francs.

Art. 3. — Le directeur du Trésor est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 avril 1950.

MAURICE-PETSCHE.

Cessation de fonctions au cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'arrêté du 22 février 1950 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Lucien Langlois, magistrat, chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 15 avril 1950.

Fait à Paris, le 26 avril 1950.

LIONEL DE TINGUY DU POUËT.

Mise en service détaché d'un inspecteur principal du Trésor.

Par arrêté du 29 avril 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché, au haut commissariat de la République française en Sarre, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de fondé de pouvoir du trésorier général en Sarre, de M. Perrin (Lucien-Eugène), inspecteur principal de 1re classe du Trésor

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er novembre 1948.

Administration centrale des finances.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Blanc (Paul), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès des missions françaises aux Etats-Unis, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Junqua (René-Jules-Vitaly), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, est mis en service détaché pour une période maximum de cinq ans en vue d'exercer les fonctions d'attaché financier à l'administration centrale.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er octobre 1949.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, Mlle Chastant (Lucienne), employée principale d'administration de 3e classe à l'administration centrale des finances, est placée en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er mars 1950.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 24 avril 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation départementale de la Moselle), de M. Klein (Georges), chef de service de 2e classe, 2e échelon, à la perception de Rombas (Moselle).

Le présent arrêté a effet à compter du 1er février 1950.

Liste des candidats reçus à l'examen d'aptitude à l'emploi de secrétaire d'administration à l'office des changes.

Par arrêté du 24 avril 1950, sont déclarés reçus à l'examen d'aptitude à l'emploi de secrétaire d'administration à l'office des changes les candidats désignés ci-après:

Mlle Borie (Marie-Thérèse).
M. Gadrey (Adrien), en service détaché.
Mme Forge (Mireille).
M. de Raymond (Philippe),
Mmes Kortz (Lucienne).
Vuillerme (Raymonde).
Mlle Tétevuide (Janine).
Mme Lallemand (Odette).
M. Muzard (Gilbert).
Mlles Hugonin (Paule).
Denos (Andrée).
M. Haddad (Jules), en service détaché.
Mlle Papillon (Laure).
Mme Cistoldi (Rolande).
Mlles Delaveau (Raymonde).
Touzin (Marguerite).
Mme Kahn (Cécile), en disponibilité.
Mlle Laurent (Simonne).
Mme Malard (Marcelle).
Mlle Baudot (Yvonne), en service détaché.
M. Decantes (Roger).
Mlles Dagand (Paulette).
Rouhan (Denise).
Chivorez (Odette).

Intégration de fonctionnaires de l'office des changes dans le corps des secrétaires d'administration.

Par arrêté du 24 avril 1950, sont intégrés dans le corps des secrétaires d'administration de l'office des changes, par application des dispositions de l'article 6 (alinéa *b*) du décret n° 48-1899 du 15 décembre 1948 et de l'article 30 du décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945, les fonctionnaires dont les noms suivent:

En qualité de secrétaire d'administration de 1re classe.

3e échelon.

M. Bernard de Raymond (Philippe), chef de section.

En qualité de secrétaire d'administration de 2e classe.

3e échelon.

Mlle Papillon (Laure), sous-chef de section.
Mme Forge (Mireille), spécialiste.

2e échelon.

M. Gadrey (Adrien), commis principal (en service détaché).

1er échelon.

M. Muzard (Gilbert), commis.
M. Decantes (Roger), rédacteur.
Mme Kortz (Lucienne), rédacteur.
Mlle Hugonin (Paule), rédacteur.
Mlle Denos (Andrée), rédacteur.
Mlle Baudot (Yvonne), rédacteur (en service détaché).
Mme Lallemand (Odette), secrétaire comptable.
Mme Malard (Marcelle), commis principal.
Mlle Borie (Marie-Thérèse), commis
Mme Vuillerme (Raymonde), commis.
Mlle Tétevuide (Janine), commis.
M. Haddad (Jules), commis principal (en service détaché).
Mme Cistoldi (Rolande), commis principal.
Mlle Delaveau (Raymonde), secrétaire comptable.

Mlle Touzin (Marguerite), commis.
Mlle Laurent (Simone), commis.
Mlle Dagand (Paulette), commis.
Mlle Rouhan (Denise), rédacteur.
Mlle Chivorez (Odette), secrétaire comptable.
Mme Kahn (Cécile), secrétaire comptable (en disponibilité).

Le présent arrêté a effet à compter du 1er janvier 1947.

Tableau d'avancement de classe au titre de l'année 1949 des administrateurs civils détachés à l'administration centrale du gouvernement général de l'Algérie.

Administrateur civil de 1re classe proposé pour la classe exceptionnelle.

M. Sempere (Raymond).

Administrateurs civils de 2e classe proposés pour la 1re classe.

MM. Cassagne (André), Lebars (Ernest), Messiat (Edouard).

Administrateurs civils de 3e classe proposés pour la 2e classe.

MM. Caro (Philippe) (service détaché), Baldacci (Aimé) (service détaché), Ducollet (Jean), Chouillou (Jacques), Leyval (Albert).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 50-472 du 21 avril 1950 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois des directions des services agricoles.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, notamment ses articles 17 et 61;

Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat, relevant du régime général des retraites;

Vu le décret du 6 août 1930 fixant les traitements du personnel des services extérieurs de la direction de l'agriculture;

Vu le décret du 17 décembre 1943 portant classification des personnels des directions régionales des services agricoles et des directions départementales des services agricoles dans les échelles prévues par la loi du 3 août 1943;

Vu le décret du 3 février 1942 fixant les traitements du personnel des directions départementales des services agricoles;

Vu les décrets des 3 août 1946 et 27 novembre 1946 portant changement de dénomination des fonctionnaires des directions des services agricoles;

Le conseil d'Etat (commission de la fonction publique) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de l'article 61 de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois et classes, aux grades et échelons supprimés ou ayant fait l'objet de modifications de structure et d'appellation concernant diverses catégories de personnel des directions des services agricoles, s'établissent conformément au tableau de correspondance annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
GABRIEL VALAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Tableau portant assimilation des emplois et classes aux grades et échelons supprimés ou appellations modifiées pour le personnel des directions des services agricoles.

EMPLOIS DE 1930	EMPLOIS DE 1942	EMPLOIS DE 1943	EMPLOIS DE 1948	EMPLOIS ACTUELS
		Directeur régional de la production agricole.	Directeur régional des services agricoles.	Ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
		Classe unique	Classe unique	1re classe.
Directeur des services agricoles.				Ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Hors classe	Hors classe	1re classe		1re classe.
1re classe	1re classe	2e classe		2e classe.
2e classe	2e classe	3e classe		3e classe.
3e classe 4e classe	3e classe	4e classe		4e classe.
Directeur adjoint des services agricoles.				Ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
	Hors classe	1re classe		1re classe.
	1re classe	2e classe		2e classe.
	2e classe	3e classe		3e classe.
	3e classe	4e classe		4e classe.
Professeurs d'agriculture.				Ingénieur des services agricoles.
Hors classe	Hors classe	1re classe		1re classe.
1re classe	1re classe	2e classe		2e classe.
2e classe	2e classe	3e classe		3e classe.
3e classe	3e classe	4e classe		4e classe.
4e classe	4e classe	5e classe		5e classe.
5e classe	5e classe			

Décret n° 50-473 du 21 avril 1950 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois des services sanitaires vétérinaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, notamment ses articles 17 et 61;

Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu les décrets des 8 août 1930 et 30 août 1940 fixant les traitements des fonctionnaires des services sanitaires vétérinaires;

Vu le décret du 17 décembre 1943 portant classification des fonctionnaires des services sanitaires vétérinaires dans les échelles prévues par la loi du 3 août 1943;

Vu le décret du 28 mai 1946 modifiant la classification des traitements des inspecteurs généraux des services vétérinaires et des fonctionnaires des services sanitaires vétérinaires;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de l'article 61 de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois et classes aux grades et échelons supprimés, ou ayant fait l'objet de modification de structure et d'appellation, concernant diverses catégories de personnel des services sanitaires vétérinaires s'établissent conformément au tableau de correspondance ci-après:

Inspecteurs généraux des services vétérinaires.

EMPLOIS ANTÉRIEURS A 1946	EMPLOIS ACTUELS
1re classe.....	1re classe.
2e classe.....	2e classe. 2e échelon.
3e classe.....	2e classe. 1er échelon.

Directeurs des services vétérinaires départementaux.

EMPLOIS ANTÉRIEURS à 1943	EMPLOIS de 1943 à 1948.	EMPLOIS ACTUELS
Hors classe.....	1re classe.....	1re classe.
1re classe.....	2e classe.....	2e classe.
2e classe.....	3e classe.....	3e classe.
3e classe.....	4e classe.....	4e classe.
4e classe.....	5e classe.....	
5e classe.	6e classe.	
6e classe.		
7e classe.		

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

GABRIEL VALAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

EDGAR FAURE.

Décret n° 50-474 du 21 avril 1950 portant assimilation à des catégories existantes en vue de la revision des pensions des emplois supprimés du service des haras.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, notamment ses articles 17 et 61;

Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée, notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites et le décret du 14 avril 1949 le modifiant;

Vu le décret du 10 août 1930 fixant les traitements de personnel des haras;

Vu le décret du 17 décembre 1943 portant classification des fonctionnaires du service des haras dans les échelles prévues par la loi du 3 août 1943;

Vu le décret du 28 mai 1946 modifiant la classification des traitements de certains fonctionnaires ou agents du service des haras dans les échelles prévues par la loi du 3 août 1943, modifiée par l'ordonnance du 6 janvier 1945;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de l'article 61 de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois et classes ou grades et échelons supprimés, ou ayant fait l'objet de modifications de structure et appellation concernant diverses catégories de personnels du service des haras, s'établissent conformément au tableau de correspondance annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

GABRIEL VALAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

EDGAR FAURE.

Tableau de correspondance des emplois du service des haras.

EMPLOIS DE 1930	EMPLOIS DE 1943	EMPLOIS ACTUELS
Directeurs de dépôts d'étalons.		Directeurs des haras de circonscription.
Classe exceptionnelle.	Hors classe.....	1re classe.
1re classe.....	1re classe.....	2e classe.
2e classe.....	2e classe.....	3e classe.
3e classe.....	3e classe.....	4e classe.
Sous-directeurs de dépôts d'étalons.		Sous-directeurs des haras de circonscription.
		1re classe:
Classe exceptionnelle.	Hors classe.....	Après 6 ans 6 mois.
		Après 4 ans 6 mois.
		Après 2 ans 6 mois.
		Avant 2 ans 6 mois.
1re classe.....	1re classe.....	2e classe.
2e classe.....	2e classe.....	3e classe.
3e classe.....	3e classe.....	4e classe.

EMPLOIS DE 1930	EMPLOIS DE 1943	EMPLOIS ACTUELS
Surveillants des haras.		
1re classe :		
Ancienneté dans le grade de surveillant :		
6 ans		1re classe.
Ancienneté dans le grade de surveillant :		
4 ans		2e classe.
Ancienneté dans le grade de surveillant :		
2 ans		3e classe.
Ancienneté dans le grade de surveillant :		
moins de 2 ans		4e classe.
2e classe :		
Ancienneté dans le grade de surveillant :		
6 ans		1re classe.
Ancienneté dans le grade de surveillant :		
4 ans		2e classe.
Ancienneté dans le grade de surveillant :		
2 ans		3e classe.
Ancienneté dans le grade de surveillant :		
moins de 2 ans		4e classe.
Palefreniers.	**Gardes des haras (même échelonnement).**	
Grooms du haras de Pompadour (Jumenterie).		**Gardes des haras.**
1re classe :		
Plus 4 ans 6 mois d'ancienneté	1re classe	3e classe.
	2e classe	4e classe.
Moins 4 ans 6 mois d'ancienneté	3e classe	5e classe.
2e classe	4e classe	6e classe.
Chefs bouviers.		**Ouvriers professionnels.**
Classe unique		1re classe
Bouviers.	**Ouvriers professionnels et bouviers.**	**Ouvriers professionnels.**
1re classe :		
Plus 4 ans 6 mois d'ancienneté	1re classe	1re classe.
	2e classe	2e classe.
Moins 4 ans 6 mois d'ancienneté	3e classe	3e classe.
2e classe	4e classe	4e classe.
Ouvriers agricoles spécialisés.	**Ouvriers professionnels.**	
1re classe :		
Plus 4 ans 6 mois d'ancienneté		1re classe.
Moins 4 ans 6 mois d'ancienneté		2e classe.
2e classe		3e classe.
3e classe		4e classe.

Décret n° 50-475 du 28 avril 1950 relatif au classement des salariés agricoles dans les catégories prévues par le décret n° 50-444 du 20 avril 1950 relatif au financement des assurances sociales agricoles.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 50-444 du 20 avril 1950 relatif au financement des assurances sociales agricoles et spécialement l'article 2,

Décrète :

Art. 1er. — § 1er. — La rémunération annuelle moyenne en fonction de laquelle sont fixées les cotisations d'assurances sociales dues pour les assurés sociaux obligatoires énumérés au paragraphe 2, alinéas *a* à *c* inclus, et au paragraphe 3 de l'article 1er du décret du 30 octobre 1935 fixant le régime des assurances sociales applicable à l'agriculture, est égale, pour chaque emploi et sous réserve des dispositions des paragraphes 2 et 3 ci-dessous, au produit du salaire horaire minimum par le nombre d'heures de travail réglementairement prévu pour l'année entière.

Le salaire horaire minimum ci-dessus visé est le salaire horaire minimum de l'ouvrier permanent ou non permanent, suivant le cas, tel qu'il résulte des arrêtés préfectoraux pris en application de l'ordonnance du 7 juillet 1945 relative à l'institution de commissions paritaires de travail et à l'établissement de règlements de travail en agriculture ou, quand celles-ci seront applicables, des conventions collectives de travail étendues en application de la loi n° 50-205 du 11 février 1950.

§ 2. — La rémunération annuelle moyenne des salariés travaillant à la tâche est égale à la rémunération annuelle moyenne majorée de 10 p. 100 de l'ouvrier permanent de même qualification professionnelle travaillant au temps. Le taux de majoration prévu peut être modifié, suivant les emplois et les régions, par arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques.

§ 3. — Si, dans un même département, le même emploi, pour la même catégorie d'ouvriers, permanents ou non permanents, est rémunéré de façon différente dans diverses régions et si la différence entre les rémunérations annuelles moyennes afférentes à cet emploi dans lesdites régions n'excède pas 10 p. 100 de la rémunération la plus élevée, il peut n'être retenu qu'une rémunération annuelle moyenne pour le même emploi et la même catégorie d'ouvriers, permanents ou non permanents, dans les régions considérées. Cette rémunération est établie en fonction de la moyenne des salaires.

Art. 2. — § 1er. — Le classement des divers emplois dans les catégories prévues à l'article 2 (§ 1er) du décret susvisé n° 50-444 du 20 avril 1950 est fixé, pour chaque département, par arrêté préfectoral pris sur la proposition du contrôleur divisionnaire des lois sociales en agriculture.

§ 2. — Toutes modifications du classement des divers emplois dans les catégories ci-dessus visées, notamment en raison des modifications apportées soit à la classification hiérarchique des emplois, soit au taux des salaires, prend effet du premier jour du mois civil qui suit la publication soit des arrêtés portant extension d'une convention collective pris en application de la loi n° 50-205 du 11 février 1950, soit éventuellement des arrêtés préfectoraux pris en application de l'ordonnance n° 45-1490 du 7 juillet 1945.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'agriculture,

GABRIEL VALAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

EDGAR FAURE.

Création de comités techniques d'importation.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 46 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre, prorogée par l'article 1er de la loi du 26 février 1949;

Vu le décret du 1er septembre 1939 réglementant l'importation des marchandises;

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944 instituant le service des importations et des exportations;

Vu le décret du 20 novembre 1944 fixant les conditions d'importations en France des marchandises étrangères;

Vu le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importation modifié par les décrets n° 49-1213 du 28 août 1949; et n° 50-265 du 4 mars 1950;

Vu les propositions de l'assemblée des présidents de chambres de commerce et de la confédération générale de l'agriculture,

Arrête :

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 49-927 susvisé, sont constitués les comités techniques d'importation suivants :

Comité technique d'importation des chevaux reproducteurs de race pure, baudets, ânesses et des chevaux de service, mulets et mules, bardots.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de l'union nationale interprofessionnelle du cheval, 3, rue Portalis, Paris.

M. Daille, président des négociants en chevaux de la Vienne, délégué régional de la chambre syndicale du commerce des chevaux de France, avenue Victor-Hugo, Paris.

M. Desoutter, président de la fédération nationale chevaline, maison du Val par Noyers-le-Val (Meuse).

M. Gimon, président de la chambre syndicale du commerce des chevaux de France, 4, rue Bonabaud, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

M. Leleu, président du syndicat de l'élevage du trait du Nord, Tilloy-lez-Cambrai (Nord).

M. Modot, directeur de l'union nationale des coopératives d'achat et de vente du cheptel, 4, rue Saint-Roch, Paris.

Comité technique d'importation des chevaux de boucherie et des viandes de cheval.

M. Desoutter, président de la fédération nationale chevaline, maison du Val, par Noyers-le-Val (Meuse).

M. Fournie, membre du bureau de la chambre syndicale du commerce des chevaux de France, 40, rue de Flandre, Paris.

M. Gimon, président de la chambre syndicale du commerce des chevaux de France, 4, rue Bonaband, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

M. Legendre, importateur, ancien directeur du groupement national d'achat des viandes de boucherie et charcuterie, rue de Viarmes, Paris.

M. Maupate, membre de la fédération des importateurs de produits alimentaires, 52, rue Etienne-Marcel, Paris.

M. Salanoubat, administrateur délégué de l'union nationale des coopératives d'achat et de vente du cheptel, 4, rue Saint-Roch, Paris.

Comité technique d'importation des animaux reproducteurs de race pure (bovins, ovins, caprins, porcins, poussins, œufs à couver).

M. des Courtils, président de la confédération nationale de l'élevage, Moussonvilliers, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne).

M. Demaretz, président adjoint de la fédération nationale des commerçants en bestiaux de France, président de la chambre syndicale des marchands de bestiaux de l'Aisne, 21, rue Camille-Desmoulins, Saint-Quentin (Aisne).

M. Ferre, président de la fédération nationale porcine, Saint-Martin-la-Rivière (Vienne).

M. Lallour, directeur général de l'union ovine de France, 128, boulevard Haussmann, Paris.

M. Lemaire, président de la fédération nationale ovine, Saint-Thierry, par Merfy (Marne).

M. de Menibus, président de la confédération française de l'aviculture, clos de Bellevue, Etampes (Seine-et-Oise).

Comité technique d'importation du bétail de boucherie et des viandes fraîches ou congelées.

M. des Courtils, président de la confédération nationale de l'élevage, Moussonvilliers, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne).

M. Fournel, président de la section cheville de la fédération nationale de la boucherie en gros et du commerce en gros des viandes, 28, avenue Corentin-Cariou, Paris.

M. Legendre, importateur, ancien directeur du groupement national des viandes de boucherie et charcuterie, rue de Viarmes, Paris.

M. René Louis, secrétaire général de l'Union nationale des coopératives d'achat et de vente de cheptel, 4, rue Saint-Paul, Paris.

M. Maurel, agent à l'importation, membre du comité directeur de la chambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires, 15, rue du Louvre, Paris.

M. Mondet, président de la chambre syndicale des commissionnaires en bestiaux de France, président adjoint de la fédération des commerçants en bestiaux de France, 214, avenue Jean-Jaurès, Paris.

M. Neirinck, boucher charcutier, secrétaire de la chambre de commerce de Tourcoing, 61, rue de Roubaix, Tourcoing (Nord).

M. Rouy, chef de service à la confédération nationale de l'élevage, 6, rue Halévy, Paris.

M. Emile Victor, chef du service boucherie de l'union des coopérateurs de Paris, 29, boulevard Bourdon, Paris.

Comité technique d'importation des gibiers et volailles.

M. Descotes, importateur en produits alimentaires, membre de la fédération des importateurs de produits alimentaires, 32, rue Etienne-Marcel, Paris.

M. J. Guignet, président de la chambre syndicale des importateurs français de produits alimentaires, vice-président de la fédération des importateurs de produits alimentaires, 9, rue Fénelon, Paris.

M. Maurel, agent à l'importation, membre du comité directeur de la chambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires, 15, rue du Louvre, à Paris.

M. de Menibus, président de la confédération française de l'aviculture, clos de Bellevue, Etampes (Seine-et-Oise).

M. Cyrille Poncet, aviculteur, Saint-Etienne-du-Bois (Ain).

M. Baptiste Seive, président honoraire de la fédération nationale des syndicats des expéditeurs en beurre, œufs et volailles, président du syndicat des expéditeurs du Bourbonnais, avenue Gilbert-Rouve, Cusset (Allier).

Comité technique d'importation des viandes salées, séchées, fumées et de la charcuterie fabriquée.

M. Chabert, président du syndicat du commerce des saindoux, graisses et salaisons, membre de la fédération des importateurs de produits alimentaires, 8, rue La Fayette, Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Chasserand, union nationale des coopératives de cheptel, 6, rue Halévy, Paris.

M. des Courtils, président de la confédération nationale de l'élevage, Moussonvilliers, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne).

M. Maupate, secrétaire adjoint de la section commerce extérieur de la fédération nationale de la boucherie en gros et du commerce en gros des viandes, 50, rue Etienne-Marcel, à Paris.

M. Veverka, chef du département épicerie à la société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. Vouland, premier vice-président de la chambre de commerce d'Avignon, 46, rue Jean-Jaurès, à Avignon (Vaucluse).

Comité technique d'importation des poissons d'eau douce, des crustacés frais (écrevisses) et des œufs de poissons d'eau douce.

M. Raymond Bouche, membre du syndicat des mandataires à la vente en gros des poissons, 11, rue des Archives, Paris.

M. Bunge, négociant importateur exportateur, membre de la fédération des importateurs de produits alimentaires, 37, rue Fontenelle, le Havre (Seine-Inférieure).

M. Charles Courage, membre du syndicat des mandataires à la vente en gros des poissons, 41 *bis*, avenue Gabriel-Péri, Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

M. Guiguet, président de la chambre syndicale des importateurs français de produits alimentaires, vice-président de la fédération des importateurs de produits alimentaires, 9, rue Fénelon, Paris.

M. Louchet, vice-président de la fédération nationale de la pisciculture, 9, boulevard Maignan-Larrivière, Amiens (Somme).

M. de la Selle, président de la fédération nationale de la pisciculture, Bièvre, par Saint-Viatre (Loir-et-Cher).

Comité technique d'importation des laits et beurres.

M. Aurion, vice-président de la fédération nationale des producteurs de lait, vice-président de la fédération nationale des coopératives laitières, président de la coopérative laitière de Villefranche-sur-Saône, Pommiers (Rhône).

M. Barthelemy, président de la chambre syndicale des commissionnaires agréés en beurre, œufs, fromages, 8, rue de la Poterie, Paris.

M. Bigorre, directeur général de l'union nationale des coopératives laitières, 7, rue Scribe, Paris.

M. Biset, président de la fédération nationale des producteurs de lait, Méry, par Vivier-du-Lac (Savoie).

M. Breart, directeur du service provisoire de l'économie laitière, 7, rue Scribe, Paris.

M. Guerault, vice-président de la section « laits » de la fédération des syndicats des industries de l'alimentation, 44, rue Louis-Blanc, Paris.

M. Hergault, président de la fédération nationale des syndicats d'utilisateurs et transformateurs de lait, 140, boulevard Haussmann, à Paris.

M. Hudelot, chef du département « denrées périssables » à la société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. de Laulanié, président de la fédération nationale des coopératives laitières, 7, rue Scribe, Paris.

M. Liotard-Vogt, président de la chambre syndicale des laits concentrés, société Nestlé, 6, avenue César-Caire, Paris.

M. Magrin, président adjoint du syndicat national des importateurs français en produits laitiers et avicoles, 1, rue Pierre-Lescot, Paris.

M. Maurel, membre du comité directeur de la chambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires, 15, rue du Louvre, Paris

Comité technique d'importation des fromages.

M. Aurion, vice-président de la fédération nationale des producteurs de lait, vice-président de la fédération nationale des coopératives laitières, président de la coopérative laitière de Villefranche-sur-Saône, à Pommiers (Rhône).

M. Avril, agent à l'importation, ancien président du syndicat des spécialistes en lait, beurres et œufs, membre de la chambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires, 72, avenue d'Orléans, Paris.

M. Barthelemy, vice-président du syndicat des importateurs français en produits laitiers et avicoles, 8, rue de Poterie, Paris.

M. Baudouin, trésorier du syndicat national des importateurs français en produits laitiers et avicoles, 10, rue de Turbigo, Paris.

M. Bertaux, membre de la chambre de commerce de Paris, président de la confédération nationale des commerces et industries de l'alimentation, directeur général de la société de répartition des produits alimentaires, 129, rue Rambuteau, Paris.

M. Bigorre, directeur général de l'union nationale des coopératives laitières, 7, rue Scribe, Paris.

M. Biset, président de la fédération nationale des producteurs de lait, Méry, par Vivier-du-Lac (Savoie).

M. Breart, directeur du service provisoire de l'économie laitière, 7, rue Scribe, Paris.

M. Hudelot, chef du département « denrées périssables » à la société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. de Laulanie, président de la fédération nationale des coopératives laitières, 7, rue Scribe, Paris.

M. Salanoubat, vice-président du syndicat national de la crémerie de la région parisienne, 23, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris.

M. Toulouse, président de la société nationale d'achat d'importation et de répartition, 52, rue de Clichy, Paris.

Comité technique d'importation des œufs.

M. Barthelemy, vice-président du syndicat national des importateurs français en produits laitiers et avicoles, 8, rue de la Poterie, Paris.

M. de Bie, chef du service importation à l'union des coopératives agricoles d. Sud-Ouest, 4, rue du Général-Foy, Paris.

M. Galloc'h, membre de la confédération française de l'aviculture, élevage du Coz Maner, route de Bénodet, Quimper (Finistère).

M. Hudelot, chef du département « denrées périssables » à la société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. Maurel, agent à l'importation, membre du comité directeur de la ambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires, 15, rue du Louvre, Paris.

M. de Menibus, président de la confédération française de l'aviculture, clos de Bellevue, Etampes (Seine-et-Oise).

M. Moreau, vice-président de la commission des œufs du syndicat de la crémerie de la région parisienne, 47, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Narbonne, administrateur du comité de direction de la fédération nationale des syndicats des expéditeurs de volailles, beurres et œufs, Rieusmes (Haute-Garonne).

M. Paris Van Peteghem, membre du syndicat national des importateurs français en produits laitiers et avicoles, 4, rue de la Lingerie, Paris.

M. Simon, membre de la confédération française de l'aviculture, élevage des Halloirs, Bizy-Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher).

M. Sitoleux, vice-président du syndicat de la crémerie de la région parisienne, 3, rue Lepic, Paris.

M. Vatin (René), commissionnaire en beurres, œufs et fromages, membre du conseil de la chambre syndicale des commissionnaires agréés en beurres, œufs et fromages, 3, rue de la Lingerie, Paris.

Comité technique d'importation des miels.

M. Alphandery, importateur, négociant en miels et cires, Montfavet-Avignon (Vaucluse).

M. Boyer, apiculteur, membre de l'Union nationale de l'apiculture française, Rachecourt-sur-Blaise (Haute-Marne).

M. Chaneaux, apiculteur, membre de l'Union nationale de l'apiculture française, aux Arsures par Arbois (Jura).

M. Halliez, importateur, 32, rue Jules-Lecesne, le Havre (Seine-Inférieure).

M. Lemierre, président du syndicat du commerce des miels, président du syndicat national des négociants, raffineurs, importateurs et courtiers en miels, 53, rue de Rome, Paris.

M. Raffenoux, président du syndicat des grossistes en confiserie et alimentation fine, 28, rue Beaubourg, Paris.

M. Rimbault, apiculteur, membre de l'Union nationale de l'apiculture française, Nalliers (Vendée).

M. Vernier, agent à l'importation, membre du comité directeur de la chambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires 15, rue du Louvre, Paris.

M. Veverka, chef du département épicerie à la Société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

Comité technique d'importation des caillettes et présures et des ferments lactiques.

M. Biset, président de la Fédération nationale des producteurs de lait, Méry par Vivier-du-Lac (Savoie).

M. Breart, directeur du service provisoire de l'économie laitière, 7, rue Scribe, Paris.

M. de Laulanie, président de la Fédération nationale des coopératives laitières, président de la Laiterie coopérative de la Mélusine, 7, rue Scribe, Paris.

M. Lesage, chef du service à la Société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. Limoges, président de la section foraine de la Fédération nationale de la boucherie en gros et du commerce en gros des viandes, 12, rue Fernand-Delmas, Brive (Corrèze).

M. Poumier, président du syndicat professionnel des producteurs auxiliaires de l'industrie laitière, 14, rue du Helder, Paris.

Comité technique d'importation des boyaux.

M. Barlangue, président de la chambre de commerce de Toulouse, 64, rue Bennevel, à Toulouse (Haute-Garonne).

M. Bruant, secrétaire général de la Fédération nationale des industries de salaisons, 7, rue Alfred-de-Vigny, Paris.

M. Chasserand, membre de la commission viande de l'Union nationale des coopératives d'achat et de vente de cheptel, 4, rue Saint-Roch, à Paris.

M. des Courtils, président de la confédération nationale de l'élevage, Moussonvilliers par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne).

M. Guy, président de la chambre syndicale de la boyauderie française, 163, rue Saint-Honoré, Paris.

M. Leroy, maison Swift et Ce, 7, rue de Turbigo, Paris.

Comité technique d'importation des produits de l'horticulture et de la pépinière.

M. Bergeron, pépiniériste, 51, rue d'Olivet, Orléans (Loiret).

M. Delmas, horticulteur, la Roserale de Saint-Jean, Antibes (Alpes-Maritimes).

M. Guy-Charron, horticulteur, secrétaire de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières, 3, rue Claude-Guy, Ivry-sur-Seine (Seine).

M. Hodebourg de Verbois, marchand grainier, 11, rue Bressigny, Angers (Maine-et-Loire).

M. Levasseur, pépiniériste, 128, route des Ponts-de-Cé, Angers (Maine-et-Loire).

M. Maingot Thuilleaux, pépiniériste, la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

M. Mocquart, horticulteur, 78, rue Volney, Angers (Maine-et-Loire).

M. Valtier (Jacques), marchand grainier, 2, rue Saint-Martin, Paris.

Comité technique d'importation des fleurs coupées.

M. Delmas, horticulteur, la Roserale de Saint-Jean, Antibes (Alpes-Maritimes).

M. Douillard, président de la chambre syndicale des fleuristes de France et d'outre-mer, 38, avenue de la République, Paris.

M. Fighiera, président du syndicat des expéditeurs de fleurs naturelles, 25, boulevard Raimbaldi, Nice (Alpes-Maritimes).

M. Gaffodio, directeur commercial de la fédération nationale agricole des fruits, primeurs, fleurs et autres produits, 129, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Guy-Charron, horticulteur, secrétaire de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières, 3, rue Claude-Guy, Ivry-sur-Seine (Seine).

M. Hourneau, président de la chambre syndicale des commissionnaires en fleurs coupées, 152, rue Saint-Honoré, Paris.

M. Mocquart, horticulteur, 78, rue Volney, Angers (Maine-et-Loire).

M. Royer, horticulteur, 70, avenue des Etats-Unis, Versailles (Seine-et-Oise).

M. Vacherot, horticulteur, Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise).

Comité technique d'importation des légumes frais, oignons et ails, légumes et plantes potagères autres que les pommes de terre.

M. Beaulieu, président de l'union nationale des fruitiers détaillants, 19, rue Montmartre, Paris.

M. Bertaux, membre de la chambre de commerce de Paris, président de la confédération nationale des commerces et industries de l'alimentation, directeur général de la société de répartition de produits alimentaires, 129, rue Rambuteau, Paris.

M. Bouyer, vice-président de la fédération nationale des producteurs de fruits et légumes, route de Vannes, Beauséjour, Nantes (Loire-Inférieure).

M. Capgras, président du syndicat national des importateurs de fruits et légumes, 14, rue du Pont-Neuf, Paris.

M. Courcelle, directeur commercial de la société de répartition des produits alimentaires, 1, rue de la Réale, à Paris.

M. Dechaud, agent à l'importation, président de la chambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires, 2, cité Bergère, à Paris.

M. Gaffodio, directeur commercial de la fédération nationale agricole des fruits, primeurs, fleurs et autres produits, 129, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Hudelot, chef du département « Denrées périssables » à la société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. Klock, directeur général de l'union nationale des coopératives agricoles de fruits et légumes, 15, avenue de l'Opéra, Paris.

M. Leconte, président de la fédération nationale des producteurs de légumes, 38, rue Edgar-Quinet, la Courneuve (Seine).

M. Lévy, membre de la chambre de commerce de Colmar, négociant en fruits et légumes, 4, place de la Gare, Colmar (Haut-Rhin).

M. Plessis, président de la section importation de l'union nationale du commerce en gros des fruits et légumes, 8, rue Turbigo, Paris.

Comité technique d'importation des légumes secs de consommation.

M. Barrieu, vice-président de la fédération nationale des légumes secs, Pouillon (Landes).

M. Bloch, vice président de la fédération nationale des légumes secs, 168, boulevard de Paris, Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Cahen (Maurice), membre correspondant de la chambre de commerce de Metz, directeur de la fabrique lorraine de légumes secs décortiqués, 150, route de Magny, Metz (Moselle).

M. Dujardin, secrétaire général de la fédération de producteurs de légumes, 42, rue du Louvre, Paris.

M. Gaffodio, directeur commercial de la fédération nationale agricole des fruits, primeurs, fleurs et autres produits, 129, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Gept, agent à l'importation, membre de la chambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires, membre de la fédération nationale des agents commerciaux, 21, avenue de Versailles, Paris.

M. Klock, directeur général de l'union nationale des coopératives agricoles de fruits et légumes, 15, avenue de l'Opéra, Paris.

M. Lesage, chef de service à la société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. Merlet, président de la fédération nationale des légumes secs, 68, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

Comité technique d'importation des fruits frais.

M. Ansieau, membre de la chambre de commerce de Paris, président de la chambre syndicale nationale des confituriers et conserveurs de fruits, 217, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. Beaulieu, président de l'union nationale des fruitiers détaillants, 19, rue Montmartre, Paris.

M. Bertaux, membre de la chambre de commerce de Paris, président de la confédération nationale des commerces et industries de l'alimentation, directeur général de la Société de répartition de produits alimentaires, 129, rue Rambuteau, Paris.

M. Cherisey, président de la fédération nationale des producteurs de fruits, Lavaurre, par Neschers (Puy-de-Dôme).

M. Courcelle, directeur commercial de la Société de répartition de produits alimentaires, 1, rue de la Réale, Paris.

M. Dechaud, agent à l'importation, président de la chambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires, 2, cité Bergère, Paris.

M. Gaffodio, directeur commercial de la fédération nationale agricole des fruits, primeurs, fleurs et autres produits, 129, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Guiter, président adjoint de la fédération nationale des producteurs de fruits, 54, avenue de New-York, Paris.

M. Hudelot, chef du département « Denrées périssables » à la Société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. Klock, directeur général de l'union nationale des coopératives agricoles de fruits et légumes, 15, avenue de l'Opéra, Paris.

M. Mignaton, importateur en fruits et primeurs, membre de la fédération des importateurs de produits alimentaires, 2, rue du Roule, Paris.

M. Plessis, président de la section « Importation » de l'union nationale du commerce en gros des fruits et légumes, 8, rue Turbigo, Paris.

Comité technique d'importation des fruits secs.

M. Beaulieu, président de l'union nationale des fruitiers détaillants, 19, rue Montmartre, Paris.

M. Courcelle, directeur de la Société de répartition de produits alimentaires, 1, rue de la Réale, Paris.

M. Courrier, agent à l'importation, membre du comité directeur de la chambre syndicale des agents à l'importation des produits alimentaires, 47, rue de la Victoire, Paris.

M. Dechaud, agent à l'importation, président de la chambre syndicale des agents à l'importation de produits alimentaires, président de la section « Fruits secs » de l'union nationale du commerce de gros en fruits et légumes, 2, cité Bergère, Paris.

M. Foullon, vice-président de la chambre syndicale des chocolatiers et confiseurs, 35, rue de la Réunion, Paris.

M. Gaffodio, directeur commercial de la fédération nationale agricole des fruits, primeurs, fleurs et autres produits, 129, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Guiter, président adjoint de la fédération des producteurs de fruits, 54, avenue de New-York, Paris.

M. Klock, directeur général de l'union nationale des coopératives agricoles de fruits et légumes, 15, avenue de l'Opéra, Paris.

M. Toulouse, président de la Société nationale d'achat, d'importation et de répartition, 52, rue de Clichy, Paris.

M. Tranier, négociant en amandes, représentant de la chambre syndicale des négociants en amandes, noisettes et produits du Midi d'Aix-en-Provence, 21, boulevard de la République, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

M. Tribout, chef de service à la Société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, à Paris.

M. Villiers de La Noue, représentant de la confédération générale de l'agriculture algérienne, 15, rue d'Isly, à Alger.

Comité technique d'importation des châtaignes et marrons.

M. Ansieau, membre de la chambre de commerce de Paris, président de la chambre syndicale des confituriers et conservateurs de fruits, 217, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

M. Beaulieu, président de l'union nationale des fruitiers détaillants, 19, rue Montmartre, Paris.

M. Berteaux, membre de la chambre de commerce de Paris, président de la confédération nationale des commerces et industries de l'alimentation, directeur général de la société de répartition de produits alimentaires, 129, rue Rambuteau, Paris.

M. Boiron, représentant du syndicat national des importateurs de marrons, 13, rue Etienne-Marcel, Paris.

M. Courcelle, directeur commercial de la société de répartition de produits alimentaires, 1, rue de la Réale, Paris.

M. Decreton, vice-président de la fédération nationale des producteurs de fruits, Tournon (Ardèche).

M. Gaffodio, directeur commercial de la fédération nationale agricole de fruits, primeurs, fleurs et autres produits, 129, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Hisler, directeur de la maison Pomona, place de la Nation, Bourges (Cher).

M. Hudelot, chef du département « Denrées périssables » à la société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. Klock, directeur général de l'union nationale des coopératives agricoles de fruits et légumes, 15, avenue de l'Opéra, Paris.

M. Pougaud, courtier assermenté, 25, rue Liandur, Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Puyjalon, agriculteur, vice-président de la fédération nationale des producteurs de fruits, coopérative fruitière des Quatre-Routes (Lot).

Comité technique d'importation des semences de céréales.

M. Guy Benoist, président de l'union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement, 6, rue Halévy, Paris.

M. Jacques Benoist, vice-président de l'association des producteurs de blé et autres céréales, la Bouillère par Houdan (Seine-et-Oise).

M. Bauchard, président de l'union nationale des coopératives agricoles de céréales, Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir).

M. Desprez, président du groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants, Cappelle par Templeuve (Nord).

M. Guerinon, directeur de la coopérative agricole de Versailles, membre de la fédération nationale des coopératives agricoles de céréales, 18, rue des Pyramides, Paris.

M. Lecureur, négociant en semences, 27, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

M. Petit, gérant des moulins de Verneuil, Verneuil-l'Etang (Seine-et-Oise).

M. Tourneur, négociant en grains et semences, 44, rue de Melun, Coulommiers (Seine-et-Marne).

M. André de Vilmorin, négociant en graines et semences, 4, quai de la Mégisserie, Paris.

Comité technique d'importation des semences de lin.

M. Guy Benoist, président de l'union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement, 6, rue Halévy, Paris.

M. Bitz, négociant en grains et engrais, Ham (Somme).

M. Croquison, importateur, secrétaire général du syndicat des rouisseurs teilleurs de Normandie, chemin de Briqueville, Fécamp (Seine-Inférieure).

M. du Fretay, directeur de l'association générale des producteurs de lin et de la société d'importation et de répartition des semences de lin, 8, rue Cardinal-Mercier, Paris.

M. Legay, président de la société d'importation et de répartition des semences de lin, 39, boulevard Malesherbes, Paris.

M. Nabon, marchand de grains, membre titulaire de la chambre de commerce de Blois, 146, rue du Bourg-Neuf, Blois (Loir-et-Cher).

M. Perrotte, membre de la chambre de commerce de Dieppe, rue de l'Entrepôt, Dieppe (Seine-Inférieure).

M. Pluvinage, secrétaire général de l'association générale des producteurs de lin, Saint-Pathus par le Plessis-Belleville (Oise).

Mme Vandenbroucke, importatrice, 55, rue Damrémont, Paris.

Comité technique d'importation des semences de betteraves à sucre.

M. Boursier, directeur adjoint de la confédération générale de l'agriculture, 73, rue de Miromesnil, Paris.

M. Desbordes, administrateur du groupement national interprofessionnel de la production betteravière, 32, boulevard Haussmann, Paris.

M. Desprez, président du syndicat des producteurs français des graines de betteraves à sucre, Cappelle par Templeuve (Nord).

M. Foucon, trésorier de la confédération général des planteurs de betteraves, Mont-Saint-Martin par Fismes (Marne).

M. Gautron, producteur de graines, Sours (Indre-et-Loire).

M. Lambert, président du syndicat des producteurs de graines d'Eure-et-Loir, Laons (Eure-et-Loir).

M. Leclercq, président de la confédération générale des planteurs de betteraves, Rouvray-sous-Lens (Pas-de-Calais).

M. Tourneur, négociant en graines, 14, rue de Melun, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

M. Olivier de Vilmorin, commerce de grains, 2, quai de la Mégisserie, Paris.

Comité technique d'importation des semences fourragères, potagères, de légumes secs et de fleurs.

a) Semences fourragères.

M. Guy Benoist, président de l'Union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement, 6, rue Halévy, Paris.

M. Dore, directeur général de l'Union centrale des coopératives agricoles, 6, rue Halévy, Paris.

M. Lecureur (Germain), importateur négociant en grains, 27, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.

M. Ludeau, président de coopérative agricole, la Menitre (Maine-et-Loire).

M. Rousset, président de la Fédération nationale des graines fourragères de semence, 38, rue du Louvre, Paris.

M. Roux, vice-président de la chambre de commerce d'Avignon, vice-président de la Fédération nationale des graines fourragères de semence, avenue du Bel-Air, Carpentras (Vaucluse).

b) Semences potagères, de légumes secs et de fleurs.

M. Boureau, président de la coopérative de graines sélectionnées, Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire).

M. Camut, président du syndicat des producteurs de graines de semences du Maine-et-Loire, 9, rue Pré-Pigeon, à Angers (Maine-et-Loire).

M. Faucher, président du syndicat des producteurs de graines de semences de l'Ile-de-France, 8, quai de la Mégisserie, Paris.

M. Galleron, membre du comité interprofessionnel des semences, Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

M. Seize, président de la fédération des graines de semences potagères, 2, rue du Louvre, Paris.

M. Tezier, président du syndicat des producteurs de graines de semences du Dauphiné, avenue Gambetta, Valence (Drôme).

Comité technique d'importation des pommes de terre de consommation.

M. Adema, président adjoint de la fédération nationale des syndicats de négociants en pommes de terre, légumes et fruits, 23, rue Jonquoy, Paris.

M. Bailly, président du syndicat des négociants en pommes de terre, fruits et légumes du département de Seine-et-Oise, 45, quai Bourgoin, Corbeil (Seine-et-Oise).

M. Bernard, président de la fédération nationale des producteurs de pommes de terre de consommation, Comiecourt, par Achiet-le-Grand (Pas-de-Calais).

M. Delamare, importateur-exportateur, 27, rue de la Michodière, Paris.

M. Dubois, président de la chambre syndicale des négociants en pommes de terre du Rhône, 16, rue du Dauphiné, Lyon.

M. Gaffodio, directeur commercial de la fédération nationale agricole des fruits, primeurs, fleurs et autres produits, 129, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Gelenay, vice-président de la fédération nationale des syndicats de négociants en pommes de terre, légumes et fruits, 24, avenue de l'Opéra, Paris.

M. Maurice Gillet, président de la fédération nationale des syndicats de négociants en pommes de terre, légumes et fruits, 16, avenue de la Mairie, Pierrefitte (Seine).

M. Hudelot, chef du département denrées périssables à la société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. Klock, directeur général de l'union nationale des coopératives agricoles de fruits et légumes, 15, avenue de l'Opéra, Paris.

M. Maillard, vice-président de la chambre syndicale nationale professionnelle de la féculerie de pommes de terre, féculerie de Ressons-sur-Matz (Oise).

M. Potel, président de la confédération générale des producteurs de pommes de terre, Dammard, par la Ferté-Milon (Aisne).

Comité technique d'importation des pommes de terre de semence.

M. Bailly, président du syndicat des négociants en pommes de terre, fruits et légumes de Seine-et-Oise, 45, quai Bourgoin, Corbeil (Seine-et-Oise).

M. Clerc, administrateur de l'union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement, président de la coopérative centrale d'approvisionnement des Pyrénées-Orientales, 19, avenue de la Grande-Bretagne, Perpignan.

M. Delamare, importateur-exportateur, ancien directeur de la société d'importation et de répartition des pommes de terre de semence, 27, rue de la Michodière, Paris.

M. Delassus, secrétaire général de la fédération nationale des syndicats de négociants en pommes de terre, Merville (Nord).

M. Demesmay, secrétaire général de la fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre, 14, rue du Cardinal-Mercier, Paris.

M. Ducroquet, président de la fédération nationale des producteurs de pommes de terre industrielles, Etrun, par Marœuil (Pas-de-Calais).

M. Gaffodio, directeur commercial de la fédération nationale agricole des fruits, primeurs, fleurs et autres produits, 129, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Gillet (Maurice), président de la fédération nationale des syndicats de négociants en pommes de terre, légumes et fruits, 16, avenue de la Mairie, Pierrefitte (Seine).

M. Jeannes, président de la fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre, Ker Gleuziou, Melgven (Finistère).

M. Klock, directeur général de l'union nationale des coopératives agricoles de fruits et légumes, 15, avenue de l'Opéra, Paris.

M. Maillard, vice-président de la chambre syndicale nationale professionnelle de la féculerie de pommes de terre, féculerie de Ressons-sur-Matz (Oise).

M. Tourneur, sélectionneur obtenteur, membre de la fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre, 22, rue Bally, Paris.

Comité technique d'importation des pailles et fourrages et des betteraves fourragères.

M. de Bie, chef du service importation à l'union des coopératives agricoles du Sud-Ouest, 4, rue du Général-Foy, Paris.

M. Bouchard, président de l'union nationale des coopératives agricoles de céréales, 6, rue Halévy, Paris.

M. des Courtils, président de la confédération nationale de l'élevage, Moussonvilliers, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne).

M. Eudes, président de la fédération spécialisée du négoce des pailles et fourrages, 5, place de Valois, Paris.

M. Sarazin, président de l'association des négociants exportateurs et importateurs de pailles et fourrages, 42, rue du Louvre, Paris.

M. Tupin, président du syndicat des produits du sol de Seine-et-Marne, la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Comité technique d'importation des graines de chanvre.

M. Guy Benoist, président de l'union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement, 6, rue Halévy, Paris.

M. Dreux, président de la fédération nationale des producteurs de chanvre, Marolles-les-Brault (Sarthe).

M. Dreyfus, président directeur général des graineteries d'Austerlitz, 13, quai d'Austerlitz, Paris.

M. Laureneeau, vice-président de la fédération nationale des producteurs de chanvre, Brehemont (Indre-et-Loire).

M. Loiseau (Maurice), établissements Loiseau frères, 7, rue Magellan.

M. Nicot, délégué général de la fédération nationale des producteurs de chanvre, 30, rue Paul-Ligneul, le Mans (Sarthe).

Comité technique d'importation des aliments du bétail.

(Farines, semoules, flocons et mousses de pommes de terre, caroubes, mélasses, farines en poudres de viande et de poissons, préparations fourragères pour l'alimentation des animaux et autres aliments préparés pour animaux.)

M. Guy Benoist, président de l'Union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement, 6, rue Halévy, Paris.

M. de Bie, chef du service importation à l'Union des coopératives agricoles du Sud-Ouest, 4, rue du Général-Foy, Paris.

M des Courtils, président de la confédération nationale de l'élevage, Moussonvilliers, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne).

M. Destaract, président de l'Association professionnelle des fabricants de condiments pour l'alimentation animale, 41 *bis*, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

M Lecronier, secrétaire général de la fédération nationale des syndicats des industries de l'alimentation animale, 41 *bis*, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

M Magdelain, président de la fédération des syndicats des industries des aliments mélassés, 41 *bis*, boulevard de la Tour-baubourg, Paris.

M. Prevosteau, président de la chambre syndicale de la féculerie, féculerie de Sours (Eure-et-Loir).

M. Racine, président du syndicat des fabricants de semoules de France, 2, place Félix-Baret, Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Thellier, président de la fédération nationale des groupements agricoles d'approvisionnement, 18, rue des Pyramides, Paris.

Comité technique d'importation des tourteaux.

M. Guy Benoist, président de l'Union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement, 6, rue Halévy, Paris.

M. Maxime Benoist, président de la fédération nationale du commerce des grains, négociant en grains, Bonnetable (Sarthe).

M. Broche, délégué général de l'U. S. des fabricants d'huile et tourteaux de France, 10, rue de la Paix, Paris.

M. des Courtils, président de la confédération nationale de l'élevage, Moussonvilliers, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne).

M. Delacroix, président du syndicat général du commerce des tourteaux en France, 32, rue de la Bienfaisance, Paris.

M. Picavet, directeur du groupement national d'achat des tourteaux, 32, rue de la Bienfaisance, Paris.

Comité technique des moûts, vins de consommation courante et à appellation contrôlée.

M. Boutet, président de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux, 103, boulevard Haussmann, Paris.

M. Chevalier (Fernand), député, représentant des caves et distilleries coopératives d'Afrique du Nord, Alger.

M. David (Jean), négociant en vins, président du syndicat des négociants en vins fins des Côtes du Rhône, rue Saint-André, Avignon (Vaucluse).

M. le baron Le Roy, président de la confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vins à appellations d'origine contrôlées, château Fortia, Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

M. Lyon, chef du département des vins et spiritueux à la Société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris.

M. Martin, président de la confédération générale de l'agriculture, président des fédérations des caves et distilleries coopératives, Ranzan (Gironde).

M. Roze, président de la fédération des associations viticoles de France, Brissac (Maine-et-Loire).

M. Toulouse, président de la Société nationale d'achat, d'importation et de répartition, 52, rue de Clichy, Paris.

M. Verdier, président honoraire du syndicat national du commerce en gros des vins et spiritueux, 103, boulevard Haussmann, Paris.

Comité technique d'importation des vins de liqueur, mistelles, vermouths et apéritifs à base de vins.

M. Abbo, vice-président de la fédération des associations viticoles de France, Abbo (Algérie).

M. Baer, président du comité national des importateurs de vins, 55, enclos des Maconnais, Paris-Bercy.

M. le docteur Denoyes, secrétaire général de la fédération des associations viticoles de France, 15, rue du Castillet, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Lyon, chef du département des vins et spiritueux à la Société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, à Paris.

M. Marotte, président du syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux du Havre, 38, rue Just-Viel, le Havre (Seine-Inférieure).

M. Orsetti, président de la chambre de commerce de Sète, négociant en vins, à Frontignan (Hérault).

M. Puig, président de la fédération départementale des caves coopératives des Pyrénées-Orientales, 2, rue Léon-Dieudé, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Romieu, président de la fédération nationale des producteurs de vins de consommation courante, 3, rue Sainte-Croix, à Montpellier (Hérault).

M. Toulouse, président de la Société nationale d'achat, d'importation et de répartition, 52, rue de Clichy, à Paris.

Comité technique d'importation des semences de graines oléagineuses.

M. Guy Benoist, président de l'union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement, 6, rue Halévy, Paris.

M. Deiss, délégué général de la fédération des grains, 20, rue Thérèse, à Paris.

M. de Garidel, président de la fédération nationale des coopératives d'huilerie, à Coudoux (Bouches-du-Rhône).

M. Lecureur (Jacques), négociant en semences, 27, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.

M. Pluvinage, vice-président de la fédération nationale des coopératives d'huilerie, Saint-Pathus par le Plessis-Belleville (Oise).

M. Roux, vice-président de la chambre de commerce d'Avignon, négociant en graines, avenue du Bel, Carpentras (Vaucluse).

Art. 2. — Le chef de service des relations extérieures est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Enquête agricole de l'année 1950.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 7 (premier alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant établissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit loi du 3 octobre 1941;

Vu le décret du 27 août 1902 relatif à l'organisation des enquêtes agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — Une enquête ayant pour but de recueillir auprès des agriculteurs et des commissions communales de statistique agricole créées par le décret du 27 août 1902 les renseignements nécessaires à l'élaboration des mesures gouvernementales et au fonctionnement des services administratifs aura lieu au printemps de l'année 1950.

Art. 2. — Tout producteur de céréales est tenu de faire une déclaration du 1er au 10 mai 1950, à la mairie de la commune où se trouve le siège de son exploitation ou établissement.

Art. 3. — Les déclarations sont enregistrées par le secrétaire de la commission communale de statistique agricole sur le registre de cultures « superficie en céréales » (1) et contresignées par le déclarant.

Art. 4. — La commission communale de statistique agricole établira l'état communal de statistique agricole qui porte:

1° Sur la répartition du territoire de la commune (tableau A);
2° Sur la répartition des terres labourables de la commune (tableau B);
3° Sur le cheptel de la commune (tableau C).

Fait à Paris, le 11 avril 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

(1) Les registres de cultures se trouvent dans les mairies et les directions départementales des services agricoles.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 24 avril 1950, l'agent du cadre complémentaire des employés de bureau de l'administration des eaux et forêts dont le nom suit est détaché, à compter du 1er juillet 1949, pour une période de cinq années, dans le cadre des employés de bureau recrutés sur contrat de l'administration des eaux et forêts, savoir:

Mlle Chauvet (Marcelle), à Tours.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 12 avril 1950, l'honorariat de son grade a été conféré à M. Jouve, ex-directeur des services vétérinaires du Puy-de-Dôme.

Modalités de fonctionnement des comités techniques d'importation relevant du ministère de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 48-927 du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importation (et notamment son article 6), modifié par les décrets n° 49-1213 du 28 août 1949 et le décret n° 50-265 du 4 mars 1950;

Vu l'arrêté du 14 mars 1950 portant création des comités techniques d'importation des produits agricoles ou intéressant l'agriculture,

Décide:

Art. 1er. — Les comités techniques consultatifs d'importation relevant du ministère de l'agriculture se réunissent sur convocation du chef de service des relations extérieures. Ils sont présidés par ce chef de service ou par un fonctionnaire désigné par lui. Le secrétariat en sera assuré par le 1er bureau dudit service.

Art. 2. — Les réunions des comités techniques ont lieu au ministère de l'agriculture.

Art. 3. — Les membres des comités sont tenus d'assister en personne aux réunions. Ils pourront toutefois, en cas d'empêchement, se faire suppléer exceptionnellement par une personne de leur choix appartenant cependant à l'organisme professionnel qu'il représente. Ce suppléant devra, au préalable, être agréé par le ministre de l'agriculture.

Art. 4. — En cas d'empêchement, les intéressés doivent, dans les deux jours qui suivent la réception de leur convocation, en aviser le service des relations extérieures qui convoquera leur suppléant. En aucun cas, l'absence d'un ou plusieurs membres dûment convoqués ne pourra entraîner la nullité des délibérations d'un comité.

Art. 5. — Dans la mesure du possible, les propositions d'importation seront présentées aux membres des comités sous une forme anonyme. Il en sera de même des échantillons lorsque l'examen d'échantillons aura été jugé nécessaire.

Art. 6. — Les membres des comités techniques ainsi que toute personne assistant à leurs réunions sont tenus au secret professionnel sous peine des sanctions de l'article 378 du code pénal.

Art. 7. — Le chef du service des relations extérieures est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 14 mars 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 21 avril 1950 portant nomination d'un professeur d'enseignement supérieur.

Par décret en date du 21 avril 1950, M. Thivolle, professeur sans chaire à la faculté de médecine de l'université de Strasbourg, est nommé à compter du 1er janvier 1950 à l'emploi de professeur de chimie biologique à la faculté de médecine de l'université de Strasbourg et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 21 avril 1950 portant nomination d'un professeur (Enseignement supérieur).

Par décret en date du 21 avril 1950, M. Portemer (Jean), agrégé près la faculté de droit de l'université de Dijon, est nommé à compter du 1er janvier 1950 à l'emploi de professeur dans la première chaire de droit civil de cette faculté (dernier titulaire: M. Besson, nommé à Paris) et titularisé dans le grade correspondant.

Décret n° 50-471 du 22 avril 1950 relatif à la prorogation des pouvoirs des comités départementaux de l'enseignement technique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu la loi du 25 juillet 1919 sur l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial;

Vu le décret du 10 février 1921 relatif à la composition et au fonctionnement des comités départementaux de l'enseignement technique, modifié par les décrets des 17 mars 1926, 20 juin 1928, 3 décembre 1929, 24 octobre 1930, 1er janvier et 24 février 1938, 20 août 1939 et 29 décembre 1945,

Décrète:

Art. 1er. — Les pouvoirs des comités départementaux de l'enseignement technique, arrivés à expiration le 31 décembre 1949, sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1950.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.
Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Date du concours d'entrée en 1950 dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 13 février 1909 modifié par le décret du 28 mars 1939 portant règlement des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Le concours d'entrée dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie aura lieu le jeudi 1er juin 1950 pour toute l'Union française (France métropolitaine et Algérie exceptées) et le jeudi 29 juin 1950 pour la France métropolitaine et l'Algérie.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1950.

ANDRÉ MORICE.

Création de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements.

Par arrêté du 7 avril 1950, il a été créé dans le département de l'Orne un certificat d'aptitude professionnelle de charpentier et un certificat d'aptitude professionnelle de peintre-vitrier.

Par arrêté du 7 avril 1950, il a été créé dans le département de l'Orne un certificat d'aptitude professionnelle de charpentier et un certificat d'aptitude professionnelle de peintre-vitrier.

Par arrêté du 7 avril 1950, il a été créé dans le département du Puy-de-Dôme un certificat d'aptitude professionnelle d'employée d'hôtel.

Par arrêté du 7 avril 1950, il a été créé dans le département du Puy-de-Dôme un certificat d'aptitude professionnelle d'employée d'hôtel.

Par arrêté du 7 avril 1950 il a été créé dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle un certificat d'aptitude professionnelle de mineur de mines de potasse.

Par arrêté du 7 avril 1950, il a été créé dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle un certificat d'aptitude professionnelle de mineur de mines de potasse.

Création d'une commission nationale professionnelle consultative des industries de l'habillement.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret n° 49-1502 du 29 octobre 1949, portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Vu l'arrêté du 15 avril 1948, portant création des commissions nationales professionnelles consultatives, modifié par l'arrêté du 14 août 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une commission nationale professionnelle consultative des industries de l'habillement.

Art. 2. — Cette commission est composée des membres suivants:

1° Représentation des pouvoirs publics.

M. Frezouls, directeur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction de la main-d'œuvre).

M. Rousseau, sous-directeur des textiles au ministère de l'industrie et du commerce.

Mlle Simonin, inspectrice générale de l'enseignement technique.

M. Pons, inspecteur général de l'enseignement technique.

Mlle Rousseau, inspectrice de l'enseignement technique.

Mme Grais, directrice de collège technique.

Mlle Pillon, professeur technique adjoint d'école normale nationale d'apprentissage.

Mme Androuard, professeur technique adjoint de centre d'apprentissage.

2° *Représentation des employeurs.*

Union interfédérale des industries de l'habillement.

M. Duthilleul, vice-président de la Fédération nationale des fabricants français du vêtement masculin.

M. Suret, chambre syndicale des fabricants du vêtement masculin de Paris.

M. Prévot, président de la chambre syndicale de confection féminine de Paris.

M. Gravereaux, président de la chambre syndicale de la chemiserie et de la lingerie de Paris.

M. Barjon, vice-président de la Fédération nationale des industries de la lingerie.

M. Libron, président de la chambre syndicale des fabricants de corsets de Paris.

M. Salomon, président de la Fédération nationale de casquettes.

Enseignement technique privé.

M. Dugas, délégué de l'école supérieure des industries du vêtement.

3° *Représentation des salariés.*

a) Cadres.

M. Badufle, syndicat national des cadres et agents de maîtrise de l'habillement (C. G. C.).

Mme Meyzenq, Fédération française des syndicats du vêtement (C. F. T. C.).

b) Agents de maîtrise.

M. Touzet, syndicat national des cadres et agents de maîtrise de l'habillement (C. G. C.).

Mme Madec-Parmentier, Fédération nationale des travailleurs de l'habillement et de la chapellerie (C. G. T.-F. O.).

c) Ouvriers.

M. Boidot, Fédération nationale des travailleurs de l'habillement et de la chapellerie (C. G. T.).

Mme Blotin, Fédération française des syndicats du vêtement (C. F. T. C.).

Mme Puigelier, Fédération nationale des travailleurs de l'habillement et de la chapellerie (C.G.T.-F.O.).

Mme Cormier, Fédération nationale des travailleurs de l'habillement et de la chapellerie (C. G. T.-F.O.).

4° *Représentation du personnel enseignant.*

a) Syndicat national de l'enseignement technique (branches écoles et services).

Mlle Jean, professeur de collège technique.

b) Syndicat national de l'enseignement technique (formation professionnelle C. G. T.).

Mme Perrin, professeur technique adjoint du centre d'apprentissage.

c) Syndicat national de l'enseignement technique (centre d'apprentissage C. G. T.-F. O.).

M. Barillet, adjoint d'économat de centre d'apprentissage.

d) Syndicat national de l'apprentissage (C. F. T. C.) et section enseignement technique du syndicat général de l'éducation nationale (C. F. T. C.).

Mlle Poreau, chef de travaux de collège technique.

5° *Représentation de parents d'élèves.*

M. Lechat, Fédération nationale des associations de parents d'élèves des collèges modernes et techniques.

Un siège reste à pourvoir.

Art. 3. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Création d'une commission nationale professionnelle consultative des industries textiles.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu l'arrêté du 15 avril 1948 portant création des commissions nationales professionnelles consultatives modifié par l'arrêté du 14 août 1948;

Vu le décret n° 49-1502 du 29 octobre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est attribué une commission nationale professionnelle consultative des industries textiles.

Art. 2. — Cette commission est composée des membres suivants:

1° *Représentation des pouvoirs publics.*

M. Frezouls, directeur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction de la main-d'œuvre).

M. Rousseau, sous-directeur des textiles au ministère de l'industrie et au commerce.

M. Maillard, chargé de mission d'inspection générale de l'enseignement technique.

Mlle Simonin, inspectrice générale de l'enseignement technique.

M. Bon, directeur de l'école nationale supérieure des arts et industries textiles de Tourcoing.

M. Lamour, directeur de l'école de tissage de Lyon.

M. Gagnon, professeur technique adjoint de collège technique.

2° *Directeur d'établissement d'enseignement technique privé paritaire.*

M. Laurent, directeur du groupement paritaire de l'apprentissage textile du Haut-Rhin.

3° *Représentation des employeurs.*

a) Union des industries textiles.

M. Dupré, président de la commission d'apprentissage de l'union des industries textiles.

M. Pennel, établissements Pennel et Flipo.

M. Truchot, président de la chambre d'apprentissage des métiers de la soie.

M. Thery, établissements Vran.

M. Zeller, établissements Flageol.

M. de La Chapelle, comptoir des textiles artificiels.

M. Gailliard, établissements Gailliard.

b) Artisanat.

M. Journée, fédération nationale des artisans du textile.

4° *Représentation des salariés.*

a) Ingénieurs.

M. Grandjean, syndicat national des cadres du textiles (C. G. C.).

M. Amelaine, fédération des travailleurs du textile de France et des pays d'outre-mer (C. G. T.).

b) Agents de maîtrise.

M. Buisson, fédération force ouvrière des textiles de France et d'outre-mer (C. G. T.-F. O.).

M. Lehmann, fédération française des syndicats chrétiens de l'industrie textile (C. F. T. C.).

M. Carminati, fédération des travailleurs du textile de France et des pays d'outre-mer (C. G. T.) (à titre consultatif).

M. Main, syndicat national des cadres de textile (C. G. T.) (à titre consultatif).

c) Ouvriers.

M. Vienne, fédération des travailleurs du textile de France et des pays d'outre-mer (C. G. T.).

M. Godart, fédération des travailleurs du textile de France et des pays d'outre-mer (C. G. T.).

M. Auvinet, fédération force ouvrière des textiles de France et d'outre-mer (C. G. T.-F. O.).

M. Decornet, fédération française des syndicats chrétiens de l'industrie textile (C. F. T. C.).

5° *Représentation du personnel enseignant.*

a) Syndicat national de l'enseignement technique. — Ecoles et collèges techniques.

M. Laure, professeur à l'école nationale professionnelle.

b) Syndicat national de l'enseignement technique. — Formation professionnelle (C. G. T.).

M. Casier, professeur technique de centre d'apprentissage.

c) Syndicat national de l'enseignement technique. — Apprentissage (C. G. T.-F. O.).

M. Lecroart, professeur d'enseignement général de centre d'apprentissage.

d) Syndicat national de l'apprentissage et syndicat général de l'éducation nationale. — Section enseignement technique (C. F. T. C.).

M. Degryse, directeur de centre d'apprentissage.

6° *Représentation des associations de parents d'élèves.*

Mme Lefèvre, fédération nationale des associations de parents d'élèves des collèges modernes et techniques.

(Un siège reste à pourvoir.)

Art. 3. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Création d'une commission nationale professionnelle consultative du « Vêtement sur mesure et de création ».

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique à la jeunesse et aux sports,

Vu l'arrêté du 15 avril 1948 portant création des commissions nationales professionnelles consultatives, modifié par l'arrêté du 14 août 1948;

Vu le décret n° 49-1502 du 29 octobre 1949, portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une commission nationale professionnelle consultative du « Vêtement sur mesure et de création ».

Art. 2. — Cette commission est composée des membres suivants:

1° *Représentation des pouvoirs publics.*

M. Frezouls, directeur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction de la main-d'œuvre).

M. Rousseau, sous-directeur des textiles au ministère de l'industrie et du commerce.

M. Croizier, chef de bureau au service technique de l'artisanat au ministère de l'industrie et du commerce.

Mlle Simonin, inspectrice générale de l'enseignement technique.

Mlle Rousseau, inspectrice de l'enseignement technique.

Mme Garnier, directrice de collège technique.

Mme Pillon, sous-directrice d'école normale nationale d'apprentissage.

Mme Lachaux, chef de travaux de collège technique.

2° *Représentation des employeurs.*

Comité d'entente de la parure féminine et de la parure masculine.

Mme Levasseur, présidente de la chambre artisanale de la mode.

M. Petit-Etienne, président d'honneur de la chambre syndicale du corset.

Mlle Robin, conseillère technique de la chambre syndicale de la lingerie fine.

M. Gay, président de la chambre syndicale des fleurs et plumes.

M. Hellinger, président de la commission d'apprentissage des tailleurs.

M. Gorin, secrétaire général de la fédération nationale de la couture.

Artisanat.

M. Bardet, président de la fédération des maîtres tailleurs.

Directeur d'école privée.

Mme Ambliard, directrice des écoles de la chambre syndicale de la couture parisienne.

3° *Représentation des salariés.*

a) Cadres.

M. Godin, syndicat national des cadres et agents de maîtrise de l'habillement (C. G. C.).

Mlle Riau, fédération française des syndicats du vêtement (C. F. T. C.).

b) Agents de maîtrise.

M. Briol, syndicat national des cadres et agents de maîtrise de l'habillement (C. G. C.).

M. Laffite, fédération nationale des travailleurs de l'habillement et de la chapellerie (C. G. T.).

c) Ouvriers.

M. Lefèvre, fédération nationale des travailleurs de l'habillement et de la chapellerie (C. G. T.).

Mlle Guenot, fédération nationale des travailleurs de l'habillement et de la chapellerie (C. G. T.).

Mlle Plisnier, fédération française des syndicats du vêtement (C. F. T. C.).

Mme Bourges, fédération nationale des travailleurs de l'habillement et de la chapellerie (C. G. T.-F. O.).

4° *Représentation du personnel enseignant.*

a) Syndicat national de l'enseignement technique (branche écoles et services).

Mlle Jean, professeur de collège technique.

b) Syndicat national de l'enseignement technique (formation professionnelle, C. G. T.).

Mme Perrin, professeur technique adjoint de centre d'apprentissage.

c) Syndicat national de l'enseignement technique (centres d'apprentissage, C. G. T.-F. O.).

M. Barillet, adjoint d'économat de centre d'apprentissage.

d) Syndicat national de l'apprentissage (C. F. T. C.) et section enseignement technique du syndicat général de l'éducation nationale (C. F. T. C.).

Mlle Dubaque, professeur technique adjoint de centre d'apprentissage.

5° *Représentation des parents d'élèves.*

M. Lechat, fédération nationale des associations de parents d'élèves des collèges modernes et techniques.

Un siège reste à pourvoir.

Art. 3. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté en date du 18 avril 1950 est approuvée une délibération du conseil de l'université de Bordeaux conférant le titre de docteur *honoris causa* à: M. Van der Corput, professeur à la faculté des sciences d'Amsterdam, directeur du centre mathématique des Pays-Bas.

Education physique.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Gallon (Jean), maître d'éducation physique et des sports de 5e classe CN2, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 15 février 1947, dans la position de détachement et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au collège des Orangers, à Rabat (Maroc).

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Dupont (Clément), maître d'éducation physique et des sports (5e classe cadre normal, 2e catégorie), est placé pour une période allant du 22 octobre 1946 au 15 mai 1951 dans la position de détachement auprès de l'institut national des sports en vue d'exercer les fonctions de moniteur national de rugby (régularisation).

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Lirondelle (André), recteur d'académie, inspecteur général des services administratifs de l'enseignement supérieur, est détaché en cette dernière qualité, pour la période du 1er novembre 1946 au 31 décembre 1947 inclus, afin d'exercer les fonctions de délégué général à la cité universitaire de Paris.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Schneegans (Daniel), maître de conférences à la faculté des sciences de Strasbourg, est placé rétroactivement en position de détachement et mis à la disposition de l'institut du pétrole, du 1er octobre 1946 au 8 avril 1949, en qualité de professeur.

Enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Adam (André), professeur agrégé des lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de censeur au collège Moulay Youssef, à Rabat.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, Mme Bertho, née Marnot (Marguerite), professeur certifiée de lettres, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter rétroactivement du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au collège des Orangers, à Rabat (Maroc).

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Crastes (Jean), professeur agrégé d'histoire, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée de Tanger.

Par arrêté en date du 24 avril 1950, M. Dinet (Henri), professeur agrégé de mathématiques, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1947, en vue l'exercer les fonctions de professeur au lycée Gouraud, à Rabat.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Jullien (Charles-Paul), professeur licencié, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères: 1° pour la période comprise entre le 5 avril 1942 et le 4 avril 1947; 2° pour la période comprise entre le 5 avril 1947 et le 30 septembre 1951, en vue d'exercer les fonctions de censeur au lycée de Madrid.

Par arrêté du 24 avril 1950, Mme Lejeune, née Hubert (Suzanne), professeur licenciée d'anglais au collège moderne de jeunes filles de Courbevoie, est détachée auprès du recteur de l'académie de Paris, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer les fonctions de directrice adjointe de la fondation Deutsch de la Meurthe à Paris.

Par arrêté du 24 avril 1950, Mme Mourot, née Doucet (Octavie), chargée d'enseignement (sciences), est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter rétroactivement du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (lycée Mangin, à Marrakech).

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Pinty (Jean), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, du 1er octobre 1946 au 16 février 1947, en vue d'exercer ses fonctions au lycée Lyautey, à Casablanca.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Wendling (André-Victor), professeur de mathématiques, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée français de New-York.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Agostini (Antoine), sous-intendant au lycée Thiers, à Marseille, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'intendant universitaire, est nommé intendant.

M. Agostini est placé en position de service détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'intendant du centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire de l'académie d'Aix (centre de Marseille).

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Boyer (Marcel), intendant universitaire au lycée de garçons d'Annecy, est mis en position de service détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'intendant du centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire de l'académie d'Aix.

M. Boyer reste rangé dans la 2e classe, 1re catégorie, du cadre normal des intendants.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Doumenc, sous-intendant au lycée Champollion, à Grenoble, inscrit sur la liste d'aptitude, est nommé intendant.

M. Doumenc, intendant, est mis en position de détachement, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'intendant du centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire de l'académie de Besançon.

M. Doumenc était rangé dans la 3e classe des sous-intendants.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Pillet (Edouard), intendant au lycée de Digne, est mis en position de service détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'intendant du centre régional des œuvres de la jeunesse scolaire et universitaire de l'académie de Grenoble.

M. Pillet reste rangé dans la 2e classe des intendants universitaires du cadre normal.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Frost, intendant universitaire au lycée de garçons de Reims, est mis en position de service détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'intendant du centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire de l'académie de Paris.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Renucci, intendant universitaire à l'annexe Saint-Rambert du lycée du Parc, à Lyon, est mis en position de service détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'intendant du centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire de Lyon.

M. Renucci reste rangé dans la 1re classe, 1re catégorie, du cadre normal des intendants.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Arrouy (Vidian), instituteur hors classe du département de la Haute-Garonne, est maintenu pour deux périodes successives, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1943, à la disposition du directeur de l'instruction publique, à Rabat, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Cerclier (Roger), instituteur de 1re classe du département de la Creuse, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er novembre 1945, en position de détachement pour exercer son mandat de député.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. d'Eshougues (Robert), instituteur de 3e classe du département d'Oran, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire pour exercer ses fonctions d'instructeur des centres éducatifs.

Par arrêté du 24 avril 1950, Mme Granier, née Jauffret, institutrice en Egypte, est admise, avec effet du 1er octobre 1940, dans le cadre des institutrices du département des Pyrénées-Orientales et sera considérée comme détachée pour les périodes allant: 1° du 1er octobre 1940 au 30 septembre 1945; 2° du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1950.

Par arrêté du 24 avril 1950, Mme Hourt-Gerome (Denise), institutrice de 6e classe du département de Meurthe-et-Moselle, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du résident général de France à Tunis pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 24 avril 1950, sont maintenus pour une durée de cinq ans, à compter de la date indiquée, à la disposition du directeur de l'instruction publique à Rabat, pour exercer au Maroc, les instituteurs dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	DATE d'effet du nouveau détachement	CLASSE
Auffret (Aimé) (1)....	Côtes-du-Nord	1-10-43	1re
Auger (Pierre).....	Vendée	1-10-47	H. C.
Auque (Pierre).....	Hérault	1-10-47	C. E.
Balayssac (Franc).....	Vendée	1-10-47	1re
Douard (Roland).....	Territoire de Belfort...	1-10-47	C. E.
Doucet (André).....	Marne	1-10-47	1re
Dubernard (Jean).....	Gironde	1-10-44	3e
Dufour (Louis).....	Rhône	1-10-47	2e
Dupont (Henri).....	Haute-Loire	1-10-47	1re
Dupuis (Félix).....	Haute-Vienne	1-10-47	H. C.
Dupuy (Charles).....	Gard	5- 9-43	3e
Duret (Lucien).....	Loir-et-Cher	1-10-47	1re
Dutuit (Paul).....	Vosges	1-10-47	2e
Estève (Gaston).....	Bouches-du-Rhône	1-10-43	2e
Extremann (Jean).....	Doubs	1-10-47	1re
Fabre (Pierre).....	Hérault	1-10-43	3e
Fabre (Louis).....	Gard	1-10-43	1re
Favre (René).....	Isère	1-10-47	1re
Fer (René).....	Finistère	1-10-47	1re
Ferrand (André).....	Aisne	1-10-47	C. E.
Estève (Léon).....	Bouches-du-Rhône	1-10-43	1re
Finot (André).....	Yonne	1-10-47	1re
Foucras (Charles).....	Rhône	1-10-47	1re
François (André).....	Marne	1-10-47	H. C.
Gallucci (Paul).....	Corse	1-10-47	C. E.
Gambert (Othan).....	Moselle	1-10-47	H. C.
Mercier (René).....	Finistère	1-10-43	3e
Meyere (Georges).....	Territoire de Belfort...	1-10-47	1re
Michaut (Gaston).....	Hautes-Alpes	1-10-47	H. C.
Monchalin (Louis).....	Haute-Loire	5- 9-43	C. E.
Molinari (Pierre).....	Var	1-10-47	1re
Mongellaz (René).....	Savoie	1-10-43	1re
Montagnac (Roger)....	Constantine	1-10-47	C. E.
Montel (Camille).....	Puy-de-Dôme	1-10-47	C. E
Moutte (Georges).....	Bouches-du-Rhône	1-10-47	3e
Nicoli (Don-André)....	Corse	1-10-47	1re
Noë (Antoine).....	Aude	1-10-47	2e
Noë (Louis).....	Loiret	1-10-47	1re
Normand (Georges)...	Maine-et-Loire	1-10-43	C. E.
Pageaut (Maurice).....	Jura	1-10-47	1re
Pages (Emile).....	Var	1-10-47	1re
Paoli (Paul-Pierre).....	Var	1-10-47	H. C.
Parrot (René).....	Cantal	1-10-47	1re
Patrouix (Philippe)....	Pyrénées-Orientales....	1-10-44	3e
Péclet (Georges).....	Isère	1-10-47	1re
Peneau (Marcel).....	Vendée	1-10-42	1re
Péquet (Gaston).....	Isère.....	1-10-43	1re
Périard (Jean).....	Yonne	1-10-47	H. C.

(1) Détachement renouvelé pour un an à compter du 1er octobre 1948.

Enseignement technique.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Moisan (Henri), professeur technique adjoint de collèges techniques du cadre normal, 1re catégorie, 4e classe (5e échelon au 1er octobre 1949) est placé en service détaché et mis à la disposition de M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en vue de servir à l'école militaire préparatoire nord-africaine de Miliana, pour une période de cinq années à compter du 1er octobre 1949.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Perception par les services des domaines d'une taxe sur les établissements de pêche maritime au profit du comité interprofessionnel de l'ostréiculture et des cultures marines.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 16 de la loi du 5 mai 1855, modifiée par l'article 103 de la loi du 13 juillet 1925, et relative aux frais de régie perçus par l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre sur le montant des sommes et produits qu'elle recouvre pour le compte des tiers;

Vu l'ordonnance n° 45-1813 du 14 août 1945 portant réorganisation des pêches maritimes, et notamment son article 18;

Vu le décret du 6 février 1950 rendant applicables à la conchyliculture les dispositions de l'ordonnance susvisée;

Vu l'arrêté du 6 février 1950 créant un comité interprofessionnel de l'ostréiculture et des cultures marines;

Vu le règlement intérieur du comité interprofessionnel de l'ostréiculture et des cultures marines, approuvé par l'arrêté susvisé;

Vu la décision du 10 février 1950 du comité interprofessionnel de l'ostréiculture et des cultures marines,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application de l'article 18 de l'ordonnance du 14 août 1945, une taxe de 3 F par are et par décamètre de bouchots, avec minimum de perception de 100 F par concessionnaire, est perçue annuellement sur les établissements de pêche maritime, sis sur le domaine public et sur propriétés privées, au profit du comité interprofessionnel de l'ostréiculture et des cultures marines.

Cette taxe est recouvrée par l'administration des domaines, en même temps que la redevance domaniale sur lesdits établissements.

Pour l'année 1950, elle sera perçue intégralement aux taux fixés ci-dessus, mais pourra, par exception, être recouvrée indépendamment de la redevance domaniale.

Art. 2. — En rémunération de ses services, l'administration des domaines est autorisée à prélever une somme égale à 8 p. 100 du montant des sommes recouvrées en vertu de l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Les sommes recouvrées par l'administration des domaines en application de l'article 1er ci-dessus devront être versées au compte chèque postal du comité central des pêches maritimes, Paris n° 3302-82, cet organisme se chargeant d'en assurer ensuite le versement au comité interprofessionnel de l'ostréiculture et des cultures marines.

Art. 4. — Le directeur des pêches maritimes et le chef du service des domaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de la marine marchande.

Fait à Paris, le 22 avril 1950.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:
Le directeur du cabinet,
PAUL JAPIOT.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Désignation d'un ordonnateur secondaire des dépenses relatives au fonctionnement du service de la navigation aérienne.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement de la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes qui ont maintenu provisoirement en application la loi du 17 juillet 1940 relative à la forme de certains actes administratifs individuels;

Vu le décret n° 49-1675 du 31 décembre 1949 portant organisation du service de la navigation aérienne,

Arrête:

Art. 1er. — Le chef du service de la navigation aérienne est ordonnateur secondaire des dépenses relatives au fonctionnement de ce service.

Il liquide et mandate, conformément aux règles de la comptabilité publique, les dépenses imputables sur les crédits qui lui sont délégués.

(2e *Supplément.*)

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1950.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GŒTZE.

Composition de la commission chargée d'étudier la plantation et l'amélioration des routes nationales.

Par arrêté du 21 avril 1950, l'article 1er de l'arrêté du 13 novembre 1943 fixant la composition de la commission chargée d'étudier les mesures à prendre en ce qui concerne la plantation des routes nationales et leur amélioration, est modifié à nouveau comme suit:

. . . . . .

Représentant du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

M. Leveau, urbaniste en chef.

(Le reste sans changement.)

Nomination d'un membre du conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 20 avril 1950, M. Louet, administrateur civil, chef de la sous-direction des transports et de la main-d'œuvre au ministère des affaires étrangères, est nommé membre du conseil supérieur des transports en remplacement de M. de Panafieu.

Administration centrale.

Par arrêté du 12 avril 1950, les avancements suivants sont accordés, à partir des dates ci-après indiquées, aux fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, dont les noms suivent, savoir:

Sous-directeur, 1er échelon promu au 2e échelon.

M. Michaux (à dater du 1er janvier 1950).

Administrateurs civils de 1re classe, 2e échelon, promus au 3e échelon.

MM Lorion (service détaché) (à compter du 1er janvier 1950).
Sinet (à compter du 1er janvier 1950).
Gouverd (à compter du 1er janvier 1950).
Danjon (à compter du 1er janvier 1950).
Dalga (à compter du 1er janvier 1950).
Mme Confesson (à compter du 1er janvier 1950).

Administrateurs civils de 1re classe, 1er échelon, promus au 2e échelon.

Mlle Michel (à compter du 1er janvier 1950).
Mmes Libois (à compter du 1er janvier 1950).
Comte (à compter du 1er janvier 1950).

Administrateurs civils de 2e classe, 2e échelon promus au 3e échelon.

M. Charton (à compter du 1er janvier 1950).
Mlle Dormoy (à compter du 1er octobre 1950).
Mme Ligault (à compter du 25 décembre 1950).

Administrateurs civils de 2e classe, 1er échelon, promus au 2e échelon.

MM. Frenaud (à compter du 1er janvier 1950).
Genevoy (à compter du 1er janvier 1950).
Mmes Jardin (à compter du 1er janvier 1950).
Roy (à compter du 1er janvier 1950).

Administrateurs civils de 3e classe, 3e échelon, promus au 4e échelon.

MM. Chevalier (service détaché) (à compter du 1er janvier 1950).
Van Den Besselaer (à compter du 1er janvier 1950).
Migeon (service détaché) (à compter du 10 janvier 1950).
Lapoix (à compter du 28 février 1950).
de Rochely (à compter du 1er décembre 1950).

(2e *supplément.* — Fin.)

Administrateurs civils de 3e classe, 2e échelon, promus au 3e échelon.

Mlle Decottignies (à compter du 1er mai 1950).
M. Friry (à compter du 1er mai 1950).
Mme Batsalle (à compter du 1er mai 1950).
Mlles Bergougnous (à compter du 1er mai 1950).
Fribaud (à compter du 1er mai 1950).
Devreux (à compter du 1er mai 1950).
Michel (à compter du 1er mai 1950).
M. Jocard (à compter du 14 août 1950).

Agents supérieurs de 1re classe, 1er échelon promu au 2e échelon.

M. Serbos (service détaché) (à compter du 1er janvier 1950).

Agent supérieur de 2e classe, 2e échelon promu au 3e échelon.

M. Blazy (à compter du 26 décembre 1950).

Agent supérieur de 3e classe, 5e échelon promu au 6e échelon.

Mme Pain (à compter du 16 décembre 1950).

Agent supérieur de 3e classe, 4e échelon, promu au 5e échelon.

M. Lasserre du Rozel (à compter du 20 janvier 1950).

Agents supérieurs de 3e classe, 3e échelon, promus au 4e échelon.

Mme Arnaud (à compter du 1er mai 1950).
M. Darnis (à compter du 5 juin 1950).

Secrétaires d'administration de 2e classe, 3e échelon, promu au 2e échelon.

M. Doby (à compter du 1er janvier 1950).

Secrétaires d'administration de 2e classe, 3e échelon, promus au 4e échelon.

Mme Provencal (à compter du 1er janvier 1950).
Mlle Milland (à compter du 1er janvier 1950).
M. Empis (à compter du 1er janvier 1950).
Mlles Massat (service détaché) (à compter du 1er janvier 1950).
Husson (à compter du 1er janvier 1950).
Molitor (service détaché) (à compter du 1er janvier 1950).
Peyraud (à compter du 1er janvier 1950).
Mme Garry (service détaché) (à compter du 1er janvier 1950).
Mlles Piedagnel (à compter du 1er janvier 1950).
Jaouen (à compter du 1er janvier 1950).
MM. Privé (à compter du 1er janvier 1950).
Percevault (à compter du 16 mars 1950).
Mlle Delisle (à compter du 22 juillet 1950).

Secrétaires d'administration de 2e classe, 2e échelon, promus au 3e échelon.

Mlles Degoix (à compter du 20 septembre 1950).
Lesteven (à compter du 20 septembre 1950).

Commis d'ordre, hors classe, promu à la classe exceptionnelle.

Mme Lecocq (à compter du 15 octobre 1949).

Dame sténodactylographe de 3e classe promue à la 2e classe.

Mme Judet de la Combe (à compter du 1er janvier 1950).

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Carette (Marc), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 2e classe (ponts et chaussées), en service détaché auprès de la Compagnie générale de traction en qualité de directeur régional, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er mai 1947.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Robion (Edouard), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 1re classe (ponts et chaussées), est mis dans la situation de service détaché auprès de l'administration du séquestre des chemins de fer de Provence, à Nice, en qualité de directeur de ce réseau, pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1950.

Travaux météorologiques.

Par arrêté du 24 avril 1950, M. Vandenbussche (Jean), ingénieur adjoint des travaux météorologistes de 1re classe, est détaché, à compter du 1er janvier 1950, pour une nouvelle période d'une année, auprès de la fédération générale des syndicats chrétiens des fonctionnaires pour y occuper les fonctions de secrétaire général.

●●

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires des instruments de mesure.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 50-305 du 28 mars 1950 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires des instruments de mesure;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est ouvert un concours pour dix emplois d'inspecteurs stagiaires des instruments de mesure.

Art. 2. — Les épreuves écrites de ce concours auront lieu les mercredi 8 et jeudi 9 novembre 1950.

Les demandes d'admission au concours seront adressées au directeur de l'administration générale du ministère de l'industrie et du commerce, 113, rue de Grenelle, à Paris (7e), et seront admises jusqu'au 12 octobre 1950 inclus.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1950.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents de vérification des instruments de mesure.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 50-306 du 28 mars 1950 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents de vérification des instruments de mesure,

Sur la proposition du directeur de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est ouvert un concours pour cinq emplois d'agents de vérification des instruments de mesure.

Art. 2. — Les épreuves écrites de ce concours auront lieu le mercredi 11 octobre 1950.

Les demandes d'admission au concours seront adressées au directeur de l'administration générale du ministère de l'industrie et du commerce, 113, rue de Grenelle, à Paris (7e), et seront admises jusqu'au 14 septembre 1950 inclus.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1950.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 20 avril 1950, l'autorisation d'emploi dans les mines grisouteuses de la « lampe de chapeau Oldham type W (constituée par une phare W et un accumulateur Q), construite par la Société Oldham and Son Limited, à Denton-Manchester (Angleterre), accordée par l'arrêté du 21 avril 1947, est prorogée jusqu'au 21 avril 1952.

Les conditions d'emploi figurant dans l'arrêté précité demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « poste téléphonique à batterie centrale, type 85 », construit par la Compagnie industrielle des téléphones, 2, rue des Entrepreneurs, à Paris (15e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence entre les axes mobiles et leur logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, l' « exploseur Schaeffler, type ABFGS », présenté par la Société Nobel française, 67, boulevard Haussmann, Paris.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre les axes de remontage et de déclenchement et leur logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur type 25 *a* ou *b* 47 L MEVD et variantes », construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le joint aux passages des câbles dans les bases d'entrées sera assuré par une coulée de matière isolante d'une hauteur de 25 mm;

3° Si une seule entrée de câble est utilisée, l'orifice resté libre sera obturé par une plaque prévue à cet effet.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « boîte à barres, types GB 10/250 et GB 20/250 », construite par la Société générale des constructions électriques et mécaniques Aisthom, 364, rue Lecourbe, à Paris.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'entrées de câbles conformes, soit aux plans précités, soit à un type agréé; dans ce dernier cas, les entrées devront faire avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, l' « entrée pour câble armé, type 11 », construite par la société anonyme L'Appareillage électrique industriel, 96, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or).

Les usagers ne pourront utiliser ces entrées de câble que si elles sont montées conformément au plan joint à l'arrêté précité.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « distributeur électrique, type II », construit par la Société Lecq et Cie, 70, avenue du 4-Septembre, à Douai (Nord).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre le poussoir et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, l' « empilage d'admission pour moteur Diesel », construit par la société anonyme Anciens établissements Berry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille.

Les usagers ne pourront utiliser cet empilage que s'il est monté sur des locotracteurs types 3727, 2727, 4727, 3728, 2728, 4728 et si l'écartement entre deux plaquettes consécutives ne dépasse en aucun point 0,8 mm.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, l' « entrée pour câble souple, type EQs 34 », construite par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces entrées que si elles satisfont aux conditions suivantes:

1° Le joint réalisé entre le corps des entrées et l'appareil équipé devra avoir au moins 25 mm de largeur;

2° Leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur du carter.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « passe câble type XD 201-3-9 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces passe câbles que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° Le joint entre la semelle et l'appareil équipé ne devra pas être inférieur à 25 mm;

2° Les vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de l'appareil.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret de chantier 150 Hz, 500/125 volts », construit par la Société Victor Products (Wallsend) Ltd, à Wallsend on Tyne (Angleterre), dont les caractéristiques sont définies par le plan 881-0, joint au présent arrêté, modifié par la notice descriptive et les plans suivants également joints:

F. 100. — Modification du coffret changeur de fréquence pour perforatrice Hz, établi par la Société alsacienne d'installations techniques.

25.501 F. — Fiche Victor Products 30 A pour perforatrice, établi par les houillères du bassin de Lorraine, groupe Sarre et Moselle.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre:
Les axes de commande et leur logement;
Les deux parties de la prise de courant,
ne dépassera pas 0,5 mm;

2° Le circuit alimentant les fiches pilotes, destiné à mettre hors tension les contacts principaux préalablement à leur séparation, devra être de sécurité électrique et devra assurer le maintien hors tension des contacts principaux pendant tout le temps de leur séparation, même quand ces fiches pilotes se trouvent mises en contact avec une terre.

Une plaque indicatrice très apparente, placée sur le coffret, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant de l'ouvrir.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret d'interrupteur type ZD-21 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe de l'interrupteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés de boîtes à câbles ou de tubulure d'un type agréé faisant avec le carter un joint de 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Ils devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur et une plaque indicatrice très apparente, placée sur le coffret, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur le sectionneur avant de l'ouvrir.

Par arrêté en date du 21 avril 1950, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses la « perforatrice type CP 572 », construite par la société Chicago Pneumatic Tool Company, à New-York (U. S. A.), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et les plans suivants, établis par la Régie des mines de la Sarre, Trierer Str. 1, Sarrebruck, joints au présent arrêté:

1 000 140 A. — Perforatrice, ensemble.
1 000 141. — Boîtier de l'interrupteur.
1 000 149. — Entrée pour câble souple.
1 000 221. — Ecrou borgne.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre:

L'arbre du moteur et son logement dans le palier côté accouplement;
L'axe de l'interrupteur et son logement,
ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 22 avril 1950, l'autorisation d'emploi dans les mines grisouteuses de la « lampe de chapeau Wheat Electric lamp Koehler type GQ (constituée par un accumulateur Koehler Q et un phare Koehler G), construite par la société Koehler MFG C°, à Marlboro (U. S. A.), accordée par l'arrêté du 23 avril 1947, est prorogée jusqu'au 23 avril 1952.

Les conditions d'emploi figurant dans l'arrêté précité demeurent sans changement.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 11 avril 1950, M. Cazin (Aimé), secrétaire d'administration de 1re classe, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 14 juillet 1950, en application des dispositions des articles 21 de la loi du 8 août 1947, 17 de la loi du 14 septembre 1948, et 4 de la loi du 18 août 1936.

Par arrêté en date du 13 avril 1950, M. Mallié (Alexis), agent supérieur de 2e classe, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 16 juin 1950, en application des articles 21 de la loi du 8 août 1947 et 17 de la loi du 14 septembre 1948.

Par arrêté en date du 13 avril 1950, M. Heid (Lucien), secrétaire d'administration de 1re classe, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juillet 1950, en application des articles 21 de la loi du 8 août 1947 et 17 de la loi du 14 septembre 1948.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 11 avril 1950, Mlle Roquille (Francelinc), agent de bureau du cadre complémentaire de 1re classe des services extérieurs, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 5 juillet 1950, en application des dispositions des articles 21 de la loi du 8 août 1947 et 17 de la loi du 14 septembre 1948.

Service des mines.

Par arrêté en date du 25 octobre 1949, M. Ventura (Elie), ingénieur en chef des mines, a été réintégré dans le corps des mines, à compter du 1er septembre 1949.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 50-477 du 28 avril 1950 portant relèvement du taux des allocations de chômage.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 11 octobre 1940 relative aux offices du travail et à l'aide aux travailleurs sans emploi, validés par l'ordonnance du 3 juillet 1944, relative à l'organisation provisoire des services régionaux et départementaux du travail et de la main-d'œuvre;

Vu les décrets des 11 octobre 1940, 8 janvier 1941, 5 décembre 1944, 1er mai 1945, 3 décembre 1945, 9 novembre 1946 et 20 avril 1948 portant relèvement des allocations de chômage,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er mai 1950, les taux des allocations de chômage fixés par le décret du 20 avril 1948 sont modifiés comme suit:

AYANTS DROIT	PARIS, département de la Seine et communes de Seine-et-Oise assimilées à Paris (1).	COMMUNES de plus de 15.000 habitants et communes de Seine-et-Oise non assimilées à Paris (1).	COMMUNES de plus de 5.000 habitants.	AUTRES COMMUNES
	francs.	francs.	francs.	francs.
Chef de ménage	210	190	170	140
Conjoint et personnes à charge énumérées à l'article 56 du décret du 6 mai 1939 autres que les enfants bénéficiaires des allocations familiales	105	95	85	70

(1) Conformément au classement en vigueur pour la détermination des salaires.

Art. 2. — Les taux fixés à l'article 1er subissent, en ce qui concerne les chômeurs secourus depuis plus de douze mois, un abattement de 20 p. 100, ce taux de réduction étant accru de 10 p. 100 par année de secours.

Les chômeurs qui ont recommencé à travailler ne pourront de nouveau prétendre au bénéfice des taux fixés à l'article 1er que si la période de travail est égale au moins à deux mois. Dans le cas où cette période serait inférieure, la durée de secours à prendre en considération pour le calcul des abattements sera prolongée d'une durée égale au temps de travail. Toutefois, la période d'inscription antérieure à l'application du décret du 20 avril 1948 ne peut être retenue pour une durée supérieure à douze mois.

Art. 3. — Les taux des allocations horaires applicables en matière de chômage partiel sont calculés sur la base des taux fixés à l'article 1er.

Art. 4. — Les articles 2 et 3 du décret du 20 avril 1948 sont abrogés.

Art. 5. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Désignation de banques agréées pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale et des caisses d'allocations vieillesse.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 92 du décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 46-2958 du 31 décembre 1946 portant modification du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 en ce qui concerne l'encaissement des cotisations de sécurité sociale;

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées;

Vu le décret n° 48-1756 du 19 novembre 1948, modifié par le décret n° 49-1304 du 17 septembre 1949, relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions industrielles et commerciales;

Vu le décret n° 49-1303 du 17 septembre 1949 portant règlement d'administration publique relatif aux règles de fonctionnement et de gestion de l'organisation autonome d'allocation vieillesse des professions industrielles et commerciales, notamment l'article 9 (§ 1er);

Vu le décret n° 48-1213 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions artisanales;

Vu le décret n° 49-1435 du 18 octobre 1949 portant règlement d'administration publique relatif aux règles de fonctionnement et de gestion de l'organisation autonome d'allocation vieillesse des professions artisanales, notamment l'article 10 (§ 1er);

Vu le décret n° 48-1179 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome de l'assurance vieillesse des professions libérales;

Vu le décret n° 49-1259 du 27 août 1949 portant règlement d'administration publique relatif aux règles de fonctionnement et de gestion de l'organisation autonome d'allocation de vieillesse des professions libérales, notamment l'article 10 (§ 1er),

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont agréées, pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale et des caisses d'allocations vieillesse, les banques ci-après désignées:

Banque générale industrielle, 21, rue de la Ville-Lévêque, Paris;
Banque Mallet frères et Cie, 37, rue d'Anjou, Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Taux annuel de l'allocation vieillesse des personnes non salariées des professions libérales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées, et notamment les articles 10 et 18;

Vu la loi n° 50-147 du 3 février 1950 majorant le taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et des pensions de sécurité sociale, et notamment l'article 1er;

Vu le décret n° 48-1179 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales;

Vu le décret n° 49-456 du 30 mars 1949 portant règlement d'administration publique relatif au régime d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions libérales et notamment les articles 7, 8 et 9;

Vu l'arrêté du 20 août 1949 fixant le taux de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées des professions libérales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux annuel de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées des professions libérales instituée par la loi du 17 janvier 1948 et dont les conditions d'attribution sont déterminées par le décret n° 49-456 du 30 mars 1949 est fixé, à compter du 1er janvier 1950, en ce qui concerne les bénéficiaires visés aux articles 7, 8 et 9 de ce décret, à 21.000 F.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur adjoint du budget,
GUIRAUD.

Autorisation de fonctionnement de centres de prévoyance.

Par arrêté du 20 avril 1950, le centre de prévoyance sociale de la Société parisienne de tapis et de nouveautés, 93, rue d'Amsterdam, Paris, a été autorisé à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 20 avril 1950, le centre de prévoyance sociale des Etablissements Laroche-Joubert, 2, rue Léonard-Jarraud, à Angoulême, a été autorisé à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 20 avril 1950, le centre de prévoyance de la Cotonnière de Saint-Quentin, 33, rue Richard-Lenoir, à Saint-Quentin (Aisne), a été autorisé à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Pièces que doivent présenter, au moment du vote, les électeurs aux conseils d'administration des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 45-2126 du 30 octobre 1946, modifiée par la loi n° 50-275 du 6 mars 1950;

Vu le décret n° 47-586 du 28 décembre 1946, modifié notamment par les décrets des 3 avril 1947 et 14 avril 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Pour les élections aux conseils d'administration des caisses de sécurité sociale, l'électeur, avant de déposer son bulletin dans l'urne, doit présenter au président du bureau de vote:

1° Sa carte d'électeur;
2° Une pièce destinée à prouver son identité.

Les électeurs étrangers présentent leur carte d'identité d'étranger.

Il sera apposé sur la carte d'électeur une mention spéciale (timbre à date) constatant le vote.

Le président du bureau de vote peut demander aux électeurs assurés sociaux la production, soit de leur carte d'immatriculation, soit, s'il s'agit de pensionnés de vieillesse ou d'invalidité, d'une pièce attestant leur droit aux prestations.

Art. 2. — Pour les élections aux conseils d'administration des caisses d'allocations familiales, l'électeur, avant de déposer son bulletin dans l'urne, doit présenter au président du bureau de vote:

1° Sa carte d'électeur;

2° Une pièce destinée à prouver son identité.

Les électeurs étrangers présentent leur carte d'identité d'étranger;

3° Une attestation délivrée par la caisse d'allocations familiales indiquant:

a) Ses nom et adresse;

b) Sa catégorie d'allocataire (travailleur salarié, travailleur indépendant, employeur);

c) Sa qualité d'allocataire au titre du mois de mars 1950.

Il sera apposé sur la carte d'électeur et sur l'attestation une mention spéciale (timbre à date) constatant le vote.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Annulation de décisions de conseils d'administration de caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Par décision ministérielle en date du 1er février 1950, a été annulée la décision prise par le conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale de Lot-et-Garonne, au cours de sa réunion du 14 novembre 1949 et par laquelle ledit conseil a décidé de ne pas faire procéder, pour l'année 1949, à l'établissement des relevés prévus par l'article 151 du code général des impôts directs.

Par décision ministérielle en date du 1er février 1950, a été annulée la délibération du bureau du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Hautes-Alpes en date du 28 septembre 1949, au cours de laquelle il a été décidé d'accorder l'allocation de salaire unique aux salariés dont le conjoint, travailleur indépendant, retire de son activité un revenu professionnel inférieur au salaire servant de base au calcul des prestations familiales pour cette catégorie de travailleurs alors que, selon la législation en vigueur, ne peuvent bénéficier de l'allocation de salaire unique que les ménages dans lesquels l'un des conjoints bénéficie d'un revenu professionnel inférieur au tiers du salaire servant de base au calcul des prestations familiales des salariés, ou à la moitié de ce salaire si le ménage comporte au moins trois enfants à charge.

Par décision ministérielle en date du 6 février 1950, a été annulée la délibération en date du 9 décembre 1949 du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Haute-Loire n° 43-1, au cours de laquelle il a été décidé d'accorder, au titre des prestations légales, les prestations familiales en faveur d'enfants qui poursuivent leurs études au delà de l'âge de vingt ans et en faveur d'apprentis âgés de plus de dix-sept ans ou dont le salaire dépasse la moitié du salaire servant de base au calcul des prestations familiales.

Par décision ministérielle en date du 11 février 1950, a été annulée la décision prise par le conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale de la Haute-Vienne, tendant à limiter le tarif de responsabilité de la caisse, en matière d'hospitalisation dans les établissements privés, au prix de journée de l'hôpital public de Limoges, diminué du montant des frais relatifs aux objets de pansement et aux frais pharmaceutiques de toute nature, les frais dont il s'agit étant remboursés en sus du prix de journée ainsi réduit.

Par décision ministérielle du 14 février 1950, a été annulée la décision du conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale d'Agen en date du 5 décembre 1949 fixant à 20 F par dossier l'indemnité allouée à des sociétés mutualistes de fonctionnaires habilitées à jouer le rôle de correspondants.

Par décision ministérielle en date du 16 février 1950, a été annulée la délibération du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Bayonne en date du 19 décembre 1949 tendant à attribuer par prélèvement sur le compte d'action sanitaire et sociale le versement de la première mensualité de prestations prénatales aux allocataires qui présentent pour le premier examen de santé prénatal un certificat signé par une sage-femme, contrairement à l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur la protection maternelle et infantile.

Par décision ministérielle en date du 22 février 1950, a été annulée la délibération en date du 22 décembre 1949 par laquelle le conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale de Roubaix a décidé qu'à compter du 1er janvier 1950 cette caisse se refuserait à considérer comme salariés, en vue de l'application des législations de sécurité sociale: 1° les gérants majoritaires, égalitaires et minoritaires de sociétés à responsabilité limitée; 2° les associés majoritaires et minoritaires non gérants des mêmes sociétés, la commission de procédure gracieuse se réservant toutefois d'examiner les cas d'espèce qui lui seraient soumis par les associés minoritaires non-gérants.

Par décision ministérielle du 22 février 1950, a été annulée la délibération du conseil d'administration de la société de secours minière d'Autun, en date du 10 janvier 1950, accordant au personnel de cet organisme une prime de retour de vacances de 5.000 F.

Par décision ministérielle en date du 27 février 1950, a été annulée la délibération du bureau du conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale du Havre, en date du 10 janvier 1950, au cours de laquelle il a été décidé d'accorder aux agents de la caisse en congé de maladie les majorations de salaire prévues par la loi du 25 février 1946 relative à la rémunération des heures supplémentaires, alors que les majorations en question ne peuvent être attribuées que pour les heures de travail réellement effectuées au delà de quarante heures par semaine.

Par décision ministérielle en date du 1er mars 1950, a été annulée la délibération en date du 18 janvier 1950 du conseil d'administration de la caisse régionale de sécurité sociale de Normandie, au cours de laquelle il a été décidé d'accorder aux agents de la caisse en congé de maladie les majorations de salaire prévues par la loi du 25 février 1946 relative à la rémunération des heures supplémentaires, alors que les majorations en question ne peuvent être attribuées que pour les heures de travail réellement effectuées au delà de quarante heures par semaine.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Ecoles de rééducation professionnelle.

Par arrêté ministériel du 6 avril 1950, Mlle Foloppe (Denise-Marthe), a été nommée aide-comptable stagiaire de 8e classe d'école de rééducation professionnelle des mutilés de guerre et du travail, avec effet du 30 décembre 1949.

Par arrêté ministériel du 7 avril 1950, la démission de M. Banelle (Jean), secrétaire de direction stagiaire des écoles de rééducation professionnelle des mutilés de guerre et du travail, a été acceptée à compter du 31 mars 1950.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 50-476 du 21 avril 1950 fixant la liste des produits originaires des territoires français d'outre-mer du 2e groupe à régime non préférentiel admissibles en franchise des droits de douane à l'importation dans la métropole, dans les départements français d'outre-mer et en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'agriculture, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Vu le code des douanes, notamment les articles 1er, 2, 305, 306, 307, 308 et 310;

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion comme départements français;

Vu les décrets des 20 mai 1922, 31 janvier 1929, 19 mai 1929, 14 février 1930, 24 mars 1931, 23 juin 1932, 26 juillet 1932, 29 décembre 1932, 24 mars 1933, 10 mars 1934, 19 mai 1934, 3 novembre 1934, 3 avril 1935, 28 mai 1936, 17 novembre 1936, 26 mai 1937, 12 juillet 1937, 5 mai 1938, 24 juin 1938 et 24 décembre 1938 fixant la liste des produits des colonies françaises

du 2e groupe à régime non préférentiel qui sont admissibles en franchise des droits de douane à l'importation dans la métropole et en Algérie;

Vu le décret du 20 août 1948 accordant la franchise des droits de douane aux pelleteries apprêtées, autres, originaires des territoires d'outre-mer du 2e groupe, importées dans la métropole, dans les départements français d'outre-mer et en Algérie;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété,

Décrète:

Art. 1er. — La liste des produits originaires des territoires français d'outre-mer du 2e groupe à régime non préférentiel qui sont admissibles en franchise des droits de douane à l'importation dans la métropole, dans les départements français d'outre-mer et en Algérie, est fixée comme suit:

NUMÉROS des articles.	DESIGNATION DES PRODUITS
1 A à 58	Animaux vivants et produits du règne animal.
61 A à 70 C	Plantes vivantes et produits de la floriculture, à l'exception des boutures non racinées, des greffons et des plants de vigne.
71 B, C, D, E	Fruits tropicaux à l'exception des dattes.
72 A à F	Agrumes.
75 E	Pistaches.
75 F	Autres fruits à coques frais ou secs.
81 à 92	Riz et maïs.
97 et 98	Café, thé et épices.
100	Millet, dari, alpiste et autres céréales.
101 E	Farine de riz.
101 F	Farine de maïs.
101 H	Autres farines de céréales.
102 D	Gruaux, semoules, etc. de riz.
102 E	Gruaux, semoules, etc. de maïs.
102 F	Gruaux, semoules, etc. d'autres céréales.
103 B, C, D	Farines de légumineuses et de fruits, etc. autres que de fèves et de féveroles.
104	Sons, remoulages et autres résidus, etc.
105	Autres farines et semoules non dénommées ni comprises ailleurs.
Ex. 108	Amidons autres que de froment.
Ex. 109	Fécules autres que de pommes de terre.
110	Tapioca.
112 A à Q	Graines et fruits oléagineux même concassés.
115	Cannes à sucre.
118 A à H	Plantes, parties de plantes, graines et fruits utilisés en parfumerie ou en médecine.
119 A	Graines d'anis, de badiane, etc.
119 B	Ecorces de citrons, d'oranges, etc.
123 à 124 F	Matières premières végétales pour la teinture, le tannage.
126 A à 127	Gommes et gommes résines brutes ou élaborées; baumes naturels.
130 F, G, H, I et K	Sucs et extraits d'aloès, de vanille, de pyrèthre, de plantes à roténone et autres sucs et extraits végétaux.
131 B à 135	Matières à tresser autres que l'osier, et à tailler et autres matières premières et produits bruts d'origine végétale.
136 à 159	Corps gras, graisses, huiles et produits de leur dissociation, graisses alimentaires élaborées, cires d'origine animale, ou végétale.
160 à 166	Préparation et conserves de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques.
167 A à 175	Sucres et sucreries.
176 à 182	Cacao et ses préparations.
191 A à 194 et Ex. 195 A et B	Préparations de fruits.
198	Extraits, essences et préparations analogues à base de café.
226	Farines ou poudres de viande et de poissons, etc.
228	Drèches de brasserie et de distillerie, etc.
229 A à H	Tourteaux et autres résidus de l'extraction des huiles.
232	Déchets d'origine végétale, etc.
Ex. 235, Ex. 236 et 237	Tabacs présentés pour le compte du monopole.
238 à 289	Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments.
290 à 310	Minerais, scories, cendres.
314	Lignites.
315	Tourbes.
316	Combustibles minéraux conditionnés pour gazogènes.
318 B	Goudrons minéraux autres (goudron de lignite de tourbe, etc.).
330	Asphaltes et bitumes naturels.
332 A et B	Pétroles naturels bruts et produits assimilés.
346	Soufre.
353	Antimoine.
356	Bore.
572 A à 576	Engrais.
579 A à E	Produits de la distillation du bois.
581 A à F	Extraits tannants tirés de végétaux.
589 C	Indigo, naturel, pastel en pâte, maurelle.
589 E	Extraits de bois de teinture et d'autres espèces tinctoriales.
590 A à J	Matières colorantes minérales.
Ex. 616	Huiles essentielles non déterpénées, concrètes ou liquides à l'exception de l'essence d'absinthe.
631	Savons ordinaires.
639	Caséine et caséinates.
640	Albumines.
642	Gélatines, etc.
643	Autres matières protéiques.
646 à 649 B	Colles.
650	Colles conditionnées en emballages de 1 kg et moins.
Ex. 668	Surfaces sensibles impressionnées non développées pellicules perforées (films). — Obtenus: Sur des surfaces sensibles originaires des territoires susvisés; Sur des surfaces sensibles d'origine française ou nationalisées par le payement des droits qui ont été exportées temporairement de la métropole, des départements français d'outre-mer ou de l'Algérie à destination des territoires du 2e groupe à régime non préférentiel;
Ex. 670	Films cinématographiques muets impressionnés et développés. — Ou sur des surfaces sensibles importées directement de l'étranger dans les territoires du 2e groupe à régime non préférentiel sous réserve du payement de la différence pouvant exister entre les droits acquittés au moment de cette importation et ceux qui sont exigibles au moment de l'importation des produits désignés ci-contre, sur les surfaces sensibles de même espèce que celles qui ont été utilisées.
Ex. 671 A et B	Films cinématographiques sonores.
691	Cellulose régénérée de la viscose (xanthate de cellulose) non façonnée ni imprimée.
703	Résines naturelles modifiées par fusion (gommes fondues) ou combinées avec des polyalcools (gommes-esters).
707	Cellulose régénérée de la viscose (xanthate de cellulose) façonnée (sacs, sachets, tubes, etc.) découpée autrement que de forme carrée ou rectangulaire, ou (et) imprimée.
710 A et B	Caoutchouc naturel et gommes analogues.
712	Gommes régénérées.
713	Produits de récupération du caoutchouc.
714 à 715 E	Caoutchouc non vulcanisé et matières assimilées.
726 A à C	Caoutchouc durci (ébonite).
728 à 744	Cuirs et peaux.
759 A à 762 B	Pelleteries et fourrures.
763 à 799	Bois et ouvrages en bois, à l'exception des bois préparés pour allumettes présentés pour compte particulier (ex 774).
800 A et B	Sièges en bois non rembourrés, montés ou non, et leurs parties.
803	Fonds de sièges ou de dossiers, palmettes, banquettes et articles similaires.
804 A et B	Meubles autres que sièges en bois, non garnis ni gainés, montés ou non et leurs parties.

NUMÉROS des articles.	DESIGNATION DES PRODUITS
819 à 821 D	Ouvrages de sparterie et de vannerie.
822 A à 823, Ex. 837	Pâtes à papier. Papier de tenture autres: tapa.
845 A et B	Emballages en papier.
846 C	Cartonnage avec ou sans impression: emballages.
873 A et B	Poils fins en masse.
877	Poils grossiers de bêtes des espèces bovine et chevaline (à l'exception des crins), ainsi que ceux des chèvres communes et similaires, purs ou mélangés.
879	Ramie.
880	Coton en masse.
881	Déchets de coton.
883	Coton cardé ou peigné.
890	Manille, abaca, etc...
891	Sisal, agave, aloès, etc...
892	Jutes et fibres assimilés.
893	Thypa, etc...
894	Fibres de coco, etc...
896	Jonc laminé, etc...
897	Autres végétaux filamenteux, etc...
973 A à 983	Tissus de coton.
992 à 996	Tissus de jute et fibres similaires et de fibres dures.
1032 A à 1033 I	Tapis à points noués ou enroulés, tapis tissés.
Ex 1044	Tresses (avec ou sans âme) en autres matières textiles.
1092 A et B	Sacs d'emballage.
1257 A et B	Pierres gemmes.
1263 A	Or et alliages d'or; bruts en masse ou lingots grenailles; or natif et débris d'ouvrages.
1265 A	Platine et alliages de platine, bruts en masses ou lingots, éponge ou mousse, déchets et débris d'ouvrages.
1308	Produits de première fusion du cuivre.
1376 A, 1382 A	Plomb et étain ou leurs alliages bruts; lingots, masses brutes; blocs, saumons, plaques, baguettes.
1388 A, 1389 A, 1390 A, 1391 A, 1392 A	Tungstène, molybdène, tantale, cadmium ou leurs alliages, bruts.
1393 A et B	Cobalt ou ses alliages: produits de première fusion affinés en masses brutes, déchets et débris d'ouvrages.
1395 A	Manganèse ou ses alliages, bruts, déchets et débris d'ouvrages.
1397 A à C	Autres métaux ou leurs alliages, non dénommés ni compris ailleurs
1947 à 1958	Ouvrages non dénommés ni compris ailleurs en matières à tailler et à mouler (tabletterie).
2023 A à 2025 B	Objets d'art et de collection.

Art. 2. — Les certificats d'origine prévus par l'article 305 du code des douanes sont délivrés par les autorités des territoires d'outre-mer d'expédition et visés par le service des douanes du port d'embarquement de ces territoires.

Art. 3. — Sont abrogés les décrets des 20 mai 1922, 31 janvier 1929, 19 mai 1929, 14 février 1930, 24 mars 1931, 23 juin 1932, 26 juillet 1932, 29 décembre 1932, 24 mars 1933, 10 mars 1934, 19 mai 1934, 3 novembre 1934, 3 avril 1935, 28 mai 1936, 17 novembre 1936, 26 mai 1937, 12 juillet 1937, 5 mai 1938, 24 juin 1938, 24 décembre 1938 et 20 août 1948.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la France d'outre-mer,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'agriculture,
GABRIEL VALAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

Ouverture de crédit.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat aux finances en date du 19 janvier 1950, un crédit de 3.084.000 F applicable au chapitre 3130 : « Dépenses de fonctionnement de la section de presse et dépenses d'information », du budget de la France d'outre-mer (dépenses civiles) pour l'exercice 1950 a été ouvert en addition aux crédits ouverts par la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950, et par des textes spéciaux, en contre-partie de l'annulation définitive d'une somme de même montant, au titre du chapitre 312 correspondant de l'exercice 1949.

Bourses accordées pour la préparation au concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 18 avril 1950, l'article 2 de l'arrêté n° 1185 du 26 août 1949 a été rapporté.

Une bourse a été accordée en vue de la préparation au concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires, à l'élève classé 1er en 1950 aux épreuves de sortie de l'école africaine de médecine vétérinaire.

Est fixé à quatre, dont deux à titre exceptionnel, le nombre des bourses à attribuer en 1950 après concours aux vétérinaires africains en service en Afrique occidentale française, au Togo, au Cameroun et en Afrique équatoriale française, en vue de leur permettre de préparer le même concours.

Relèvement du taux de l'indemnité forfaitaire de veille allouée au personnel du service du chiffre de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 48-1765 du 19 novembre 1948 portant attribution d'une indemnité forfaitaire annuelle de veille au personnel du service du chiffre du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées à certains personnels civils de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le relèvement prévu par le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 est applicable à l'indemnité forfaitaire annuelle de veille allouée au personnel du service du chiffre du ministère de la France d'outre-mer et créée par le décret n° 48-1765 du 19 novembre 1948.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1950.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation;
Le chef de cabinet,
JACQUES D'AVOUT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Concours pour le recrutement de chiffreurs stagiaires.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 avril 1950, un concours pour le recrutement de trois chiffreurs coloniaux stagiaires aura lieu les 5 et 6 septembre 1950, dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 août 1947, modifié par l'arrêté du 8 juin 1949.

Mise en position de mission d'un professeur de la faculté de médecine de Paris.

Par arrêté du 18 avril 1950, M. Haguenau (Jacques), professeur chargé de cours de clinique annexe à la faculté de médecine de Paris est chargé de mission auprès du haut commissaire de France pour l'Indochine en vue d'assurer la présidence des jurys d'examen de la faculté de médecine pour la session de novembre 1949.

La durée maximum de cette mission est fixée à six semaines.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 avril 1950, les administrateurs des colonies dont les noms suivent sont reclassés ainsi qu'il suit dans les fonctions de directeur adjoint et de sous-directeur de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer:

M. Frecaut (Jean-Marie), administrateur de 1re classe après trois ans (indice 550), depuis le 1er avril 1944, nommé sous-directeur à compter du 25 janvier 1949.

Sous-directeur 1er échelon à compter du 28 février 1945;
Sous-directeur 2e échelon à compter du 28 février 1947;
Directeur adjoint 2e échelon à compter du 25 janvier 1949;
Directeur adjoint 3e échelon à compter du 28 février 1949

M. Lagneau (Jules-Louis), administrateur de 1re classe après huit ans (indice 600) depuis le 25 mars 1943, nommé sous-directeur à compter du 1er juin 1945:

Sous-directeur 2e échelon à compter du 1er juin 1945;
Sous-directeur 3e échelon à compter du 1er juin 1947.

M. Camouilly (Léopold), administrateur de 1re classe après trois ans (indice 550), depuis le 9 août 1945, nommé sous-directeur à compter du 16 août 1945:

Sous-directeur 1er échelon à compter du 16 août 1945;
Sous-directeur 2e échelon à compter du 16 août 1947;
Sous-directeur 3e échelon à compter du 16 août 1949.

M. Bruniquel (Adolphe), administrateur de 1re classe après huit ans (indice 600) depuis le 19 mai 1947, nommé sous-directeur à compter du 26 août 1948:

Sous-directeur 2e échelon à compter du 26 août 1948.

M. Brissaud (Albert-Jean-Piere), administrateur de 1re classe après huit ans (indice 600) depuis le 26 juin 1949, nommé sous-directeur à compter du 20 octobre 1949:

Sous-directeur 2e échelon à compter du 20 octobre 1949.

M. Torr (Xavier-Antoine), administrateur de 1re classe avant trois ans (indice 525) depuis le 1er janvier 1947, nommé sous-directeur à compter du 13 mai 1948:

Sous-directeur 1er échelon à compter du 13 mai 1948.

M. Valdant (Pierre-Louis), administrateur de 1re classe avant trois ans (indice 525) depuis le 1er juillet 1948, nommé sous-directeur à compter du 25 janvier 1949:

Sous-directeur 1er échelon à compter du 25 janvier 1949.

Les fonctionnaires ci-dessus désignés continueront à percevoir leurs traitements de grade et d'échelon dans leur corps d'origine lorsque ces traitements seront supérieurs à ceux afférents aux échelons de directeur adjoint ou de sous-directeur auxquels ils sont reclassés.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 avril 1950, M. Gillot (Jacques), huissier de 1re classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour invalidité, à compter du 20 mars 1950.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 avril 1950, M. Barbière (René), gardien de bureau de 1re classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est admis à faire valoire ses droits à la retraite pour invalidité.

Administration générale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 avril 1950, M. Silva (Félix), rédacteur de 1re classe après 3 ans d'administration générale d'outre-mer, est maintenu, à titre exceptionnel, pour une nouvelle et dernière période d'une année pour compter du 15 avril 1950, en service détaché dans la position de congé hors cadre.

Pendant cette période M. Silva est mis à la disposition de l'office des bois de l'Afrique équatoriale française.

Les retenues de 6 p. 100 pour pension auxquelles est astreint M. Silva au profit de la caisse intercoloniale des retraites et la contribution de 14 p. 100 à laquelle est tenu l'office des bois de l'Afrique équatoriale française envers le même organisme seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 avril 1950, est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Kuntzer (Daniel-Cécile-Edouard-Eugène), sous-chef de bureau de 2e classe d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 avril 1950, l'arrêté no 1495 du 3 novembre 1947 est rapporté en ce qui concerne M. Xetxu (François).

M. Xetxu (François), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services pour compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 avril 1950, est reclassé dans le cadre de l'administration générale d'outre-mer, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, M. Douay (Claude), sous-chef de bureau de 2e classe, pour compter du 19 janvier 1947.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 avril 1950, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services:

M. Lévy (Albert-Léon), chef de bureau de 1re classe d'administration générale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 avril 1950, M. Trebos (Adrien), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est rappelé à l'activité pour compter de la veille de son embarquement pour une affectation outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du du 13 avril 1950, M. Dongar (Georges-Albert), chef de bureau de 2e classe d'administration générale d'outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sant traitement pour une période d'un an à compter du 1er février 1950.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 avril 1950, M. Le Gall (Alexis), rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est maintenu dans la position de disponibilité sans traitement pour une nouvelle et dernière période d'un an dans les conditions fixées par l'article 84 du décret du 2 mars 1910, pour compter du 22 janvier 1950.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 avril 1950, M. Bosse (Jean), rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est rappelé à l'activité pour compter de la veille de son embarquement pour une affectation outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 avril 1950, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 11 mai 1950, date d'expiration de son congé.

M. Charlier (René-Henri-Eugène), chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 avril 1950, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 30 avril 1950, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge, M. Mesguen (Félicien-Joseph-Marie), chef de bureau de 1re classe d'administration générale.

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 17 avril 1950, M. Stiegler (Georges), ingénieur en chef de 1re classe avant trois ans des services techniques et scientifiques de l'agriculture aux colonies, en fonctions en Indochine, a été placé pour une durée maximum de quatre semaines à compter de la date de son départ d'Indochine, dans la position de mission en France, en vue de recueillir auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, ainsi qu'auprès de diverses délégations départementales de ce ministère, une documentation destiné à élaborer ultérieurement une réglementation relative à la réparation des dommages causés aux exploitations agricoles d'Indochine.

Par arrêté en date du 17 avril 1950, la situation administrative de M. Enoch (Albert), ingénieur des services de l'agriculture aux colonies, a été rétablie de la manière suivante:

Ingénieur adjoint stagiaire le 1er janvier 1943;

Titularisé ingénieur adjoint de 3e classe le 1er janvier 1944 (rappels pour services militaires conservés: 2 ans);

Ingénieur adjoint de 2e classe le 1er janvier 1946;

Reclassé, dans le nouveau cadre organisé par le décret du 6 avril 1946, ingénieur de 2e classe, pour compter du 6 avril 1946 (rappels pour services militaires conservés: 2 ans);

Ingénieur de 1re classe avant quatre ans le 1er juillet 1947 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 25 jours).

Le présent reclassement ne comporte pas de rappel de traitement, sauf en ce qui concerne la nomination à la 1re classe du grade d'ingénieur au 1er juillet 1947.

Chiffre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 mars 1950: page 3348, 1re colonne, au lieu de: « Ollivier (Henri) », lire: « Ollier (Henri) ».

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 17 avril 1950, a été et demeure rapporté l'arrêté du 31 juillet 1941 relevant de ses fonctions M. Delahaye (Gustave), garde principal de 1re classe des eaux et forêts de l'Indochine.

Services civils.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 avril 1950,

L'arrêté du 24 juin 1944 du commissaire aux colonies est rapporté en ce qui concerne M. Lafargue (Albert).

M. Lafargue (Albert), commis de 3e classe stagiaire des services civils des colonies autres que l'Indochine, est licencié de son emploi pour insuffisance professionnelle pour compter du 24 juin 1944.

Service des ports.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 avril 1950, M. Varnet (Henri), commis de 1re classe des services des ports, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour invalidité.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 22 avril 1950 portant création de l'office public d'habitations à bon marché de Morez.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi du 5 décembre 1922 codifiant les lois sur les habitations à bon marché et la petite propriété, ensemble les lois subséquentes;

Vu le décret du 24 décembre 1945 transférant au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme les attributions du ministre de la santé publique en matière d'habitations à bon marché;

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 10 mai 1948 et 25 mars 1949;

Vu l'avis du comité de patronage des habitations à bon marché du Jura en date du 20 mai 1948;

Vu l'avis de la commission interministérielle des prêts en date du 14 octobre 1949;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé un office public d'habitations à bon marché à Morez (Jura).

Art. 2. — Est approuvée la délibération en date du 25 mars 1949 par laquelle le conseil municipal a décidé l'attribution à cet office d'une dotation d'un million de francs payable en cinq annuités de deux cent mille francs chacune.

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Décret du 22 avril 1950 portant extension aux communes de la Chapelle-Rablais, Chauffry et Nangis de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Nangis en date des 29 avril et 14 décembre 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de la Chapelle-Rablais en date du 31 octobre 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Chauffry en date du 9 novembre 1949;

Vu les avis conformes de la commission départementale de Seine-et-Marne en date des 11 mai 1949 et 5 janvier 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de la Chapelle-Rablais, Chauffry et Nangis (Seine-et-Marne).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Commune sinistrée tenue d'avoir un projet de reconstruction.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 1er avril 1950, pris en application de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, la commune de Cormeilles (Eure), a été déclarée commune sinistrée.

Un projet de reconstruction et d'aménagement sera établi dans cette commune dans les conditions fixées par la loi validée des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, relative à la reconstruction des immeubles d'habitation partiellement ou totalement détruits par suite d'actes de guerre et par le décret du 21 juin 1945 modifié le 23 mars 1946 relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 3 avril 1950 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 3 avril, sont nommés, dans l'ordre de la Santé publique:

Au grade de chevalier.

M. Cote, chef de la pharmacie d'approvisionnement du Maroc à Casablanca.

M. Felzinger (Alfred), pharmacien, 21, avenue de la République, à Rabat (Maroc).

M. Legeleux, président de la chambre syndicale des pharmaciens à Meknès (Maroc).

Décret n° 50-134 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 2 août 1949 instituant une aide aux aveugles et grands infirmes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 janvier 1950: page 1117, article 2, 2e alinéa, au lieu: « office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation », lire: « direction départementale des anciens combattants et victimes de guerre ».

Modification de l'arrêté du 18 janvier 1949 relatif à la création d'un conseil supérieur des hôpitaux.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 18 janvier 1949, portant création du conseil supérieur des hôpitaux, modifié par l'arrêté du 18 mai 1949,

Sur la proposition du directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 (1°) de l'arrêté du 18 janvier 1949 est remplacé par les dispositions suivantes:

« 1° Membres faisant partie du conseil supérieur des hôpitaux que celui-ci soit consulté en sections réunies ou en sections séparées:

« Un conseiller d'Etat désigné par le ministre de la santé publique et de la population, président.

« Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux, vice-président pour la section médico-technique.

« Le président du comité des inspecteurs généraux du ministère de la santé publique et de la population, vice-président pour la section administrative.

« Le directeur de l'hygiène sociale du ministère de la santé publique et de la population.

« Deux médecins désignés par le ministre de la santé publique et de la population ».

Art. 2. — Est ajouté à la liste des membres de la section médico-technique du conseil supérieur des hôpitaux fixée par l'article 3 (2°) de l'arrêté du 18 janvier 1949, modifié par l'arrêté du 18 mai 1949:

Le chef du service central de la pharmacie du ministère de la santé publique et de la population.

Art. 3. — Sont ajoutés à la liste des membres de la section administrative du conseil supérieur des hôpitaux fixée par l'article 3 (3°) de l'arrêté du 18 janvier 1949, modifié par l'arrêté du 18 mai 1949:

Le directeur général de la population et de l'entr'aide du ministère de la santé publique et de la population;

Le directeur adjoint de l'administration générale, du personnel et du budget du ministère de la santé publique et de la population.

Art. 4. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 avril 1950.

PIERRE SCHNEITER.

Administration centrale.

Par arrêté du 14 avril 1950, Mlle Cariguel (Christiane), agent supérieur stagiaire à l'administration centrale, est titularisée en qualité d'agent supérieur de 3e classe, 1er échelon, à compter du 27 mars 1950.

De la même date, Mlle Cariguel est élevée au 2e échelon de son grade.

Par arrêté du 14 avril 1950, Mme Tramier (Paule), agent supérieur stagiaire à l'administration centrale, est titularisée en qualité d'agent supérieur de 3e classe, 1er échelon, à compter du 29 janvier 1950.

Elle conserve à cette date, dans cet échelon, une ancienneté d'un an.

Contrôle sanitaire.

Par arrêté en date du 17 avril 1950, M. Tettamanzi (Gérard) a été nommé garde sanitaire stagiaire et affecté à Nice.

Inspection de la santé.

Par arrêtés en date du 22 mars 1950, MM. les docteurs Benech et Le Bourdelles, médecins inspecteurs divisionnaires de la santé de 3e échelon, respectivement directeurs départementaux de la Meurthe-et-Moselle et du Nord, sont promus à l'échelon exceptionnel de leur grade, à compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté en date du 31 mars 1950, M. le docteur Goulley, inspecteur divisionnaire de la santé de la Martinique, est affecté, en la même qualité dans le Loiret.

Par arrêté en date du 18 avril 1950, M. le docteur Chapus, médecin inspecteur de la santé de la Loire, est affecté, en la même qualité, dans le département des Alpes-Maritimes.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté en date du 18 avril 1950, a été muté à l'administration centrale, M. Guigue, dessinateur projeteur stagiaire à Paris, services télégraphiques et téléphoniques.

Services extérieurs.

Par arrêté du 3 avril 1950, a été mutée à Paris services postaux, Mme Anglade, inspecteur principal à Troyes.

Par arrêtés du 18 avril 1950:

A été nommé chef de centre hors classe sur place et titularisé dans le grade correspondant, M. Ramel, chef de centre de 1re classe à Marseille-Colbert.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 1er juin 1950, M. Montegut, receveur de classe exceptionnelle à Nîmes.

A compter du 10 octobre 1950, M. Bonnassies, receveur hors classe à la Roche-sur-Yon.

A compter du 16 juin 1950, M. Febreau, receveur hors classe à Asnières-Centre.

A compter du 16 juillet 1950, M. Pistre, receveur de 2e classe à Bressuire.

A compter du 15 septembre 1950, M. Goumaud, receveur de 1re classe à Villeneuve-sur-Lot.

Ministère de l'agriculture.

RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL PENDANT L'ANNÉE 1948 PRÉSENTÉ AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Rectificatif à l'annexe au *Journal officiel* du 19 avril 1950:

Page 47, 1re colonne, B, Moyen terme à cinq ans, 5e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « 51.670.000 F », lire: « 51.678.000 F ».

Page 48, 1re colonne, Fonds national de solidarité agricole, 2e alinéa, 3e ligne, au lieu de: « 21.218.756.098 F », lire: « 21.211.756.093 F ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 2 mai 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nominations, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Discussion des interpellations:

1° De M. Robert Ballanger, sur la situation créée dans Argenteuil et sa région par la fermeture de la S. N. E. C. M. A. et les nombreux licenciements dans les usines de la région, et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour résorber le chômage ainsi provoqué;

2° De M. Mouton, sur la violation des lois et règlements en vigueur, par la direction de la S. N. C. A. S. E., à Marignane, et sur les brutalités policières dont ont été l'objet les travailleurs de cette usine le lundi 30 janvier 1950;

3° De M. Peyrat, sur la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard de l'usine de construction aéronautique nationalisée de Châteauroux-Déols (Indre);

4° De M. André Marty: *a*) sur les licenciements systématiques de personnel dans les usines d'aviation; *b*) sur la fermeture de la S. N. E. C. M. A. d'Argenteuil, fabriquant des tracteurs agricoles, et sur les conditions dans lesquelles cette usine doit être vendue à une société étrangère et transférée dans une autre localité; *c*) sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement, en violation de la loi du 2 août 1949, n'a pas déposé son projet de loi portant réorganisation de l'industrie aéronautique;

5° De M. André Marty: *a*) sur les motifs pour lesquels le Gouvernement a fermé la grande usine de moteurs d'aviation S. N. E. C. M. A. Kellerman et toutes ses annexes; *b*) sur les mesures de violence inadmissibles exercées à l'égard des ouvriers et des ingénieurs de la S. N. E. C. M. A.-Kellermann défendant leur pain et celui de leur famille;

6° De M. Lespès, sur les errements qui ont eu pour conséquence le licenciement massif et soudain de plusieurs milliers de travailleurs de la S. N. E. C. M. A., ainsi que sur la politique qu'il entend suivre en matière de construction aéronautique;

7° De M. Henri Bouret, sur: *a*) les raisons du retard apporté au dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale du projet de loi portant établissement d'un plan quinquennal de construction aéronautique; *b*) les considérations qui ont amené le Gouvernement à réduire dans des proportions importantes l'effectif de la S. N. E. C. M. A. avant que le Parlement se soit prononcé, à l'occasion de la discussion du plan, sur l'importance du potentiel à conserver dans nos usines de construction aéronautique;

8° De M. Robert Ballanger, sur la fermeture des usines de la Société nationale de constructions et d'études de moteurs d'avions, et notamment sur la liquidation de l'usine d'Argenteuil et le licenciement de trois mille cinq cents ouvriers.

A quinze heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du mardi 2 mai 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Roucaute (Roger), jusques et y compris M. Scherer.

Tribunes. — Depuis M. Mendès-France jusques et y compris M. Minjoz.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 2 mai 1950.

N° 9656. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à modifier l'article 66 du décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques (renvoyée à la commission de la justice).

N° 9752. — Projet de loi relatif à la ratification des accords conclus à Paris le 3 mars 1950 entre la France et la Sarre (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

N° 9759 (1). — Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9771. — Proposition de loi de M. Guille relative aux apports de vendanges (renvoyée à la commission des boissons).

N° 9781 (1). — Avis de M. Triboulet au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (défense nationale: section commune).

N° 9793. — Proposition de loi formulée par Mme Devaud et transmise par M. le président du conseil de la République tendant à modifier la loi n° 50-205 du 11 février 1950, relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 9809. — Rapport par Mme Lempereur au nom de la commission de l'éducation nationale sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ne prévoir aucune réduction du crédit global affecté au ministère de l'éducation nationale et au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

N° 9813. — Rapport par M. Charpentier au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi tendant à compléter la loi du 8 juin 1949 sur l'élection des conseils d'administration de la mutualité agricole.

N° 9814. — Rapport par M. Lamarque-Cando au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi tendant à régulariser la situation des assesseurs en place dans les sections composant les tribunaux paritaires cantonaux et d'arrondissement, en modifiant la loi n° 50-41 du 12 janvier 1950, relative à l'article 6 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 et à l'article 2 de la loi du 13 avril 1946 sur le statut du fermage.

N° 9815. — Rapport par M. Simonnet au nom de la commission des finances sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950 en vue d'interdire toute réduction de crédit sur le budget de l'éducation nationale.

N° 9816. — Rapport supplémentaire par M. Simonnet au nom de la commission des finances sur la proposition de loi portant ouverture d'un crédit de sept millions pour l'organisation d'une exposition internationale du sceau et du blason, à l'occasion du premier congrès international d'archives et du centenaire de l'atelier de moulage de sceaux des Archives nationales.

N° 9817 (1). — Proposition de résolution de M. Jacques Duclos tendant à requérir la suspension des poursuites engagées contre Mme Marie Lambert et M. Alain Signor, députés du Finistère (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9818. — Proposition de loi de M. Tourne tendant à modifier l'article 31 de la loi des finances du 31 janvier 1950 en vue d'interdire toute réduction de crédit sur le budget du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (renvoyée à la commission des finances).

N° 9819. — Projet de loi portant fixation d'un programme aérien (renvoyé à la commission de la défense nationale).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 3 mai 1950 (local de la commission n° 263):

1° A quatorze heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9572) de M. Damas relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique;

La proposition de résolution (n° 9684) de M. Gozard tendant à inviter le Gouvernement à compléter la nomenclature des produits agricoles passibles de la taxe à la production au taux de 5 p. 100;

La proposition de résolution (n° 9518) de Mme Dezrond tendant à inviter le Gouvernement à accorder de nouveaux délais aux petits artisans et commerçants pour le payement de leurs impôts;

La proposition de résolution (n° 9563) de M. Fernand Chevalier tendant à inviter le Gouvernement à suspendre l'application des accords du 7 mars 1950 signés entre la France et l'Italie.

II. — Discussion du rapport de M. André Hugues sur la proposition de loi (n° 9323) de M. Taillade portant statut des professions d'agent immobilier et de négociant en biens.

III. — Discussion du rapport de M. Mauroux sur le projet de loi (n° 8517) relatif à la répartition de l'indemnité accordée par l'Etat polonais à la suite des nationalisations.

IV. — Discussion du rapport de M. André Hugues sur les projets de loi (n°s 7165 et 8851) autorisant la ratification du traité et du protocole additionnel d'union douanière entre la France et l'Italie.

2° A dix-sept heures.

Audition de M. Robert Buron, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, sur la politique économique du Gouvernement.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 3 mai 1950, à dix heures (local du 7e bureau):

I. — Discussion des conclusions du rapport de M. Marc Scherer sur: 1° la proposition de résolution (n° 8601 rectifié) de M. d'Aragon; 2° la proposition de résolution (n° 8727) de M. Paul Boulet, relatives à l'utilisation des armes atomiques.

II. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira : 1° le mardi 2 mai 1950, à seize heures; 2° le mercredi 3 mai 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 232) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 9677) de M. Ruffe (indemnité aux planteurs de tabac victimes de la sécheresse);

La proposition de résolution (n° 9744) de M. Vendroux (amnistie aux cultivateurs frappés d'amendes administratives);

La proposition de résolution (n° 9719) de M. Palewski (indemnités de chômage aux salariés agricoles);

La proposition de loi (n° 9750) de M. Palewski (allocations compensatrices de 650 F et 1.000 F aux salariés agricoles);

La proposition de loi (n° 9764) de M. Jean Masson (législation laitière).

II. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 9801) de M. Lefèvre-Pontalis tendant à inviter le Gouvernement à abroger l'ordonnance créant un service provisoire de l'économie laitière.

III. — Suite des rapports de Mme Boutard sur les propositions de loi de M. Waldeck Rochet relatives l'une aux allocations familiales agricoles et l'autre au salaire unique alloué aux fils d'exploitants (n°s 8223 et 8176).

IV. — Examen des rapports :

De M. Baurens, sur la proposition de loi (n° 5060) de M. Maurellet (exonération de cotisations aux bénéficiaires de l'allocation temporaire);

De M. Baurens, sur la proposition de loi (n° 6243) de M. Vée (exonération de cotisations aux veuves cultivant une petite exploitation);

De M. Lalle, sur la proposition de loi (n° 9197) de M. Delachenal (exemption d'allocations familiales);

De M. Charpentier, sur sa proposition de loi (n° 9464) (allocations familiales agricoles);

De Mme Boutard, sur la proposition de loi (n° 9531) de M. Perdon (octroi aux salariés agricoles de la majoration accordée aux autres salariés).

V. — Eventuellement, examen des avis :

De M. Charpentier, sur le budget annexe des prestations familiales de 1950 (n° 8337, annexe n° 34);

De M. Charpentier, sur le projet de loi (n° 8982) (crédits supplémentaires pour le budget annexe des prestations familiales de 1949).

La commission des boissons se réunira le mercredi 3 mai 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 232) :

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 9771) de M. Guille (apports de vendanges).

II. — Application au vin de la taxe spéciale de 1 p. 100.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 3 mai 1950, à neuf heures trente et à quinze heures (local de la commission n° 213) :

1° A neuf heures trente.

I. — Suite de l'examen des crédits militaires (France d'outre-mer, air).

II. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 9803) de M. Sourbet tendant à compléter la loi concernant l'appel en 1950 des jeunes gens sous les drapeaux. — nomination d'un rapporteur.

2° A quinze heures.

Suite de l'examen des crédits militaires.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 3 mai 1950, à neuf heures trente (local de la commission n° 249) :

I. — Suite de l'examen en deuxième lecture de la proposition de loi (n° 9480) tendant à organiser la liaison et la coordination des services sociaux. (M. Cayeux, rapporteur.)

II. — Rapport de M. Bouxom sur le projet de loi (n° 9747) relatif à la fête des mères.

III. — Questions diverses.

IV. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 9655) de M. Ségelle concernant les opticiens-lunetiers;

La proposition de loi (n° 9689) de Mme Germaine François sur les retraites des agents des établissements psychiatriques autonomes;

La proposition de résolution (n° 9635) de M. Frédéric-Dupont relative à l'emploi des femmes seules de plus de cinquante ans.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 3 mai 1950, à seize heures; le jeudi 4 mai 1950, à quinze heures (local de la commission n° 207) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

Le projet de loi (n° 9753) portant application à l'Algérie de la loi du 12 août 1946 et modification du décret du 5 juin 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

La proposition de loi (n° 9731) de M. Denais relative à la condition des fonctionnaires ayant fait l'objet de mesures d'épuration;

La proposition de résolution (n° 9668) de M. Jacques Chevallier relative aux mesures à prendre contre le parti communiste.

IV. — Suite du rapport de M. Badiou sur le projet (n° 8065) et la proposition de loi (n° 8302) de M. Cordonnier relatifs à la réforme des finances locales.

III. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 3 mai 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 9718) de M. Minjoz tendant à modifier l'article 2 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 9709) de M. Schauffler tendant à l'aggravation des peines infligées aux auteurs de coups et blessures sur des enfants;

La proposition de loi (n° 9670) de M. Gozard modifiant la loi du 27 mai 1885 sur la relégation;

Le projet de loi (n° 9591) relatif aux dispositifs d'alerte;

La proposition de résolution (n° 9740) de M. Livry-Level tendant à inviter le Gouvernement à mettre en liberté surveillée l'ex-maréchal Pétain;

La proposition de loi (n° 9620) de M. Ramarony ayant pour but de modifier l'article 3 de la loi du 16 novembre 1940 sur les sociétés anonymes;

La proposition de loi (n° 9714) de M. Duveau tendant à assurer la protection dans le commerce de la dénomination « vanille »;

La pétition (n° 281) de M. Guiolet.

II. — Rapport de M. Silvandre sur le projet de loi (n° 8193) modifiant l'article 8 de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive.

III. — Suite du rapport de M. Péron sur la proposition de résolution (n° 1247) de M. Marty tendant à inviter le Gouvernement à procéder à la mise au travail des condamnés pour faits de collaboration.

IV. — Rapport de M. Defos du Rau sur la proposition de loi (n° 8964) de Mme Poinso-Chapuis tendant à compléter l'article 463 du code pénal.

V. — Rapport de M. Charpin sur : 1° le projet de loi (n° 8807) portant amnistie et relatif aux condamnations pour faits de collaboration ou de commerce avec l'ennemi; 2° la proposition de loi (n° 6156) de M. Louis Rollin tendant à admettre au bénéfice de la grâce amnistiante les personnes condamnées à la dégradation nationale soit à titre principal, soit accessoirement à une autre peine; 3° la proposition de loi (n° 7734) de M. Bidault tendant à amnistier certaines condamnations, à instituer le régime de libération anticipée, à apporter certaines modifications à la législation relative à la répression des faits de collaboration; 4° la proposition de loi (n° 7758) de M. Bernard Lafay, sénateur, tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie et de la revision à certaines catégories de personnes, à l'exception de celles qui auront, par leurs agissements, provoqué l'arrestation, la torture, la déportation ou la mort de patriotes ou apporté à l'ennemi une collaboration économique spontanée; 5° la proposition de loi (n° 8042) de M. Debû-Bridel, sénateur, tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: *a*) aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; *b*) aux travailleurs condamnés pour faits de grève; *c*) à certaines catégories de délinquants primaires; 6° la proposition de loi (n° 8329) de M. Deshors tendant à amnistier les condamnations, à instituer un régime de libération anticipée, à supprimer l'indignité nationale pour faits de collaboration, délit visé par les ordonnances des 18 novembre, 28 novembre et 26 décembre 1944; 7° la proposition de loi (n° 8416) de M. Michelet portant amnistie en faveur de certaines catégories de personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre, 28 novembre et 26 décembre 1944.

VI. — Rapport de M. Minjoz sur : 1° le projet de loi (n° 9291) tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse; 2° la proposition de loi (n° 8852) de M. Mazuez tendant à déclarer incompatibles avec le mandat législatif les fonctions de directeur de publication de tout journal ou écrit périodique.

VII. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 3938) relatif au fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature et à l'exercice de ses attributions.

VIII. — Rapport de M. Gallet sur le projet de loi (n° 5863) concernant certains officiers publics et ministériels et auxiliaires de justice.

IX. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 1760) de M. Lapie tendant à l'interdiction des contrats de fournitures exclusives de bières et autres boissons intervenus entre producteurs ou distributeurs de bières et de boissons et propriétaires, locataires ou gérants de débits de boissons.

X. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de résolution (n° 1102) de M. Gautier tendant à inviter le Gouvernement à proroger l'article 5 de l'ordonnance du 11 avril 1945 et à l'article 10 de l'ordonnance du 21 avril 1945 relatifs à la dévolution de certains biens meubles récupérés par l'Etat à la suite d'actes de pillage et de spoliation commis par l'occupant.

XI. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 908) de M. Meck relative à l'application de l'ordonnance du 21 avril 1945 sur les spoliations.

XII. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 2716) de M. Rincent tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 47-1091 du 19 juin 1947 modifiant et complétant l'ordonnance du 21 avril 1945 relative à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi.

XIII. — Rapport de M. Louis Rollin sur le projet de loi (n° 4967) relatif à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

XIV. — Rapport de M. Defos du Rau sur la proposition de loi (n° 872) de M. Paumier tendant à compléter l'article 671 du code civil et à modifier la distance de la ligne séparative pour les plantations d'arbres d'essence forestière.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 3 mai 1950, à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 9393) de M. Barel et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à favoriser le camping sur les plages méditerranéennes;

La proposition de loi (n° 9707) de M. Bouxom tendant à accorder sur les lignes routières remplaçant les lignes de la Société nationale des chemins de fer français des réductions aux voyageurs de commerce;

La proposition de résolution (n° 9724) de M. Theetten tendant à inviter le Gouvernement à procéder d'urgence à la reconstruction définitive du pont de Château-Rouge, à Tourcoing (Nord);

La proposition de loi (n° 9739) de M. Livry-Level et plusieurs de ses collègues portant statut du personnel navigant de l'aéronautique civile;

Le projet de loi (n° 9745) instituant un régime de retraites pour les personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile;

La proposition de résolution (n° 9760) de M. Barel et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à confier aux départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Bouches-du-Rhône l'exploitation par autobus de la ligne Nice-Meyrargues.

II. — Examen du rapport de M. Morand sur la proposition de résolution (n° 8945) de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à entreprendre les installations de pompage nécessaires pour rendre navigable toute l'année la section Nantes-Redon du canal de Nantes à Brest.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Poumadère sur la proposition de loi (n° 9217) de M. Poumadère et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de l'article 7 de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier afin que l'Assemblée nationale, en application de la loi du 3 septembre 1947, puisse légiférer en matière de coordination du rail et de la route.

IV. — Examen du rapport de M. Marius Cartier sur la proposition de résolution (n° 9428) de M. Marius Cartier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à présenter avant le 1er mai 1950 un programme de fabrication d'autorails, afin d'en doter nos lignes secondaires, et de voitures métalliques présentant un maximum de confort et de sécurité pour les usagers de la Société nationale des chemins de fer français et à accorder à cette société les crédits nécessaires pour lui permettre de passer les commandes correspondant à ce plan.

V. — Examen du rapport de M. Virgile Barel sur la proposition de résolution (n° 8614) de M. Virgile Barel et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à maintenir la ligne de chemin de fer de Nice à Meyrargues.

VI. — Examen de la proposition de résolution (n° 9760) de M. Barel et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à confier aux départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Bouches-du-Rhône l'exploitation par autobus de la ligne Nice-Meyrargues.

VII. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira (local de la commission n° 206).

1° Mardi 2 mai 1950, à quinze heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 9675) de M. Raulin-Laboureur tendant à lever la forclusion pour les propositions de récompenses au titre de la guerre 1939-1945, en faveur des F. F. C., des F. F. L., des F. F. I. et de la R. I. F.,

Le projet de loi (n° 9748) portant reconduction et modification de la législation sur les emplois réservés.

II. — Examen de la discussion d'urgence pour la proposition de résolution (n° 9802) de M. Duveau tendant à faire bénéficier les fonctionnaires retraités ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A. d'un indice de correction équivalent à celui dont bénéficient les fonctionnaires en activité dans les mêmes territoires. — Nomination du rapporteur et, éventuellement, examen du rapport.

III. — Examen du rapport de M. Emile-Louis Lambert sur la proposition de résolution (n° 9001) de M. Legendre tendant à créer au camp de Royallieu un ossuaire pour recueillir les cendres des charniers des camps de concentration allemands.

IV. — Questions diverses.

2° Jeudi 4 mai 1950, à quinze heures trente.

I. — Audition de M. Jacquinot, ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

II. — Examen des rapports:

De M. Poirot, sur la proposition de résolution (n° 7139) de M. Gérard Vée tendant à prélever sur les sommes revenant à l'Etat français, au titre des réparations, les crédits nécessaires au remboursement des marks de camp et au payement du pécule des prisonniers de guerre;

De M. Poirot, sur la proposition de loi (n° 8731), dont il est l'auteur, tendant à fixer la pension des veuves de guerre à la moitié et la pension des ascendants à 33 p. 100 de la pension allouée à un invalide à 100 p. 100.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 3 mai 1950, à dix heures (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 9592) constatant la nullité de l'acte dit loi du 19 novembre 1941 relative à l'achèvement du barrage de Castillon sur le Verdon;

La proposition de résolution (n° 9562) de M. Barel tendant à allouer à Electricité de France les crédits nécessaires à la mise en chantier du futur barrage de Vallabre (Alpes-Maritimes);

La proposition de résolution (n° 9618) de M. Calas tendant: 1° à accorder à tous les salariés du gaz et de l'électricité de France et à tous les employés des divers organismes de la sécurité sociale une prime mensuelle de 3.000 F; 2° à retirer les forces de police des entreprises dont le personnel est en grève;

La proposition de résolution (n° 9686) de M. Ramadier tendant à instituer les établissements publics de distribution dans les conditions prévues par la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

La proposition de loi (n° 9669) de M. Védrines tendant à maintenir le prix du gaz à son taux actuel: 1° en faisant supporter par l'Etat les indemnités pour charges extracontractuelles subies dans l'exploitation et la distribution du gaz, et réclamées aux villes et aux communes par Gaz de France ou diverses sociétés gazières; 2° en prenant des mesures économiques et techniques permettant de supprimer le déficit financier de l'exploitation et de la distribution du gaz.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 9097) de M. Cordonnier portant modification de la loi n° 49-1094 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

III. — Avis de M. André Denis sur le projet de loi (n° 6027) portant statut des entreprises publiques.

IV. — Rapport de M. Gabriel Roucaute sur la proposition de résolution (n° 9434) de M. Lecœur tendant à appliquer l'article 12 du statut du mineur — décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées — décret établi en conformité de la loi du 14 février 1946.

V. — Rapport de Mme Schell sur sa proposition de loi (n° 9252) tendant à payer les journées chômées imposées aux mineurs sur la base du salaire perçu par eux durant les deux quinzaines de paye précédant ce chômage.

VI. — Rapport de M. Mudry sur sa proposition de loi (n° 8132) tendant: 1° à supprimer le privilège exorbitant que détiennent les trusts de l'électrochimie et de l'électrométallurgie en matière de fournitures d'électricité; 2° à faire payer les fournitures d'électricité aux trusts et aux gros industriels à des prix correspondant aux prix de revient et à supprimer ainsi les faveurs qui leur ont été accordées et dont les conséquences financières sont supportées par les petits et moyens consommateurs.

VII. — Rapport de M. Vedrines sur la proposition de loi (n° 9254 rectifié) de M. Alphonse Denis tendant à modifier et à compléter l'article 19 de la loi du 21 avril 1810 sur les mines de façon à sauvegarder les droits de la collectivité en cas de restriction ou d'abandon d'une exploitation minière.

VIII. — Rapport supplémentaire de M. Delxonne sur sa proposition de loi (n° 9240) tendant à modifier le décret-loi du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls d'une pension de retraite avec un traitement d'activité en ce qui concerne les houillères de bassin.

IX. — Rapport de M. Le Sciellour sur: 1° la proposition de loi (n° 8369) de M. Gabriel Roucaute tendant à augmenter de 25 p. 100 les retraites minières et toutes les prestations servies par la caisse autonome des mines et à porter aux deux tiers de la pension du mari la pension des veuves; 2° la proposition de loi (n° 8067) de M. Meck tendant à modifier les dispositions du décret du 27 novembre 1946 relatif aux retraites des ouvriers mineurs; 3° la proposition de loi (n° 9092) de M. Sion tendant à augmenter de 15 p. 100 les retraites minières et à porter aux deux tiers de la pension du mari, la pension de la veuve.

X. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 3 mai 1950, à quatorze heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9288) de M. Christiaens tendant à compléter la loi du 28 octobre 1946;

La proposition de loi (n° 9377) de M. Xavier Bouvier tendant à dispenser d'autorisation l'apport des biens sinistrés dans certaines conditions;

La proposition de loi (n° 9461) de Mme Thome-Patenôtre, sénateur, tendant à modifier l'article 10 de la loi du 28 octobre 1946;

La proposition de loi (n° 9489) de M. Yvon tendant à compléter l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946;

La proposition de loi (n° 9501) de M. Caillavet portant aménagement du prélèvement sur les loyers;

La proposition de loi (n° 9046) de M. Gabriel Paul tendant à exonérer du payement de leur loyer les sinistrés logés en baraques.

II. — Suite de l'examen des rapports:

De M. Triboulet, sur les propositions de loi (n°s 8758 et 8855) concernant le payement des loyers pour occupation de baraques;

De M. Siefridt, sur le projet de loi (n° 8184) portant aménagement du prélèvement sur les loyers.

III. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 3 mai 1950, à quinze heures (local de la commission n° 251):

I. — Nomination de trois membres de la commission d'enquête en Côte d'Ivoire.

II. — Rapport de M. Malbrant sur la proposition de résolution (n° 8818) de M. Bayrou, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour améliorer le fonctionnement de la justice en Afrique équatoriale française.

III. — Rapport de M. Lamine-Gueye, sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur la proposition de loi relative aux soldes et indemnités relevant du ministère de la France d'outre-mer.

IV. — Suite de l'examen du rapport de M. Joseph Dumas sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires d'outre-mer.

V. — Rapport de M. Caillavet sur le projet de loi (n° 5601) rendant applicables en Afrique équatoriale française certaines modifications apportées à des articles du code pénal.

VI. — Nominations de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9681) de M. Avinin, sénateur, relative à la situation des fonctionnaires des cadres locaux européens d'Indochine;

La proposition de loi (n° 9696) de M. Defferre relative à la situation des fonctionnaires des cadres locaux européens d'Indochine.

VII. — Nominations de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 9678) de M. Saller, sénateur, tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C. F. A.;

La proposition de loi (n° 9715) de M. Duveau tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C. F. A.

VIII. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 3 mai 1950, à quinze heures (local de la commission n° 264):

I. — Audition de Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi (n° 9636) de M. Croizat: allocation aux vieux travailleurs salariés.

II. — Rapport de M. Henri Meck sur la proposition de loi (n° 9636) de M. Croizat.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9612) de Max Brusset: dispositions relatives aux économats;

La proposition de résolution (n° 9649) de Mlle José Dupuis: enquête sur la réforme de l'entreprise;

La proposition de loi (n° 9665) de M. Theetten: allocation aux vieux travailleurs salariés;

La proposition de loi (n° 9672) de M. Croizat: article 25 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

La proposition de loi (n° 9691) de Mme Claeys: versement d'un mois supplémentaire d'allocations familiales;

La proposition de loi (n° 9692) de Mme François: extension de l'allocation de chômage aux jeunes filles sans travail;

La proposition de loi (n° 9711) de M. Jacques Bardoux: cotisations patronales à la sécurité sociale;

La proposition de loi (n° 9712) de M. Jacques Bardoux: composition des commissions de conciliation;

La proposition de loi (n° 9726) de M. Cordonnier: silicose professionnelle.

IV. — Rapport de M. Bouxom sur le projet de loi (n° 9722): majoration familiale de la prime de 3.000 francs.

V. — Rapport de M. Duquesne sur le projet de loi (n° 6818): convention (n° 81) de l'O. I. T. concernant l'inspection du travail.

VI. — Rapport de M. Duquesne sur le projet de loi (n° 9384): convention d'assistance sociale et médicale entre les pays signataires du traité de Bruxelles.

VII. — Rapport de M. Duquesne sur le projet de loi (n° 9646): convention de sécurité sociale avec la Suisse.

VIII. — Suite du rapport de M. Viatte sur le projet et les propositions de loi de M. Gérard Duprat et de M. Bouxom: allocation de vieillesse des personnes non salariées (n°s 8715, 9556, 8372 et 8487).

IX. — Suite du rapport de M. Ninine sur la proposition de loi (n° 7139) de M. Leenhardt: restaurants sociaux.

X. — Suite du rapport de M. Mazier sur le projet et les propositions de loi relatifs à la formation professionnelle (n°s 202, 570, 1696, 2149, 4460 et 7037).

XI. — Rapport de M. Viatte sur le projet de loi (n° 5340) relatif aux allocations familiales dans les départements d'outre-mer.

XII. — Rapport de M. Besset sur les propositions de loi de M. Besset, de Mme Lefebvre, de M. Patinaud et de M. Signor relatives au chômage (n°s 4126, 7188, 7190, 8370 et 8873).

XIII. — Rapport de M. Boutavant sur la proposition de loi (n° 7274) de M. Rosenblait: cumul des pensions du régime local et du régime général de sécurité sociale.

XIV. — Rapport de M. Bonnet sur le projet de loi (n° 6390): prévention des accidents du travail.

XV. — Vote sur les conclusions du rapport de M. Gérard Duprat sur la proposition de loi (n° 4263) de M. Henri Meck: institution du tiers payant et examen du rapport de M. Collin sur les propositions de loi de M. Coffin et de M. Beugniez (n°s 9098 et 9370): rapports entre la sécurité sociale et le corps médical.

XVI. — Rapport de M. Duquesne sur le projet et les propositions de loi de Mme Roca et de M. Beugniez (n°s 4956, 5713 et 9188): allocations prénatales.

XVII. — Rapport de M. Patinaud sur la proposition de loi (n° 8796): reçu pour solde de tout compte.

XVIII. — Rapport de Mme Claeys sur sa proposition de loi (n° 8618): prime de tablier.

XIX. — Rapport de M. Besset sur les propositions de loi et de résolution de M. Allonneau, de M. Morand, de M. Besset et de Mme Darras: silicose professionnelle (n°s 6223, 6680, 7719 et 7811).

XX. — Rapport de Mme Claeys sur sa proposition de loi (n° 9211): allocation aux vieux.

XXI. — Rapport de M. Viatte sur sa proposition de loi (n° 8963): assurance-décès dans les professions artisanales.

XXII. — Rapport de Mme Darras sur les propositions de loi de M. Albert Petit et de M. Siefridt: allocations d'assistance aux infirmes et incurables (n°s 3155 et 4589).

XXIII. — Rapport de Mme Darras sur la proposition de loi (n° 4338) de Mme Péri: allocations familiales.

XXIV. — Rapport de M. Duquesne sur sa proposition de loi (n° 9189): allocations de salaire unique.

XXV. — Questions diverses.

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le mardi 2 mai 1950, à vingt et une heures (local n° 262):

Audition de M. Jacques Barnaud, ancien délégué général aux relations économiques franco-allemandes.

La commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950 se réunira (local de la commission n° 255):

I. — Mardi 2 mai 1950, à quatorze heures trente.

Audition du capitaine de corvette Dumas.
Audition du capitaine Rohmer.
Audition du capitaine Schaeffer.

II. — Mercredi 3 mai 1950, à quatorze heures trente.

Audition du lieutenant-colonel Leroux.
Audition de Mme Leroux.

III. — Jeudi 4 mai 1950, à quatorze heures trente.

Audition de M. Philippe Deros.
Audition de M. Pini.
Audition de M. Jean-François Dominique.
Audition de M. Cartayrade.

IV. — Vendredi 5 mai 1950, à quatorze heures trente.

Audition de M. Brodzki.
Audition de Mme Ribo.

La commission chargée d'enquêter sur la gestion de la Société des éleveurs du Bourbonnais se réunira le mercredi 3 mai 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 249):

Suite de la discussion du rapport de M. Védrines.

Réunions des commissions du mardi 2 mai 1950.

Commission de l'agriculture, à seize heures. — Local n° 232.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, à vingt et une heures. — Local n° 262.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950, à quatorze heures trente. — Local n° 255.

Commission des finances, à seize heures et vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 206.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 2 mai 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Biatarana demande à M. le ministre d'Etat, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, s'il est en mesure de lui faire connaître: 1° les principes qui déterminent actuellement les conceptions de la réforme administrative; 2° l'état actuel des travaux; 3° la date à laquelle il est possible d'envisager la réalisation pratique et généralisée des objectifs qui auront été déterminés à l'issue des travaux préparatoires. (N° 118.)

II. — M. Péridier demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui préciser: les conditions dans lesquelles le Gouvernement français et le gouvernement italien ont signé, le 7 mars 1950, à Rome, un protocole additionnel au traité d'union douanière conclu entre les deux pays, le 28 mars 1949, et au protocole du 29 juillet 1949, sur lesquels les parlements français et italien ne se sont pas encore prononcés; les raisons qui ont fait que, contrairement à l'article 9 dudit traité, la représentation des professionnels a été écartée, pour la discussion de ce protocole, des commissions mixtes spécialisées prévues à l'article 11 du traité; s'il n'estime pas que ce protocole est contraire à l'esprit et à la lettre même de l'accord intervenu le 2 novembre 1949 entre les pays adhérents à l'O.E.C.E., accord accepté par la France et l'Italie; s'il n'estime pas, également, que ce protocole constitue un grave danger, pour notre viticulture en particulier et pour notre agriculture en général, en ne subordonnant pas, contrairement au vœu du Conseil économique, l'extension des libérations des contingents et la réduction progressive de droits de douane à la réalisation préalable de l'harmonisation des conditions économiques, sociales, fiscales et de crédit entre les deux pays; si, enfin, les modalités et les délais d'application de ce protocole sont subordonnés à la ratification par le Parlement du traité du 26 mars 1949, auquel sera joint en annexe ledit protocole du 7 mars 1950. (N° 119.)

III. — M. Cornu expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques: que la revision des pensions civiles et militaires ordonnée par l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 entraînera, dans le courant de 1950, le versement aux pensionnés bénéficiaires de cette mesure, de rappels parfois substantiels pour les années 1948 et 1949; que les sommes versées à ce titre seront passibles, en 1951, de la surtaxe instituée par l'article 3 du décret du 9 décembre 1948; que le montant de ladite surtaxe sera, en raison du caractère progressif de celle-ci, nécessairement plus élevé que celui de l'impôt qui aurait été perçu si les nouveaux arrérages des pensions avaient été payés à leurs échéances normales; et lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour éviter aux retraités en cause un nouveau préjudice, qui viendrait s'ajouter à celui résultant du retard apporté au règlement effectif de leurs pensions revisées. (N° 120.)

IV. — M. Clavier expose à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme: que, dans les années qui ont immédiatement suivi la libération, des « aménagements provisoires » et des « mises hors d'eau » ont été effectués à la diligence de l'administration; que ces travaux sont imputables ou non sur les indemnités de dommages de guerre, suivant qu'ils sont définitifs ou provisoires; que le règlement de ces travaux, dont certains datent de cinq ans, n'est pas encore intervenu; que les sinistrés restent dans l'ignorance de la quote-part des dépenses ainsi faites qui sera mise à leur charge et ne peuvent établir le décompte des indemnités qu'il leur reste à percevoir; lui demande quelles mesures il compte prendre pour obtenir que les mémoires desdits travaux soient déposés et vérifiés; que le montant en soit arrêté et qu'il soit procédé aux imputations prescrites. (N° 121.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Bertaud tendant à inviter le Gouvernement à stabiliser les programmes d'enseignement ainsi que les listes des livres scolaires, tant dans les écoles primaires que dans les collèges et lycées. (N°s 944, année 1949, et 219, année 1950. — M. Bertaud, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. Jacques Grimaldi, jusques et y compris M. Georges Laffargue.

Tribunes. — Depuis M. Louis Lafforgue, jusques et y compris M. Mathieu.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 3 mai 1950, à quinze heures (local n° 274):

Réunion commune avec la commission de la production industrielle.

Audition de M. Jean Monnet, commissaire général au plan.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 3 mai 1950, à dix heures (local n° 207):

I. — Rapport de M. Canivez sur la proposition de résolution (n° 931), année 1949, de M. Vanrullen, tendant à rendre obligatoire la construction d'un groupe scolaire chaque fois que l'édification d'une cité la rend nécessaire.

II. — Rapport de M. Héline sur la proposition de résolution (n° 210, année 1950) de M. Bordeneuve, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation actuelle des professeurs agrégés de l'ancien cadre normal.

III. — Audition d'une délégation de la fédération de l'éducation nationale sur les propositions de la commission des économies.

IV. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 3 mai 1950, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Rapport de M. Paget sur la proposition de loi (n° 173, année 1950) tendant à réglementer l'emploi de certains produits d'origine végétale dans les boissons non alcooliques.

II. — Questions diverses.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 3 mai 1950, à seize heures trente (local n° 215):

I. — Discussion du rapport de M. Cozzano sur le projet de loi (n° 200, année 1950) tendant à valider les actes réglementaires promulgués par le Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine, ultérieurement dénommé gouvernement du Sud Viet-Nam.

II. — Compte rendu, par M. Charles-Cros, des travaux d'enquête en Afrique française de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

III. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 4 mai 1950 à dix heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. Lionel-Pélerin sur la proposition de résolution (n° 127, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à abroger la partie de circulaire ministérielle n° 189 AD/3 du 23 septembre 1942 relative à certains versements aux employés des collectivités locales mis à la retraite.

II. — Rapport de M. Léo Hamon sur la proposition de loi (n° 244, année 1950) modifiant l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 relative aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints, modifiée en dernier lieu par la loi n° 48-1526 du 29 septembre 1948.

La commission de la marine et des pêches se réunira le mercredi 3 mai 1950, à neuf heures trente (local n° 215):

I. — Examen, en ce qui concerne la marine marchande, du projet de loi (n° 214, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre).

II. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira:

1° Le mercredi 3 mai 1950, à quinze heures (local n° 274):

Réunion commune avec la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Audition de M. Jean Monnet, commissaire général au plan.

2° Le jeudi 4 mai 1950, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Examen du projet de loi (n° 214, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre). — M. Armengaud, rapporteur pour avis.

II. — Examen du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor (n°s 8580, 9505 A. N.).

III. — Désignation d'un rapporteur pour avis sur la proposition de résolution (n° 122, année 1950) de M. Laffargue, tendant à inviter le Gouvernement à modifier de toute urgence le régime de la sécurité sociale en ce qui concerne les prélèvements effectués sur les heures supplémentaires, primes de rendement et autres participations des salariés aux bénéfices des entreprises.

IV. — Nomination de rapporteur sur le projet de loi (n° 238, année 1950) portant dissolution du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux.

V. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 4 mai 1950, à dix heures quinze (local n° 213):

I. — Suite de l'examen du projet de loi (n° 214, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre).

II. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 3 mai 1950, à dix heures quinze (local n° 213):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

a) La proposition de loi (n° 181, année 1950) tendant à compléter l'article 107 du livre I^er^ du code du travail;

b) La proposition de loi (n° 201, année 1950) modifiant les articles 54 *g* et 54 *j* du livre II du code du travail;

c) Le projet de loi (n° 208, année 1950) autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre le Gouvernement français et le gouvernement de la zone française d'occupation en ce qui concerne le régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers, signée le 26 mars 1949;

d) La proposition de loi (n° 241, année 1950) tendant à étendre le bénéfice de la sécurité sociale aux étudiants atteints d'une affection de longue maladie avant le 1^er^ janvier 1949.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Abel-Durand sur la proposition de résolution (n° 661, année 1949) de M. Belorme, tendant à inviter le Gouvernement à mettre à l'étude la réforme des règles de répartition et à revenir à la domiciliation communale pour les dépenses d'assistance.

III. — Examen du rapport de M. Boulangé sur la proposition de résolution (n° 98, année 1950) de M. Naveau tendant à inviter le Gouvernement à augmenter le contingent de croix de chevalier de la Légion d'honneur mis à la disposition de M. le ministre du travail en vue de récompenser les vieux travailleurs ayant plus de soixante ans d'activité salariée dans la même entreprise.

IV. — Suite de l'examen du rapport de M. Breton sur les propositions de résolution de M. Laffargue:

N° 121, année 1950, tendant à inviter le Gouvernement à faire modifier, de toute urgence, dans toutes les entreprises, le libellé des feuilles de paye;

N° 122, année 1950, tendant à inviter le Gouvernement à modifier, de toute urgence, le régime de la sécurité sociale, en ce qui concerne les prélèvements effectués sur les heures supplémentaires, primes de rendement et autres participations des salariés aux bénéfices des entreprises.

V. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 2 mai 1950.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à quatorze heures trente. — Local n° 202.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à quatorze heures trente. — Local n° 221.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 2 mai 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de M. Cortinchi tendant à inviter le Gouvernement à accorder un ordre d'urgence et de priorité à l'exécution du programme d'alimentation en eau inclus dans le plan d'équipement économique et social des territoires d'outre-mer. (N°s 38, année 1949, et 58, année 1950. — M. Momo Toure, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à présenter les plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer, sous une forme séparée pour chacun d'eux. (N°s 31 et 93, année 1950. — M. Sylvestre, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 2 mai 1950.

N° 85 (1). — Proposition de Mme Caffot tendant à demander au Gouvernement d'accorder une priorité absolue aux citoyens de l'Union française dans le cadre de la politique d'installation des familles dans certaines régions agricoles (renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts).

N° 91. — Proposition de Mme Malroux tendant à inviter le Gouvernement à participer à l'érection d'un monument à la gloire de Félix Eboué à Cayenne, sa ville natale (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 92 (2). — Proposition de résolution de M. Antonini tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi déterminant le mode de fixation de la parité du franc C.F.A. (renvoyée à la commission des affaires financières).

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 17 avril 1950.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 25 avril 1950.

N° 93 (1). — Rapport par M. Sylvestre, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition (n° 31, année 1950) de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à présenter les plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer sous une forme séparée pour chacun d'eux.

(1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 5 avril 1950.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 2 mai 1950, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 120):

I. — Examen d'une demande d'autorisation de voyage.

II. — Affaires diverses.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 3 mai 1950, à dix heures trente, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

Examen des rapports de M. Boisdon sur la demande d'avis (n° 4, année 1950) concernant un projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français à statut civil particulier au statut civil de droit commun.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 2 mai 1950

Neuf heures trente.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Etude de la proposition de loi n° 9479 tendant à instaurer, au regard de la sécurité sociale, un régime spécial, en ce qui concerne les prélèvements effectués sur les heures supplémentaires, primes de rendement et autres participations des salariés aux bénéfices des entreprises.

Quinze heures.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Union douanière franco-italienne.

Mercredi 3 mai 1950

Neuf heures trente et éventuellement quatorze heures quarante-cinq

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Financement de la construction.
Etude du plan de modernisation et d'équipement.

Neuf heures quarante-cinq.

SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER UN NOUVEAU STATUT DE L'ALCOOL

Ordre du jour.

Audition de M. Michelot, président du syndicat national des fabricants d'alcool de France et de M. Bataille, président du syndicat de la distillerie agricole.

Audition de M. le directeur des prix et du contrôle économique et de M. le chef du service de l'expertise économique d'Etat.

Questions à poser à M. Barré, sur le protocole intersyndical betterave-sucre-alcool

Nomination d'un rapporteur.

Jeudi 4 mai 1950

Neuf heures trente

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

1° Etude du plan de modernisation et d'équipement (territoires d'outre-mer).
2° Etude de la proposition de résolution présentée par M. Lawrence, relative à l'immigration de personnes déplacées de l'Europe occidentale et de paysans dans les territoires de l'Union française.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Neuf heures quarante-cinq.

Ordre du jour.

Enquête sur le métayage.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis n° 456 de l'office des changes relatif à l'exonération des taxes sur le chiffre d'affaires de certaines ventes réglées en dollars des Etats-Unis.

Un communiqué du secrétariat d'Etat aux affaires économiques a fait savoir que, par décision du ministre des finances et des affaires économiques, certaines ventes pourront être exonérées des taxes sur le chiffre d'affaires.

Le présent avis a pour objet:

D'une part, de définir les ventes susceptibles de donner lieu à l'exonération des taxes sur le chiffre d'affaires;

D'autre part, de préciser les diligences qui incombent, du point de vue de la réglementation des changes, aux industriels et commerçants désireux de bénéficier de cette mesure.

I. — *Ventes susceptibles de donner lieu à l'exonération des taxes sur le chiffre d'affaires.*

Seules peuvent donner lieu à l'exonération des taxes sur le chiffre d'affaires les ventes admises par la direction générale des impôts, c'est-à-dire, d'une manière générale, les ventes qui répondent à l'ensemble des conditions suivantes:

1° Etre effectuées et réglées entre le 1er mai et le 31 octobre 1950;
2° Etre réalisées par des industriels et commerçants français ayant la qualité de « producteurs » au regard de la taxe à la production de 13,50 p. 100;
3° Etre faites à des touristes étrangers de passage en France;
4° Porter sur des marchandises soumises à la taxe de 13,50 p. 100 et destinées à être emportées par les intéressés dans leurs bagages personnels lors de leur retour à l'étranger, ce qui exclut notamment les prestations de service, les ventes à consommer sur place, les ventes d'objets d'art et de collections, et, d'une manière générale, les objets et produits destinés à être consommés en France et, en particulier, les vins et liqueurs;
5° Etre réglées au moyen de chèques ou de travellers-chèques exprimés en dollars des Etats-Unis, tirés sur une banque à l'étranger.

II. — *Diligences qui incombent aux industriels et commerçants désireux de bénéficier de cette mesure.*

1° Par dérogation aux dispositions de l'article 21 du décret n° 47-1337 du 15 juillet 1947, les industriels et commerçants visés au titre Ier (§ 2°) ci-dessus sont habilités à recevoir le payement en dollars des Etats-Unis des ventes effectuées dans le cadre du présent avis;
2° Ils devront, d'autre part, remettre à un établissement de leur choix ayant la qualité d'intermédiaire agréé, une fois au moins tous les quinze jours, aux fins de négociation sur le marché libre, les moyens de payement en dollars des Etats-Unis qu'ils auront encaissés au cours de la quinzaine écoulée.
3° Chaque remise devra être accompagnée d'un bordereau établi par le cédant en double exemplaire et comportant:
Son nom, son adresse et son numéro d'inscription au registre du commerce;
Le nom et l'adresse de l'acheteur étranger;
Le relevé des chèques ou des travellers-chèques remis à l'encaissement;
Le cas échéant, tous autres renseignements demandés par la direction générale des impôts.

Un exemplaire de ce bordereau, revêtu par l'intermédiaire agréé d'un cachet à date et d'une mention précisant le montant en devises cédé, est restitué au cédant, qui doit le conserver à titre de pièce justificative vis-à-vis de l'administration fiscale.

Le deuxième exemplaire, revêtu par l'intermédiaire agréé du même cachet et de la même mention, est adressé par ce dernier à l'office des changes (service du contrôle commercial, bureau des statistiques).

III. — *Réalisation de l'exportation.*

Afin d'éviter toute difficulté lors de la sortie ultérieure des marchandises achetées dans le cadre du présent avis, les industriels et commerçants visés au titre Ier (§ 2°) ci-dessus sont invités à remettre aux acquéreurs étrangers une facture établie à leur nom comportant l'indication du prix en dollars du produit vendu.

IV. — *Disposition particulière.*

Les ventes effectuées dans le cadre du présent avis peuvent donner lieu à inscription en compte E. F. AC., étant entendu:

Que le taux d'inscription est fixé uniformément à 15 p. 100;

Que les dispositions de l'avis n° 415 sont applicables aux opérations de cette nature.

Avis relatif au tirage de la dix-septième tranche de la loterie nationale 1950.

Le tirage de la dix-septième tranche de la loterie nationale 1950 aura lieu le mercredi 3 mai 1950, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de vacance de deux postes de répétiteur du cours de mécanique rationnelle à l'école nationale des ponts et chaussées.

Sont déclarés vacants deux postes de répétiteur du cours de mécanique rationnelle à l'école nationale des ponts et chaussées.

Les candidats sont invités à adresser une demande accompagnée de leurs titres et références avant le 20 mai 1950, au directeur de l'école nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Toutes indications utiles seront données au secrétariat de l'école.

Avis de vacance de la chaire d'hydraulique générale et machines hydrauliques à l'école nationale des ponts et chaussées.

Est déclarée vacante la chaire d'hydraulique générale et machines hydrauliques à l'école nationale des ponts et chaussées.

Les candidats sont invités à adresser une demande accompagnée de leurs titres et références avant le 20 mai 1950, au directeur de l'école nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Toutes indications utiles seront données au secrétariat de l'école.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux acheteurs de céréales secondaires.

1° En ce qui concerne les orges d'Afrique du Nord stockées dans les magasins de l'intérieur, les conditions de cession franco gare destinataire, définies par l'avis du 6 novembre 1949, sont ainsi modifiées:

« Dans le cas où l'office aurait accepté une commande d'orge franco gare destinataire, les forfaits étant différents pour le département d'expédition et le département de réception, le forfait départemental le plus élevé serait facturé à l'acheteur »;

2° La loi du 2 avril 1950 a institué, au profit du budget annexe des prestations familiales agricoles, une taxe spéciale perçue sur les produits agricoles en addition à la taxe à l'achat.

En conséquence, les prix de cession des céréales secondaires d'importation fixés par les avis parus au *Journal officiel* du 24 août 1949, du 5 octobre 1949, du 6 novembre 1949, seront majorés à compter du 1er mai 1950 de 20 F par quintal.

Le nouveau prix de cession des céréales secondaires d'importation sera applicable aux livraisons effectuées à compter du 1er mai 1950, la date des bulletins d'agréage correspondants faisant foi.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, au directeur départemental de la population du Pas-de-Calais, préfecture, à Arras.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Laon (Aisne).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Laon (Aisne).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur dossier, dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, au directeur départemental de la population de l'Aisne, 20, rue du Cloître, à Laon.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population de la Charente-Maritime.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la population de la Charente-Maritime.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population de la Seine.

Un poste de sténodactylographe est actuellement vacant à la direction départementale de la population de la Seine.

Les sténodactylographes en fonctions dans les directions départementales de la santé et de la population intéressées par cette vacance sont priées de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, au directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

INFORMATIONS

Restitutions anonymes au Trésor.

Il a été versé au titre de « Restitutions anonymes au Trésor » les sommes suivantes dont il a été fait recette aux « Produits divers »:

227.500 F à la trésorerie générale des Bouches-du-Rhône, à Marseille (récépissé n° 61401 du 22 mars 1950).

4.000 F à la trésorerie générale de la Drôme, à Valence (versement effectué au bureau de l'enregistrement de Bourg-de-Péage le 21 janvier 1950).

2.000 F à la trésorerie générale de la Drôme, à Valence (versement effectué au bureau de l'enregistrement de Bourg-de-Péage le 3 février 1950).

247.300 F à la trésorerie générale de l'Isère, à Grenoble (récépissé n° 53034 du 3 mars 1950).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGES DU 22 MARS 1950

Obligations communales de 500 F 2,60 0/0 1892.

L'obligation n° 370068 sera remboursée par **100.000** F.
L'obligation n° 435715 sera remboursée par **30.000** F.
L'obligation n° 111080 sera remboursée par **10.000** F.
L'obligation n° 10405 sera remboursée par **10.000** F.

Les 4 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **5.000** F:

4237 203646 246795 330519

Les 30 obligations sont les numéros suivent seront remboursées par **1.000** F:

2441	18643	90375	92633	295073	300202	303554	331375
106238	113567	114496	122312	354889	356866	358179	362146
124739	132150	155020	174307	375279	407339	460373	468169
478643	488253	190431	272707	486100	489806.		

Remboursement: 15 avril 1950.

Obligations foncières de 500 F 2,80 0/0 1895.

L'obligation n° 222916 sera remboursée par **100.000** F.
L'obligation n° 190469 sera remboursée par **25.000** F.
L'obligation n° 425025 sera remboursée par **10.000** F.

Les 3 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **5.000** F:

28097 31730 196287

Les 50 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000** F:

1562	5257	27529	31439	239672	243811	244307	253168
32016	34945	42436	59199	268163	311589	313669	323217
67021	70960	91574	108589	326184	332675	339095	348106
115072	119432	124404	124495	357119	363961	369856	409250
133699	164660	166153	178968	423395	429507	440006	443199
183967	188038	189249	202610	472959	479611.		
207844	211293	211312	228817				

Remboursement: 15 avril 1950.

Liste des 8.840 obligations appelées au remboursement au pair à partir du 1er juin 1950, au prix net de 499 F.

130, 206, 310, 318, 496, 546, 688, 706, 745, 783, 961, 983—1142, 344, 347, 378, 432, 485, 503, 505, 572, 599, 634, 654, 720, 799—2088, 134, 209, 242, 251, 308, 339, 446, 512, 572, 606, 745, 746, 761, 789, 797, 866, 944, 947, 949—3042, 124, 174, 198, 230, 234, 259, 314, 414, 583, 606, 694, 711, 718, 766, 797, 827, 931—4018, 42, 128, 246, 412, 496, 516, 529, 532, 574, 775, 849, 850, 898, 926, 981—5017, 19, 29, 73, 102, 156, 186, 267, 526, 538, 557, 572, 731, 766, 783, 789, 886, 891, 908, 925, 962—6110, 135, 221, 338, 408, 446, 465, 538, 556, 571, 592, 607, 672, 674, 729, 754, 813, 938, 970—7046, 105, 152, 198, 273, 331, 349, 436, 478, 480, 507, 543, 604, 703, 767, 837, 853, 887, 922—8029, 94, 110, 124, 147, 160, 168, 201, 371, 444, 453, 541, 557, 574, 733, 768, 838, 935, 958—9055, 64, 102, 113, 151, 256, 298, 349, 353, 470, 476, 580, 601, 603, 628, 728, 818, 904—10079, 92, 202, 214, 244, 249, 307, 444, 492, 573, 653, 791, 800, 924, 987—11006, 76, 132, 265, 407, 442, 549, 608, 640, 861, 864, 927, 937, 956—12176, 209, 303, 357, 426, 433, 464, 557, 645, 757, 759, 761, 763, 823, 827, 985—13011, 107, 172, 180, 262, 265, 379, 419, 464, 545, 567, 686, 719, 943—14011, 67, 100, 136, 154, 230, 264, 295, 413, 436, 511, 523, 594, 698, 827, 842, 901, 917, 935—15047, 71, 103, 223, 292, 295, 339, 519, 596, 675, 680, 683, 725, 742, 773, 825, 828, 974—16018, 63, 110, 118, 235, 239, 392, 427, 458, 489, 536, 605, 629, 671, 889, 943—17018, 60, 182, 273, 304, 370, 392, 460, 562, 568, 708, 807, 844, 957—18107, 162, 214, 320, 388, 577, 693, 730, 765, 823, 828, 834, 837, 860, 876, 890, 902, 922, 936, 993—19009, 51, 68, 175, 240, 248, 255, 290, 327, 342, 351, 376, 385, 399, 483, 527, 555, 625, 682, 703, 711, 762, 902, 947, 984—20083, 90, 116, 192, 328, 338, 345, 378, 388, 559, 649, 711, 734, 786, 815—21015, 117, 154, 363, 451, 499, 511, 665, 683, 721, 968—22008, 76, 134, 183, 222, 235, 237, 365, 459, 516, 591, 746, 919—23036, 50, 53, 104, 173, 203, 233, 245, 265, 291, 318, 358, 398, 452, 481, 485, 497, 556, 714, 730, 747, 781, 926, 967—24034, 41, 134, 142, 216, 226, 233, 252, 771, 781—25074, 156, 279, 330, 620, 745, 812, 883, 888, 903, 905, 949, 977, 987—26071, 72, 105, 286, 325, 348, 375, 389, 478, 664, 706, 736, 756, 758, 871, 978—27009, 111, 149, 226, 248, 268, 396, 487, 501, 543, 621, 640, 752, 785, 932, 960—28120, 152, 206, 273, 407, 425, 549, 566, 699, 862, 998—29156, 173, 362, 410, 447, 540, 549, 558, 571, 577, 583, 644, 662, 743, 766, 767, 796, 815, 856, 907, 967—30028, 91, 145, 181, 230, 318, 357, 386, 390, 541, 625, 637, 651, 719, 760, 858, 964, 990—31053, 68, 132, 211, 490, 494, 629, 699, 758, 851, 948, 998—32038, 93, 105, 120, 190, 255, 317, 376, 391, 412, 547, 624, 656, 786, 789, 848, 942—33052, 74, 98, 106, 124, 267, 300, 345, 398, 404, 432, 460, 525, 611, 737, 741, 806, 895, 902—34101, 111, 229, 278, 303, 361, 367, 403, 498, 535, 561, 851, 900—35030, 91, 176, 241, 340, 360, 373, 378, 459, 509, 530, 670, 789, 796, 823, 936, 964—36143, 189, 204, 257, 304, 332, 450, 611, 666, 695, 747, 803, 872, 885, 994—37003. 46, 110, 125, 245, 295, 337, 383, 433, 461, 479, 584, 629—38050, 121, 170, 174, 220, 267, 365, 547, 601, 779, 950, 993, 994, 997—39077, 80, 210, 386, 388, 460, 469, 474, 486, 513, 521, 545, 671, 765, 794, 800, 838, 846, 867, 921, 942, 970.

40101, 182, 329, 397, 431, 483, 532, 561, 564, 607, 631, 706, 858, 909—41004, 39, 42, 159, 208, 217, 229, 374, 455, 465, 487, 501, 587, 592, 689, 753, 858, 907, 910, 988, 994—42052, 116, 168, 194, 241, 263, 305, 458, 497, 611, 657, 659, 720, 785, 895, 956—43057, 173, 230, 343, 404, 437, 515, 528, 659, 674, 680, 694, 709, 836, 840, 910, 989—44227, 235, 337, 644, 684, 727, 753, 827—45030, 61, 65, 81, 141, 152, 166, 229, 531, 551, 562, 690, 716, 789, 838, 873, 878, 909, 988—46241, 246, 339, 355, 365, 428, 445, 474, 579, 580, 604, 629, 637, 639, 640, 715, 772, 804, 983, 990—47038, 159, 160, 182, 193, 306, 387, 658, 689, 720, 849, 937—48088, 101, 114, 135, 136, 228, 291, 363, 381, 479, 506, 527, 534, 594, 635, 650, 654, 683, 782, 797—49015, 19 23. 28, 33, 38, 130, 216, 226, 261, 287, 288, 373, 496, 500, 516, 528, 558, 571, 641, 661, 665, 786, 815, 852, 917, 983—50012, 47, 133, 155, 174, 369, 387, 395, 415, 621, 712, 835, 915, 926—51046, 63, 165, 190, 253, 276, 282, 294, 349, 361, 413, 452, 482, 544, 597, 647, 652, 658, 700, 705, 718, 731, 773, 839, 946, 965—52074. 154, 176, 178, 225, 249, 324, 336, 462, 528, 567, 645, 703, 778, 786, 792, 896, 897, 927, 942—53042, 51, 134, 177, 249, 322, 328, 354, 407, 450, 546, 566, 587, 594, 623, 627, 641, 660, 736, 752, 771, 869, 888, 903, 904, 908, 915—54051, 55, 61, 66, 72, 99, 214, 225, 405, 458, 503, 511, 772, 859, 861, 893, 960, 961, 988—55002, 95, 170, 180, 385, 460, 505, 563, 566, 697, 732, 916, 930, 931, 988—56026, 90, 109, 131, 145, 216, 293, 372, 378, 414, 460, 617, 811, 935, 974, 984—57062, 137, 165, 169, 206, 239, 360, 405, 426, 451, 600, 609, 721, 728, 744, 862, 874, 893—58051, 59, 98, 104, 131, 142, 158, 262, 336, 461, 661, 861, 881, 911, 935, 977—59063, 78, 87, 115, 195, 212, 284, 292, 479, 531, 559, 629, 730, 774, 826, 842, 876, 891, 901, 903, 905, 915, 919, 933, 938, 943, 990—60031, 61, 76, 131, 140, 155, 168, 292, 297, 317, 322, 372, 389, 391, 427, 450, 595, 605, 671, 695, 758, 787, 889, 905—61117, 175, 230, 252, 267, 299, 389, 470, 514, 703, 959, 986—62012, 203, 211, 266, 349, 360, 361, 366, 375, 379, 441, 470, 539, 594, 605, 616, 657, 711, 768, 781, 786, 793, 799, 911, 964—63111, 151, 154, 184, 196, 222, 324, 334, 480, 484, 513, 582, 612, 790, 923—64028, 39, 76, 114. 200, 202, 325, 383, 487, 499, 515, 662, 718, 826, 844, 934, 980—65326. 397. 476, 540, 562, 634, 770, 786, 854, 924, 964—66033, 39, 40. 127, 170, 197, 234, 244, 301, 365, 382, 647, 763, 881—67007, 16, 59, 83, 326, 337, 403, 516, 547, 550, 788, 902, 979—68034, 37, 40, 59, 191, 196, 216, 361, 449, 540, 681, 712, 714, 723, 872, 949, 989—69053, 115, 126, 269, 294, 295, 433, 440, 463, 471, 472, 482, 486, 505, 517, 599, 635, 665, 775, 788, 811, 864, 873—70005, 28, 70, 92, 118, 176, 304, 474, 528, 612, 707, 791, 810, 899—71024, 211, 267, 277, 445, 448, 550, 601, 651, 675, 713, 772, 788, 811, 827, 931—72001, 11, 15, 41, 106, 238, 296, 366, 395, 399, 407, 412, 682, 720, 730, 768, 780, 841, 815, 897, 939, 954, 971, 988, 993—73041, 87, 102, 124, 159, 168, 223, 242, 273, 328, 353, 424, 586, 693, 706, 733, 737, 748, 791, 792, 861, 874—74013, 113, 246, 351, 836, 860, 898, 947, 961—75115, 207, 211, 234, 262, 331, 347, 362, 366, 395, 403, 629, 683, 685, 705, 716, 803, 887, 916, 959—76019, 30, 115, 304, 422, 423, 503, 575, 672, 705, 755, 797, 800, 802, 817, 860, 904, 956, 973—77023, 53, 65, 181. 194, 217, 273, 393, 398, 500, 559, 635, 644, 695, 704, 743. 921—78008, 159, 238, 364, 388, 393, 457, 509, 516, 569, 636, 652, 699, 746, 949—79048, 177, 277, 378, 389, 418, 484, 489, 533, 577, 592, 739, 765, 778, 789, 849, 954.

80101, 132, 162, 392, 441, 445, 473, 516, 616, 634, 804, 871, 936—81143, 448, 483, 490, 495, 663, 691, 743, 755, 784, 806, 869, 905, 922—82173, 231, 281, 364, 374, 398, 489, 510, 551, 610, 647, 676, 716, 751, 842, 853, 972, 975, 988—83019, 132, 188, 198, 221, 235, 296, 298, 376, 490, 559, 573, 610, 613, 709, 961—

81025, 31, 48, 107, 110, 154, 185,
204, 272, 360, 522, 542, 560, 579,
581, 614, 673, 688, 689, 699, 795,
824, 846—85068, 83, 384, 438, 464,
545, 616, 707, 760, 778, 843, 872,
880, 946—86103, 157, 293, 297, 311,
319, 339, 397, 564, 568, 593, 626,
629, 794, 809, 819, 891—87032, 263,
285, 515, 534, 575, 736, 763, 886,
888, 910, 970, 991—88051, 111, 149,
176, 279, 293, 381, 397, 505, 536,
646, 648, 672, 682, 688, 715, 718,
826—89034, 157, 171, 220, 370, 382,
479, 663, 711, 716, 732, 761, 825,
850, 957, 994, 995—90024, 80, 128,
205, 323, 361, 389, 412, 420, 430,
497, 536, 749, 828, 842, 845, 968—
91089, 142, 332, 442, 507, 528, 572,
651, 764, 813, 860, 949, 951, 995—
92003, 174, 286, 332, 406, 483, 517,
641, 658, 667, 679, 681, 686, 689,
700, 719, 723, 770, 779, 827, 885,
955, 980, 993—93029, 141, 166, 181,
357, 308, 420, 461, 505, 723, 765,
773, 786, 791—94063, 100, 106, 218,
253, 386, 422, 458, 480, 571, 596,
600, 626, 646, 697, 929—95110, 140,
256, 272, 326, 331, 341, 366, 381,
412, 502, 576, 629, 641, 655, 659,
732, 850, 872, 886, 948, 993—96016,
210, 271, 289, 329, 352, 379, 383,
389, 435, 695, 703, 758, 889, 935,
943—97039, 93, 160, 243, 284, 438,
480, 576, 680, 754, 791, 890, 997—
98009, 15, 23, 31, 39, 57, 96, 97,
209, 297, 368, 379, 390, 401, 432,
444, 543, 596, 649, 700, 896, 923,
960—99019, 33, 44, 108, 127, 130,
161, 237, 239, 243, 301, 312, 324,
348, 398, 425, 509, 523, 553, 649,
670, 672, 786, 884—100002, 28, 110,
392, 413, 414, 486, 514, 593, 659,
676, 728, 885, 908, 971—101002, 6,
12, 130, 275, 301, 332, 391, 460,
476, 509, 533, 633, 674, 734, 752,
753, 851, 862, 878, 889, 900—102024,
119, 135, 136, 306, 465, 516, 668,
812, 878, 929—103013, 39, 91, 110,
131, 189, 227, 301, 375, 397, 483,
490, 499, 504, 538, 583, 590, 605,
635, 673, 677, 757, 778, 853, 882,
923, 948, 979—104002, 15, 111, 148,
256, 259, 319, 354, 377, 417, 485,
495, 559, 696, 814, 889, 909, 930—
105019, 50, 90, 147, 184, 229, 292,
299, 366, 383, 455, 647, 720, 729,
760, 784, 817, 822—106017, 212,
280, 307, 345, 435, 565, 597, 657,
700, 846, 872, 895—107026, 62, 108,
114, 147, 196, 215, 249, 320, 496,
540, 576, 632, 665, 699, 708, 946—
108052, 53, 75, 77, 133, 240, 332,
339, 372, 420, 456, 495, 511, 521,
626, 717, 744, 766, 884, 908, 986—
109086, 152, 194, 264, 289, 305, 398,
417, 456, 461, 489, 630, 640, 680,
769, 820, 856, 875, 960—110017, 187,
190, 230, 269, 317, 388, 471, 609,
761, 838, 974—111035, 68, 73, 168,
182, 208, 244, 256, 296, 336, 401,
425, 449, 461, 482, 522, 538, 607,
636, 652, 772, 874, 880, 994—112061,
254, 267, 310, 396, 401, 473, 521,
524, 543, 548, 601, 613, 622, 702,
707, 784, 899, 954, 991—113035, 125,
146, 176, 229, 281, 318, 338, 345,
410, 557, 598, 651, 741, 801, 822,
862, 865, 875, 979—114059, 162, 201,
202, 244, 248, 311, 329, 357, 385,
457, 463, 516, 614, 641, 810, 815,
856, 960—115054, 107, 134, 168,
211, 396, 464, 512, 674, 695, 717,
731, 778, 796, 807, 825, 873, 878,
888, 901, 969—116062, 136, 164, 244,
305, 313, 358, 413, 453, 511, 653,
701, 709, 737, 813, 855, 887, 926,
930—117019, 60, 139, 198, 248, 254,
287, 347, 519, 689, 695, 772, 806,
850, 858, 883—118094, 110, 141,
162, 182, 168, 240, 264, 302, 359,
376, 392, 430, 489, 544, 652, 664,
811, 833, 867, 919, 959, 987—119051,
66, 112, 237, 240, 241, 348, 350,
503, 567, 626, 698, 850, 947.

120066, 135, 194, 323, 484, 563,
607, 611, 769, 770, 784, 809, 936,
983, 994—121123, 169, 243, 247,
281, 302, 368, 374, 438, 557, 586,
636, 661, 698, 726, 766, 771, 813,
834, 842, 867, 887, 910, 914—122081,
114, 206, 232, 480, 536, 566, 599,
600, 625, 626, 635, 822, 953, 962—
123000, 26, 31, 174, 389, 465, 531,
571, 585, 667, 673, 675, 714, 721,
774, 812, 843, 869, 935, 959—
124035, 47, 106, 173, 194, 238, 255,
300, 309, 344, 382, 431, 469, 496,
636, 695, 823, 825, 924, 925, 941, 987
—125088, 103, 145, 184, 207, 370,
372, 396, 518, 678, 784, 797, 826,
888, 946, 970—126081, 82, 224, 255,
257, 291, 311, 316, 327, 336, 359,
446, 526, 562, 579, 688, 767, 985,
999—127072, 126, 128, 185, 291, 297,
334, 425, 428, 457, 476, 482, 618,
658, 684, 751, 782, 806, 854—
128150, 179, 411, 432, 442, 464, 496,
621, 647, 706, 740, 892, 990—129201,
244, 526, 653, 691, 757, 771, 778,
808, 889—130102, 122, 200, 202, 253,
272, 277, 344, 351, 371, 439, 451,
623, 630, 670, 684, 688, 719, 762, 764,
845, 892, 922—131026, 36, 65, 71,
92, 119, 152, 226, 282, 393, 463, 488,
679, 801, 842, 866, 890—132038, 41,
58, 63, 107, 208, 393, 514, 627, 664,
671, 831, 845, 908, 916, 950, 976
—133019, 35, 75, 88, 158, 213, 221,
325, 333, 412, 444, 513, 528, 691,
715, 717, 720, 724, 738, 904—134014,
46, 66, 70, 107, 111, 120, 265, 346,
416, 449, 456, 465, 476, 483, 582,
603, 610, 631, 650, 653, 658, 728, 748,
751, 865, 872, 879, 894, 995—
135060, 97, 242, 294, 412, 531, 569,
811, 890, 929, 992—136043, 83, 316,
344, 389, 396, 606, 617, 647, 692,
698, 749, 803, 804, 909, 914, 933
—137018, 22, 34, 108, 114, 124, 287,
289, 294, 304, 327, 373, 382, 387,
518, 539, 542, 654, 669, 831, 847—
138047, 137, 192, 214, 228, 239, 243,
250, 276, 372, 416, 423, 507, 593,
759, 775, 776, 824, 876, 889, 919, 923,
976—139030, 84, 95, 121, 283, 290,
300, 318, 345, 409, 411, 447, 448,
511, 645, 749, 750, 757, 769, 856,
883, 961, 999—140142, 351, 388, 397,
486, 508, 578, 775—141007, 130,
206, 249, 364, 444, 510, 583, 648,
655, 679, 702, 716, 724, 782, 788, 804,
924, 949, 994—142020, 123, 182, 318,
237, 422, 674, 798, 825—143057, 153,
249, 247, 304, 386, 459, 499, 555,
570, 715, 742, 866, 884, 920, 942, 950,
993—144068, 123, 183, 184, 194, 204,
264, 366, 375, 465, 485, 523, 527,
578, 695, 836, 881, 892, 906, 990—
145043, 123, 143, 162, 339, 466, 471,
488, 595, 632, 728, 734, 764, 798,
802, 903, 986—146016, 29, 44, 108,
166, 184, 210, 324, 345, 373, 449, 522,
838, 977—147045, 88, 141, 190, 192,
226, 267, 279, 288, 317, 372, 441,
486, 511, 636, 710, 747, 808, 809, 948
—148113, 426, 468, 510, 514, 544, 563,
597, 835, 870, 967—149010, 76, 114,
191, 236, 312, 324, 382, 440, 456,
539, 618, 736, 762, 833, 882, 944—
150006, 80, 117, 130, 180, 193, 227,
251, 258, 332, 388, 440, 500, 567,
644, 658, 671, 783, 789, 790, 800, 822,
855, 888, 999—151151, 170, 192, 216,
247, 371, 389, 480, 701, 801, 833,
894, 963—152001, 23, 85, 94, 262,
357, 382, 413, 419, 456, 600, 824,
906—153003, 25, 39, 116, 215, 280,
363, 394, 468, 491, 492, 517, 552,
558, 560, 600, 614, 615, 650, 727, 771,
783, 828, 851, 874—154023, 40, 96,
281, 295, 299, 497, 506, 511, 561,
616, 632, 676, 759, 767, 782, 783, 793,
810, 833, 846, 851, 863, 914, 922,
987, 991—155020, 128, 150, 300, 444,
471, 529, 578, 588, 873, 943—156009,
107, 185, 251, 253, 382, 459, 472,
496, 525, 649, 652, 665, 190, 705, 891,
944, 975, 985—157010, 55, 82, 104,
148, 186, 272, 274, 308, 369, 460,
517, 530, 566, 587, 592, 594, 641, 628,
686, 716, 720, 763, 794, 841, 888,
957—158051, 203, 217, 295, 441, 462,
705, 724—159042, 78, 144, 261, 297,
353, 459, 481, 542, 545, 558, 701,
709, 805, 926, 952, 968, 975.

160113, 115, 120, 188, 200, 222,
326, 465, 483, 499, 506, 509, 526,
590, 617, 741, 855, 892, 905, 994—
161003, 78, 84, 100, 113, 147, 157,
185, 214, 296, 313, 326, 337, 552, 574,
584, 639, 658, 758, 905, 955, 964, 996
—162014, 30, 126, 153, 154, 203, 229,
276, 335, 346, 365, 435, 477, 490,
580, 627, 633, 715, 716, 738, 939, 943
—163010, 304, 423, 503, 665, 700,
708, 771, 793, 817, 832, 833, 862, 874,
892, 933, 992—164036, 69, 81, 134,
182, 227, 271, 314, 318, 405, 483,
510, 518, 567, 586, 634, 651, 665, 679,
759, 804, 806, 969—165011, 18, 121,
133, 180, 200, 205, 206, 246, 363,
365, 386, 420, 544, 608, 612, 618, 735,
750, 806, 831, 881, 885, 976—166086,
170, 197, 228, 271, 319, 583, 590, 646,
717, 752, 855, 891, 918—167096, 104,
195, 226, 328, 399, 407, 414, 482,
496, 577, 669, 688, 689, 690, 739,
755, 875, 953, 971, 976, 982—168113,
141, 162, 304, 357, 375, 392, 410, 478,
502, 509, 514, 572, 666, 742, 771,
786, 812, 837, 937, 990—169037, 63,
139, 201, 339, 379, 399, 488, 544, 608,
681, 743, 909—170002, 44, 56, 242,
268, 298, 306, 330, 353, 382, 432,
459, 479, 506, 507, 553, 597, 647,
674, 728, 780, 786, 793, 845, 877, 897
—171062, 175, 200, 274, 432, 477,
563, 582, 667, 811, 812, 848, 875, 890,
976—172238, 274, 277, 291, 306, 368,
429, 481, 503, 567, 629, 733, 871,
874, 978—173016, 66, 96, 139, 156,
501, 639, 665, 686, 716, 752, 753, 758,
845, 920, 943, 997—174013, 71, 72,
231, 244, 245, 282, 326, 375, 417, 422,
447, 455, 478, 479, 527, 615, 781,
801—175010, 26, 41, 256, 267, 283,
338, 445, 495, 507, 636, 644, 834,
843, 880—176173, 179, 290, 295, 331,
358, 575, 696, 706, 731, 777, 807,
881, 884, 901, 977, 991—177032, 138,
165, 168, 214, 258, 259, 333, 535,
629, 647, 651, 751, 867—178022, 58,
75, 134, 136, 145, 155, 194, 207, 255,
274, 278, 374, 432, 443, 466, 562,
630, 667, 670, 737, 806, 877—179158,
324, 339, 367, 435, 495, 508, 526,
657, 667, 701, 777, 819, 825, 847, 873,
882, 904, 945—180037, 78, 87, 97,
153, 267, 353, 639, 725, 833—181021,
68, 74, 141, 156, 167, 191, 257, 347,
429, 453, 456, 537, 598, 600, 636, 648,
746, 754—182020, 51, 118, 161, 215,
276, 282, 507, 531, 550, 637, 681,
788, 796, 807, 821, 879, 885, 955, 963
—183005, 150, 269, 404, 461, 504,
506, 679, 685, 896, 909, 956—184068,
165, 213, 250, 255, 328, 331, 346, 412,
429, 472, 474, 586, 787, 814, 825,
864, 885, 919, 951—185005, 26, 87,
206, 257, 264, 275, 316, 370, 447,
538, 625, 669, 718, 733, 826, 900,
958, 995—186123, 133, 280, 285, 397,
414, 468, 493, 495, 530, 566, 671,
731, 800, 837, 880, 931, 949—187060,
198, 226, 465, 554, 648, 660, 751,
762, 798, 850, 872, 873, 896, 983—
188016, 186, 226, 258, 315, 401, 417,
424, 432, 455, 497, 624, 781, 785—
189019, 97, 99, 184, 201, 206, 216,
256, 291, 347, 351, 384, 390, 421,
424, 452, 661, 693, 863, 872, 886—
190020, 46, 62, 64, 71, 81, 159, 199,
239, 290, 300, 326, 370, 404, 487, 592,
611, 619, 725, 794, 812, 881, 916—
191021, 205, 246, 290, 329, 535, 627,
752, 823, 865, 948—192022, 43, 82,
147, 214, 281, 331, 348, 371, 391,
424, 441, 498, 551, 620, 645, 657, 679,
689, 737, 843, 845, 883, 953, 988—
193021, 48, 59, 201, 247, 265, 411,
528, 547, 554, 568, 672, 849, 851,
860, 912, 936—194029, 49, 65, 215,
323, 326, 360, 404, 429, 493, 511,
530, 668, 829, 854, 866, 882, 905, 925
—195063, 197, 240, 211, 286, 307,
340, 381, 399, 564, 648, 668, 694,
771, 776, 889, 894, 915, 960, 962—
196052, 117, 122, 131, 138, 149, 188,
261, 266, 277, 280, 377, 402, 579,
737, 777, 881, 884, 886, 899, 939—
197007, 32, 98, 188, 264, 284, 370,
524, 538, 590, 850, 872, 909, 923,
975—198085, 115, 119, 256, 265, 319,
397, 401, 429, 567, 811, 928, 943—
199005, 80, 194, 240, 271, 312, 581,
639, 673, 743, 749, 756, 770, 799,
817, 827, 874, 875, 902, 996.

200067, 97, 111, 203, 214, 332, 400,
426, 504, 506, 702, 821, 871, 894,
896, 904, 914—201028, 53, 57, 131,
188, 208, 211, 242, 284, 298, 545, 651,
658, 664, 727, 901, 958, 986—202054,
55, 121, 133, 210, 319, 322, 359, 400,
430, 452, 473, 482, 509, 522, 746,
747, 748, 856—203059, 168, 173, 174,
228, 354, 408, 473, 639, 743, 822,
838, 855, 859, 911, 956—204051, 57,
160, 164, 189, 250, 329, 343, 384,
401, 404, 415, 533, 640, 684, 863, 885,
968—205030, 90, 212, 314, 328,
334, 420, 440, 615, 657, 757, 772, 805,
847—206019, 49, 83, 132, 207, 293,
323, 376, 401, 415, 453, 491, 562,
567, 576, 656, 689, 836, 862, 884,
918, 952—207276, 332, 372, 394, 558,
633, 665, 693, 747, 805, 807, 901,
937—208119, 154, 215, 258, 318, 366,
372, 450, 568, 684, 706, 718, 729, 755,
789, 827, 834, 836, 899, 908, 911,
924—209040, 58, 186, 218, 231, 310,
368, 390, 406, 409, 610, 841, 867,
895, 905, 981—210042, 44, 81, 96,
100, 133, 257, 327, 333, 357, 407, 442,
469, 574, 671, 767, 811, 825, 888,
921, 933, 954, 982—211022, 39,
51, 90, 105, 118, 212, 320, 335, 350,
379, 479, 484, 518, 618, 645, 712, 724,
841, 868, 870—212081, 90, 265,
492, 520, 532, 606, 623, 645, 710,
746, 863, 880, 925, 926, 933, 981—
213037, 131, 258, 301, 341, 385, 479,
550, 845, 957—214025, 171, 201, 282,
286, 306, 312, 359, 362, 565, 603, 619,
692, 781, 805, 885, 970—215020,
29, 35, 129, 244, 295, 481, 484, 492,
507, 521, 731, 744, 753, 781, 796, 803,
835, 853, 951, 984, 993—216038,
102, 185, 193, 246, 347, 400, 468,
473, 500, 608, 679, 636, 776, 794,
837, 846, 936, 996—217120, 167, 271,
334, 554, 728, 839, 990—218003,
55, 56, 83, 115, 243, 251, 288, 330,
427, 434, 528, 551, 579, 662, 701,
876, 896, 991—219050, 94, 167, 203,
220, 253, 355, 464, 469, 549, 577, 640,
758, 771, 830, 842—220060, 83, 93,
136, 143, 191, 196, 248, 268, 332,
347, 379, 381, 475, 479, 483, 484,
486, 501, 520, 600, 603, 634, 681,
826, 829, 849, 859, 873, 898, 920, 923,
978, 980—221038, 63, 78, 122,
160, 170, 180, 189, 212, 324, 340,
349, 428, 497, 512, 525, 528, 534, 536,
554, 573, 621, 640, 764, 942,
963, 965, 967, 975, 984—222062, 177,
249, 259, 304, 464, 466, 479, 508,
516, 593, 597, 625, 758, 845, 945—
223045, 58, 120, 147, 165, 174, 278,
284, 406, 421, 425, 430, 522, 613, 717,
743, 816, 875, 914, 952, 989, 991
—224004, 10, 17, 28, 87, 187, 210,
212, 279, 358, 391, 409, 437, 447, 457,
605, 664, 739, 843, 891, 922—
225028, 42, 118, 120, 166, 222, 440,
507, 533, 609, 714, 728, 747, 768, 847,
874—226102, 105, 174, 312, 516, 610,
655, 691, 702, 738, 788, 949,
956, 992—227013, 19, 22, 115, 117,
237, 291, 296, 310, 327, 415, 460, 493,
508, 662, 845, 913—228025, 75,
185, 262, 263, 328, 339, 405, 445,
449, 464, 511, 516, 531, 558, 624,
714, 754, 822, 842, 844, 852, 860,
875, 889, 894, 897, 901, 910, 917,
987—229028, 58, 63, 88, 106, 164,
187, 271, 319, 344, 419, 431, 455, 457,
476, 500, 531, 570, 669, 695, 730,
789, 811,—230069, 153, 190, 218,
336, 444, 529, 720, 763, 844, 980—
231086, 87, 162, 225, 257, 375, 497,
623, 669, 686, 734, 782, 832, 880, 942,
960, 998—232048, 99, 179, 259, 277,
279, 416, 427, 459, 472, 541, 560,
693, 740, 908, 928, 975—233083, 43,
52, 70, 76, 81, 192, 283, 306, 334,
382, 443, 545, 702, 872, 939—234154,
226, 273, 275, 324, 446, 458, 479,
500, 504, 535, 553, 569, 730,
736, 764, 814, 848, 884, 893, 914, 915,
976, 994—235023, 30, 80, 98, 115,
116, 267, 416, 418, 420, 474, 510,
559, 629, 635, 646, 706, 727, 846, 885,
976—236018, 147, 160, 204, 412,
454, 457, 497, 544, 585, 641, 640,
724, 757, 766, 804, 923, 974—237102,
155, 243, 267, 282, 377, 428, 444,
453, 458, 525, 531, 574, 613, 913,
936—238114, 135, 254, 281, 402, 419,
435, 549, 578, 602, 620, 673, 675,
748, 821, 855, 913, 914, 921, 951—
239084, 115, 197, 206, 229, 292, 327,
363, 406, 443, 462, 535, 550, 613,
616, 896, 938, 953, 997.

240013, 20, 48, 88, 465, 207, 273, 308, 322, 357, 400, 407, 449, 610, 617, 691, 738, 864, 881, 949—241007, 80, 102, 172, 320, 336, 357, 395, 449, 477, 572, 721, 905—242006, 50, 189, 217, 235, 246, 278, 290, 302, 734, 851, 953—243033, 59, 60, 102, 163, 287, 341, 345, 458, 466, 651, 414, 428, 433, 522, 570, 606, 730, 734, 854, 952—243033, 59, 60, 102, 163, 287, 341, 345, 458, 466, 651, 765, 833, 836, 888, 979—244003, 30, 192, 314, 329, 347, 421, 578, 598, 628, 642, 653, 658, 786, 855—245028, 32, 40, 63, 123, 128, 182, 233, 270, 284, 307, 349, 355, 417, 473, 507, 512, 582, 590, 814, 837, 868, 870—246093, 125, 204, 238, 241, 281, 339, 363, 376, 429, 444, 481, 507, 514, 523, 568, 570, 571, 585, 620, 679, 791, 857, 884, 937—247276, 280, 290, 385, 389, 488, 525, 542, 737, 834, 837, 945—248033, 117, 195, 293, 303, 498, 563, 635, 661, 737, 743, 766, 780, 863—249054, 91, 100, 117, 133, 230, 237, 325, 331, 499, 505, 581, 607, 622, 665, 685, 715, 766, 780, 841, 952—250204, 212, 298, 464, 481, 627, 684, 707, 755, 762—251061, 80, 255, 402, 473, 535, 673, 750, 762, 794, 820, 843, 863, 880—252024, 47, 72, 111, 138, 161, 209, 256, 290, 408, 487, 490, 566, 621, 667, 722, 746, 799, 863, 907, 941, 923, 961, 969, 977, 986—253066, 125, 161, 173, 277, 279, 312, 323, 348, 462, 470, 534, 603, 691, 700, 705, 714, 781, 782, 799, 821, 831, 922—254009, 182, 289, 541, 561, 568, 580, 591, 664, 856, 941, 943, 997—255000, 1, 43, 45, 79, 108, 219, 257, 294, 644, 662, 669, 748, 861, 893, 901, 946—256017, 40, 134, 223, 320, 378, 522, 542, 657, 685, 698, 797, 871, 915, 952, 994—257054, 76, 141, 296, 360, 362, 400, 435, 751, 768—258006, 45, 65, 127, 136, 143, 203, 278, 283, 292, 313, 359, 386, 424, 481, 488, 500, 503, 563, 579, 621, 686, 711, 753, 857, 883, 940, 956—259040, 133, 164, 191, 241, 245, 271, 449, 545, 547, 612, 623, 722, 809, 883, 894, 967—260020, 54, 97, 149, 298, 383, 435, 450, 472, 485, 556, 565, 726, 873, 884, 892, 901, 904, 906, 941—261166, 209, 216, 374, 415, 425, 472, 487, 510, 571, 580, 602, 606, 611, 612, 661, 702, 773, 781, 893—262013, 49, 242, 372, 373, 448, 507, 536, 705, 716, 749, 755, 951, 967, 970, 971, 984—263225, 264, 282, 290, 334, 341, 399, 478, 516, 535, 595, 601, 604, 691, 771, 784, 793, 858, 977, 988—264019, 90, 104, 216, 276, 283, 528, 548, 568, 616, 655, 759, 808, 825, 844, 922, 936, 968, 977, 981—265004, 63, 85, 157, 173, 206, 248, 277, 352, 447, 491, 556, 669, 680, 687, 748, 817, 864, 909, 973—266171, 389, 465, 471, 490, 523, 603, 751, 877, 898, 997—267006, 18, 110, 132, 177, 239, 253, 287, 393, 513, 540, 592, 602, 678, 715, 753, 778, 790, 860, 872, 990—268041, 80, 111, 135, 182, 183, 212, 246, 347, 383, 674, 725, 776, 788, 879, 916, 942, 947, 998—269157, 232, 234, 242, 250, 464, 562, 584, 591, 605, 618, 647, 720, 799, 977—270049, 59, 176, 192, 226, 265, 274, 298, 382, 465, 536, 624, 663, 680, 775, 830, 860, 982—271022, 25, 47, 131, 157, 205, 206, 348, 374, 452, 476, 487, 513, 533, 535, 597, 638, 646, 741, 757, 816, 829, 856, 941, 946, 961—272049, 155, 199, 207, 216, 252, 383, 517, 543, 782, 937, 953, 963—273016, 88, 287, 303, 435, 543, 626, 641, 645, 699, 737, 741, 744, 748, 769, 985—274049, 94, 110, 113, 117, 120, 136, 173, 187, 192, 215, 224, 245, 265, 371, 387, 433, 496, 573, 613, 630, 648, 693, 900, 984—275014, 51, 89, 108, 145, 165, 274, 311, 489, 539, 826, 869, 895, 905, 907, 942, 966, 967, 998—276013, 26, 57, 115, 155, 158, 480, 507,, 560, 646, 665, 884,942, 958, 961—277077, 128, 149, 191, 212, 224, 243, 445, 471, 507, 574, 754, 827, 842, 866, 955, 988—278015, 28, 69, 124, 133, 171, 228, 236, 286, 311, 314, 337, 340, 345, 581, 609, 653, 664, 693, 860, 854, 940, 982—279066, 135, 139, 218, 278, 371, 407, 419, 520, 539, 585, 631, 749, 802, 816, 901, 918, 959.

280019, 23, 146, 147, 151, 201, 264, 282, 556, 568, 605, 625, 753, 847, 867, 956—281144, 146, 200, 227, 256, 309, 453, 632, 693, 737, 742, 782, 910—282181, 226, 255, 287, 323, 575, 620, 623, 643, 654, 658, 740, 981, 983—283030, 201, 263, 317, 324, 366, 472, 546, 609, 676, 708, 715, 797, 807, 843, 856, 935—284005, 147, 165, 176, 184, 185, 204, 263, 284, 290, 339, 374, 422, 458, 549, 594, 644, 685, 723, 878, 999—285028, 46, 48, 50, 74, 109, 254, 298, 372, 462, 473, 503, 508, 659, 675, 683, 702, 703, 708, 842, 903, 996—286011, 75, 211, 232, 249, 251, 308, 315, 344, 398, 415, 416, 437, 443, 519, 540, 551, 570, 766, 834, 893, 974—287025, 81, 267, 422, 475, 480, 697, 720, 721, 817, 871, 904, 915, 941, 955, 982—288187, 215, 265, 288, 331, 360, 417, 537, 577, 640, 655, 739, 880, 946, 953, 995—289064, 124, 138, 376, 408, 456, 459, 531, 604, 620, 667, 671, 742, 746, 815, 824, 831, 853, 890, 914, 927—290123, 255, 270, 384, 475, 563, 667, 699, 710, 714, 776, 817, 874, 969, 974, 990—291051, 85, 155, 420, 458, 622, 754, 756, 768, 796, 921, 996—292086, 159, 186, 188, 308, 349, 355, 433, 536, 557, 609, 654, 768, 778, 808—293046, 25, 137, 222, 392, 421, 518, 573, 581, 675, 704, 797, 986—294012, 78, 79, 84, 95, 108, 184, 196, 224, 231, 334, 391, 420, 544, 563, 578, 623, 656, 705, 707, 736, 972—295168, 228, 266, 305, 308, 323, 351, 379, 509, 531, 584, 623, 638, 671, 731, 824, 882—296015, 50, 84, 152, 210, 328, 335, 726, 843, 874, 893, 894, 896, 901, 928—297008, 198, 218, 288, 295, 344, 448, 452, 459, 488, 535, 572, 585, 586, 647, 676, 679, 775, 811, 862, 885, 962—298008, 70, 223, 252, 293, 370, 387, 428, 454, 532, 560, 562, 748, 781, 881, 906, 929, 936, 945, 988—299076, 81, 122, 139, 162, 221, 246, 263, 391, 403, 470, 471, 528, 529, 740, 869, 889, 936, 937, 942, 956—300042, 61, 243, 256, 261, 307, 324, 362, 416, 492, 512, 522, 714, 743, 816, 827, 841, 926, 974—301010, 71, 93, 101, 135, 142, 370, 533, 615, 635, 653, 657, 661, 718, 732, 812, 851, 908—302063, 65, 92, 147, 187, 273, 276, 277, 282, 308, 311, 337, 454, 483, 487, 591, 607, 638, 898, 968—303001, 24, 42, 61, 103, 406, 113, 191, 220, 296, 382, 383, 505, 567, 640, 705, 854—304004, 56, 126, 134, 248, 293, 323, 332, 342, 648, 871, 893, 895, 945—305020, 56, 85, 104, 167, 209, 347, 425, 535, 547, 550, 573, 652, 669, 679—306003, 41, 98, 293, 337, 366, 401, 415, 443, 601, 627, 656, 734, 737, 754, 896, 952—307004, 28, 31, 203, 208, 247, 299, 548, 641, 658, 685—308032, 76, 312, 316, 554, 578, 652, 677, 727, 736, 774, 778, 803, 907, 917, 918—309017, 73, 134, 161, 190, 192, 240, 287, 327, 350, 405, 578, 587, 629, 646, 681, 803, 843, 880, 893, 923—310132, 166, 287, 326, 378, 411, 416, 432, 503, 519, 620, 696, 734, 752, 892, 901, 921, 944—311020, 24, 189, 378, 536, 592, 754, 895, 925, 966—312112, 170, 246, 331, 348, 359, 446, 484, 539, 603, 648, 703, 715, 787, 914, 934, 962—313038, 53, 70, 195, 208, 238, 269, 270, 379, 393, 489, 648, 678, 688, 699, 768, 792, 814, 823, 832, 872, 880, 884, 899, 905, 990—314029, 157, 243, 306, 307, 349, 362, 480, 490, 585, 621, 644, 653, 664—315002, 78, 100, 147, 160, 205, 241, 292, 343, 403, 593, 601, 688, 773, 788, 840, 845, 911, 914—316124, 184, 295, 417, 424, 460, 633, 635, 654, 695, 701, 808, 848, 885, 926, 952—317078, 102, 161, 218, 245, 272, 273, 297, 344, 347, 554, 678, 723, 734, 748, 761, 820, 944—318137, 210, 243, 297, 381, 395, 407, 473, 544, 554, 593, 627, 741, 795, 842, 916, 961—319009, 30, 45, 117, 231, 292, 299, 375, 448, 482, 590, 691, 694, 745, 762, 783, 807, 837, 875.

320007, 100, 291, 312, 321, 407, 468, 536, 601, 657, 670, 717, 811, 832, 984—321079, 91, 204, 219, 276, 312, 487, 635, 671, 672, 700, 766, 803, 827, 837, 920, 940—323072, 74, 100, 117, 203, 242, 244, 255, 319, 488, 536, 592, 619, 621, 623, 647, 691, 701, 744, 786, 793, 876, 916, 962—323007, 66, 87, 95, 154, 250, 344, 378, 478, 481, 556, 731, 741, 823, 827—324042, 133, 243, 353, 367, 391, 443, 532, 603, 604, 616, 635, 710, 789, 828, 846, 986—325090, 100, 167, 198, 253, 255, 381, 392, 395, 420, 434, 440, 449, 458, 487, 650, 686, 702, 737, 840, 934—326054, 71, 128, 129, 451, 281, 366, 434, 453, 534, 548, 550, 639, 731, 751, 772, 861, 867, 878, 886—327016, 46, 74, 75, 110, 126, 185, 361, 387, 392, 523, 544, 547, 577, 587, 600, 665, 692, 762, 864, 994—328040, 71, 92, 109, 147, 171, 191, 243, 246, 269, 329, 351, 411, 462, 618, 775, 905, 908, 922—329061, 229, 246, 258, 281, 289, 302, 310, 525, 527, 590, 545, 553, 567, 762, 786, 829, 927, 952, 956—330025, 47, 98, 107, 244, 282, 319, 417, 454, 458, 500, 510, 634, 730, 738, 787, 859, 873, 946, 999—331003, 54, 113, 287, 307, 351, 361, 435, 728, 737, 744, 729, 763, 782, 849, 912, 950, 968, 970, 980—332030, 78, 282, 286, 291, 296, 421, 507, 523, 648, 732, 766, 842—333002, 138, 180, 378, 476, 641, 653, 808, 849, 875, 886, 956, 965—334012, 27, 109, 120, 209, 311, 322, 329 361, 393, 431, 486, 521, 558, 614, 656, 710, 859, 937, 965, 975—335076, 164, 249, 229, 255, 334, 593, 598, 636, 667, 699, 703, 834, 941, 941—336101, 152, 165, 324, 363, 391, 403, 460, 475, 508, 530, 588, 630 729, 732, 891, 937, 949, 961—337016, 37, 50, 176, 209, 227, 242, 293, 323, 347, 352, 380, 423, 444, 445, 555, 564, 597, 620, 670, 787, 913, 934—338043, 74, 119, 171, 313, 392, 399, 411, 466, 516, 563, 711, 787, 827, 888, 928, 929—339021, 91, 106, 142, 156, 159, 202, 204, 293, 406, 484, 545, 565, 629, 692, 703, 817, 945, 947—340002, 54, 67, 84, 115, 129, 265, 290, 299, 314, 350, 394, 532, 584, 602, 603, 758, 771, 802, 906—341130, 190, 307, 352, 457, 483, 518, 691, 711, 762, 965, 972—342167, 173, 223, 270, 406, 445, 483, 545, 566, 599, 745, 750, 759, 861, 885, 987—343169, 191, 249, 261, 304, 351, 396, 398, 436, 463, 505, 607, 633, 670, 743, 775, 787, 847, 874, 879, 891, 897—344024, 28, 99, 142, 157, 178, 193, 199, 216, 327, 328, 359, 376, 518, 571, 643, 703, 769, 860, 863, 934—345017, 56, 226, 340, 377, 448, 454, 625, 728, 747, 788—346008, 127, 291, 390, 421, 449, 475, 478, 551, 580, 785, 849, 894—347016, 23, 26, 67, 83, 84, 143, 192, 203, 305, 432, 504, 676, 681, 698, 715, 718, 801, 819, 919, 995—348017, 72, 186, 225, 235, 246, 354, 406, 408, 472, 505, 562, 673, 709, 720, 876—349026, 100, 116, 187, 246, 321, 378, 446, 451, 495, 532, 541, 574, 682, 740, 746, 756, 784, 904, 970—350016, 60, 90, 405, 409, 449, 286, 320, 353, 464, 632, 645, 691, 709, 901, 986—354256, 309, 325, 385, 491, 538, 559, 576, 603, 635, 647, 774, 823, 868, 900, 942, 949, 950—352165, 173, 226, 246, 275, 308, 369, 443, 644, 685, 688, 690, 710, 743, 804, 831, 924, 991—353030, 111, 179, 223, 294, 302, 331, 441, 508, 544, 687, 696, 984—354029, 115, 280, 322, 369, 371, 492, 552, 579, 589, 632, 905, 907, 954—355000, 25, 402, 125, 154, 156, 185, 303, 436, 456, 543, 560, 567, 632, 809, 870, 886, 891—356002, 120, 220, 266, 276, 730, 422, 442, 447, 483, 503, 532, 533, 581, 582, 596, 892, 935, 979—357087, 179, 226, 406, 489, 637, 672, 728, 763, 789, 805, 818, 932, 967, 983—358132, 148, 159, 173, 190, 238, 438, 527, 650, 746, 875, 897, 922, 929—359066, 83, 94, 121, 141, 241, 311, 318, 355, 375, 411, 426, 498, 516, 526, 541, 630, 646, 729.

360005, 71, 91, 215, 271, 391, 398, 429, 538, 587, 601, 630, 757, 821, 907, 982, 990—361005, 82, 145, 227, 307, 390, 428, 468, 506, 601, 718, 788, 918, 948, 963, 973, 999—362130, 289, 431, 447, 491, 543, 592, 615, 683, 721, 787, 822, 907, 929—363223, 309, 357, 520, 536, 546, 646, 711, 766, 810, 863, 870, 904, 941—364010, 54, 290, 307, 409, 437, 466, 490, 586, 651, 655, 670, 679, 725, 767, 870, 941—365012, 67, 124, 216, 279, 315, 331, 478, 505, 514, 528, 568, 611, 614, 653, 686, 747, 873, 886, 898, 902—366011, 75, 115, 131, 191, 280, 283, 371, 560, 592, 601, 656, 661, 986, 996—367066, 92,171, 220, 247, 311, 359, 401, 417, 482, 532, 555, 582, 617, 651, 662, 846, 864, 867—368142, 188, 218, 258, 279, 299, 334, 427, 473, 513, 622, 643, 646, 734, 735, 801, 810, 918, 963, 965—369037, 89, 126, 170, 183, 191, 193, 216, 221, 253, 321, 369, 476, 518, 554, 593, 651, 684, 754, 790, 828, 845, 870, 944, 952—370153, 185, 330, 337, 382, 398, 419, 512, 561, 707, 715, 717, 808, 916, 969, 976, 992—371005, 128, 256, 258, 352, 454, 535, 538, 629, 645, 692, 705, 891, 926, 953—372008, 53, 144, 236, 290, 301, 407, 461, 467, 527, 610, 617, 627, 686, 725, 802, 893, 981, 987, 991—373026, 95, 275, 282, 317, 360, 381, 485, 589, 744, 862, 878, 946—374049, 104, 135, 142, 247, 288, 302, 313, 388, 430, 468, 509, 514, 527, 529, 570, 685, 707, 730, 862, 879—375061, 153, 188, 346, 401, 427, 435, 459, 537, 512, 615, 648, 768, 776, 782, 827, 831, 886, 908, 912, 953, 992—376008, 47, 74, 310, 328, 401, 468, 516, 585, 614, 716, 727, 772, 834, 867, 878, 972—377014, 66, 153, 155, 164, 353, 554, 693, 713, 760, 932, 950, 960, 968—378123, 172, 199, 212, 234, 261, 489, 538, 566, 650, 741, 750, 816, 903, 980—379082, 162, 258, 294, 427, 563, 688, 721, 727, 870, 930—380085, 102, 128, 155, 201, 243, 263, 288, 358, 408, 409, 411, 413, 532, 573, 585, 618, 621, 622, 635, 669, 816, 851, 919, 988—381042, 69, 86, 92, 131, 144, 150, 231, 242, 303, 310, 317, 373, 467, 552, 660, 679, 670, 776, 789, 817, 852, 893, 898, 901, 943, 965—382023, 61, 109, 117, 157, 183, 316, 485, 511, 661, 721, 792, 826, 886—383129, 226, 236, 334, 423, 438, 631, 837—384014, 15, 208, 321, 340, 376, 385, 395, 456, 538, 569, 900, 906—385008, 12, 73, 111, 251, 289, 292, 333, 563, 586, 632, 699, 726, 789, 826, 882, 906, 985—386027, 54, 76, 166, 217, 262, 299, 396, 403, 413, 521, 529, 555, 555, 581, 681, 718, 809, 829, 832, 946—387028, 41, 115, 186, 231, 241, 301, 317, 322, 425, 435, 483, 526, 695, 704, 802, 981—388054, 57,70, 83, 84, 189, 240, 234, 277, 317, 369, 407, 469, 479, 480, 538, 566, 575, 593, 700, 701, 737, 819, 876, 936—389013, 19, 89, 165, 167, 177, 233, 296, 396, 458, 581, 596, 733, 760, 851, 882, 902, 929, 935, 977—390012, 33, 78, 106, 238, 243, 281, 350, 357, 407, 471 562, 566, 612, 815, 838, 854, 865, 916, 930, 934, 950, 960—391036, 63, 74, 138, 157, 234, 278, 286, 425, 613, 628, 666, 700, 727, 730, 809, 855, 880, 904, 968, 979, 996—392046, 60, 116, 124, 239, 254, 256, 260, 277, 444, 491, 502, 606, 626, 665, 883—393009, 97, 121, 190, 218, 311, 332, 382, 422, 675, 713, 823, 885, 965—394006, 67, 184, 259, 276, 277, 402, 479, 595, 611, 780, 781, 816, 909, 926, 954—395012, 15, 21, 102, 132, 138, 153, 201, 216, 237, 249, 252, 288, 309, 432, 542, 654, 671, 841, —396008, 22, 51, 83, 130, 243, 276, 349, 350, 363, 425, 570, 571, 589, 608, 617, 620, 665, 701, 703, 720, 735, 737, 769, 842—397089, 172, 199, 266, 288, 318, 330, 334, 435, 495, 546, 597, 687, 691, 698, 863, 879.

901—398063, 118, 152, 159, 175, 223, 269, 349, 485, 556, 564, 584, 622, 658, 823, 881, 931—399039, 53, 111, 142, 177, 410, 457, 525, 546, 618, 636, 735, 821, 852, 940.

400045, 52, 134, 211, 289, 361, 403, 410, 558, 638, 795, 822, 825, 984—401090, 44, 48, 232, 314, 360, 375, 395, 397, 409, 411, 542, 624, 847, 975, 992—402076, 124, 131, 306, 401, 419, 442, 479, 492, 505, 521, 570, 627, 658, 806, 848, 936, 990—403004, 262, 349, 377, 357, 398, 414, 441, 481, 501, 512, 546, 552, 561, 598, 694, 778, 834, 969, 999—404155, 302, 382, 450, 462, 553, 596, 674, 684, 743, 852, 948—405056, 142, 144, 171, 192, 221, 274, 323, 492, 542, 653, 710, 791, 801, 843, 975, 992—406025, 36, 71 82, 266, 303, 324, 510, 573, 577, 623, 626, 674, 762, 813, 825, 874, 903, 918—407008, 52, 60, 81, 124, 178, 217, 276, 292, 316, 388, 437, 471, 537, 640, 697, 861, 940—408067, 72, 148, 158, 186, 264, 284, 448, 476, 525, 658, 678, 731, 812, 849, 941, 988—409013, 23, 95, 162, 235, 298, 325, 515, 695, 720, 724, 838, 983—410040, 135, 144, 196, 291, 329, 330, 364, 630, 633, 779, 816, 817, 877, 904, 951, 960, 986—411044, 163, 211, 243, 262, 265, 623, 631, 646, 728, 743, 767, 814, 910, 956—412413, 168, 24, 425, 84, 552, 573, 647, 672, 676, 715, 787, 801, 814, 836, 846, 869, 893—413112, 146, 200, 283, 306, 344, 418, 539, 637, 680, 831, 907, 919, 933, 989—414027, 120, 126, 138, 161, 207, 263, 276, 316, 489, 652, 671, 871, 907, 927, 982—415036, 68, 128, 158, 277, 286, 304, 302, 399, 487, 531, 657, 724, 733, 741, 743, 836, 929, 938, 952, 957—416020, 50, 68, 159, 197, 297, 312, 360, 400, 482, 608, 654, 857, 891, 935, 981, 987—417191, 248, 282, 348, 359, 375, 462, 504, 556, 580, 595, 597, 614, 618, 659, 676, 692, 840, 869, 908, 933, 949, 952—418065, 115, 314, 522, 626, 869, 878, 887—419021, 164, 204, 249, 381, 436, 499, 545, 758, 875, 942—420012, 81, 164, 181, 183, 218, 221, 242, 247, 347, 375, 381, 393, 402, 524, 529, 563, 570, 667, 709, 722, 784, 881, 892, 908, 920, 939, 964—421022, 165, 255, 295, 323, 340, 406, 479, 487, 506, 518, 566, 602, 678, 724, 732, 812, 829, 856, 876, 881, 904—422039, 136, 264, 293, 330, 362, 405, 422, 469, 554, 694, 741, 832, 938—423029, 107, 153, 167, 173, 240, 246, 309, 326, 468, 480, 547, 624, 650, 706, 773, 779, 810, 824, 855, 864—424052, 86, 120, 142, 149, 191, 199, 265, 328, 343, 381, 430, 526, 575, 577, 681, 721, 742, 750, 968—425081, 106, 109, 171, 185, 190, 210, 243, 294, 363, 443, 476, 539, 550, 655, 683, 738, 768, 804, 817, 818—426098, 219, 227, 351, 355, 469, 585, 610, 760, 792, 927, 929, 985, 990—427041, 68, 244, 405, 442, 451, 468, 478, 504, 508, 521, 542, 551, 569, 652, 660, 694, 904, 928, 929, 985—428038, 47, 87, 96, 118, 146, 189, 207, 216, 220, 231, 257, 321, 340, 400, 470, 545, 552, 650, 699, 728, 807—429058, 98, 181, 185, 258, 303, 405, 427, 454, 505, 515, 557, 567, 670, 815, 823, 951, 978—430265, 277, 299, 339, 385, 478, 559, 673, 713, 717, 751, 768, 829, 856, 864, 987—431121, 124, 161, 245, 431, 460, 508, 576, 645, 647, 788, 821, 928, 943, 966—432065, 131, 234, 261, 275, 281, 315, 329, 331, 729, 897, 945—433058, 154, 190, 242, 245, 386, 415, 467, 514, 557, 626, 655, 675, 855, 893, 900—434060, 100, 112, 403, 517, 552, 587, 590, 702, 729, 828, 908, 912, 940, 977, 981—435153, 198, 238, 275, 410, 527, 547, 595, 801, 826, 897—436061, 125, 260, 262, 268, 277, 294, 341, 480, 509, 523, 762, 862, 882, 942, 949, 982—437034, 101, 202, 260, 294, 318, 364, 378, 486, 512, 680, 870, 902, 903—438015, 72, 83, 84, 110, 175, 216, 297, 357, 376, 392, 431, 511, 682, 859—439115, 126, 175, 191, 232, 323, 451, 564, 576, 610, 650, 731, 832, 843, 873, 902, 999.

440064, 127, 207, 241, 298, 335, 567, 618, 630, 635, 692—441073, 101, 117, 217, 223, 239, 255, 346, 368, 449, 596, 689, 698, 710, 788, 823, 908, 932, 997—442000, 109, 151, 296, 341, 390, 406, 601, 646, 661, 708, 751, 773, 823, 846, 989—443012, 21, 70, 80, 171, 187, 263, 286, 289, 350, 394, 413, 422, 469, 500, 546, 562, 575, 634, 657, 683, 736, 836, 875, 888, 910—444111, 123, 135, 179, 223, 227, 357, 392, 471, 576, 719, 796, 842, 870, 885, 907, 943—445058, 156, 209, 226, 296, 485, 497, 511, 567, 694, 778, 878, 897, 901—446107, 160, 163, 279, 313, 405, 488, 506, 572, 591, 631, 653, 686, 710, 735, 770, 851, 896, 916, 933, 974—447004, 204, 207, 379, 432, 511, 517, 524, 537, 587, 617, 725, 730, 959—448002, 141, 359, 374, 405, 424, 505, 544, 592, 615, 631, 746, 749, 771, 834, 865, 873—449085, 86, 123, 186, 284, 314, 372, 413, 432, 433, 506, 510, 646, 691, 716, 921, 995—450134, 194, 207, 250, 284, 409, 516, 536, 556, 595, 629, 633, 670, 680, 823, 855, 918, 992—451064, 94, 123, 257, 269, 334, 381, 492, 527, 580, 656, 680, 711, 877, 889, 891, 935—452125, 149, 180, 226, 236, 256, 280, 353, 505, 654, 662, 669, 671, 713, 745, 772, 793, 852—453029, 53, 77, 135, 149, 197, 207, 208, 216, 328, 329, 403, 624, 657, 688, 690, 691, 780, 806, 849, 902, 979—454085, 172, 190, 320, 408, 459, 538, 540, 638, 766, 768, 822, 825, 834, 904, 911, 954, 985, 987, 992—455016, 177, 329, 470, 477, 508, 560, 578, 675, 917, 970, 995—456015, 23, 43, 56, 113, 138, 196, 232, 449, 453, 518, 521, 536, 567, 630, 640, 691, 703, 830, 911, 927, 965, 994—457202, 257, 317, 331, 382, 421, 430, 513, 573, 580, 731, 740, 765, 853, 902—458112, 259, 278, 324, 564, 596, 633, 703, 725, 774, 835, 842, 904, 905, 917, 975—459002, 8, 117, 128, 137, 141, 155, 162, 197, 292, 297, 482, 603, 618, 827, 843, 985, 989—460006, 76, 129, 273, 287, 447, 612, 713, 720, 755, 823, 907—461229, 353, 440, 458, 479, 484, 517, 593, 711, 732, 746, 839, 908—462053, 67, 104, 228, 270, 302, 308, 508, 550, 637, 683, 699, 755, 765, 783, 842, 844, 847, 866—463017, 43, 97, 113, 153, 572, 587, 622, 625, 711, 754, 938, 970—464023, 92, 108, 119, 295, 302, 381, 411, 574, 598, 691, 856, 900, 944—465030, 82, 88, 112, 118, 187, 251, 271, 272, 273, 311, 315, 350, 397, 436, 441, 509, 568, 659, 684, 696, 706, 743, 836, 842, 895, 924, 967—466075, 108, 260, 264, 268, 276, 376, 380, 485, 546, 607, 695, 720, 763, 788, 812, 937, 946, 967, 996—467006, 32, 52, 130, 167, 470, 511, 519, 638, 648, 744, 816, 853—468045, 61, 353, 393, 402, 565, 619, 631, 743, 762, 840, 842, 861, 959—469046, 131, 219, 290 376, 379, 444, 473, 529, 577, 627, 665, 747, 796, 799, 806, 901, 926—470064, 104, 150, 158, 265, 316, 331, 472, 532, 738, 961, 988—471011, 129, 132, 135, 153, 171, 173, 192, 275, 397, 420, 478, 586, 695, 788, 819, 823, 864, 878, 918, 955, 997—472004, 48, 116, 124, 147, 212, 346, 363, 405, 499, 525, 562, 603, 655, 705, 748, 798, 944, 947—473016, 54, 73, 83, 136, 137, 148, 209, 250, 266, 294, 525, 545, 548, 608, 782, 787, 881, 895, 911—474114, 171, 225, 257, 441, 461, 474, 516, 554, 712, 714, 732, 865, 902—475073, 241, 319, 351, 365, 436, 545, 569, 570, 612, 663, 874, 922, 997—476024, 29, 87, 180, 232, 315, 400, 498, 508, 550, 621, 725, 816, 821, 860, 942, 988—477017, 148, 242, 293, 345, 630, 657, 701, 794, 802, 869, 910, 925, 993—478003, 20, 204, 229, 253, 273, 295, 310, 341, 357, 412, 444, 504, 520, 626, 654, 707, 741, 835, 845, 937, 944, 955, 961, 964, 981, 993, 994—479060, 120, 330, 350, 356, 359, 363, 396, 401, 478, 576, 640, 668, 706, 756, 807, 867, 997.

480060, 79, 91, 206, 216, 233, 294, 336, 383, 413, 427, 477, 547, 554, 610, 666, 687, 748, 798, 817, 825, 915, 979—481025, 212, 264, 325, 333, 343, 366, 560, 623, 626, 641, 677, 821, 842—482016, 49, 309, 481, 636, 664, 665, 677, 736, 746, 836, 838, 900, 937, 973—483014, 21, 398, 405, 456, 477, 680, 729, 780, 826, 916, 919, 921, 987—484049, 61, 70, 106, 112, 135, 284, 323, 376, 441, 501, 508, 528, 549, 569, 696, 702, 939, 946, 965, 978—485051, 96, 122, 171, 211, 230, 266, 276, 320, 355, 433, 468, 518, 569, 621, 631, 662, 672, 689, 879—486030, 59, 92, 132, 341, 374, 427, 550, 569, 739, 760, 876, 927—487018, 79, 101, 245, 251, 297, 335, 343, 384, 595, 626, 658, 770, 777, 782, 940, 998—488038, 116, 186, 202, 305, 429, 591, 710, 827, 983—489020, 46, 51, 82, 94, 99, 160, 204, 233, 333, 396, 523, 531, 600, 606, 714, 752, 881, 907, 917, 948, 980, 997—490018, 28, 67, 154, 176, 332, 377, 424, 438, 450, 453, 483, 506, 530, 534, 554, 603, 654, 666, 732, 807, 815, 844, 867, 899—491088, 95, 221, 251, 362, 452, 508, 511, 524, 536, 768, 787, 813, 847, 877, 926, 935, 942—492060, 87, 413, 431, 489, 511, 523, 544, 571, 690, 715, 993—493057, 80, 161, 211, 452, 535, 604, 711, 757, 780, 791, 821, 879, 913, 979—494093, 123, 158, 215, 266, 274, 317, 366, 528, 540, 547, 548, 761, 853, 877, 905, 993, 996—495030, 78, 243, 291, 383, 436, 437, 486, 512, 591, 628, 641, 708, 730, 735, 744, 761, 876, 886, 902, 903, 990—496086, 98, 175, 284, 459, 505, 522, 525, 611, 638, 652, 723, 839, 994—497180, 283, 382, 396, 418, 436, 511, 520, 644, 679, 680, 787, 926—498043, 105, 125, 210, 227, 308, 324, 446, 568, 631, 650, 673, 809, 848, 911, 968, 991—499071, 99, 122, 156, 358, 408, 438, 468, 493, 588, 609, 663, 725, 739, 762, 766, 857, 894.

Liste générale des obligations 1895 sorties à des tirages antérieurs et restant à rembourser.

18, 77, 133, 139, 167, 218, 262, 279, 283, 335, 371, 491, 517, 571, 592, 748, 787, 833, 895, 901, 914, 966, 973, 997—1002, 16, 75, 173, 180, 191, 193, 278, 426, 484, 590, 616, 633, 683, 721, 729, 764, 773, 829, 859, 925—2003, 26, 82, 94, 141, 193, 233, 295, 366, 397, 412, 414, 417, 563, 609, **616, 620, 631,** 674, 676, 734, 747, 834, 888, 921, 951, 961, 978, 983, 989, 990—3015, 21, 46, 60, 139, 168, 211, 299, 315, 328, 361, 395, 418, 461, 462, 519, 624, 639, 650, 690, 713, 764, 793, 808, 825, 885, 965—4008, 86, 183, 237, 261, 366, 418, 422, 486, 498, 531, 575, 685, 787, 847, 852, 854, 868, 923, 956, 989, 994—5015, 162, 221, 236, 324, 340, 348, 417, 423, 673, 691, 728, 743, 960—6004, 9, 56, 95, 103, 104, 129, 156, 288, 307, 308, 340, 370, 395, 439, 442, 591, 676, 770, 771, 788, 808, 913—7079, 91, 182, 215, 338, 381, 382, 392, 411. 529, 432, 433, 467, 605, 609, 760, 770, 868, 901, 959—8028, 42, 44, 96, 120, 202, 269, 302, 360, 421, 430, 473, 550, 600, 618, 651, 654, 661, 743, 781, 809, 814, 820, 867, 978—9209, 273, 279, 395, 417, 430, 458, 474, 511, 599, 658, 888, 897, 975—10001, 3, 49, 117, 126, 205, 235, 236, 255, 291, 317, 347, 349, 533, 550, 570, 572, 628, 649, 728, 789, 793, 813, 905, 917—11055, 83, 102, 107, 135, 168, 199, 258, 396, 401, 415, 440, 489, 533, 561, 799, 800, 839, 900, 940—12017, 92, 94, 214, 338, 380, 383, 457, 503, 519, 594, 599, 674, 755, 831, 859, 864, 881, 901, 915, 971, 974, 988—13074, 84, 85, 209, 226, 227, 229, 259, 285, 400 ,401, 566. 680. 685, 730, 859. 880, 920—14069, 161, 171, 224, 232, 258, 266, 362, 386, 437, 448, 481, 568, 578, 582, 753, 811, 814, 832, 903, 908, 909, 933, 972. 988—15022. 60, 61, 164, 222, 249, 378, 393, 412, 477, 485, 486, 550, 558, 730, 765, 837, 898, 936—16033, 95, 101, 150, 202, 346, 354, 418, 461, 467. 507. 578, 625. 656, 668, 669, 691. 714, 742, 743, 777, 783, 890, 906—17008, 90, 128, 157, 222, 279, 303, 320, 381, 404, 413, 415, 588, 751, 758, 820, 885, 937, 940, 991—18109, 230, 245, 335, 376, 455, 483, 547, 635, 766, 877, 881, 959, 973—19002, 133, 135, 162, 169, 300, 348, 389, 414, 563, 582, 939, 949, 953—20096, 122, 125, 126, 189, 371, 438, 453, 466, 499. 522, 546, 598, 660, 731, 776—21028, 93, 195, 209, 296, 339. 402, 429, 442, 541, 553, 554, 571, 591, 599, 645, 801, 881, 913, 938, 956, 961—22017, 25, 29, 41, 99, 196, 344, 384, 386, 388, 476, 478, 489, 521, 534, 553, 616, 797. 862, 868, 877, 945, 984—23004, 972, 975, 978, 981, 995—24029, 35, 109, 137, 163, 205, 217, 291, 325, 381, 382, 384, 457, 614, 616, 722, 755, 814, 843, 874, 919, 922, 961—25000. 24. 29, 99, 173, 174, 202, 286, 287, 290, 352, 381, 382, 467, 508, 611, 642, 643, 661, 733, 821, 872, 900, 932, 953—26176, 228, 249, 349, 366, 493. 542, 546, 576, 594, 604, 820, 881, 932, 980—27132, 372, 375, 438, 451, 495, 523. 552, 597, 809, 927—28015, 48, 53. 161, 194, 195, 325, 377, 388, 403, 410. 530, 577, 766, 867, 876, 888, 913. 916—29013, 62, 102, 175, 191, 199, 204, 282, 341, 361, 452, 475, 486, 569, 572, 593, 595, 606, 608, 620, 624, 681, 763, 799, 814, 821, 848, 852, 866, 902—30075, 231, 310, 437, 473, 507, 511, 526, 572, 616, 667, 671, 771, 821, 848, 851, 869, 951, 979—31035, 62, 65. 185, 435, 475, 524, 682, 739, 772, 858, 876, 910, 976—32018, 42, 80, 145. 195, 206, 229, 250, 300, 322, 341, 484, 532, 613, 630, 671, 717, 743. 769, 772, 841, 871, 931—33211, 221, 280, 297, 319, 375, 401, 409, 530, 621, 694, 697, 724, 881, 943, 944—34109, 115, 228, 239, 373, 432, 439, 459, 518, 639, 831, 842, 848, 888, 889, 919—35053, 95, 127, 155, 190, 256, 262, 357, 508, 517, 582, 610, 726, 780, 850, 904, 980, 991—36056. 217, 258, 341, 395, 563, 622, 628, 696, 709, 765, 807, 921, 952, 983—37029, 115, 229, 280, 338, 397, 466, 477, 551, 595, 607, 636, 716, 763, 780, 799, 812, 904, 954—38001, 111, 116, 127, 128, 132, 217, 320, 341. 421, 423, 454, 461, 585, 654, 675, 682, 685, 687, 754, 858, 875, 899, 949, 967, 984—39107, 108, 113, 206, 288, 294, 468, 589, 689, 735, 749, 753, 760, 790, 955.

40033, 178, 278, 304, 344, 550, 613, 676, 693, 740, 777, 805, 830, 992—41052, 58, 97, 106, 111, 144, 211, 258, 406, 422, 427, 433, 496, 541, 781, 833, 850, 905, 908, 938—42098, 246, 384, 389, 460, 547, 614, 634, 642, 649, 675, 685, 736, 742, 851, 854, 869, 882, 955—43016, 35, 109, 135, 364, 375, 378, 432, 475, 477, 505, 524, 573, 629, 702, 726, 733, 766, 792, 795, 814, 838, 924, 968, 980—44056, 114, 126, 127, 252, 254, 279, 372, 410, 450, 481, 520, 535, 639, 645, 648, 735, 744, 749, 752, 770, 819, 901, 905, 924, 956, 965—45076, 121, 126, 127, 145, 146, 201, 205, 231, 248, 345, 357, 484, 590, 649, 696, 714, 739, 766, 870, 908—46000, 128, 169, 268, 270, 321, 412, 430, 536, 544, 567, 582, 613, 619, 650, 667, 675, 700, 820, 821, 832, 939, 953, 981, 986—47035, 64, 115, 119, 259, 298, 371, 476, 496, 593, 629, 759, 767, 771, 828, 836, 838, 860, 866, 889, 909, 942, 991—48128, 223, 359, 419, 483, 551, 617, 696, 861, 867, 873—49008, 113, 140,

449, 469, 230, 240, 241, 265, 266, 363, 485, 518, 521, 525, 532, 591, 649, 702, 823, 888, 927, 960, 986—50022, 72, 74, 90, 150, 190, 239, 250, 265, 266, 276, 289, 290, 299, 319, 371, 389, 494, 496, 515, 545, 666, 794, 869, 911, 960, 967, 976—54012, 173, 470, 502, 616, 698, 740, 749, 788, 938—52173, 279, 558, 831, 893, 935, 965—53109, 125, 178, 203, 252, 277, 286, 308, 406, 440, 441, 474, 518, 570, 575, 647, 674, 675, 731, 740, 798, 838, 936, 962—54074, 222, 282, 406, 408, 462, 500, 504, 508, 631, 722, 724, 786, 802, 829, 874, 874, 883, 892—55044, 68, 138, 341, 353, 418, 425, 427, 450, 565, 572, 579, 618, 768, 776, 827, 844, 899, 905, 947, 950, 967, 995—56074, 112, 186, 187, 223, 246, 271, 412, 688, 704, 732, 746, 817, 884, 888, 953—57073, 114, 175, 214, 229, 295, 485, 527, 542, 545, 694, 698, 730, 777, 868, 943, 955, 962, 964—58003, 4, 60, 193, 275, 277, 279, 282, 323, 350, 402, 448, 540, 564, 640, 725, 732, 771, 808, 863, 883, 909, 915, 964, 988—59043, 50, 51, 55, 75, 120, 295, 694, 708, 716, 724, 732, 744, 775, 804, 872, 949, 954, 956—60118, 228, 262, 324, 327, 484, 536, 603, 692, 796—61018, 36, 60, 135, 155, 371, 433, 572, 588, 589, 626, 646, 667, 797, 801, 891, 919, 974—62015, 34, 166, 207, 240, 262, 476, 491, 511, 548, 631, 775, 792, 816, 831, 890, 915, 962—63017, 33, 176, 177, 229, 499, 508, 580, 689, 855, 931, 949, 997—64051, 104, 239, 240, 273, 306, 377, 429, 544, 565, 678, 690, 723, 788, 816, 832, 836, 875, 958—65042, 119, 133, 192, 199, 204, 337, 417, 420, 461, 594, 661, 668, 687, 727, 734, 749, 812, 903, 941—66066, 107, 209, 309, 343, 391, 398, 412, 525, 526, 550, 651, 660, 680, 704, 735, 759, 760, 776, 789, 850, 854, 866, 929, 963, 981, 992, 993—67017, 26, 43, 60, 88, 258, 290, 309, 410, 529, 540, 605, 681, 777, 781, 783, 939—68025, 29, 73, 84, 266, 319, 343, 366, 514, 557, 566, 584, 649, 657, 691, 825, 876, 887, 920—69049, 71, 211, 275, 305, 327, 394, 397, 437, 454, 518, 575, 614, 640, 702, 706, 725, 741, 753, 887, 918, 949, 937, 962, 970, 978—70019, 68, 155, 249, 338, 384, 495, 546, 575, 607, 630, 750, 751, 873, 943, 970, 982—74011, 44, 53, 105, 114, 139, 167, 230, 274, 281, 284, 313, 328, 366, 386, 462, 466, 506, 526, 544, 608, 668, 879, 892, 915—72002, 467, 209, 227, 229, 236, 266, 331, 353, 443, 446, 467, 527, 528, 546, 650, 658, 778, 813, 820, 825, 858, 882—73013, 19, 32, 36, 37, 103, 404, 218, 231, 239, 302, 349, 513, 565, 578, 625, 649, 653, 674, 760, 795, 933, 984—74023, 70, 78, 79, 85, 101, 179, 191, 260, 485, 492, 501, 533, 557, 569, 571, 715, 728, 742, 832, 894, 942, 977—75010, 137, 151, 652, 742, 847, 864, 934, 941, 954—76095, 102, 194, 196, 277, 280, 305, 359, 443, 454, 478, 492, 498, 526, 573, 582, 607, 634, 673, 739, 823, 837, 847, 856, 899, 908, 954—77033, 112, 135, 192, 277, 302, 370, 382, 416, 532, 547, 716, 728, 737, 875, 900, 908—78077, 149, 171, 259, 329, 396, 406, 450, 488, 503, 521, 575, 580, 589, 610, 658, 689, 870—79041, 64, 214, 292, 326, 413, 449, 459, 494, 575, 686, 814, 868, 873, 900, 930, 944.

80012, 52, 78, 122, 143, 180, 285, 365, 539, 562, 624, 668, 714, 761, 770, 969—81042, 203, 212, 386, 402, 500, 539, 540, 583, 643, 661, 665, 712, 719, 789, 845, 855, 883, 900—82031, 51, 64, 82, 108, 113, 128, 133, 138, 161, 314, 424, 434, 454, 461, 462, 463, 523, 576, 642, 640, 672, 686, 736, 801, 822, 959, 965—83046, 35, 183, 222, 230, 276, 291, 311, 322, 390, 394, 395, 428, 475, 571, 605, 620, 661, 685, 718, 830, 871, 877, 942, 951, 991—84002, 52, 278, 327, 345, 365, 517, 551, 561, 655, 695, 757, 886, 911, 932, 966, 973—85012, 31, 99, 150, 178, 254, 332, 403, 408, 505, 620, 645, 662, 696, 787, 877—86012, 49, 53, 89, 161, 285, 291, 356, 374, 400, 429, 487, 532, 567, 621, 633, 730, 774, 788, 806, 812—87008, 73, 94, 205, 208, 320, 465, 480, 503, 589, 600, 607, 638, 677, 694, 704, 759, 830, 835, 928, 967—88024, 23, 31, 108, 282, 310, 332, 403, 416, 474, 486, 602, 604, 683, 820, 822, 909, 967, 991—89022, 34, 51, 53, 81, 116, 161, 185, 253, 268, 369, 388, 392, 472, 692, 713, 733, 769, 778, 792, 836, 876, 934, 973, 999—90031, 97, 228, 360, 381, 455, 583, 588, 662, 673, 802, 857, 916—91090, 101, 215, 219, 339, 342, 382, 477, 482, 557, 582, 659, 749, 806, 821, 829, 890, 927, 997—92121, 155, 172, 202, 205, 360, 435, 462, 496, 685, 741, 750, 776, 789, 845, 851, 867—93064, 102, 107, 127, 188, 223, 241, 279, 336, 376, 382, 383, 395, 880, 934—94113, 165, 167, 168, 170, 188, 214, 223, 266, 273, 328, 358, 392, 463, 494, 500, 550, 598, 654, 661, 670, 689, 716, 746, 766, 792, 809, 828, 845, 852, 857, 943, 973—95028, 58, 516, 692, 733, 743, 748, 769, 849, 880, 881, 899, 911, 940, 941, 996—96109, 130, 157, 162, 179, 213, 510, 552, 888, 882, 899, 903, 945, 965, 976—97019, 42, 45, 219, 230, 260, 280, 355, 386, 487, 508, 590, 625, 668, 703, 710, 838, 869, 950, 962, 973—98020, 53, 58, 89, 105, 123, 169, 275, 280, 295, 340, 376, 399, 421, 542, 611, 822—99035, 83, 124, 141, 158, 269, 377, 634, 828, 844, 906, 954—100062, 84, 85, 108, 191, 226, 366, 451, 453, 457, 529, 551, 578, 614, 775, 819, 828, 931—101055, 157, 242, 278, 282, 305, 323, 381, 407, 409, 500, 505, 658, 773, 815, 872, 901, 942—102033, 57, 69, 217, 233, 269, 286, 381, 392, 469, 530, 564, 566, 624, 646, 647, 811, 819, 932—103060, 65, 72, 79, 203, 210, 248, 256, 273, 293, 300, 335, 351, 453, 480, 502, 543, 552, 589, 601, 629, 667, 722, 832, 891, 916, 989—104031, 290, 457, 489, 496, 523, 743, 766, 852, 844, 852, 875, 919—105000, 112, 193, 248, 251, 252, 295, 310, 429, 504, 546, 588, 649, 652, 706, 789, 914, 915, 926, 935—106004, 94, 120, 282, 285, 325, 339, 369, 383, 384, 420, 437, 631, 703, 741, 795, 798, 937, 953—107012, 38, 45, 139, 149, 166, 312, 331, 355, 424, 441, 452, 515, 516, 522, 524, 581, 582, 615, 669, 763, 780, 789, 847, 851, 855, 953, 984—108050, 56, 64, 127, 221, 230, 267, 280, 313, 362, 381, 415, 428, 458, 483, 490, 510, 569, 574, 576, 737, 827, 985, 990, 995—109145, 158, 258, 415, 513, 515, 685, 711, 745, 754, 836, 849, 899, 937, 963—110022, 30, 50, 198, 209, 377, 487, 561, 683, 727, 747, 853, 905, 944—111009, 140, 162, 229, 413, 431, 508, 574, 586, 616, 663, 708, 767, 781, 794, 795, 816, 857, 899, 931—112013, 25, 39, 85, 86, 126, 167, 264, 319, 327, 418, 475, 516, 566, 593, 652, 663, 761, 804, 813, 819, 829, 853, 898—113017, 42, 69, 70, 142, 153, 414, 445, 496, 507, 510, 514, 604, 772, 798, 860, 895, 911—114023, 55, 83, 163, 234, 319, 396, 414, 421, 510, 553, 603, 694, 740, 798, 994—115061, 113, 114, 128, 138, 181, 182, 215, 233, 480, 794, 810, 832, 892—116020, 50, 276, 423, 520, 533, 544, 555, 761, 773, 775, 830, 924, 938, 951—117069, 133, 145, 169, 268, 273, 424, 430 549, 587, 592, 796, 840, 991—118014, 41, 81, 190, 303, 322, 328, 374, 377, 424, 451, 472, 671, 676, 714, 735, 775, 843, 859, 941—119015, 46, 85, 88, 114, 160, 322, 396, 425, 616, 621, 706, 722, 758, 805, 861, 930, 944.

120004, 8, 136, 138, 461, 228, 272, 287, 292, 370, 557, 636, 655, 692, 705, 706, 724, 805, 950—121043, 207, 214, 216, 254, 258, 291, 347, 383, 750, 802, 853, 870, 937, 938—122003, 194, 202, 203, 285, 294, 389, 435, 511, 624, 636, 679, 698, 736, 742, 810, 898, 957—123049, 67, 90, 206, 215, 281, 367, 426, 432, 446, 459, 654, 701, 703, 751, 805, 921, 947, 973—124036, 67, 201, 313, 357, 430, 451, 452, 702, 728, 783, 959, 975—125031, 84, 149, 165, 173, 527, 632, 730, 809, 886—126003, 124, 204, 210, 214, 294, 341, 356, 363, 374, 431, 449, 463, 466, 485, 528, 633, 641, 786, 792, 820, 854, 879, 888, 903, 912, 934, 960, 963, 989—127000, 153, 241, 247, 270, 322, 494, 594, 549, 635, 636, 833, 892, 924—128113, 160, 206, 210, 233, 301, 336, 450, 451, 478, 578, 711, 724, 729, 790, 808, 809, 812—129009, 66, 109, 130, 159, 173, 352, 357, 460, 663, 712, 800, 824, 858, 876, 917—130062, 86, 93, 136, 170, 241, 297, 334, 354, 364, 378, 410, 639, 648, 709, 750, 878, 928—131046, 204, 207, 248, 249, 251, 252, 283, 444, 549, 560, 551, 554, 555, 568, 610, 674, 675, 766, 797, 927, 994, 998—132020, 76, 100, 142, 210, 226, 266, 304, 350, 403, 420, 648, 690, 715, 766, 787, 880—133070, 123, 141, 300, 316, 358, 386, 476, 510, 541, 543, 544, 552, 603, 771, 877, 881, 994—134373, 385, 475, 488, 508, 530, 539, 627, 636, 644, 668, 770, 788, 789, 858, 910, 929, 956, 957, 985, 991—135018, 19, 55, 353, 415, 483, 506, 543, 650, 700, 706, 722, 810, 818, 892, 904, 976—136053, 180, 221, 223, 274, 301, 323, 412, 419, 454, 457, 470, 491, 670, 716, 791, 941, 978—137040, 64, 139, 153, 216, 275, 340 347, 333, 341, 360, 364, 575, 606, 623, 798, 820, 850, 868, 897, 914—138055, 70, 159, 297, 315, 592, 600, 662, 686, 709, 839, 922, 942—139031, 139035, 141, 184, 260, 325, 437, 431, 435, 449, 466, 518, 589, 596, 642, 664, 704, 789, 950—140120, 263, 268, 293, 362, 382, 458, 476, 489, 515, 536, 555, 605, 626, 733, 839, 980—151051, 71, 72, 83, 487 419, 436, 442, 447, 452, 457, 469, 479, 531, 532, 560, 613, 845, 873, 887, 914, 938, 947, 982—142032, 49, 96, 139, 158, 465, 477, 124, 231, 259, 516, 600, 614, 623, 650, 682, 820, 828, 831, 909, 913, 922, 994—143032, 45, 155, 229, 279, 299, 383, 396, 462, 538, 592, 709, 817, 873—144114, 125, 182, 211, 312, 336, 531, 554, 617, 693, 748, 835, 884, 902, 914—145046, 53, 67, 177, 290, 498, 504, 593, 594, 600, 629, 634, 602, 721, 754, 791, 863, 866, 880, 914, 936—146004, 81, 126, 246, 292, 294, 380, 396, 417, 420, 445, 460, 499, 524, 544, 576, 595, 619, 620, 624, 639, 654, 743, 753, 782, 831, 839, 865, 876, 886, 946—147002, 11, 64, 70, 114, 117, 182, 187, 231, 242, 292, 306, 307, 311, 380, 434, 596, 621, 687, 919—148033, 212, 222, 447, 536, 538, 815, 855, 885—149004, 110, 123, 160, 363, 433, 495, 552, 797, 807, 884—150004, 36, 214, 286, 494, 571, 593, 635, 661, 755, 901, 925, 991—151004, 11 118, 265, 440, 646, 683, 713, 768, 800, 838, 851, 892, 903, 923, 931, 934, 980—152115, 138, 238, 267, 366, 477, 544, 553, 572, 611, 635, 645, 653, 715, 737, 747, 759, 911, 985, 153372, 391, 452, 501, 690, 700, 707, 722, 841, 857, 959—154068, 197, 228, 334, 378, 622, 804, 835 937, 998—155056, 75, 89, 145, 191, 193, 248, 322, 436, 439, 481, 686, 867, 917, 947—156060, 165, 179, 310, 313, 322, 326, 380, 517, 597, 640, 693, 707, 782, 793, 811, 840, 901—157044, 53, 72, 90, 259, 302, 380, 396, 446, 456, 515, 518, 618, 707, 756, 837, 937—158046, 55, 61, 102, 147, 253, 276, 360, 437, 640, 643, 671, 675, 693, 730, 737, 790, 942, 949, 970—159002, 96, 215, 306, 509, 516, 575, 578, 691, 775, 786, 843, 915, 928, 930, 961.

160110, 142, 275, 300, 307, 334, 387, 406, 466, 480, 568, 573, 591, 719, 742, 745, 750, 792—161049, 115, 119, 158, 202, 297, 304, 322, 390, 401, 525, 552, 585, 589, 591, 610, 612, 632, 665, 746, 923, 975, 976—162046, 73, 88, 156, 237, 242, 246, 285, 334, 386, 442, 491, 573, 612, 637, 642, 651, 693, 697, 867, 984, 994—163049, 52, 120, 125, 200, 219, 241, 325, 331, 709, 779, 810, 888, 911, 935—164086, 191, 203, 263, 264, 280, 500, 518, 648, 757 999—165017, 41, 60, 90, 144, 157, 201, 245, 332, 379, 387, 393, 439, 454, 469, 496, 501, 524, 747, 796, 826, 830, 863, 884, 955, 959, 960, 963, 934—166008, 42, 73, 88, 98, 200, 209, 288, 303, 316, 313, 379, 488, 519, 572, 572, 599, 621, 631, 663, 672, 676, 706, 721, 756, 837, 864, 868, 875, 877, 911, 935, 936—167005, 45, 178, 313, 412, 500, 543, 646, 650, 653, 670, 677, 859, 920, 928, 934, 972, 974, 980, 986, 987—168009, 24, 27, 40, 43, 74, 189, 194, 217, 253, 353, 378, 479, 805, 978—169020, 54, 89, 106, 235, 300, 313, 340, 356, 409, 415, 444, 445, 513, 559, 785, 811, 924, 989—170189, 210, 263, 282, 308, 350, 356, 372, 410, 464, 467, 469, 474, 487, 515, 598, 622, 624, 636, 639, 735, 741, 829, 874, 876, 918, 925, 965, 978—171040, 96, 391, 451, 517, 629, 702, 713, 747, 749, 754, 764, 780, 891, 896, 954, 956—172047, 104, 166, 210, 216, 228, 307, 335, 462, 489, 515, 583, 593, 613, 614, 712, 751, 851, 861, 889—173030, 32, 49, 211, 257, 268, 301, 353, 366, 370, 411, 423, 457, 508, 525, 561, 565, 614, 667, 698, 815, 934—174046, 101, 205, 253, 265, 529, 636, 835, 861, 895, 899—175048, 115, 196, 226, 276, 301, 401, 410, 525, 596, 687, 949—176018, 136, 271, 311, 318, 415, 598, 552, 568, 663, 736, 791, 920—177042, 43, 61, 133, 182, 221, 290, 215, 274, 275, 286, 362, 458, 462, 508, 581, 605, 715, 768, 931, 934, 974, 999—178038, 52, 161, 170, 240, 381, 383, 428, 495, 566, 595, 607, 625, 629, 650, 674, 681, 689, 696, 735, 763, 860, 867, 899, 902, 907, 934, 937—179054, 66, 70, 101, 421, 453, 488, 618, 628, 637, 687, 689, 711, 713, 744, 791, 817, 838, 864, 994—180034, 57, 68, 200, 315, 423, 491, 623, 673, 738, 748, 749, 906—181066, 157, 161, 228, 260, 308, 387, 428, 442, 480, 565, 580, 652, 719, 724, 748, 876—182037, 67, 77, 82, 308, 335, 375, 376, 380, 402, 478, 518, 559, 617, 642, 698, 769, 812, 813, 887, 889—183095, 113, 171, 173, 181, 191, 192, 233, 238, 248, 261, 318, 368, 391, 421, 907, 947, 941, 944, 947—184167, 216, 217, 218, 223, 224, 253, 371, 372, 502, 593, 812, 944—185101, 111, 218, 259, 499, 666, 672, 695, 700, 721, 783, 787, 912, 918, 949—186000, 12, 115, 165, 271, 288, 411, 435, 509, 523, 524, 636, 687, 886, 910, 927, 930, 943—187031, 92, 93, 214, 231, 252, 261, 351, 632, 637, 682, 690, 731, 763, 800, 828, 855, 886, 915, 924—188136, 221, 223, 286, 371, 488, 530, 578, 671, 684, 698, 721, 730, 786, 791, 930, 936, 984, 986, 999—189032, 50, 57, 111, 159, 178, 261, 327, 382, 500, 560, 579, 659, 662, 714, 750, 775, 791, 874, 904, 909, 920, 976, 997—190020, 80, 132, 254, 311, 324, 352, 410, 442, 514, 576, 596, 600, 617, 737, 739, 740, 765, 845, 994—191020, 40, 139, 186, 187, 262, 320, 419, 427, 460, 464, 516, 622, 639, 742, 755, 775, 840, 966, 991—192037, 40, 145, 153, 191, 194, 222, 301, 357, 412, 414, 512, 540, 533, 550, 556, 603, 650, 680, 740, 798, 903, 986—193146, 289, 283, 310, 365, 477, 573, 605, 652, 678, 686, 698, 713, 727, 744, 837, 931, 942, 959—194089, 122, 172, 320, 438, 448, 468, 520, 537, 545, 573, 583, 618, 621, 645, 703, 715, 798, 815, 896—195048, 99, 141, 160, 316, 366, 372, 542, 545, 682, 730, 878, 901

—190012, 109, 125, 155, 176, 184, 187, 205, 227, 235, 246, 383, 475, 567, 626, 637, 670, 730, 923, 975, 979—197079, 167, 202, 221, 227, 311, 320, 342, 391, 445, 449, 507, 509, 561, 565, 571, 575, 682, 723, 725, 767, 846, 851, 881, 903, 905, 911, 916, 931, 971—198041, 75, 141, 333, 369, 383, 437, 475, 610, 614, 707, 906, 919, 990—199082, 117, 118, 125, 205, 213, 351, 437, 451, 573, 681, 691, 693, 730, 788, 822, 915, 958.

200029, 105, 343, 412, 528, 553, 586, 590, 690, 693, 732, 733, 808, 828, 831, 905, 945, 958—201001, 34, 38, 44, 62, 68, 82, 187, 216, 255, 452, 495, 498, 533, 566, 571, 578, 592, 618, 674, 707, 729, 744, 746, 801, 862, 865—202040, 62, 113, 285, 315, 327, 330, 377, 456, 467, 587, 652, 700, 711, 757, 769, 892, 902, 956, 958, 973—203096, 114, 152, 185, 197, 210, 237, 286, 350, 392, 471, 520, 541, 551, 555, 613, 619, 671, 728, 754, 915, 942, 991—204054, 61, 292, 381, 393, 548, 743, 767, 776, 784, 800, 834, 845, 914, 936—205052, 86, 89, 99, 109, 151, 311, 352, 386, 388, 411, 496, 558, 699, 813, 876, 953, 954, 969, 973—206015, 140, 155, 157, 175, 184, 223, 239, 244, 337, 342, 380, 677, 692, 703, 710, 716, 798, 803, 864—207097, 107, 152, 153, 175, 192, 201, 320, 342, 371, 466, 548, 616, 618, 628, 678, 684, 740, 763, 770, 838, 849, 854, 951, 959—208025, 36, 153, 167, 202, 308, 330, 709, 754, 897, 904, 975, 990—209089, 142, 200, 338, 482, 571, 594, 611, 622, 781, 823, 892, 898, 975—210033, 102, 103, 127, 172, 279, 284, 431, 496, 502, 670, 674, 754, 818, 849, 874, 972, 990—211007, 52, 58, 87, 130, 244, 300, 326, 445, 447, 504, 782, 788, 866, 881, 897, 955—212010, 113, 214, 293, 316, 334, 338, 396, 446, 451, 778, 786, 802, 851, 886, 890, 892, 893, 943, 949, 982—213061, 62, 125, 128, 134, 170, 176, 213, 322, 327, 403, 508, 556, 563, 582, 595, 633, 677, 701, 737, 909, 916, 926, 943, 980—214038, 40, 105, 131, 169, 240, 283, 331, 370, 390, 401, 428, 456, 475, 560, 577, 595, 605, 629, 736, 768, 815, 827, 960—215053, 96, 143, 257, 265, 296, 305, 319, 321, 339, 355, 366, 378, 458, 487, 491, 518, 529, 587, 593, 618, 637, 651, 654, 655, 752, 770, 833, 875, 944, 962, 963—216008, 89, 130, 158, 185, 192, 206, 221, 258, 275, 281, 336, 373, 405, 412, 423, 449, 471, 510, 594, 755, 928, 966, 984—217005, 107, 110, 118, 151, 156, 187, 348, 370, 373, 481, 486, 512, 513, 591, 612, 744, 758, 777, 782, 861, 902, 907, 953, 956, 960, 999—218016, 22, 51, 58, 182, 274, 289, 297, 377, 386, 494, 498, 605, 634, 721, 736, 809, 968—219026, 28, 43, 74, 152, 191, 195, 213, 218, 330, 337, 353, 451, 458, 522, 541, 570, 591, 687, 695, 727, 793, 828, 855, 897, 914, 918—220071, 77, 103, 129, 171, 199, 311, 358, 369, 389, 498, 550, 556, 561, 619, 676, 717, 728, 776, 780, 811, 842, 902, 987—224013, 29, 263, 322, 375, 385, 396, 406, 423, 427, 437, 455, 460, 463, 549, 589, 592, 596, 598, 670, 678, 700, 880, 915, 921, 960, 961, 969—222056, 73, 159, 221, 307, 387, 391, 405, 427, 519, 524, 549, 573, 639, 697, 778, 821, 853, 885, 903, 949, 972—223119, 159, 248, 351, 383, 407, 511, 545, 652, 693, 741, 953, 959—224021, 100, 143, 144, 152, 222, 344, 348, 375, 546, 553, 732, 763, 774, 924—225081, 98, 151, 281, 294, 350, 352, 375, 392, 428, 442, 444, 477, 484, 526, 829, 869, 889, 902, 903—226019, 145, 187, 249, 264, 271, 281, 297, 441, 539, 570, 579, 601, 718, 803, 826, 861, 913, 914, 921, 945, 983—227026, 87, 170, 380, 400, 444, 489, 506, 532, 541, 578, 579, 582, 591, 608, 672, 774, 781, 788, 805, 818, 861, 923, 932, 965—228006, 42, 59, 80, 146, 174, 231, 232, 233, 239, 247, 389, 390, 418, 447, 490, 573, 622, 716, 769, 830—229010, 158, 165, 166, 175, 176, 263, 279, 286, 372, 441, 461, 575, 596, 640—230059, 94, 149, 167, 216, 245, 345, 375, 422, 425, 453, 490, 536, 547, 678, 713, 739, 768, 822, 834, 859, 884, 887, 948—231036, 37, 161, 186, 210, 219, 235, 324, 383, 557, 571, 619, 642, 660, 675, 679, 692, 697, 699, 772, 864, 937, 940, 952, 985—232002, 38, 45, 73, 93, 97, 162, 183, 216, 260, 286, 530, 606, 629, 649, 659, 663, 751, 761, 767, 768, 845, 851, 868—233031, 62, 121, 170, 173, 399, 402, 687, 704, 710, 711, 760, 767—234015, 77, 118, 169, 197, 242, 265, 332, 353, 484, 653, 688, 800, 876, 890, 908, 919, 957, 988—235107, 146, 150, 210, 300, 343, 348, 399, 489, 651, 698, 704, 963, 999—236008, 62, 233, 242, 298, 333, 422, 449, 583, 584, 638, 691, 837, 868, 872, 877, 879, 885, 943, 989—237039, 61, 162, 231, 305, 314, 379, 569, 570, 647, 720, 727, 992—238022, 43, 166—239022, 51, 68, 75, 88, 154, 186, 213, 232, 293, 303, 324, 326, 345, 346, 382, 658, 692, 714, 721, 726, 775, 906, 950, 961.

240028, 105, 115, 425, 440, 466, 473, 519, 627, 681, 685, 754, 763, 805, 840, 968, 983, 985—241133, 149, 167, 225, 237, 301, 384, 431, 512, 530, 539, 566, 573, 574, 603, 608, 616, 617, 647, 659, 662, 749, 760, 777, 835, 898, 919, 948, 950, 962, 974, 980—242036, 101, 110, 160, 225, 304, 391, 396, 437, 439, 441, 545, 581, 590, 724, 735, 746, 770, 822, 824, 917, 963—243001, 22, 95, 192, 244, 290, 351, 425, 473, 522, 546, 644, 667, 762, 816, 823, 868, 869, 881, 887, 889, 900, 904, 989—244045, 74, 135, 182, 187, 213, 226, 254, 259, 317, 337, 384, 393, 399, 406, 466, 469, 587, 728, 740, 871, 874, 896, 925—245031, 36, 111, 130, 196, 200, 244, 261, 366, 395, 501, 504, 505, 605, 743, 788, 906, 908, 936, 938, 939—246115, 165, 173, 190, 243, 265, 305, 409, 439, 612, 616, 641, 662, 710, 960—247019, 21, 22, 108, 115, 177, 560, 570, 705, 719, 745, 797, 835, 880, 883, 922, 930, 995—248111, 434, 435, 482, 506, 536, 591, 616, 678, 699, 738, 746—249001, 21, 109, 264, 433, 497, 538, 570, 600, 743, 752, 825, 853, 856, 859, 897—250050, 51, 65, 142, 171, 190, 219, 252, 478, 480, 545, 695, 799, 807, 820, 823, 838, 845, 863, 891, 944—251009, 117, 137, 200, 218, 224, 227, 237, 354, 471, 704, 772, 775, 789, 860, 941, 944—252092, 108, 255, 333, 381, 401, 406, 480, 495, 507, 528, 614, 681, 697, 754, 755, 763, 772, 801, 807, 815, 826, 928, 960—253215, 341, 367, 392, 413, 499, 523, 645, 719, 805, 930, 945, 950—254114, 165, 173, 203, 213, 313, 335, 383, 415, 728, 776, 787, 789, 800, 804—255048, 190, 206, 241, 280, 284, 297, 340, 378, 396, 499, 513, 523, 607, 780, 785, 804, 889, 928, 986—256035, 44, 52, 170, 215, 247, 257, 290, 317, 319, 374, 384, 407, 436, 453, 476, 509, 515, 557, 667, 713, 714, 758, 802, 818, 827, 841, 900, 976, 986—257233, 243, 272, 287, 396, 416, 450, 483, 503, 509, 531, 534, 609, 627, 669, 717, 795, 798, 806, 877, 958, 960, 967, 981, 984, 995—258018, 22, 23, 24, 31, 39, 40, 41, 47, 48, 51, 54, 60, 154, 162, 163, 170, 171, 305, 336, 392, 394, 543, 584, 597, 610, 619, 625, 749, 762, 766, 824, 887, 891, 893, 918, 951, 970, 997—259021, 130, 273, 289, 315, 317, 429, 497, 498, 536, 544, 565, 582, 657, 693, 777, 780, 788, 791, 805, 814, 819, 934, 938—260087, 118, 132, 154, 215, 216, 271, 277, 343, 385, 452, 455, 504, 542, 577, 648, 650, 652, 708, 717, 791, 903, 919, 943, 991—261025, 26, 135, 196, 272, 315, 319, 392, 459, 526, 595, 689, 701, 732, 738, 741, 775—262010, 280, 293, 339, 542, 743, 756, 862, 865, 881, 901, 918, 985—263015, 39, 90, 107, 141, 287, 309, 312, 503, 526, 596, 674, 720, 729, 772, 829, 862, 863, 924—264057, 114, 143, 173, 185, 187, 292, 302, 377, 440, 468, 478, 508, 641, 710, 732, 746, 751, 790, 813, 858, 945, 963, 990—265033, 167, 177, 182, 216, 313, 326, 382, 466, 543, 560, 563, 613, 614, 667, 761, 898, 933—266142, 149, 317, 335, 459, 469, 482, 496, 525, 559, 564, 588, 592, 619, 630, 639, 646, 679, 699, 767, 796, 801, 810, 834, 864—267031, 57, 154, 193, 205, 260, 271, 322, 377, 452, 639, 809, 840, 909, 912, 957—268050, 207, 208, 216, 248, 371, 381, 420, 430, 583, 605, 620, 762, 765, 827, 907, 926, 933, 966, 986—269057, 180, 236, 355, 386, 455, 456, 525, 678, 691, 693, 723, 781, 817, 830, 870, 899—270154, 186, 244, 271, 309, 429, 528, 567, 617, 642, 837, 932—271030, 71, 174, 201, 208, 210, 335, 365, 456, 483, 541, 647, 661, 702, 777, 859, 877, 944—272028, 228, 270, 304, 327, 379, 491, 568, 767, 842—273030, 87, 203, 257, 274, 288, 315, 364, 379, 383, 440, 457, 469, 498, 515, 546, 556, 561, 834, 848, 910—274239, 280, 397, 429, 496, 705, 762, 772, 787, 792, 875, 944, 963—275003, 91, 131, 136, 177, 207, 277, 368, 374, 375, 444, 461, 492, 499, 549, 576, 728, 848—276365, 374, 383, 409, 410, 428, 437, 451, 522, 555, 603, 619, 639, 712, 714, 743, 810, 842, 860, 894, 901, 923, 974—277172, 178, 261, 433, 458, 696, 732, 737, 773, 862, 899, 923, 954, 967—278024, 56, 86, 95, 109, 137, 180, 218, 240, 494, 541, 552, 578, 603, 614, 636, 673, 740, 784, 794, 809, 819, 866, 888, 991—279064, 203, 229, 253, 256, 295, 304, 661, 879, 895.

280191, 227, 251, 274, 296, 344, 349, 355, 363, 364, 381, 387, 416, 500, 608, 768, 786, 802, 816, 903, 915, 923, 941, 990—281053, 89, 220, 251, 274, 403, 542, 667, 687, 797, 851, 864, 938, 939—282015, 21, 28, 50, 81, 150, 262, 280, 409, 423, 447, 462, 593, 640, 692, 730, 799, 800—283022, 113, 141, 146, 156, 178, 306, 320, 346, 356, 358, 503, 652, 680, 723, 765, 813, 872, 875, 908, 993—284322, 399, 513, 557, 577, 604, 605, 610, 625, 632, 726, 867, 924, 930—285039, 104, 181, 221, 232, 267, 287, 290, 327, 344, 388, 391, 399, 445, 587, 673, 684, 692, 759, 834, 853, 865, 922—286005, 17, 74, 86, 105, 193, 210, 294, 354, 385, 495, 548, 565, 699, 700, 807, 808, 820, 864, 931, 965, 992, 999—287011, 24, 30, 37, 92, 189, 213, 273, 337, 350, 410, 412, 446, 449, 476, 478, 485, 550, 608, 692, 713, 769, 788, 808, 809, 831, 864, 914, 932—288164, 183, 234, 242, 266, 287, 298, 382, 384, 387, 401, 564, 632, 654, 701, 718, 878, 900, 924, 954—289037, 74, 140, 161, 225, 271, 316, 318, 351, 363, 368, 579, 617, 714, 762, 768, 863, 981—290026, 154, 192, 201, 213, 216, 262, 273, 293, 326, 347, 395, 442, 470, 506, 574, 602, 640, 681, 711, 833, 854, 872, 877, 897, 902, 919, 949—291101, 118, 157, 314, 371, 405, 431, 473, 546, 593, 729, 760, 766, 849, 860, 913, 963—292003, 114, 142, 176, 178, 242, 267, 291, 297, 322, 337, 469, 646, 677, 698, 714, 745, 748, 751, 762, 829, 868, 908—293059, 67, 204, 221, 255, 272, 298, 314, 331, 348, 362, 382, 399, 547, 569, 586, 599, 609, 616, 634, 702, 718, 747, 826, 849, 887, 991—294027, 93, 140, 176, 267, 276, 294, 319, 355, 399, 468, 647, 678, 712, 719, 761, 769, 911, 998—295040, 107, 155, 222, 246, 263, 306, 350, 361, 441, 529, 539, 576, 627, 658, 666, 677, 774, 786, 800, 864, 875, 915, 923, 961—296003, 28, 89, 170, 190, 204, 211, 259, 313, 423, 430, 434, 453, 480, 496, 499, 554, 557, 719, 795, 802—297014, 26, 377, 524, 526, 604, 629, 638, 654, 734, 750, 791, 803, 864, 907, 936—298074, 158, 184, 185, 319, 400, 475, 499, 511, 513, 545, 576, 654, 753, 852, 887, 973, 976, 998—299001, 133, 167, 301, 359, 398, 399, 454, 458, 488, 490, 573, 841, 857, 874, 906, 926, 955—300019, 80, 124, 147, 228, 356, 421, 454, 521, 561, 588, 602, 768, 771, 773, 799, 801, 838, 850, 878—301033, 104, 125, 137, 260, 283, 611, 740, 759, 765, 776, 942, 965—302030, 75, 126, 144, 240, 241, 259, 260, 304, 343, 353, 354, 456, 634, 648, 695, 706, 720, 888, 905, 916, 933—303053, 76, 87, 117, 185, 233, 236, 285, 447, 532, 562, 702, 720, 738, 756, 808, 832, 919, 956—304060, 84, 121, 165, 212, 373, 380, 401, 431, 444, 445, 447, 514, 606, 666, 668, 678, 700, 726, 745, 806, 841, 941, 988—305086, 151, 213, 236, 280, 300, 301, 346, 417, 483, 489, 569, 578, 596, 601, 626, 726, 736, 777, 786, 807, 817, 834, 848, 849, 881, 931—306005, 31, 86, 112, 130, 139, 173, 229, 352, 385, 430, 524, 538, 545, 560, 629, 715, 773, 808, 869, 923, 961, 997—307007, 153, 242, 351, 464, 524, 532, 582, 701, 715, 716, 798, 960—308040, 56, 67, 126, 193, 319, 397, 438, 461, 512, 590, 597, 624, 640, 641, 660, 708, 731, 764, 828, 832, 859, 966, 972, 987—309089, 91, 251, 276, 281, 425, 460, 494, 543, 600, 602, 738, 760, 806, 816, 859, 903, 907, 914, 952—310030, 35, 69, 243, 291, 318, 364, 461, 561, 607, 608, 613, 668, 728, 729, 738, 761, 887, 940, 967, 981—311033, 138, 273, 278, 354, 430, 449, 481, 739, 776, 778, 813, 817, 818, 829, 899, 912, 913—312036, 49, 108, 178, 232, 306, 352, 375, 390, 444, 586, 662, 664, 739, 766, 813, 836, 882, 887, 958, 989—313017, 46, 83, 151, 186, 297, 299, 410, 414, 600, 623, 650, 691, 729, 862, 866, 878, 908, 914, 925—314086, 169, 289, 348, 411, 416, 439, 496, 551, 562, 579, 680, 719, 746, 766, 787, 809, 850, 880, 947, 956—315077, 86, 163, 164, 210, 244, 384, 389, 416, 419, 420, 457, 458, 460, 542, 627, 641, 672, 716, 736, 946, 971—316061, 62, 160, 183, 198, 208, 221, 375, 410, 653, 739, 765, 840, 846, 925, 928, 950, 961—317010, 13, 28, 113, 129, 231, 298, 535, 538, 545, 597, 599, 621, 657, 668, 730, 754, 779, 802, 812, 893, 991—318015, 68, 173, 213, 250, 278, 279, 439, 444, 458, 463, 469, 493, 575, 576, 610, 623, 635, 639, 655, 658, 964—319000, 52, 108, 174, 262, 308, 317, 331, 340, 343, 502, 508, 595, 721, 763, 874.

320017, 55, 56, 362, 364, 371, 397, 448, 467, 553, 593, 609, 687, 726, 772, 835, 886, 899, 927, 928, 956—321083, 104, 183, 250, 280, 339, 346, 367, 435, 447, 470, 479, 534, 570, 573, 655, 661, 690, 724, 736, 811, 833, 891, 931, 968, 985—322033, **45, 128, 240, 256, 294,** 326, 331, 345, 423, 533, 553, 570, 575, 626, 649, 751, 782, 783, 814, 873, 898, 899, 908, 909, 986, 987—323028, 43, 65, 81, 91, 103, 105, 244, 298, 335, 415, 434, 460, 493, 549, 587, 628, 629, 658, 667, 752, 840, 857, 860, 907, 926—324006, 15, 67, 76, 78, 79, 82, 95, 197, 199, 244, 253, 320, 324, 365, 455, 539, 548, 573, 677, 715, 891, 902, 951—325046, 50, 57, 122, 138, 143, 191, 217, 384, 450, 461, 521, 527, 539, 569, 596, 615, 657, 775, 801, 804—326009, 32, 83, 109, 112, 156, 232, 283, 298, 353, 369, 465, 485, 489, 509, 526, 543, 606, 619, 658, 659, 739, 751, 838, 985, 990—327003, 45, 98, 102, 103, 116, 183, 291, 429, 441, 448, 524, 581, 597, 629, 767, 796, 836, 874, 878, 904, 925, 940, 982—328045, 84, 127, 152, 231, 370, 418, 444, 463, 481, 484, 512, 538, 601, 676, 762, 798, 814, 819, 872, 991—329014, 62, 126, 249, 278, 335, 356, 416, 496, 497, 531, 572, 607, 609, 707, 764, 859, 895, 903, 915—330023, 81, 110, 161, 219, 326, 339, 365, 382, 390, 513, 788, 796, 841,

936, 972—331040, 73, 74, 121, 123, 129, 145, 150, 167, 180, 233, 306, 345, 356, 397, 446, 452, 472, 527, 649, 668, 703, 761, 797, 853, 900, 929, 997—332081, 110, 145, 232, 311, 394, 400, 417, 442, 489, 554, 709, 787, 789, 839, 841, 874, 876, 990—333005, 16, 48, 49, 161, 279, 323, 402, 409, 464, 490, 520, 583, 681, 711, 823, 895, 970, 971, 980—334009, 23, 63, 170, 263, 313, 359, 440, 483, 493, 810, 853—335030, 32, 41, 60, 68, 95, 124, 168, 323, 341, 346, 363, 386, 390, 401, 402, 405, 422, 507, 527, 583, 788, 808, 880, 920—336041, 64, 98, 108, 120, 190, 210, 213, 240, 252, 341, 345, 368, 389, 501, 597, 604, 609, 691, 725, 758, 840, 860, 925, 940, 960, 993—337051, 121, 207, 212, 257, 351, 382, 485, 415, 508, 510, 641, 650, 651, 708, 726, 781, 947, 948, 987—338028, 40, 69, 102, 105, 269, 274, 276, 294, 463, 517, 583, 584, 588, 736, 804, 813, 822, 925, 951, 963—339062, 92, 407, 172, 217, 282, 449, 492, 537, 580, 606, 695, 802, 834, 898, 941, 970, 995—340097, 189, 208, 262, 331, 370, 374, 388, 568, 577, 589, 626, 647, 714, 755, 766, 767, 912, 965—341002, 131, 180, 217, 392, 522, 609, 612, 642, 772, 783, 859, 941, 958, 977—342021, 87, 96, 111, 117, 214, 481, 546, 550, 556, 587, 612, 669, 673, 731, 797, 829, 856, 957, 961—343101, 185, 231, 273, 326, 328, 330, 337, 434, 440, 455, 480, 543, 540, 698, 699, 707, 800, 824, 845, 848, 921, 962, 979—344108, 155, 206, 224, 255, 296, 334, 481, 486, 520, 521, 523, 538, 551, 785, 833, 876, 918—345023, 43, 58, 136, 204, 205, 212, 303, 312, 403, 432, 540, 545, 602, 681, 738, 745, 742, 856, 840, 854, 978, 986—346065, 73, 76, 174, 287, 615, 630, 644, 865, 912, 931, 986—347029, 32, 213, 270, 271, 273, 280, 322, 479, 588, 601, 636, 935—348030, 141, 255, 277, 327, 339, 352, 366, 368, 374, 386, 515, 571, 574, 633, 671, 675, 689, 698, 745, 781, 955, 963—349005, 23, 42, 285, 335, 341, 347, 356, 358, 371, 486, 489, 557, 577, 619, 628, 668, 732, 741, 751, 772, 797, 930—350044, 45, 46, 129, 170, 276, 323, 337, 449, 479, 593, 615, 655, 845—351032, 38, 53, 62, 98, 119, 183, 197, 228, 230, 236, 278, 386, 393, 570, 643, 678, 689, 764, 810, 908, 913—352051, 85, 186, 225, 230, 317, 319, 324, 425, 441, 464, 480, 529, 541, 545, 687, 695, 745, 841, 876, 881, 948, 993—353066, 70, 83, 86, 89, 95, 97, 242, 295, 309, 364, 402, 530, 595, 607, 616, 676, 679, 930—354121, 171, 217, 262, 320, 419, 501, 610, 625, 629, 702, 733, 771, 814, 860, 884, 885, 891—355070, 124, 205, 213, 228, 278, 314, 339, 344, 353, 356, 414, 446, 451, 625, 660, 673, 709, 868, 970—356261, 324, 329, 334, 335, 347, 443, 459, 460, 469, 514, 706, 862, 902, 980—357076, 79, 83, 91, 153, 161, 172, 177, 186, 187, 196, 213, 227, 246, 256, 262, 264, 276, 290, 298, 345, 402, 416, 431, 469, 476, 502, 564, 644, 705, 743, 753, 780, 813, 698, 916, 933, 952, 955, 970, 974, 976—358053, 150, 198, 207, 271, 273, 314, 451, 473, 519, 531, 637, 790, 872, 959, 979—359170, 241, 262, 276, 301, 360, 367, 442, 453, 468, 488, 519, 550, 682, 708, 716, 796, 806, 822, 887, 889, 911, 919, 921, 938, 941, 964.

360016, 38, 158, 182, 208, 215, 216, 333, 509, 673, 726, 771, 850, 866, 889, 944—361009, 21, 213, 229, 395, 405, 407, 408, 460, 684, 724, 872, 943, 965, 978—362029, 69, 202, 242, 364, 521, 555, 607, 774, 788, 802, 841, 879, 899—363010, 137, 147, 183, 209, 231, 331, 389, 442, 449, 493, 506, 529, 539, 543, 601, 620, 684, 707, 738, 751, 757, 782, 931, 998—364001, 21, 50, 228, 270, 344, 358, 368, 436, 456, 508, 517, 551, 598, 638, 742, 760, 764, 852, 857, 930, 940, 951, 961—365027, 85, 133, 144, 217, 232, 330, 408, 499, 530, 610, 648, 716, 738, 740, 758, 825, 834, 855, 904, 941, 960, 976—366006, 50, 84, 170, 225, 252, 299, 528, 547, 607, 622, 678, 730, 731, 823, 887, 889—367010, 39, 113, 121, 141, 144, 173, 174, 197, 225, 304, 307, 347, 424, 549, 572, 592, 597, 673, 727, 754, 781, 824, 885, 921, 936, 967—368006, 80, 226, 247, 252, 277, 342, 374, 423, 468, 486, 487, 504, 746, 817, 841—369119, 132, 178, 214, 242, 243, 265, 305, 325, 351, 407, 436, 552, 602, 634, 648, 669, 765, 782, 907, 928—370010, 56, 80, 122, 190, 208, 259, 288, 354, 438, 446, 486, 504, 528, 536, 632, 678, 765, 774, 796, 888, 906, 918, 929—371011, 36, 45, 193, 246, 248, 270, 342, 345, 372, 402, 410, 424, 528, 550, 561, 566, 594, 607, 696, 732, 829, 937, 954—372018, 55, 165, 229, 238, 292, 453, 502, 505, 545, 551, 620, 623, 784, 861, 886, 938, 996—373062, 66, 98, 117, 162, 235, 332, 362, 391, 458, 505, 512, 523, 545, 614, 624, 781, 881, 903, 904—374026, 182, 195, 205, 234, 259, 323, 352, 404, 407, 413, 425, 557, 586, 660, 672, 695, 700, 713, 771, 872, 937—375049, 128, 209, 220, 242, 256, 258, 259, 303, 337, 354, 362, 376, 389, 429, 443, 568, 593, 705, 735, 741, 903, 914, 984, 991—376141, 236, 396, 436, 457, 464, 601, 746, 767, 840, 872, 940, 981, 992—377031, 105, 113, 118, 187, 195, 211, 272, 319, 373, 442, 451, 483, 525, 527, 528, 699, 769, 813, 864, 921, 926, 977, 978—378033, 108, 205, 207, 296, 312, 313, 833, 445, 446, 511, 533, 559, 564, 615, 715, 736, 773, 791, 858, 949, 962, 990—379073, 88, 169, 228, 388, 473, 532, 536, 560, 666, 747, 892—380004, 13, 49, 222, 223, 308, 343, 349, 354, 435, 490, 545, 562, 619, 651, 657, 663, 667, 778, 809, 823, 967—381075, 78, 79, 81, 82, 134, 218, 307, 414, 458, 671, 691, 777, 888, 896, 910, 955, 976, 979—382035, 43, 80, 98, 119, 196, 572, 592, 682, 695, 789, 832, 891, 903—383053, 96, 124, 160, 204, 239, 261, 437, 480, 487, 500, 501, 540, 573, 652, 674, 825, 838, 844, 915, 934, 995—384091, 101, 109, 125, 141, 189, 293, 319, 422, 454, 461, 545, 617, 707, 718, 880, 949, 959—385030, 45, 75, 90, 177, 265, 303, 418, 456, 590, 608, 811, 813, 816, 830, 972—386026, 52, 434, 501, 534, 553, 569, 586, 691, 710, 796, 866, 892, 896, 950, 975, 987, 988—387120, 141, 207, 213, 217, 272, 287, 316, 323, 478, 492, 509, 525, 533, 739, 752, 969, 995—388023, 59, 103, 204, 223, 224, 231, 269, 307, 377, 441, 462, 475, 550, 555, 619, 727, 765, 885, 990—389015, 35, 46, 66, 124, 138, 383, 648, 702, 704, 766, 829, 848, 937, 959—390040, 71, 80, 109, 137, 224, 524, 611, 620, 703, 764—391023, 79, 120, 129, 281, 383, 441, 503, 522, 612, 656, 660, 663, 680, 729, 735, 741, 831, 925, 944, 948, 973, 989—392019, 26, 44, 48, 68, 170, 281, 291, 356, 678, 679, 685, 708, 711, 729, 827, 834, 874, 936, 945, 969, 988—393001, 14, 107, 133, 207, 254, 263, 298, 352, 402, 453, 517, 553, 586, 591, 763, 843, 906, 944—394027, 237, 238, 347, 396, 503, 558, 725, 806, 829, 851, 881, 884, 931, 933, 965—395028, 58, 121, 136, 242, 277, 311, 326, 343, 440, 454, 521, 603, 652, 696, 700, 927, 950, 972, —396011, 56, 65, 180, 192, 213, 275, 284, 325, 336, 348, 360, 385, 531, 575, 644, 722, 808, 861, 912, 943—397040, 61, 74, 128, 222, 335, 346, 349, 422, 438, 520, 543, 570, 608, 625, 626, 686, 706, 781, 800, 925—398043, 165, 167, 261, 277, 289, 318, 324, 342, 398, 410, 434, 437, 486, 493, 502, 535, 551, 651, 653, 656, 762, 766, 799, 802, 819, 830, 909—399000, 105, 271, 291, 370, 412, 436, 516, 522, 566, 599, 693, 762, 794, 937.

400018, 74, 76, 156, 158, 175, 181, 191, 259, 290, 296, 297, 302, 312, 393, 418, 546, 640, 641, 645, 687, 717, 719, 730, 746, 749, 750, 760, 775, 831, 855, 860, 863, 876, 891, 906, 919, 934, 950—401086, 87, 156, 173, 247, 318, 347, 373, 426, 428, 429, 431, 476, 521, 561, 572, 620, 622, 646, 728, 743—402122, 149, 218, 254, 302, 358, 367, 412, 517, 557, 610, 643, 646, 647, 735, 756, 761, 777, 829, 890, 894, 977—403322, 327, 379, 392, 426, 467, 471, 472, 475, 539, 645, 652, 653, 667, 696, 701, 800, 851, 982—404082, 87, 151, 275, 346, 383, 394, 421, 521, 525, 587, 673, 735, 789, 837, 865, 913, 918, 958, 991—405006, 128, 177, 181, 226, 257, 259, 313, 338, 372, 412, 434, 511, 578, 608, 638, 641, 732, 752, 819, 842, 885, 910, 912, 941, 973, 984—406017, 92, 105, 116, 131, 133, 145, 226, 270, 284, 286, 450, 563, 585, 617, 660, 705, 720, 724, 767, 797, 959, 970—407034, 79, 91, 114, 133, 209, 279, 465, 468, 477, 538, 674, 712, 763, 767, 840, 844, 882, 885, 957, 959, 977, 997—408104, 145, 172, 176, 333, 411, 417, 452, 513, 620, 661, 772, 802, 883, 902, 914, 980, 997—409006, 105, 126, 178, 267, 368, 389, 413, 511, 564, 567, 574, 645, 783—410025, 157, 217, 239, 280, 295, 301, 328, 325, 352, 371, 407, 556, 571, 600, 625, 636, 699, 751, 757, 812, 818, 885, 921—411096, 209, 471, 492, 500, 589, 614, 647, 651, 689, 713, 747, 750, 786, 823, 879, 905, 980—412027, 41, 57, 99, 131, 153, 173, 265, 281, 355, 358, 388, 426, 606, 632, 641, 826, 878, 977—413004, 19, 52, 70, 86, 115, 116, 159, 172, 232, 535, 576, 589, 601, 717, 739, 751, 779, 818, 869, 877, 905—414040, 90, 165, 196, 218, 261, 275, 326, 378, 385, 394, 425, 471, 817, 944, 946, 991—415034, 86, 90, 265, 313, 328, 363, 536, 621, 729, 782, 790, 803, 842, 867, 900, 911, 912, 912, 970—416106, 112, 123, 144, 165, 190, 240, 281, 287, 310, 323, 324, 383, 419, 549, 610, 636, 647, 720, 713, 803, 880, 911, 965, 986—417010, 138, 252, 265, 321, 351, 381, 402, 482, 493, 613, 613, 622, 627, 675, 686, 715, 737, 779, 788, 968, 986—418012, 116, 123, 136, 157, 158, 160, 199, 221, 229, 302, 394, 428, 485, 540, 536, 587, 592, 612, 699, 816, 859, 867, 868, 910, 917, 960—419009, 49, 51, 81, 115, 157, 167, 214, 281, 284, 346, 373, 420, 695, 700, 722, 730, 798, 859, 873, 902, 915, 955, 965, 979, 998—420082, 120, 193, 216, 249, 290, 322, 427, 490, 519, 526, 576, 651, 754, 848, 884, 949—421002, 21, 178, 235, 246, 341, 423, 425, 499, 540, 708, 748, 788, 790, 910, 915, 987—422031, 98, 129, 154, 155, 166, 186, 260, 277, 295, 528, 647, 651, 717, 858—423011, 40, 88, 100, 113, 144, 261, 308, 341, 353, 406, 596, 603, 681, 792, 823—424005, 121, 124, 168, 267, 377, 383, 388, 392, 396, 399, 412, 532, 572, 594, 658, 671, 788, 975, 990, 997—425012, 41, 44, 69, 162, 172, 229, 251, 265, 330, 348, 357, 358, 399, 436, 529, 561, 571, 578, 581, 666, 692, 714, 725, 776, 895, 910, 929, 961, 965—426000, 146, 232, 309, 327, 367, 369, 526, 602, 604, 771, 772, 802, 836, 855, 926—427051, 219.242, 253, 462, 465, 560, 564, 677, 686, 703, 827, 828, 846, 855, 874, 960, 966, 996—428016, 129, 140, 149, 190, 407, 439, 602, 708, 710, 745, 764—429223, 230, 269, 299, 392, 520, 550, 569, 689, 697, 743, 796, 824, 839, 884, 941—430090, 99, 122, 395, 398, 415, 451, 531, 591, 609, 618, 634, 642, 663, 698, 743, 777, 792, 808, 901, 929, 945—431122, 134, 182, 282, 296, 395, 408, 437, 475, 482, 507, 529, 547, 810, 832, 962, 994—432004, 32, 141, 231, 237, 422, 444, 465, 481, 614, 645, 731, 752, 791, 792, 910, 932, 952—433006, 21, 51, 54, 55, 132, 170, 207, 231, 234, 334, 394, 401, 407, 415, 436, 488, 493, 519, 624, 659, 662, 673, 706, 712, 736, 747, 748, 752, 760, 789, 820, 830, 883, 939, 940, 977, 986—434007, 18, 251, 261, 274, 320, 357, 397, 405, 408, 461, 508, 533, 715, 733, 806, 851, 916, 939, 965, 972—435061, 67, 77, 457, 481, 482, 517, 522, 542, 713, 932—436035, 54, 78, 81, 161, 265, 326, 421, 429, 603, 674, 681, 706, 707, 727, 803, 937—437081, 85, 108, 198, 268, 269, 271, 275, 292, 312, 332, 346, 479, 493, 491, 557, 621, 719, 772, 781, 784, 807, 918, 934, 948, 950, 993—438049, 178, 254, 273, 310, 508, 588, 713, 717, 872, 874, 878—439006, 138, 151, 201, 208, 210, 230, 258, 294, 315, 351, 393, 432, 455, 461, 561, 582, 900, 935, 949.

440101, 118, 163, 246, 369, 426, 505, 636, 647, 826, 980, 998—441026, 75, 113, 181, 220, 563, 571, 619, 620, 626, 683, 713, 751, 791, 952, 968—442032, 88, 142, 156, 204, 206, 268, 302, 307, 350, 435, 450, 463, 471, 520, 541, 563, 587, 875, 957—443010, 41, 45, 46, 90, 216, 323, 352, 368, 581, 693, 741, 768, 801, 887—444080, 88, 241, 429, 452, 555, 577, 610, 661, 767, 853, 888, 988—445041, 48, 49, 60, 61, 207, 210, 259, 272, 273, 337, 341, 356, 387, 424, 429, 457, 628, 643, 654, 708, 737, 738, 739, 770, 771, 772, 796, 826, 848, 935, 958—446166, 185, 301, 351, 363, 382, 397, 571, 646, 737, 745, 767, 810, 910, 992—447019, 49, 122, 232, 241, 291, 293, 301, 322, 478, 484, 563, 698, 771, 840, 856, 894, 937—448006, 13, 48, 94, 95, 103, 211, 241, 311, 369, 398, 406, 468, 601, 803, 809, 816, 831, 877, 931, 975, 988—449025, 135, 237, 416, 535, 685, 721, 779, 789, 902—450085, 107, 133, 230, 236, 253, 265, 318, 357, 372, 405, 514, 518, 533, 557, 616, 636, 651, 673, 706, 707, 763, 773, 898—451037, 47, 138, 325, 371, 780, 806, 839, 851, 930, 990—452146, 255, 396, 401, 424, 476, 517, 589, 596, 606, 709, 734, 809, 865, 944, 952—453055, 59, 86, 93, 139, 227, 302, 351, 370, 376, 528, 555, 650, 708, 752, 883—454046, 66, 70, 78, 89, 101, 130, 186, 211, 261, 273, 303, 310, 430, 435, 471, 620, 761, 867, 916, 917, 938, 972, 981—455009, 39, 71, 88, 117, 169, 224, 269, 323, 347, 375, 469, 516, 516, 600, 601, 602, 611, 652, 730, 754, 801, 847, 869, 936—456021, 338, 434, 612, 660, 665, 720, 734, 710, 766, 852, 875, 896, 898, 937—457012, 52, 59, 123, 134, 174, 179, 231, 289, 308, 481, 553, 555, 571, 576, 579, 659, 662, 677, 681, 687, 738, 835, 877, 926, 941—458019, 84, 86, 97, 104, 177, 186, 270, 317, 330, 335, 343, 436, 441, 444, 491, 523, 528, 532, 609, 614, 659, 707, 786, 833, 861, 916, 939, 993—459176, 359, 373, 388, 458, 485, 510, 547, 578, 652, 833, 834, 840, 851, 867, 868, 873, 881, 895—460023, 58, 79, 121, 328, 336, 338, 354, 372, 416, 436, 450, 532, 545, 683, 775, 862, 872—461036, 74, 218, 246, 247, 273, 295, 331, 417, 455, 481, 495, 496, 506, 562, 566, 704, 751, 754, 771, 890, 904, 923, 977, 997—462009, 30, 48, 55, 74, 311, 443, 559, 588, 614, 618, 681, 753, 990, 992—463067, 80, 104, 109, 112, 160, 214, 252, 258, 259, 265, 347, 448, 464, 467, 477, 525, 568, 571, 584, 601, 648, 655, 723, 733, 753, 782, 783, 799, 837, 877, 878, 941, 984—464046, 162, 244, 261, 384, 402, 461, 477, 483, 494, 499, 575, 659, 795, 866, 910, 933—465010, 14, 18, 35, 38, 71, 148, 165, 227, 235,

246, 293, 300, 338, 551, 792, 795, 986—466017, 60, 113, 117, 126, 185, 194, 253, 270, 332, 346, 356, 359, 360, 371, 531, 536, 568, 604, 608, 648, 759, 819, 850, 857, 912, 958, 980—467031, 63, 94, 216, 227, 236, 256, 259, 274, 285, 338, 344, 386, 418, 464, 507, 593, 601, 656, 669, 690, 694, 695, 702, 722, 731, 734, 751, 753, 775, 792, 821, 999—468016, 50, 68, 89, 102, 209, 348, 357, 389, 496, 523, 600, 608, 649, 650, 798, 873, 890, 894, 908—469001, 52, 105, 125, 171, 195, 200, 331, 346, 416, 427, 446, 477, 528, 549, 626, 644, 684, 696, 708, 710, 713, 733, 771, 817, 832, 902, 910, 970—470003, 36, 133, 215, 222, 231, 301, 625, 644, 664, 671, 705, 746, 748, 753, 791, 869, 875, 965, 969—471078, 211, 324, 332, 337, 356, 427, 482, 530, 567, 607, 620, 708, 712, 744, 813, 905, 925, 994—472003, 15, 73, 90, 129, 138, 161, 218, 263, 278, 302, 398, 413, 479, 549, 569, 575, 576, 578, 582, 598, 624, 726, 728, 761, 954, 960, 965, 970, 989—473021, 59, 62, 65, 69, 88, 96, 128, 145, 154, 155, 211, 243, 428, 442, 446, 449, 491, 566, 674, 748, 770, 822, 823, 992—474005, 68, 93, 123, 160, 272, 345, 370, 429, 489, 515, 559, 569, 649, 656, 754, 763, 795, 797, 845, 847, 861—475009, 21, 29, 104, 111, 122, 159, 254, 276, 395, 437, 510, 516, 585, 589, 615, 619, 631, 678, 761, 821, 843, 847, 942, 943, 985—476152, 181, 214, 544, 547, 661, 726, 756, 780, 803, 835, 914, 967, 987—477014, 117, 159, 308, 442, 448, 508, 586, 641, 701, 811, 861, 876, 934, 957, 978, 989, 990—478012, 129, 181, 203, 224, 240, 260, 296, 308, 327, 337, 446, 462, 485, 661, 682, 688, 837, 853, 858, 866—479021, 38, 39, 46, 79, 173, 176, 178, 239, 279, 354, 413, 536, 607, 611, 636, 674, 696, 746, 873, 924, 934, 480176, 191, 229, 298, 332, 363, 438, 440, 445, 481, 485, 600, 736, 738, 741, 837, 853, 905, 906, 909, 910, 912, 946, 965—481005, 102, 114, 169, 270, 276, 277, 302, 434, 502, 537, 601, 739, 792, 805, 843, 866—482047, 62, 101, 132, 136, 208, 228, 252, 311, 397, 403, 558, 674, 683, 755, 761, 808, 854—483048, 177, 342, 386, 524, 537, 564, 566, 681, 725, 737, 750, 841—484052, 232, 324, 326, 367, 410, 481, 562, 593, 637, 748, 756, 757, 927, 938—485077, 138, 242, 286, 313, 768, 815, 830, 857, 934, 991—486002, 38, 69, 74, 82, 115, 187, 190, 240, 358, 409, 415, 419, 484, 518, 670, 675, 783, 818, 835, 890, 917, 956, 977—487005, 27, 143, 226, 234, 247, 300, 328, 425, 460, 466, 473, 539, 650, 659, 719, 773, 884—488286, 702, 875, 967, 986—489087, 116, 470, 501, 952, 955, 986—490050, 122, 145, 160, 167, 326, 328, 358, 435, 471, 526, 698—491027, 357, 505, 709, 711, 890—492070, 240, 256, 262, 275, 290, 382, 414, 456, 571, 704, 830, 841—493180, 391, 523, 582, 769—794002, 4, 111, 388, 450, 474, 483, 537, 559, 572, 585, 608, 616, 647, 661, 662, 689, 743, 776, 780, 985, 986—495003, 55, 56, 142, 144, 191, 200, 225, 593, 633, 679, 781, 835, 912, 960—496001, 117, 166, 182, 336, 373, 461, 536, 632, 635, 668, 732, 799, 873, 878, 879, 904, 912—497094, 97, 107, 201, 260, 291, 315, 342, 356, 395, 406, 417, 440, 604, 665, 671, 737, 913—498072, 73, 71, 264, 265, 271, 428, 437, 623, 652, 688, 765, 768, 845, 846, 847, 870, 934, 935, 936, 998—499094, 121, 160, 178, 211, 247, 252, 261, 346, 440, 457, 473, 495, 536, 548, 562, 583, 610, 624, 639, 918, 919.

Obligations foncières de 10.000 et de 5.000 F 4,75 0/0 1948.

L'obligation n° 237432 sera remboursée par **trois millions** de francs.

L'obligation n° 252706 sera remboursée par **un million** de francs.

Les obligations n°s 128619, 115649, 253349, 256819 seront remboursées par **100.000** F.

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000** F:

18679	64079	74079	75679	213079	215079	215279	216479
85379	113779	146179	167779	238579	254779	259879	299379
171979	176879	187079	205479				

Les 40 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **25.000** F:

18639	18700	64039	64100	187039	187100	205439	205500
74039	74100	75639	75700	213039	213100	215039	215100
85339	85400	113739	113800	215239	215300	216439	216500
146139	146200	167739	167800	238539	238600	254739	254800
171939	175000	176839	176900	259839	259900	299339	299400

Remboursement: 16 juin 1950.

Les titres de 10.000 F ont droit à la totalité du lot, les titres de 5.000 F à la moitié du lot.

4.834 obligations sont appelées au remboursement au pair à partir du 16 juin 1950, à l'exception des 66 obligations ci-dessus remboursables par un lot, les numéros des 49 séries suivantes. (Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

9201 à 9300	113301 à 113400	*187001 à 187100	*237401 à 237500
*18601 à 18700	*113701 à 113800	191801 à 191900	*238501 à 238600
23501 à 23600	117101 à 117200	202901 à 203000	*252701 à 252800
41101 à 41500	127601 à 127700	205101 à 205200	*253301 à 253100
50001 à 50100	*128601 à 128700	*205401 à 205500	*251701 à 254800
58601 à 58700	141701 à 141800	*213001 à 213100	*256801 à 256900
*64001 à 64100	*145601 à 145700	*215001 à 215100	*259801 à 259900
67001 à 67100	*146101 à 146200	*215201 à 215300	264801 à 264900
*74001 à 74100	161301 à 161400	*216101 à 216500	278401 à 278500
*75601 à 75700	*167701 à 167800	217301 à 217400	289401 à 289500
*85301 à 85400	*174901 à 175000	222501 à 222600	296101 à 296200
86501 à 86600	*176801 à 176900	232601 à 232700	*299301 à 299400
95401 à 95500			

Liste récapitulative des séries de cent obligations sorties antérieurement et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

2401 à 500—5701 à 800—20601 à 700—25501 à 600—30101 à 200—35801 à 900—36201 à 300—39301 à 400, 501 à 600—42401 à 500—46901 à 47000—65101 à 500—70801 à 900—71301 à 400—75201 à 300—78101 à 200—81901 à 85000—94601 à 700—99901 à 100000—101301 à 400—112901 à 113000—121901 à 125000—132201 à 300—133501 à 600—134301 à 400—144601 à 700—149601 à 700—160901 à 161000—171401 à 500—187601 à 700—197801 à 900—201901 à 202000—219201 à 300—222701 à 800—225401 à 500—232201 à 300—241701 à 800—253301 à 400—274901 à 275000—276001 à 100—283101 à 200.

La liste récapitulative des obligations 1892, sorties au tirage et restant à rembourser, a été publiée au *Journal officiel* n° 248 du 20 octobre 1949.

Etablissements Vautheret, Gros et Laforge

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 15, RUE BARABAN, A LYON

R. C.: Lyon B 5468.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 179 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le septième amortissement est prévu pour le 1er juin 1950.

Les obligations amorties antérieurement sont toutes remboursées.

Tirage supplémentaire du 24 avril 1950.

Liste numérique des séries comprenant les 1.500 obligations 4 1/4 0/0 1943 amorties.

3.409 à 3.617 — 3.619 à 3.626 — 3.628 à 3.638 — 3.640 à 3.652 — 3.654 à 3.737 — 3.739 à 3.784 — 3.786 à 3.806 — 3.808 à 3.847 — 3.849 à 3.862 — 3.864 à 3.899 — 3.901 à 3.936 — 3.938 à 3.954 — 3.956 à 4.002 — 4.004 à 4.128 — 4.130 à 4.134 — 4.136 à 4.222 — 4.224 à 4.394 — 4.396 à 4.411 — 4.413 à 4.448 — 4.450 à 4.473 — 4.475 à 4.477 — 4.479 à 4.531 — 4.533 à 4.553 — 4.535 à 4.615 — 4.617 à 4.701 — 4.703 à 4.716 — 4.718 à 4.763 — 4.765 — 4.767 à 4.802 — 4.804 à 4.926 — 4.928 à 5.015 — 5.017 à 5.079 — 5.081 à 5.109 — 5.111 à 5.155 — 5.157 et 5.158 — 5.160 à 5.207 — 5.209 à 5.238 — 5.240 à 5.280 — 5.282 et 5.283 — 5.285 à 5.357 — 5.359 à 5.365 — 5.367 à 5.462 — 5.464 à 5.503 — 5.505 à 5.532.

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er juin 1950.

Compagnie des Bateaux à Vapeur sur le Lac d'Annecy

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 28.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 2, PLACE AU BOIS, A ANNECY (HAUTE-SAVOIE)

R. C.: Annecy 516.

Obligations de 1.000 F 5 0/0 1935.

Quatrième tirage d'amortissement du 20 avril 1950.

Liste des 150 obligations sorties au tirage du 20 avril 1950, en vue de l'amortissement prévu pour le 1er juillet 1950, compte tenu de l'amortissement anticipé en conformité de la faculté mentionnée aux conditions d'émission.

Ces obligations seront remboursables au pair, augmentées de l'intérêt couru, soit au prix de 1.025 F, en échange du titre, coupons n°s 29 et suivants attachés, à partir du 1er juillet 1950.

71 à 80 — 91 à 100 — 221 à 230 — 291 à 300 — 301 à 310 — 601 à 610 — 621 à 630 — 801 à 810 — 891 à 900 — 911 à 920 — 1.141 à 1.150 — 1.241 à 1.250 — 1.421 à 1.430 — 1.691 à 1.700 — 1.711 à 1.720.	

Obligation sortie au tirage antérieur et non encore remboursée.

1.457

LOUVROIL-MONTBARD-AULNOYE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DARU, A PARIS (8e)

R. C.: Seine 148045.

Obligations à 1/2 0/0 1947 de 5.000 F nominal.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 40.000 obligations de 5.000 F nominal (émission 1947), la société Louvroil-Montbard-Aulnoye a racheté sur le marché le nombre d'obligations prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 1er mai 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

Société Générale des Eaux Minérales de Vals-Saint-Jean

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 42 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A VALS (ARDÈCHE)

R. C.: n° 313, à Aubenas.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 110 obligations 5 1/2 0/0 1948.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour l'amortissement du 15 juin 1950.

Rappel de la série comprenant des obligations 5 1/2 0/0 1948 sorties en 1949 et non encore remboursées.

671 à 750

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945

DES

Forces motrices de la Maronne.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 1945 de 5.000 F des Forces motrices de la Maronne, société anonyme au capital de 125 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 4, rue d'Aguesseau, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946) sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er juin 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les amortissements antérieurs ont été réalisés en totalité par voie de rachats en Bourse.

COMPAGNIE IMMOBILIERE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 106, RUE RÉAUMUR, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 27071 B.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 juillet 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéro du titre sorti au tirage de 1946 et non encore présenté au remboursement.

7.521

Les amortissements des années 1947 à 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

Fonderies Montupet, Montupet-Primet & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 11, BOULEVARD LANNES, PARIS

R. C.: Seine 215820 B.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er juillet 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Remboursement 1er juillet 1946.

1.234 1.303 1.873

Les amortissements des années 1947 à 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 10 mai 1948, le président du tribunal civil de Marseille a ordonné la mainlevée du séquestre ordonné le 24 septembre 1947 et frappant les biens appartenant aux personnes ci-après de nationalité italienne domiciliées à Marseille:

Malachina (Camille), 5, rue de Blidah;
Liotria (Jean), 190, rue Félix-Pyat;
Moi (Antéro), 217, rue Lepelletier, Estaque;
Pagano (Angélo), 68, rue Châteaubriand;
Chiarle (Antonia), 201, boulevard National;
Savastano (Umberto), 29, rue de la Rose;
Guerrazzi (Erina), femme Russignolo-Tafoni, 46, rue Clovis-Hugues;
Sagarra (Térèse), femme Joseph Cavallo, 2, rue du Petit-Saint-Jean;
Brutto (Marie), veuve Guiseppe Poriopiano, 10, rue de l'Amandier;
Furni (David), 73, chemin du Rouet;
Zola (Georges), 7, rue d'Aubagne;
Popeser (Michel), 190, rue Félix-Pyat;
Costagli (Anna), femme Paul Pitrini, 5, avenue Maréchal-Foch;
Weiss (Marguerite), femme Etienne Huterer, 8 *bis*, rue Papety;
Grazioso (Pascal), 4, rue des Forges;
Popiana (Henri), 14, rue des Roques;
Vivaldi (Gilda), maison Carrée, Blancarde;
Vivaldi (Joseph), maison Carrée, Blancarde;
Fiore (Emilio-Ugo), 33, rue Saint-Esprit;
Orquino (Guiseppe), 47, boulevard Aguillon;
Ghibaudo (Joseph), 142, chemin de Montolivet;
Suligoi (François), 31, boulevard Grand-Rien;
Gandolfo (Barthelemy), 12, rue Sicard;
Desmero (Carlo), campagne Biancotto, chez Valentine;
Crespo (Marie), femme Barthélemy Gaime, four Buze, Sainte-Larthe;
Bromberger (Hana), 24, rue des Convalescents;
Tonet (Eléonore), 6, rue Saint-Jacques;
Mulas (Sébastienne), 41, boulevard Danièle;
Marmolaro (Antonio), 1, cité Latine, Saint-Lazare.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Gundert (Pierre), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 40, Grand'Rue, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Dautzenberg (Pierre), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 157, Grand'Rue, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Werner (Oscar), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 27, route de Longwy, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mussler (Antoine), 20, Bruhlenstrasse, à Dillingen (Sarre); Mussler (Regina), à Hombourg (Sarre); Mussler (Rosine), née Schuhe, à Nalbach (Sarre); Hellenbrand (Klara), née Meilchen, à Dillingen (Sarre), et Hellenbrand (Barbara), née Urnau, à Dillingen (Sarre), tous de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Nass (Gustave), de nationalité allemande, ayant demeuré à Uckange, rue d'Hayange, décédé à Hombourg (Sarre) le 12 septembre 1946, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Marie Lefèvre, veuve Ritze, de nationalité allemande, demeurant à Dortmund (Allemagne), et a nommé l'admi-

nistration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Runge (Willy-Albert-Friedrich-Louis), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 7, route de Fameck, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Keune (Guillaume), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 28, Grand'Rue, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Hendle (Jean), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 9, rue du Château, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Oberer (Walter), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 10, route d'Uckange, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Mosile, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Stitz (Oscar), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, rue de Longwy, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schroeder (Paul), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 47 *a*, Grand'Rue, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Kling (Guillaume-Ernest), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 78, Grand'Rue, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenantn à Klimmeck (François), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 18, rue de Thionville, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Dolata (Antoine), de nationalité allemande, ayant demeuré à Algrange, 29, rue Poincaré, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Jennes (Nicolas), de nationalité allemande, ayant demeuré à Ottange, actuellement à Montlevon (Aisne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Hofert (Charles), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, rue de Thionville, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture du département du Nord.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

RIVIERE DE L'ESCAUT

Bouchain: construction du tablier du pont livrant passage à la route nationale n° 43.

ADJUDICATION

A LILLE, en l'hôtel de la préfecture, le jeudi 11 mai 1950, à quatorze heures.

Le jeudi 11 mai 1950, à quatorze heures, il sera procédé en séance publique par le préfet du Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur offres de prix, des travaux ci-après désignés:

Construction du tablier du pont livrant passage à la route nationale n° 43, sur l'Escaut (ouvrage en béton précontraint).

Cautionnement définitif: 1/30e du montant de la soumission.

Conditions principales de l'adjudication.

(Art. 10 du décret du 6 avril 1912.)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

A l'appui de la pièce indiquant son intention de soumissionner, l'entrepreneur joindra la preuve qu'il est régulièrement inscrit au comité professionnel de la profession à laquelle il appartient et qu'il est en règle avec lui. Cette preuve consistera dans la production d'une attestation du comité professionnel.

II. — *Communication des pièces des projets aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division, bureau des travaux publics), annexe de la préfecture, 171, boulevard de la Liberté, à Lille;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur du service des voies navigables (arrondissement de Valenciennes), 10, boulevard des Carpeaux, à Valenciennes.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettres recommandées, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet du Nord, à Lille;

2° A M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 15 avril 1950.

Pour le préfet du Nord:
Le secrétaire général,
Signé: SECOND.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE UNIVERSELLE du CANAL MARITIME de SUEZ

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 13 juin 1950, à quatorze heures trente précises, salle d'Iéna, 10, avenue d'Iéna, à Paris.

L'assemblée générale est composée des actionnaires propriétaires d'au moins vingt-cinq actions de capital ou de jouissance, ayant, au plus tard le jeudi 8 juin 1950, à quatorze heures trente, justifié au domicile administratif de la compagnie, 1, rue d'Astorg, à Paris, du dépôt de leurs titres, soit dans les caisses administratives, soit dans celles des correspondants ou des représentants de la compagnie en France ou à l'étranger.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER de l'OUEST ALGERIEN

(EN LIQUIDATION)

CAPITAL: 17.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS (2e)

R. C.: Seine n° 65724.

Le conseil de liquidation a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 26 mai 1950, à onze heures et demie du matin, au siège social, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du rapport du conseil de liquidation;
2° Lecture du rapport de la commission des comptes;
3° Approbation du rapport, des comptes et du bilan de l'exercice 1949 et fixation de la répartition aux actions;
4° Nomination d'un liquidateur;
5° Nomination de la commission des comptes.

Pour faire partie de l'assemblée, il faut être propriétaire de dix actions au moins. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions peuvent se grouper et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titres ou récépissés de dépôt des établissements de crédit doivent être déposés trois jours au moins avant la date fixée pour la réunion, au Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui délivrera les cartes d'admission et recevra les pouvoirs des actionnaires qui ne pourraient assister à l'assemblée.

Le conseil de liquidation.

(Cette insertion annule et remplace celle publiée à tort au Journal officiel *du 26 avril 1950, page 4420, 1re colonne.)*

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Marcel Blann, dit Blanc, demeurant à Paris, 14, rue du Docteur-Roux, né à Paris (18e) le 7 juillet 1921, dépose une requête auprès du garde des sceaux pour substituer définitivement à son nom patronymique celui de Blanc sous lequel il est connu depuis 1940.

M. Roger Schentowski, né le 30 mai 1919 à Paris, demeurant 18, rue Alain-Chartier, à Paris (15e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Elisabeth, née le 11 juillet 1944 à Alger; Pierre, né le 21 août 1945 à Paris; Frédéric, né le 30 décembre 1949 à Paris, présente au garde des sceaux une requête en vue de changer son nom patronymique en celui de Chanteau.

M. Michel-Joël-Marie-Maurice Boutry, propriétaire, né le 3 mai 1927 à Paris, demeurant villa Albany, à Cannes (Alpes-Maritimes), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom celui de: de Faucon de Villaret.

Mme Louise-Marie-Françoise-Geneviève de Barthon de Montbas, propriétaire, veuve d'Auguste-Marie-Maurice comte Boutry, née le 21 septembre 1890 à Mérigny (Indre), demeurant villa Albany, à Cannes (Alpes-Maritimes), dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet d'ajouter à son nom celui de: de Faucon de Villaret.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

31 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. La **Société des médecins inspecteurs des écoles de la ville de Paris et de la Seine** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 189, boulevard Saint-Germain, au 22, rue Laugier, Paris.

29 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale indépendante de locataires de la Régie immobilière de la ville de Paris** (groupe Brunet). But: défense des intérêts des locataires. Siège social: 80, boulevard Sérurier, Paris.

29 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle aéronautique Saint-Exupéry.** But: grouper en un organisme amical les anciens et jeunes pilotes et mécaniciens d'aviation. Siège social: 11, square Jean-Thebaud, Paris.

30 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Ajoncs d'Or.** But: éducation physique, sports, préparation militaire. Siège social: au patronage, bourg de Malguenac.

31 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Union des commerçants et artisans de Pecquencourt.** But: étude des caractéristiques et des besoins des entreprises et défense des intérêts de ses membres adhérents. Siège social: café Delrabant, Pecquencourt.

31 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Etoile sportive sérempuyenne.** But: faire connaître et pratiquer l'éducation physique, ainsi que les différentes catégories de sports. Siège social: mairie de Sérempuy.

31 mars 1950. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Comice agricole du canton de Boves.** But: encourager et perfectionner les progrès de l'élevage et des produits de la basse-cour; propager les modes les plus rationnels et les plus perfectionnés de la culture; défendre les intérêts de l'agriculture; organiser des concours; distribuer des récompenses. Siège social: café de la Mairie, rue Victor-Hugo, Boves.

31 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Les Amis de saint François.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: rue Blanc, Cappelle-la-Grande.

31 mars 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Comité départemental des sociétés de gymnastique de l'Hérault.** But: groupement de toutes les sociétés de gymnastique de l'Hérault; création de nouvelles sections; organisation de concours ou matches départementaux. Siège social: 91, faubourg Figuerolles, Montpellier.

1er avril 1950. Déclaration à la préfecture de Draguignan. **Groupe artistique de la Garde-Freinet.** But: développer le goût artistique parmi les populations rurales. Siège social: chez M. Clément Blanc, la Garde-Freinet.

3 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Société de chasse de la commune de Leyssard.** But: répression contre le braconnage et repeuplement. Siège social: mairie de Leyssard.

3 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Maison des jeunes et de la culture d'Ussel.** But: création, gestion et contrôle de la Maison des jeunes et de la culture d'Ussel. Siège social: sous-préfecture d'Ussel.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **La Boule du Prieuré.** But: pratique et développement du sport bouliste. Siège social: chez M. Blanc, café, à Rochemaure.

4 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association des aides familiales de Gilley.** But: aide aux mères rurales. Siège social: chez M. Joseph Bruchon, président, à Gilley.

4 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Office catéchistique.** But: formation morale et spirituelle. Siège social: 12, rue Pierre-et-Marie-Curie Aix-en-Provence.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Société musicale et chorale de Saint-Jean-de-Braye.** But: association d'éducation populaire; enseignement public et gratuit, individuel et collectif de la musique. Siège social: mairie de Saint-Jean-de-Braye.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **La Camillienne-Sports.** But: pratique de la gymnastique, du football, du basket-ball, de l'athlétisme, du ping-pong, de la natation, du camping et de l'éducation physique. Siège social: 12, rue des Meuniers, Paris.

4 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des anciens élèves du collège Michel-L'Hospital.** But: grouper tous les anciens élèves et maintenir entre eux des relations amicales. Siège social: collège Michel-L'Hospital, rue Marivaux, Riom.

5 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Union sportive de Vermondans.** But: pratique des exercices physiques et du football. Siège social: chez M. André Clausse, à Vermondans.

5 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association sportive du centre public d'apprentissage Danton.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Elle représente l'établissement dans les épreuves scolaires et universitaires. Siège social: dans les locaux scolaires, place Danton, le Havre.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Philharmonie municipale des Pavillons-sous-Bois.** But: enseignement et pratique de la musique et du chant, organisation de fêtes et de concerts et apporter un concours efficace à toutes les cérémonies et fêtes locales. Siège social: mairie des Pavillons-sous-Bois.

5 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Bouling-Club Cerdan « Les Violettes ».** But: pratique du sport boules dit pétanque. Siège social: chez M. Louis Blanc, boucher, à Ur.

5 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Art et Loisirs.** But: éducation artistique, culture générale et solidarité. Siège social: place Gabriel-Péri, Beaumont-sur-Oise.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **La Garantie médicale et chirurgicale (G. M. C.).** Transfert du siège social du 60, rue de la Chaussée-d'Antin, au 9, rue Alfred-de-Vigny, Paris.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Gers. **Comité départemental des œuvres sociales des P. T. T. à Auch.** But: apporter une aide rapide et efficace aux familles nécessiteuses de l'administration des P. T. T. du Gers; subventionner les œuvres sociales des P. T. T., colonies de vacances, orphelinats, sociétés sportives et littéraires. Siège social: hôtel des postes, Auch.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Société amicale de chasse de Soumans.** But: protection du gibier et des récoltes. Siège social: mairie de Soumans.

6 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Société de chasseurs de Mansigné.** But: entretenir des relations amicales entre les chasseurs de la commune, concourir au repeuplement et réprimer le braconnage. Siège social: café Mignot, à Mansigné.

7 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales du département d'Ille-et-Vilaine.** But: susciter la création et le développement des unions départementales des œuvres privées d'action sanitaire et sociale, dont les statuts seront approuvés par elle; encourager et faciliter la vie de ces groupements et des divers organismes et institutions qui y sont rattachés; assurer entre les unions départementales la liaison en vue de promouvoir leur bonne organisation et leur représentation auprès des pouvoirs publics et de la sécurité sociale; coordonner l'action des unions, groupements, fédérations ou autres institutions de caractère régional ayant adhéré à l'U. R. I. O. P. S. S. ainsi que des groupements admis à titre exceptionnel, et défendre leurs intérêts devant les pouvoirs publics et la sécurité sociale; informer les membres adhérents de l'U. R. I. O. P. S. S. de toutes questions d'ordre législatif et, généralement, les tenir au courant de tout ce qui touche à leur activité; éventuellement, créer des commissions de travail communes. Siège social: Maison de la famille, place Sainte-Anne, Rennes.

7 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **L'Entente des accordéonistes moulinois.** But: rehausser l'éclat des fêtes et intensifier l'art de l'accordéon. Siège social: 21, rue d'Arras, Lille.

7 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Club des Crabes.** But: organisation des loisirs et pratique des sports collectifs à l'intérieur du lotissement de Palm-Beach. Siège social: à Palm-Beach, commune de Staouéli.

7 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Union départementale des œuvres privées sanitaires et sociales des Vosges.** But: encourager et faciliter la vie et le développement de l'ensemble des organismes adhérents; assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics, ainsi que la défense de leurs intérêts légitimes; créer des services communs, notamment des bureaux d'études. Siège social: Maison de la famille, Epinal.

7 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national pour le drapeau européen.** But: assurer la diffusion du drapeau européen et de tous les symboles qui s'y rattachent. Siège social: 2, rue Gounod, Paris.

7 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Syndicat de défense des propriétaires de la plaine de Pézenas contre les gelées de printemps.** But: protéger les vignobles contre les gelées. Siège social: mairie de Pézenas.

7 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Union des syndicats d'initiatives des Cévennes.** But: défense et développement du tourisme en Cévennes. Siège social: chambre de commerce, rue Saint-Vincent, Alès.

7 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Aéro-Club Roger-Janin.** But: développement pratique de l'aviation. Siège social: aérodrome de Melun-Villaroche.

8 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Vendée. Mutuelle hippique **La Protectrice** de Saint-Hilaire-le-Vouhis. But: indemniser ses membres propriétaires de chevaux des pertes qu'ils peuvent subir. Siège social: chez M. Gobin (Georges), la Pouzaire, Saint-Hilaire-le-Vouhis.

8 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Comité départemental de la Fédération nationale de lutte antituberculeuse.** But: défense et amélioration du sort des tuberculeux. Siège social: avenue Quettier, Berck-sur-Mer.

8 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Albi. **Société de chasse de Fayssac.** But: réglementation locale de la chasse, repeuplement en gibier. Siège social: chez M. Vedeilhe, à Bonnevialle, commune de Fayssac.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves et amis des écoles publiques d'Eloyes.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique. Siège social: mairie d'Eloyes.

11 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Pédale gaillarde.** But: pratique du cyclotourisme. Siège social: chez M. Gagnebe, boulevard du Salan, Brive.

11 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Groupe coopératif meusien de l'école moderne.** But: coopération pédagogique entre les instituteurs et diffusion du matériel et des procédés d'enseignement moderne. Siège social: 12, place de la Cathédrale, Verdun.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Union sportive de Carmaux.** But: pratique des sports. Siège social: place Jean-Jaurès, à Carmaux.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Var. **Association de prévoyance du syndicat des commerçants, industriels et artisans de Draguignan et région.** But: entr'aide entre les membres, constitution de retraite, assurances en cas de décès, invalidité, maladie. Siège social: chez le président, M. Collomp (René), 15, place de la Victoire, Draguignan.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association interprofessionnelle bretonne.** But: faire bénéficier ses membres de tous contrats d'assurances, de quelque nature que ce soit, ainsi que de toutes œuvres à caractère social, d'assistance ou d'entr'aide qu'elle peut ou pourrait être appelée à organiser. Siège social: 19, boulevard de la Liberté, Rennes.

11 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Sport-Loisirs A. R. C. T.** But: pratique des sports, extension des loisirs. Siège social: A. R. C. T., impasse Champromis, Roanne.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des collectionneurs d'entiers postaux** transfère son siège social du 3, rue Jean-Louis-Forain, au 21, quai de Bourbon, Paris, et modifie son bureau.

12 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Amicale de l'école Saint-Louis.** But: grouper les anciens élèves à l'effet d'entretenir et de développer des rapports sociaux et amicaux; aider, dans la mesure du possible, les enfants dans le besoin; encourager les bons élèves; procurer des ressources à l'école et défendre l'école catholique de France. Siège social: école Saint-Louis, à Paimbœuf.

12 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Club du chien de défense et de police de la Plaine,** à Ruitz. But: développer les aptitudes physiques, morales et spéciales des races de chiens de défense. Siège social: café de la Plaine, rue de Barlin, à Ruitz.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Carabiniers de Boubers.** But: tir. Siège social: café Pruvost-Cuvillier, à Boubers-sur-Canche.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Union commerciale et artisanale d'Oissel.** But: développer et défendre les intérêts commerciaux des sociétaires dans tous les cas où ils sont engagés. Siège social: quincaillerie Jaudin, rue du Maréchal-Foch, Oissel.

12 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Amicale de l'externat du Sacré-Cœur.** But: grouper les anciennes élèves à l'effet d'entretenir et de développer des rapports sociaux et amicaux; aider, dans la mesure du possible, les enfants dans le besoin; encourager les bons élèves; procurer des ressources à l'école et défendre l'école catholique de France. Siège social: école de l'externat, rue Pierre-Jubau, à Paimbœuf.

12 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Association des chasseurs du Haut-Vaucluse.** But: défense des intérêts cynégétiques de la région, répression du braconnage. Siège social: domaine de Galimbert, la Bastide-des-Jourdans.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Troupe artistique ruffinoise.** But: aide aux vieux travailleurs et aux enfants nécessiteux; spectacles dans les hôpitaux; maison de retraite. Siège social: 119, rue des Ruffins, Montreuil-sous-Bois.

13 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Amicale des écoles publiques de Pornichet.** But: resserrer les liens d'amitié entre anciens élèves, amis et parents d'élèves; aider à placer les enfants à la sortie de l'école; organiser une bibliothèque; faire pratiquer le sport et perfectionner l'instruction par des réunions instructives et récréatives. Siège social: école publique des garçons, place de la Mairie, Pornichet.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'application des méthodes d'organisation rationnelle des entreprises (C. A. M. O. R. E.).** But: grouper, puis mettre à la disposition temporaire des entreprises les spécialistes dont elles ne peuvent s'assurer la collaboration permanente. Siège social: 20, rue Violet, Paris.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale des anciens prisonniers de guerre et service du travail obligatoire de la Chapelle-d'Angillon.** But: créer et maintenir entre les membres adhérents un lien permanent de relations d'assistance et de défense mutuelle; apporter une aide pécuniaire aux sociétaires nécessiteux. Siège social: mairie de la Chapelle-d'Angillon.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'éducation populaire de Notre-Dame-de-Lourdes.** But: fonctionnement et gestion des écoles libres. Siège social: 159, rue de Ménilmontant, Paris.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Entr'aide et sauvegarde des vieux jours.** But: aide aux économiquement faibles du 7e arrondissement. Siège social: 51, rue de Babylone, Paris.

13 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. **Cercle agricole de Zilia.** But: amélioration des méthodes de l'agriculture. Siège social: chez M. Andriani (Jean-Noël), rue de la Fontaine, à Zilia.

13 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Espérance d'Occagnes.** But: éducation physique, gymnastique, sports. Siège social: Bas-de-la-Rue, Occagnes.

14 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Cercle spirite Gabriel-Delanne.** But: grouper les personnes s'intéressant au spiritisme pour l'étude, au point de vue scientifique et moral, des phénomènes spirites et la diffusion de la doctrine kardéciste. Siège social: 22, rue du Palais-Gallien, Bordeaux.

14 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Fédération des familles de la Somme.** But: grouper les associations familiales de caractère général. Siège social: 67, rue des Jacobins, Amiens.

14 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Amicale du personnel des agents de conduite de la S. N. C. F.** (dépôt de Calais). But: remise d'un souvenir à nos camarades partant en retraite. Siège social: dépôt des locomotives, Calais.

15 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Amicale des sapeurs-pompiers de Voisines.** But: venir en aide aux sapeurs-pompiers; participer aux frais de fêtes, concours, manœuvres, réunions ayant trait à l'instruction du corps; attribuer des prix d'encouragement aux sapeurs à l'occasion de concours; alimenter, s'il y a lieu, la caisse des pensions de retraite. Siège social: mairie de Voisines.

15 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Tennis-Club brignogannais.** But: pratique du tennis. Siège social: hôtel de la Mer, Brignogan.

17 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Centre des amitiés franco-italiennes.** But: développer les sentiments d'amitié franco-italienne. Siège social: 5, rue Logelbach, Paris.

17 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Ciné-Club de l'Astarac.** But: expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: mairie de Mirande.

17 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association des anciens élèves du collège de Mantes-Gassicourt.** But: maintenir et favoriser entre les anciens élèves des relations de camaraderie et d'amitié. Siège social: 25, rue Gambetta, à Mantes-Gassicourt.

17 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Union sportive des Vallées.** Transfert du siège social du 70, rue Félix-Faure, au 79, avenue Henri-Barbusse, à Colombes.

17 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Société de préparation militaire de Colombes.** Transfert du siège social de l'hôtel de ville au 79, avenue Henri-Barbusse, à Colombes.

18 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Rhin et Danube,** amicale des anciens de la 1re armée. But: secourir les veuves, orphelins et blessés de guerre. Siège social : bar Saint-Jacques, 6, faubourg Saint-Jacques, Valence.

18 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Comité théâtral de Chardes.** But: organisation de fêtes et représentations théâtrales. Siège social: mairie de Chardes.

18 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive du centre d'apprentissage de Bondy.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: centre d'apprentissage, 1, rue Jules-Guesde, Bondy.

18 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Cap Corse Mattei-Club.** But: propagation du basket et pratique de ce sport par les membres de la société. Siège social: bureaux des usines Mattei, Bastia.

19 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Comité des fêtes des Bataillots.** But: organiser des distractions et des fêtes et venir en aide aux œuvres sociales locales. Siège social: chez M. Soulier, 8, rue Ampère, Yzeure.

19 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association d'éducation populaire Sainte-Thérèse.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 10, rue Jean-Levasseur, Lambersart.

19 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Gard. **Lachazette-Club.** But: pratique des sports. Siège social: 4, rue des Amoureux, Nîmes.

19 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Groupement de défense des pêcheurs d'Aisne et d'Oise.** But: respect de la loi, combat contre la pollution des eaux et tous troubles de la pêche et des sports nautiques. Siège social: café Courniaud, rue du Pont, à Rethondes.

19 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des commerçants sinistrés du port.** But: défense des intérêts moraux et matériels des sinistrés. Siège social: Jane-et-Madeleine, place Poissonnerie, Toulon.

19 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Ping-Pong-Club du Monteil.** But: pratique du tennis de table. Siège social : avenue Pasteur, au Monteil, par Pessac.

19 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Landes. **Groupement régional d'achats de grossistes et détaillants,** à Mont-de-Marsan. But: défense des intérêts professionnels, recherche d'une documentation concernant les marchés nationaux et internationaux, réalisation en qualité de mandataire gratuit d'achats en commun pour le compte de ses adhérents, étant entendu que l'association ne constituera aucun stock et n'achètera aucune marchandise de sa propre initiative à ses risques et périls et se bornera à satisfaire des commandes préalables déterminées. Siège social: au siège des entrepôts Crabos frères, avenue de Grenade, Mont-de-Marsan.

19 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Maison familiale de vacances des Hautanes.** But : création, organisation et gestion d'une maison familiale de vacances et d'entr'aide sociale et ultérieurement, s'il y a lieu, d'autres maisons de même nature. Siège social: 16, quai Victor-Augagneur, Lyon.

19 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Etoile prolétarienne d'Aulnoye.** But : pratiquer la culture physique et les sports et intensifier la propagande ayant pour base la solidarité et la camaraderie. Siège social: chez M. Mahu (Virgile), rue Blanqui, Aulnoye.

19 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association Sainte-Marthe.** But: éducation populaire à Ham-en-Artois sous différents aspects: physique, intellectuel, artistique, moral, religieux, social et autres; fondation et entretien d'écoles, garderies, patronage, dispensaire; aide aux malades à domicile et toutes autres œuvres. Siège social: château de l'Abbaye, Ham-en-Artois.

20 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association interprofessionnelle de prévoyance des commerçants et industriels de l'arrondissement Béziers-Saint-Pons.** But: groupement de défense du commerce et de l'industrie de l'arrondissement Béziers-Saint-Pons. Transfert du siège social du 16, allées Paul-Riquet, Béziers, au 2, rue Duchartre, Béziers.

20 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Coopérative scolaire du centre d'apprentissage masculin de Clermont-Ferrand.** But: donner aux sociétaires le moyen de diminuer les charges que leurs parents s'imposent pour leur faire donner une bonne instruction technique et générale. Siège social: centre d'apprentissage masculin, 19, rue de Bien-Assis, Clermont-Ferrand.

20 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Commune libre du Pont-des-Mensonges.** But: entretenir des relations de bon voisinage et aide aux nécessiteux par organisation de fêtes, bals, excursions. Siège social: café Saisse, à Buis-les-Baronnies.

20 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **L'Aide aux foyers.** But: aide et assistance à toute personne ou collectivité dans le besoin et assurer la défense des intérêts généraux des familles. Siège social: 6, rue du Haut-Pas, à Dieppe.

20 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale boule de Vitry-sur-Loire.** But: pratique du jeu de boules; apporter avec ce jeu une distraction saine à la population rurale. Siège social: café Chaussin, à Vitry-sur-Loire.

20 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Gard. **Foyer Léo-Lagrange.** But: culture populaire. Siège social: 2 *bis*, rue de l'Ecluse, Nîmes.

21 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Les Joyeux Ecureuils.** But: club de camping au sein de l'Union laïque des campeurs-randonneurs, en poursuivant les mêmes buts. Siège social: école publique des garçons de Carquefou.

21 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Amicale des supporters du Club sportif de la Rivière.** But: venir en aide au Club sportif de la Rivière. Siège social: café Blanc, 23, place Bellevue, Saint-Etienne.

21 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Groupement départemental des mutilés du travail, invalides civils, assurés sociaux et ayants droit.** But: défense des intérêts et des droits des victimes et des mutilés du travail devant les tribunaux. Siège social: hôtel de ville, à Niort.

22 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Les Logis de Provence.** But: développement de l'équipement hôtelier et aménagement des ressources touristiques du département des Bouches-du-Rhône. Siège social: 4, la Canebière, Marseille.

22 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association sportive du Moto-Club jurassien.** But: encouragement des sports mécaniques par la motocyclette, le side-car et le cycle-car. Siège social: café de la Perle, rue La Fayette, Lons-le-Saunier.

24 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **L'Elan sportif.** But: pratique de tous les sports. Siège social: 25, rue Giofredo, Nice.

24 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale des auberges de la jeunesse.** But: construire, aménager, gérer, les auberges de la jeunesse en France et dans l'Union française et contribuer au développement des activités éducatives de l'ajisme. Siège social: 29, rue d'Ulm, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

2 mars 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Seine-Inférieure le 19 avril 1950.) **Association des maisons de marins scandinaves en ports étrangers.** But: gestion d'un foyer destiné à héberger et nourrir les marins scandinaves faisant escale à Rouen. Siège social: 22, rue Saint-Jacques, à Rouen.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Vient de paraître :

CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

1re ÉDITION

LÉGISLATION APPLICABLE AU 6 AVRIL 1950

EN VENTE :

aux bureaux des Journaux officiels
31, QUAI VOLTAIRE, 31 - PARIS (7e)
ET AUX
bureaux de vente de l'Imprimerie nationale,
91, AVENUE DES CHAMPS-ELYSÉES,
PARIS (8e) (dans le hall)
et 19, RUE SCRIBE, 19 - PARIS (9e)
(Recette centrale des finances de la Seine).

PRIX : 400 FRANCS

Ce volume est expédié, sans frais, sur demande adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris-7e. (Compte chèque postal n° 9063-13, Paris.)